5. H. 507 81

MEMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV.

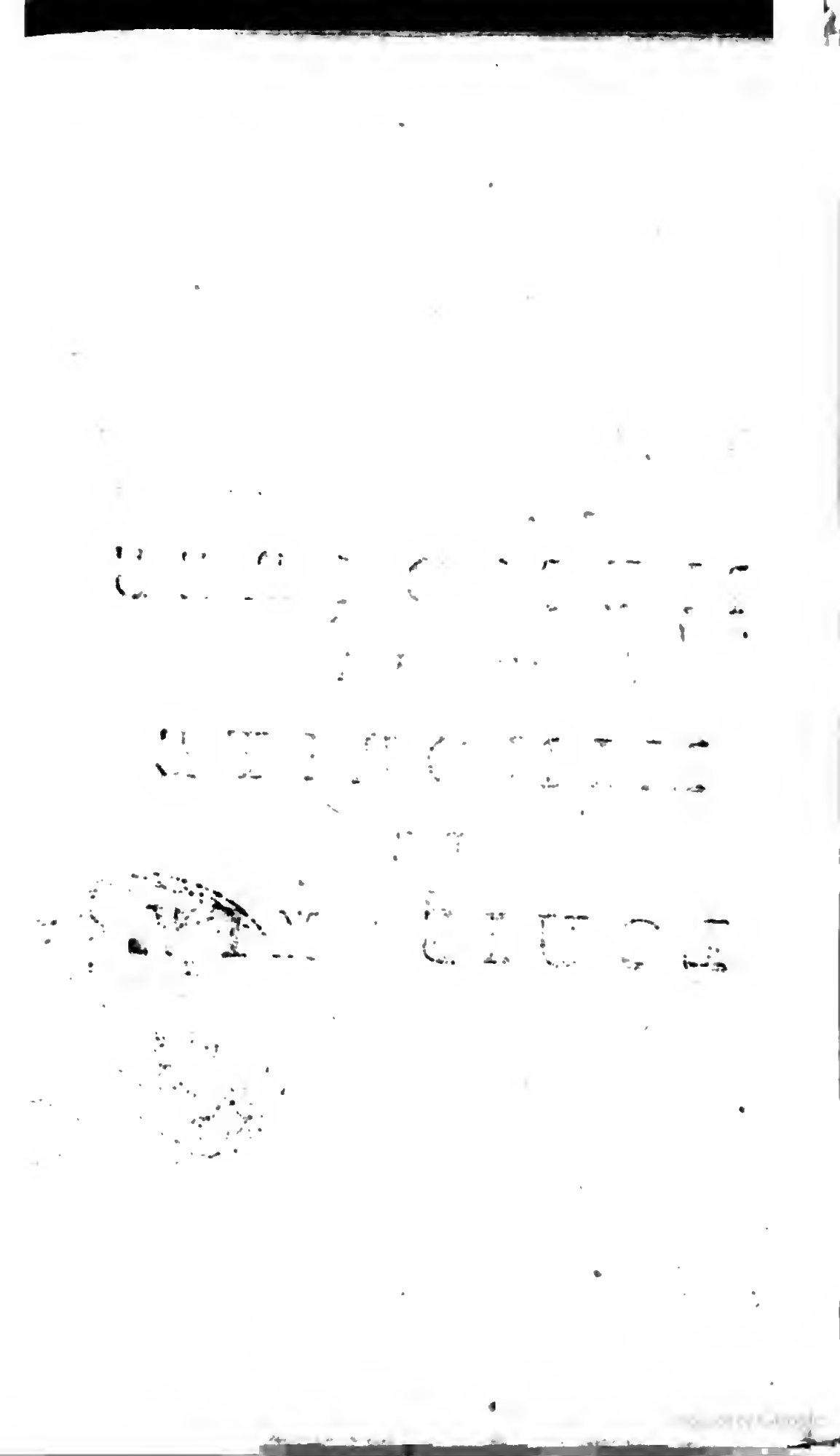

MEMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV;

Corrigez sur trois copies differentes, & augmentez de plusieurs choses fort considerables, qui manquent dans les autres éditions;

Avec une Preface nouvelle, qui sert d'Indice & de Sommaire.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,
AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.
M. DCCXXIII.

TABLE

DES PIECES CONtenuës dans le ſecond Tome de ces Memoires.

LA PRISON DES PRINCES. 1

RELATION *de ce qui ſe paſſa depuis* LA PRISON DES PRINCES *juſqu'à la guerre de Guienne.* 79

GUERRE DE GUIENNE. 130

SUITE DE LA GUERRE DE GUIENNE, *& la derniere de* PARIS. 176

SUPPLÉMENT *aux Relations des guerres de* PARIS *&* GUIENNE. 257

MANIFESTE *de Monſieur le* PRINCE DE CONDÉ, *contenant les veritables raiſons de ſa ſortie de Paris, le 6. Juillet* 1651. 264

APOLOGIE *de Monſieur le* DUC DE BEAUFORT *contre la Cour, la Nobleſſe & le Peuple.* 290

TABLE.

Lettre de Monſieur le CARDINAL MAZARIN *à Monſieur de Brienne.* 303

ARTICLES & CONDITIONS, *dont S. A. R. & Monſieur le Prince ſont convenus pour l'expulſion du Cardinal Mazarin, en conſequence des Déclarations du Roi, & des Arrêts des Parlemens de France.* 310

MEMOIRES DE LA MINORITÉ DE LOUIS XIV.

LA PRISON DES PRINCES.

LE Roi avoit accordé la paix au Parlement de Paris, & à tous ceux qui avoient pris ſon parti en l'année 1649. & la plus grande part des peuples l'avoit reçûë avec trop de joye, pour laiſſer lieu d'apprehender qu'on les pût porter une ſeconde fois à la troubler. Le Cardinal Mazarin rafermi par la protection de Monſieur le Duc d'Orleans & de Monſieur le Prince, commençoit à ne plus craindre les effets de la haine publique, & ces deux Princes ſe promettoient, qu'il auroit une reconnoiſſance proportionnée à ſes obliga-

tions & à ſes promeſſes. Monſieur le Duc d'Orleans en attendoit les effets ſans inquietude, content de la part qu'il avoit aux affaires, & des eſperances, qu'on donnoit à l'Abbé de la Riviere, de le faire Cardinal. Mais Monſieur le Prince n'étoit pas ſi aiſé à ſatisfaire; ſes ſervices paſſez, & ceux qu'il venoit de rendre avec tant de ſuccès au ſiége de Paris, portoient bien loin ſes prétentions, & elles commençoient à embaraſſer le Cardinal.

La Cour étoit encore à Compiegne, & quelques raiſons qu'il y eût pour la ramener à Paris, le Cardinal ne pouvoit ſe reſoudre à y retourner, de peur d'expoſer ſa perſonne à la furie d'un peuple, qui avoit témoigné depuis peu tant d'animoſité contre lui. Il falloit néanmoins ſe déterminer à quelque choſe, & s'il lui paroiſſoit dangereux de ſe fier à ſes ennemis, il ne l'étoit pas moins de témoigner de les craindre. Dans ces irréſolutions, où perſonne n'oſoit lui donner conſeil, & où il n'en pouvoit prendre lui-même, Monſieur le Prince crut que pour achever ſon ouvrage, il devoit aller à Paris, afin que ſelon la diſpoſition où il trouveroit les eſprits, il eût l'avantage d'y ramener la Cour ou de la porter

à

à prendre d'autres meſures. En effet, il y fut reçû, comme il avoit accoûtumé de l'être au retour de ſes plus glorieuſes campagnes. Cet exemple ayant raſſuré le Cardinal, on ne balança plus pour retourner à Paris : Monſieur le Prince y accompagna le Roi, & en arrivant au Palais Royal, la Reine lui dit publiquement, qu'on ne pouvoit aſſez reconnoître ſes ſervices, & qu'il s'étoit glorieuſement acquité de la parole qu'il lui avoit donnée de rétablir l'autorité du Roi, & de maintenir Mr le Cardinal ; mais la fortune changea bien-tôt ces paroles en des effets contraires.

Cependant Monſieur le Prince étoit dans une liaiſon particuliere avec Mr le Duc d'Orleans ; il avoit eſſayé de l'établir par les extrêmes déferences, qu'il avoit affecté de lui rendre durant la guerre, & il les continuoit encore avec le même ſoin : mais il ne garda pas longtems de ſemblables meſures avec le Cardinal Mazarin, & bien qu'il ne fût pas encore reſolu de rompre ouvertement avec lui, il fit aſſez connoître par des railleries piquantes, & par une oppoſition continuelle à ſes avis, qu'il le croyoit peu digne de la place qu'il occupoit, & qu'il ſe repentoit même de la lui avoir

conſervée. On attribuë cette conduite à des motifs bien differens; mais il eſt certain, que le premier ſujet de leurs méſintelligence avoit commencé durant la guerre de Paris, où Monſieur le Prince crût, que le Cardinal vouloit adroitement rejetter ſur lui la haine des peuples, en le faiſant paſſer pour l'auteur de tous les maux qu'ils avoient ſoufferts: de ſorte que ce Prince crût en devoir uſer ainſi envers le Cardinal, pour regagner dans l'opinion du monde ce qu'il y avoit perdu par la protection, qu'il avoit donnée à un homme ſi generalement haï, en l'empêchant de ſortir du Royaume, & de ceder à ſa mauvaiſe fortune. Outre que ſe ſouvenant de l'abattement que le Cardinal avoit montré pendant les derniers déſordres, il fut perſuadé, qu'il ſuffiſoit de lui faire peur, & de le mépriſer, pour lui attirer de nouvelles affaires, & pour l'obliger de recourir de nouveau à lui, avec la même dépendance que par le paſſé. Il s'imagina peut-être encore ſur le bon traitement que la Reine lui avoit fait à Saint Germain, qu'il ne lui ſeroit pas impoſſible de lui faire appercevoir les défauts du Cardinal, & de s'établir auprès d'elle après l'y avoir détruit. Enfin, quelles que fuſſent les verita-

veritables causes de ce changement, Mr le Prince resolut de se réconcilier avec les *Frondeurs*, croyant ne pouvoir mieux lever les impressions, que le monde avoit prises contre lui, qu'en se liant avec des gens dont les peuples épousoient aveuglément les affections & les sentimens.

Le nom de *Frondeurs* avoit été donné du commencement à ceux du Parlement, qui étoient opposez aux volontez de la Cour; mais depuis le Duc de Beaufort, le Coadjuteur de Paris, le Marquis de Noirmontier & Laigues, s'étant joints à cette cabale, s'en rendirent les Chefs, auſquels se joignirent après Madame de Chevreuse, & Monsieur de Château-neuf, avec leurs amis. On crût que Mr le Prince n'eut jamais intention de se mettre à leur tête contre la Cour, mais seulement de regagner, comme j'ai dit, l'esprit des peuples, de se rendre par là redoutable au Cardinal, & de faire par ce moyen sa condition plus avantageuse avec lui. Jusques-là il avoit paru irreconciliable avec Mr le Prince de Conty & Madame de Longueville; & même dans le Traité de Paix de Paris il s'emporta contre eux avec une aigreur extrême, soit que ce fût pour faire sa Cour, ou par un sentiment de vengeance, pour s'être sepa-

rez de lui. Outre cela, il fut directement contraire au rétabliſſement de ſon frere & de ſon beau-frere dans leurs Gouvernemens, & par une très-méchante politique, il s'oppoſa à l'intention qu'on eut à la Cour de donner le Mont-Olimpe & Charleville à Monſieur le Prince de Conty, & le reſtraignit à accepter Damvilliers.

Ce procedé extraordinaire parut auſſi rude à ce Prince & à Madame de Longueville qu'il l'étoit en effet, & dans cet embarras ils chargerent tous deux le Prince de Marſillac, fils aîné du Duc de la Rochefoucault, qui avoit alors toute leur confiance, d'écouter les propoſitions que l'Abbé de la Riviere principal Miniſtre de Monſieur le Duc d'Orleans, leur fit faire par le Marquis de Flamarin, ſçavoir; Que S. A. R. entreroit dans leurs interêts contre Monſieur le Prince; que Mr le Prince de Conty auroit l'entrée au Conſeil avec Damvilliers pour place de ſureté; & que lui & le Duc de Longueville ſeroient rétablis dans les fonctions de leurs charges, pourvû que Monſieur le Prince de Conty renonçât au Cardinalat en faveur de l'Abbé de la Riviere. Cette affaire fut concluë à l'heure même par le Prince de Marſillac, qui la

latrouvoit d'autant plus avantageuſe à ce Prince, qu'étant déja reſolu de changer de condition, il ne perdoit rien en renonçant à la prétention d'être Cardinal, & qu'il obtenoit par le moyen de Monſieur tout ce que la Cour lui refuſoit. Et ce qui étoit encore plus conſiderable, c'étoit qu'en liant l'Abbé de la Riviere par ſon plus grand interêt, il attachoit par le même moyen Monſieur le Duc d'Orleans à ſoûtenir en tout tems & en toutes rencontres Mr le Prince de Conty & Madame de Longueville.

Ce Traité conclu, ſans que Mr le Prince y eût aucune part, lui fit bien-tôt ſouhaiter de ſe reconcilier avec ſon frere & ſa ſœur. Pour montrer qu'il entroit ſincerement dans les interêts de ſes proches, il prit prétexte d'éclater contre le Cardinal, ſur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du Pont-de-l'Arche, après le lui avoir promis; ce qui réjoüit infiniment les *Frondeurs*. Mais ſoit que Mr le Prince ne pût ſe fier à eux, ou qu'il ne voulût pas être long-tems mal à la Cour, il ſe raccommoda dans huit jours avec Monſieur le Cardinal, qui lui fit perdre de nouveau *les Frondeurs*, qui s'emporterent contre lui, ſans garder aucunes des meſures

qu'ils devoient à ſon merite & à ſa qualité; car ils ſe plaignirent publiquement, que ce que Monſieur le Prince venoit de faire, étoit une ſuite des mêmes artifices, dont il s'étoit déjà ſervi pour les ſurprendre. Ils renouvellerent l'affaire de Noiſi près de Saint Germain, où Madame de Longueville avoit été quelque tems, & où Mr le Prince de Conty & le Duc de Longueville l'étant allé voir, le Duc de Rets & le Coadjuteur s'y rendirent ſous prétexte de viſiter auſſi cette Princeſſe; mais en effet, pour les porter, comme ils firent, à ſe lier avec les *Frondeurs*. Ils ſoûtenoient que Monſieur le Prince avoit ſçû tout ce traité, & qu'il avoit pris avec eux les mêmes engagemens que ſes proches, & ajoûtoient que la ſuite avoit bien fait voir qu'il ne leur avoit donné ſa parole [a], que pour les pouvoir plus facilement ſacrifier aux interêts & à la haine du Cardinal. Ces bruits ſemez dans le monde, y faiſoient quelque impreſſion, & le peuple recevoit toutes celles qui lui venoient des *Frondeurs*, ſans les examiner. Ainſi, Mr le

[a] *Ils diſoient qu'il avoit donné parole à Brouſſel & à Longüeil de ſe mettre à la tête des* Frondeurs. *Voyez la pag.* 187.

le Prince se vit abandonné dans un instant de tout ce qui s'étoit joint à lui contre le Cardinal, excepté de sa famille, qui ne lui fut pas inutile par la consideration où Madame de Longueville se trouvoit alors, à cause de l'opinion qu'on avoit de son ambition & de sa fermeté & encore plus de sa haine declarée contre le Cardinal, qui pour ces raisons gardoit bien plus de mesures avec elle qu'avec ses freres.

Il arriva en ce tems-là une querelle particuliere, qui fut sur le point de renouveller la generale. Le Duc de Beaufort croyant que le Marquis de Jarzay, & d'autres gens dépendans du Cardinal, avoient affecté de le morguer aux Tuilleries pour persuader que son crédit parmi le peuple étoit fini avec la guerre, il se resolut de leur faire un affront public. Un soir qu'ils soupoient ensemble dans le jardin de Renard, il y alla avec beaucoup de gens, chassa les violons, renversa la table & les plats avec tant de désordre & de confusion, que le Duc de Candale, Bouteville, Saint Mesgrin & plusieurs autres qui étoient du souper, coururent fortune d'être tuez, & Jarzay y fut blessé par des domestiques du Duc de Beaufort. Toutefois cette affaire n'eut

pas les ſuites qu'elle devoit avoir vraiſemblablement. Pluſieurs d'entre ceux qui avoient part à cette offenſe, firent appeller le Duc, mais il ne crût pas les devoir ſatisfaire dans une conjoncture comme celle où il ſe trouvoit. Monſieur le Prince y prit les interêts de la Cour & ceux du Cardinal avec la même chaleur qu'il avoit euë dans les autres tems; mais le Cardinal perdant aiſément le ſouvenir des bienfaits de Monſieur le Prince, conſervoit celui des mécontentemens qu'il en avoit reçûs, & ſous prétexte d'un raccommodement ſincere, il ne perdit point d'occaſion de ſe prévaloir avec induſtrie de ſa trop grande confiance. Ayant donc penetré que les deſſeins de Monſieur le Prince ne tendoient qu'à lui faire peur, comme j'ai déjà dit; il crût le devoir entretenir dans cette penſée, en affectant de témoigner de le craindre pour pouvoir venir à bout avec moins de ſoupçon du projet qu'il faiſoit contre ſa liberté. Dans cette vûë, tous ſes diſcours & toutes ſes actions faiſoient paroître ſon abattement : il ne parloit que d'abandonner les affaires, & de ſortir du Royaume, & les choſes paſſerent ſi avant qu'il convint de ne plus donner de Gouvernemens de Province, de Charges dans la

a Maiſon du Roi, ni d'Offices de la Cou-
onne ſans l'approbation de Monſieur le
rince, de Mr ſon frere, & de Monſieur
de Madame de Longueville, à qui
on rendroit auſſi compte de l'adminiſ-
ration des Finances. Ces promeſſes ſi
tenduës, & données en termes gene-
aux, faiſoient tout l'effet qu'il pouvoit
eſirer. Elles ébloüiſſoient Mr le Prince
tous ſes amis; elles confirmoient le
ıonde dans l'opinion, qu'on y avoit
onçûë de la crainte du Cardinal: elles
iſoient même deſirer ſa conſervation
ſes propres ennemis, croyant trouver
ieux leurs avantages dans la foibleſſe
e ſon miniſtere, que dans un Gouver-
ement plus ferme & mieux reglé. En-
ı, il gagnoit par là avec beaucoup d'a-
eſſe tout le tems qui lui étoit neceſſaire
our tous les deſſeins qu'il pourroit for-
er contre Mr le Prince.

Mais pendant qu'il donnoit toutes les
monſtrations publiques de vouloir en-
er, non ſeulement dans les ſentimens
Monſieur le Prince, mais encore dans
us les interêts de ſes amis, il y étoit
us main directement contraire, ainſi
'il le montra dans une rencontre, qui
preſenta, où Monſieur le Prince obtint
ur la Maiſon de la Rochefoucault le

même rang [a], qui avoit été accordé à celle de Montbazon, & à quelques autres. Car le Cardinal fit demander par Monſieur le Duc d'Orleans une pareille grace pour [b] celle d'Albret, & ſuſcita en même tems une aſſemblée de Nobleſſe pour s'y oppoſer [c]. Enfin, ſoit qu'il en craignît veritablement les ſuites, ou qu'il en fît le ſemblant, il aima mieux revoquer ce qu'on avoit déjà fait en faveur des Maiſons de Foix, de Rohan & de Luxembourg, que de maintenir ce que Monſieur le Prince avoit obtenu pour celle du Prince de Marſillac. Tout cela aigriſſoit bien Monſieur le Prince, mais ne lui faiſoit rien ſoupçonner de ce qui alloit éclater contre lui : & bien qu'il fût mal ſatisfait du Cardinal, il ne prenoit toutefois aucunes meſures pour le perdre, ni pour s'empêcher d'être perdu ; & il eſt certain que juſqu'à ſa priſon jamais ſujet n'a été plus ſoûmis que lui à l'autorité du Roi, ni plus dévoüé aux interêts de l'Etat ; mais le malheur de la France, & le ſien propre, le contraignirent

[a] *Le tabouret pour la Princeſſe de Marſillac.* [b] *Pour Madame de Pons.* [c] *Cette aſſemblée ſe tint chez le Maréchal de l'Hôpital, & fut ſuivie de la revocation des tabourets accordez depuis la régence.*

rent bien-tôt à changer de ſentiment.

Le traité de mariage du Duc de Mercœur, fils aîné du Duc de Vendôme avec une des Niéces du Cardinal Mazarin en fut une des principales cauſes, & renouvella toute l'aigreur qui ſembloit être aſſoupie entre ce Miniſtre & Monſieur le Prince. Il y avoit donné les mains devant la guerre de Paris, ſoit qu'il n'en eût pas prévû les ſuites, ou que par une trop grande déference pour la Cour, il n'eût oſé témoigner à la Reine, qu'il les prévoyoit: mais enfin, Madame de Longueville ennemie de la Maiſon de Vendôme, craignant que les prétentions de rang du Duc de Longueville ne fuſſent troublées par l'élevation du Duc de Mercœur, ſe ſervit des premiers momens de ſa réconciliation avec ſon frere, pour lui faire connoître que ce mariage ſe faiſoit directement contre leurs communs interêts, & que le Cardinal laſſé de porter le joug qu'il venoit de s'impoſer, voudroit prendre de nouveaux appuis pour ne dépendre plus de lui, & pour pouvoir manquer impunément à ſes engagemens, & à la reconnoiſſance qu'il lui devoit. Monſieur le Prince fut aiſé à perſuader là-deſſus, & il le fut encore davantage à promettre à Monſieur

le

le Prince de Conty, & à Madame de Longueville, qu'il ſe joindroit à eux, pour empêcher ce mariage, quoiqu'il eût promis à la Reine d'y conſentir, comme je viens de dire. Je ne ſçai ſi ce fut par cette raiſon, qu'il vouloit que les premieres difficultez vinſſent de la part de Monſieur ſon frere; ou ſi ce fut pour retarder de quelques momens la peine qu'il avoit à ſe declarer contre les ſentimens de la Reine : mais enfin, on ſçût bien-tôt, qu'il ne pouvoit approuver cette alliance, & dès lors auſſi le Cardinal reſolut de ſe vanger de lui, & d'avancer le deſſein de l'arrêter. Il y rencontroit de grands obſtacles, qu'il falloit neceſſairement ſurmonter : la liaiſon particuliere de Monſieur le Duc d'Orleans & de Monſieur le Prince, cultivée par les ſoins de l'Abbé de la Riviere, en étoit un très-conſiderable; on ne pouvoit diviſer ces deux Princes, ſans ruïner cet Abbé, & ſans perſuader en même-tems à Monſieur le Duc d'Orleans que Mr le Prince avoit manqué à ſon devoir envers lui, en quelque choſe aſſez conſiderable, pour lui faire naître le deſir de le voir perir. Et ce crime imaginaire n'étoit pas ſi facile à ſuppoſer. Il falloit encore ſe reconcilier avec les *Frondeurs*, &

que ce fût par un traité ſi ſecret, que ɔnſieur le Prince n'en pût avoir de ıpçon. Le peuple & le Parlement le voient ignorer auſſi ; car autrement les *ondeurs* ſe ſeroient rendus inutiles à la ɔur, & auroient perdu leur crédit, qui étoit fondé que ſur l'opinion qu'avoit peuple qu'ils étoient irréconciliables ec le Cardinal. Je ne puis dire ſi ce ıt ſon habileté, qui lui fit inventer les ıoyens qu'on employa contre la liber- é de Mr le Prince ; mais au moins je uis aſsûrer qu'il ſe ſervit adroitement de eux que la fortune lui preſenta, pour aincre les difficultez qui s'oppoſoient un deſſein périlleux. Enfin un nommé olly, créature du Coadjuteur de Paris, ournit alors de la matiére à tous les léſordres qui ont ſuivi.

Parmi les plaintes generales qui ſe faiſoient contre le Gouvernement, le Corps des Rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris paroiſſoit le plus animé. On voyoit tous les jours un nombre de bonnes familles reduites à la derniere neceſſité, ſuivre le Roi & la Reine dans les ruës, & dans les Egliſes pour demander juſtice contre la dureté des Surintendans, qui prenoient tout leur bien. Quelques-uns s'en plaignirent au Parlement, & entr'autres

tres ce Jolly y parla avec beaucoup de chaleur contre la mauvaiſe adminiſtration des Finances. Et il arriva que le lendemain allant au Palais pour cette même affaire, on tira quelques coups de piſtolet dans le carroſſe où il étoit, dont néanmoins il ne fut pas bleſſé. On ne put découvrir l'auteur de cette action, & il eſt difficile de juger ſi la Cour la fit faire pour punir Jolly, ou ſi les *Frondeurs* la firent eux-mêmes de concert avec lui, pour avoir un ſujet d'émouvoir le peuple & de faire une ſédition. D'autres ont crû, que ce furent des ennemis dudit Jolly, qui avoient voulu lui faire plus de peur que de mal. Mais quelque deſſein qu'on ait eu en cette rencontre, elle fut auſſi-tôt répanduë dans Paris, comme un effet de la cruauté du Cardinal; & la Boulaye qui étoit attaché au Duc de Beaufort, parut en même tems au Palais, demandant juſtice au Parlement de cet attentat contre la liberté publique. Peu de gens furent perſuadez que ſon zele fût auſſi déſintereſſé, qu'il le vouloit faire croire, & peu auſſi ſe diſpoſerent à le ſuivre: ainſi le tumulte ne fut ni violent, ni de longue durée. La preſence de la Boulaye fit croire avec quelque vraiſemblance, que ce qui

ui s'étoit paſſé, étoit un artifice des *rondeurs*, pour intimider la Cour, & our s'y rendre neceſſaires; mais j'ai ſçû epuis par un homme digne de foi à qui Boulaye l'a dit, que dans le moment u'il y eut quelque apparence de ſédition ans l'affaire de Jolly, le Cardinal lui onna un ordre d'aller au Palais, d'y aroître emporté contre la Cour, d'en- er dans les ſentimens du peuple, de ſe oindre à tout ce qu'il voudroit entre- rendre, & (ce qui eſt horrible à pen- r) de tuer Monſieur le Prince, s'il pa- oiſſoit pour appaiſer l'émotion: mais le éſordre finit trop tôt, pour donner lieu la Boulaye d'executer un ſi infame deſ- ein, ſi ce qu'il a dit, eſt vrai.

Cependant ſoit que les eſprits factieux u peuple ne fuſſent pas entierement ppaiſez, ou que la crainte du châtiment es fiſt raſſembler le ſoir même une ſecon- e fois, pour chercher les moyens de 'en garantir, ou ſoit encore plus vraiſem- lablement que le Cardinal dans la vûë l'arrêter Monſieur le Prince, voulût au- aravant le rendre irréconciliable avec es *Frondeurs*, & que pour en venir plus acilement à bout, il crût devoir les fai- e paroître coupables du crime que je iens de dire: il lui fit écrire le ſoir mê-

me,

me, que le Conſeil ſe tenoit au Palais Royal, un billet par Servient qui lui donnoit avis que la ſédition du matin avoit été ſuſcitée par les *Frondeurs* pour attenter à ſa perſonne; qu'il y avoit encore une aſſemblée dans l'Iſle du Palais, vis-à-vis du cheval de Bronze pour le même deſſein; & que s'il ne donnoit ordre à ſa ſureté, il couroit un grand danger. Monſieur le Prince fit voir cet avis à la Reine, à Mr le Duc d'Orleans, & à Mr le Cardinal, qui en parut encore plus ſurpris que les autres. Enfin, après avoir conſulté ce qu'on devoit faire pour en ſçavoir la verité, il fut reſolu que ſans expoſer la perſonne de Monſieur le Prince à aucun danger, on remeneroit par le Pont-neuf ſes gens & ſon carroſſe, comme s'il étoit dedans; ce qui fut executé. Quand le carroſſe fut devant le cheval de bronze, des inconnus y tirerent quelques coups de mouſqueton, & bleſſerent un laquais du Comte de Duras, qui étoit monté derriere. La nouvelle en fut auſſi-tôt portée au Palais-Royal, & Mr le Prince demanda juſtice au Roi & à la Reine contre les *Frondeurs*. Le Cardinal ſe ſurpaſſa lui-même en cette occaſion; ſon ſoin & ſon zele ſemblerent aller encore plus loin que celui des

plus

plus proches parens, & des plus paſſionnez amis de Monſieur le Prince. Il crût d'autant plus aiſément, que le Cardinal prenoit ſes interêts avec chaleur, qu'il lui ſembloit qu'il étoit de ſa prudence de ne pas perdre une ſi favorable occaſion de s'acquitter aux dépens de ſes anciens ennemis, de ce qu'il devoit à la protection qu'il avoit reçûë de Mr le Prince contre tout le Royaume. Ainſi aidant à ſe tromper lui-même, il recevoit l'empreſſement du Cardinal, comme une marque de ſon amitié & de ſa reconnoiſſance, bien que ce ne fût qu'un pur effet de ſa haine ſecrette, & du deſir d'acheminer plus ſurement ſon entrepriſe.

Cependant les *Frondeurs*, voyant naître contre eux une ſi prompte & ſi dangereuſe accuſation, crûrent dabord que c'étoit un concert de Mr le Prince & du Cardinal pour les opprimer. Ils témoignerent de la fermeté dans cette rencontre, & bien qu'on fît courir dans le monde, que Mr le Prince ſe porteroit à toute ſorte de violence contre eux, néanmoins le Duc de Beaufort, ſans s'étonner de ce bruit, alla chez le Maréchal de Grammont, où Mr le Prince ſoupoit; & quelque ſurpriſe qu'on eût de ſon arrivée,

rivée, il y paſſa le reſte du ſoir, & parut le moins embarraſſé de la Compagnie. Le Coadjuteur & lui employerent tous les moyens qu'ils pûrent auprès de Mr le Prince & de Madame de Longueville, pour leur prouver leur innocence ; & le Marquis de Noirmontier propoſa même de leur part au Prince de Marſillac, de s'allier de nouveau à toute la Maiſon de Condé contre le Cardinal. Mais Mr le Prince, qui n'étoit pas moins aigri par le peu de reſpect qu'ils lui avoient gardé dans tout ce qu'ils lui avoient publié de l'affaire de Noiſi, que parce qu'il croyoit qu'ils avoient eu deſſein de l'aſſaſſiner, ferma l'oreille à leurs juſtifications. Et Madame de Longueville fit la même choſe, animée par l'interêt de ſa Maiſon, & plus encore par le reſſentiment particulier qu'elle avoit contre le Coadjuteur, pour avoir donné des avis & des conſeils contre elle au Duc ſon mari.

Les choſes ne pouvoient plus demeurer dans les termes, où elles étoient alors, & il falloit ou que Mr le Prince ſe fît juſtice lui-même du conſentement de la Cour, ou qu'il la demandât au Parlement. Le premier parti étoit trop violent, & il ne convenoit pas au deſſein caché

caché du Cardinal ; & l'évenement de l'autre étoit trop long & trop douteux. Néanmoins comme l'intention du Cabinet étoit de mettre l'affaire entre les mains du Parlement, pour mortifier Monſieur le Prince par le retardement, & par le déplaiſir de ſe voir aux pieds des Juges, dans la condition de ſuppliant auſſi bien que ſes ennemis, le Cardinal ne manqua pas de prétextes apparens, pour l'y conduire adroitement, & pour avoir ainſi tout le tems dont il avoit beſoin. Il lui repreſenta que ce ſeroit renouveller la guerre civile, que d'attaquer les *Frondeurs* par d'autres voyes, que celles de la juſtice, qui devoit être ouverte à tous les criminels ; que l'affaire dont il s'agiſſoit, étoit de trop grand poids, pour être décidée ailleurs qu'au Parlement ; & que la conſcience & la dignité du Roi ne permettoient pas d'employer d'autres moyens ; que l'attentat étoit trop viſible pour être difficile à verifier ; qu'un tel crime meritoit un grand exemple, mais que pour le donner ſurément, il falloit garder les apparences, & ſe ſervir au moins des formes ordinaires de la juſtice. Monſieur le Prince ſe diſpoſa ſans peine à ſuivre cet avis, ſe confiant en la bonté de ſa cauſe, & plus encore

encore en ſon crédit, dont il prétendoit ſe ſervir en tout cas, ſi le ſuccès de l'autre ne répondoit pas à ſon attente. Il fit donc ſa plainte au Palais ſelon les formes ordinaires, & dans tout le cours de cette affaire le Cardinal eut le plaiſir malicieux de le conduire lui-même dans tous les piéges qu'il lui avoit tendus. Cependant le Duc de Beaufort & le Coadjuteur demanderent d'être reçûs à ſe juſtifier, & cela leur ayant été accordé, les deux partis quitterent pour un tems les autres voyes, pour ſe ſervir ſeulement de celles du Palais. Mais Monſieur le Prince connut bien-tôt par la maniere dont les *Frondeurs* ſoûtenoient leurs affaires, que leur crédit y pouvoit balancer le ſien; il ne pénetroit pas néanmoins dans la diſſimulation du Cardinal, & malgré les impreſſions que lui en donnoient Madame ſa ſœur, & quelques-uns de ſes amis, il croyoit toûjours que le Cardinal agiſſoit de bonne foi. Les choſes demeurerent quelques jours en ces termes, & l'aigreur augmentoit de tous les côtez: les amis de Mr le Prince, & ceux des *Frondeurs*, les accompagnoient tous les jours au Palais, & les choſes ſe maintenoient ainſi avec plus d'égalité, qu'on n'en devoit attendre entre

entre deux partis, dont les Chefs étoient ſi inégaux. Mais enfin le Cardinal eſperant de récouvrer ſa liberté en l'ôtant à Mr le Prince, jugea qu'il étoit tems de s'accommoder avec les *Frondeurs*, & que ſans craindre de leur donner un moyen de ſe reconcilier avec Mr le Prince, il pouvoit en ſureté leur offrir la protection de la Cour, & prendre enſemble des meſures contre lui. Mr le Prince en fournit même alors un prétexte aſſez plauſible ; car ayant ſçû que Madame de Longueville ménageoit ſecrettement, & depuis quelque tems, le mariage du Duc de Richelieu & de Madame de Pons, il les mena à Trie, & voulut autoriſer cette céremonie de ſa preſence, & prit ſi hautement la protection des nouveaux mariez contre leurs proches[a], que le Cardinal n'eut pas de peine à donner un ſens criminel à toute cette conduite, & à perſuader que les ſoins que Mr le Prince & Madame de Longueville avoient pris pour ce mariage, regardoient

[a] *C'eſt que Madame d'Aiguillon, qui vouloit marier le Duc de Richelieu, ſon neveu, avec une des niéces du Cardinal, prétendoit faire caſſer le mariage de Madame de Pons, quoiqu'elle fût de condition très-égale au jeune Duc, & veuve de l'aîné de la Maiſon d'Albret. Elle s'appelloit du Vigean.*

gardoient moins l'établiſſement de cette Dame, que le deſſein de s'aſsurer du Havre dont ſon mari étoit Gouverneur ſous l'adminiſtration de la Dame d'Aiguillon ſa tante. Le Cardinal trouva moyen d'aigrir auſſi Monſieur le Duc d'Orleans, ſur ce que Mr le Prince ne lui avoit rien dit de ce mariage: & puis il prit des meſures avec Madame de Chevreuſe, qui ſe ſervant habilement de l'occaſion, lui propoſa d'abord tout ce dont il n'avoit oſé ſe découvrir le premier à elle contre la liberté de Mr le Prince. Ils en convinrent en general, mais les particularitez de ce traité furent ménagées par Laigues, que ce Prince avoit déſobligé ſans ſujet, quelque tems auparavant, & qui en avoit toûjours conſervé depuis un profond reſſentiment. Il eut alors l'avantage de regler les conditions de la priſon de Mr le Prince, & de montrer combien il importe aux perſonnes de ce rang, de ne reduire jamais ceux qui ſont au deſſous d'eux à la neceſſité de ſe vanger. Mais il reſtoit encore un obſtacle difficile à ſurmonter, c'étoit de faire entrer Monſieur le Duc d'Orleans dans le deſſein de perdre Mr le Prince, vû la confiance aveugle qu'il avoit depuis vingt ans aux conſeils de l'Abbé de

la

la Riviere, qui avoit tant d'interêt de s'y oppoſer. Madame de Chevreuſe ſe chargea de vaincre cette derniere difficulté, & pour en venir à bout, elle ſe plaignit à Monſieur le Duc d'Orleans du peu de ſureté qu'il y auroit deſormais à prendre des meſures particulieres avec lui; que toutes ſes paroles étoient rapportées par l'Abbé de la Riviere à Mr le Prince & à Madame de Longueville, & que s'étant livré à eux de crainte d'être troublé à Rome dans ſa prétention du chapeau, il les avoit rendus arbitres du ſecret & de la conduite de ſon maître. Elle lui perſuada même, qu'il étoit entré avec eux dans toute la négociation du mariage de Madame de Pons; & que toutes choſes ſe faiſoient tellement de concert enſemble, que Madame la Princeſſe la Mere n'avoit aſſiſté avec tant de chaleur Mademoïſelle de Saugeon dans le deſſein qu'elle avoit d'être Carmelite, que pour éloigner cette fille de la preſence & de la confiance de Mr le Duc d'Orleans, & pour empêcher qu'elle ne lui fît remarquer la conduite de l'Abbé de la Riviere, & ſa dépendance aveugle de la maiſon de Condé. Enfin Madame de Chevreuſe ſçût ſi bien aigrir Mr le Duc d'Orleans & contre Mr le Prince, & con-

tre la Riviere, qu'elle le rendit dès lors capable de toutes les impreſſions, & de tous les ſentimens, qu'on lui voulut donner.

Le Cardinal de ſon côté, renouvella artificieuſement au Duc de Rohan une propoſition, qu'il lui avoit faite autrefois, pour engager Monſieur le Prince à prétendre la charge de Connétable, à quoi il n'avoit jamais voulu entendre, pour éviter de donner jalouſie à Mr le Duc d'Orleans. Et bien que Monſieur le Prince la rejettât cette ſeconde fois, par la même conſideration, le Cardinal ſçût tellement ſe prévaloir des conferences particulieres qu'il eut ſur ce ſujet avec le Duc de Rohan, qu'il leur donna toutes les apparences d'une négociation ſecrete, que Monſieur le Prince ménageoit avec lui ſans la participation de Mr le Duc d'Orleans [a], & en quelque façon

a *Le Cardinal*, dit Monſieur le Prince dans un de ſes Manifeſtes, *qui prévoyoit bien que Monſieur le Duc d'Orleans étoit pour demander l'épée de Connétable, afin de ſe conſerver dans la Majorité du Roi la principale fonction de ſa Lieutenance Generale, employa ſes artifices ordinaires, pour m'engager à la pourſuivre; partie pour nous commettre tous deux dans la demande de cette Charge; partie pour en tirer de moi quelque récompenſe. Encore me la fit-il offrir par le Duc de Rohan, à condition que je cedaſſe à ſon Neveu Manciny tout ce que je prétendois*

façon contre ſes ſentimens. De ſorte que ce Duc ayant reçû toutes ces impreſſions, & voyant un procedé qui lui paroiſſoit tout enſemble peu ſincere & peu reſpectueux de la part de Monſieur le Prince, il ſe crût dégagé de tout ce qu'il lui avoit promis, & conſentit dès l'heure, ſans balancer, au deſſein de le faire arrêter priſonnier.

Le jour qu'ils choiſirent pour l'execution, fut celui du premier Conſeil. Ils reſolurent auſſi de s'aſſurer du Prince de Conty & du Duc de Longueville, croyant remedier par là à tous les déſordres, que pouvoit produire une telle entrepriſe. Depuis quelque tems, ces Princes, à l'inſtance de Madame de Longueville, avoient évité de ſe trouver tous trois enſemble au Palais-Royal, & ils le faiſoient bien plus par complaiſance pour elle, que par aucune perſuaſion, que cette conduite fût neceſſaire à leur ſureté. Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent reçû plu-

ſieurs

prétendois ſur l'Amirauté, ou que je lui donnaſſe le bâton de Grand-Maître. Si cette épée devoit être ſi préjudiciable à l'Etat entre mes mains, & me donner moyen de paſſer d'un état particulier à la Royauté, m'en devoit-il faire la propoſition, & s'obliger lui-même de la faire agréer à S. A. R. pour les interêts de laquelle je refuſois d'y entendre?

ſieurs avis de ce qui étoit à la veille de leur arriver ; mais Monſieur le Prince y faiſoit trop peu de reflexion pour s'en ſervir, & les recevoit même quelquefois avec une raillerie aigre, évitant d'entrer en matiére pour n'avoüer pas qu'il avoit pris de fauſſes meſures. De ſorte que ſes plus proches parens & ſes amis craignoient de dire leurs ſentimens là-deſſus. Néanmoins le Prince de Marſillac, (que l'on nommera déſormais le Duc de la Rochefoucault, à cauſe de la mort de ſon pere, arrivée en ce même tems) voyant les divers procedez de Monſieur le Duc d'Orleans envers les *Frondeurs*, & envers Mr le Prince, dit à Monſieur le Prince de Conty le jour qu'il fut arrêté, que la Riviere étoit aſſurément gagné de la Cour, ou perdu auprès de ſon Maître, & qu'ainſi il n'y avoit pas un moment de ſureté à la Cour pour Mr le Prince, & pour lui. Et le jour d'auparavant, il dit à la Mouſſaye que le Capitaine de ſon quartier lui étoit venu dire, qu'on l'avoit envoyé querir de la part du Roi, & qu'étant dans la Galerie du Palais-Royal, Monſieur le Tellier lui avoit demandé, ſi le peuple n'approuveroit pas que le Roi fît quelque action éclatante pour rétablir ſon autorité : à

quoi

quoi l'autre répondit, que pourvû qu'on n'arrêtât point Mr le Duc de Beaufort, il n'y avoit rien à quoi l'on ne consentît. Sur cela, le Capitaine vint trouver le Duc de la Rochefoucault, & lui dit qu'on vouloit perdre Mr le Prince, & que de la façon qu'il voyoit prendre les mesures, ce devoit être dans très-peu de tems. La Moussaye promit de le dire, mais Mr le Prince dit qu'il ne lui en a jamais parlé. Cependant le Cardinal ajoûte la raillerie à tout ce qu'il préparoit contre Mr le Prince, lui disant, qu'il vouloit ce jour même lui sacrifier les *Frondeurs*, & qu'il avoit donné les ordres pour faire arrêter le nommé des Couchéres, qui étoit le principal auteur de la sédition de Jolly, & qui commandoit ceux qui attaquerent son carrosse sur le Pont-neuf; mais que dans la crainte que les *Frondeurs* se voyant ainsi découverts, ne fissent quelque effort, pour le retirer des mains de l'Officier qui le devoit mener au Bois de Vincennes, il falloit que Mr le Prince prît le soin d'ordonner les Gendarmes & les Chevaux-legers du Roi, pour le conduire sans désordre. Mr le Prince eut alors la confiance qu'il falloit pour être trompé; il s'acquitta exactement de sa commission,

& prit toutes les précautions neceſſaires pour ſe faire mener ſurement en priſon.

Le Duc de Longueville étoit à Chaillot, & le Cardinal lui manda par Prioleau ſon Agent, qu'il parleroit le jour même au Conſeil, de la ſurvivance du Vieux-Palaix de Roüen en faveur du fils de Monſieur de Beuvron dépendant de lui, & qu'il la lui remettroit entre les mains, afin que cette Maiſon la tînt de lui. Le Duc ſe rendit auſſi-tôt au Palais-Royal, le ſoir du 18. Janvier 1650. & Mr le Prince, Mr de Conty & lui étant entrez dans la Galerie de l'appartement de la Reine, ils y furent arrêtez par Guitault Capitaine de ſes Gardes. Quelque tems après, on les fit monter dans un carroſſe du Roi, qui les attendoit à la petite porte du jardin. Leur eſcorte ſe trouva bien plus foible, qu'on n'avoit crû : elle étoit commandée par le Comte de Mioſſans Lieutenant des Gendarmes, & Cominges, Lieutenant de Guitault, ſon oncle les gardoit. Jamais des perſonnes de telle importance ne furent conduites en priſon par un ſi petit nombre de gens, car il n'y avoit que ſeize hommes à cheval, avec ce qui étoit en carroſſe avec eux. Tout le monde ſçait comme le carroſſe s'étant rompu entre

Paris

Paris & Vincennes, ils demeurerent quatre ou cinq heures par le chemin ; belle occaſion pour ceux qui auroient voulu entreprendre de les délivrer, mais perſonne ne ſe mit en devoir de le faire.

On voulut arrêter en même tems le Duc de la Rochefoucault & la Mouſſaye, & l'on envoya Monſieur de la Vrilliere porter un ordre à la Ducheſſe de Longueville, d'aller trouver la Reine au Palais-Royal, où l'on avoit deſſein de la retenir; mais le Duc de la Rochefoucault la fit reſoudre de partir à l'heure même, & d'aller en diligence en Normandie, pour engager le Parlement de Roüen, & la Normandie, de prendre le parti des Princes, & pour s'aſſurer des amis & des places du Duc ſon mari, & du Havre de Grace. Le Duc de la Rochefoucault l'accompagna en ce voyage ; mais cette Princeſſe, après avoir eſſayé inutilement de gagner le Parlement, ſe retira à Dieppe, qui ne lui ſervit de retraite que juſqu'à la venuë de la Cour, qui fut ſi prompte, & la preſſa de telle ſorte que pour ſe garantir d'être arrêtée par les bourgeois de Dieppe, & par Pleſſis-Belliere, qui y étoit allé avec des troupes de la part du Roi, elle fut contrainte de s'embarquer, & de paſſer en Hollande

pour aller à Stenay, où le Maréchal de Turenne s'étoit retiré dès la priſon des Princes. Le Duc de la Rochefoucault partit de Dieppe cinq ou ſix jours devant la Ducheſſe de Longueville, & s'en alla dans ſon Gouvernement de Poitou, pour y diſpoſer les choſes à la guerre, & pour eſſayer avec les Ducs de Boüillon, de Saint Simon, & de la Force de renouveller les mécontentemens du Parlement, & de la ville de Bordeaux, & de les obliger à prendre les interêts de Mr le Prince, puiſque les Manifeſtes de la Cour ne lui imputoient pas de plus grands crimes, que d'avoir protegé hautement les interêts de Bordeaux.

Pour ce qui eſt des raiſons qui ont obligé le Cardinal à arrêter Mr le Prince, je ſuis perſuadé, qu'il n'y en a point eu de bonne [a], & que toutes les regles de la Politique étoient contre ce deſſein-là, comme les évenemens l'ont fait voir. Outre que juſques-là Monſieur le Prince n'avoit pas même été ſoupçonné de la moindre penſée contre l'Etat. Je crois donc, que non ſeulement le Cardinal a voulu être par là le maître de la Cour; mais

[a] Cauſſa periculi, non crimen ullum ſed gloria viri. *In agricola.*

mais encore qu'il n'a pû ſouffrir la maniere aigre, & mépriſante avec laquelle le Prince de Condé le traitoit en public, afin de regagner dans le monde, ce que leur réconciliation lui avoit ôté. Il faiſoit la même choſe dans les Conſeils particuliers pour le détruire dans l'eſprit de la Reine, & y prendre le poſte qu'il y occupoit. Enfin, l'aigreur augmentant entre Mr le Prince & lui, il ſe hâta de le perdre pour ne lui pas donner le tems de ſe réconcilier avec les *Frondeurs*. Il conduiſit ſi adroitement cette affaire, que le Prince de Condé crût non ſeulement que les préparatifs, que l'on faiſoit pour l'arrêter, regardoient les *Frondeurs* : mais même dans cette vûë-là, il donna lui-même les ordres pour ſe faire conduire plus ſurement en priſon. La choſe fut executée d'un conſentement ſi general des peuples, que la Ducheſſe de Longueville étant retirée, ſans être connuë, dans une maiſon particuliere, pour attendre les choſes neceſſaires pour partir, vit allumer les feux de joye, & paroître les autres marques de la réjoüiſſance publique pour la détention de ſes freres & de ſon mari.

L'autorité de la Cour ſembloit plus affermie que jamais par la priſon des

Princes, & par la reconciliation des *Frondeurs*. La Normandie avoit reçû le Roi avec une ſoûmiſſion entiere, & les places du Duc de Longueville s'étoient renduës ſans reſiſtance. Le Duc de Richelieu fut chaſſé du Havre ; la Bourgogne fit comme la Normandie ; Bellegarde, le Château de Dijon, & Saint Jean de Laune, imiterent les places de Monſieur de Longueville ; le Duc de Vendôme fut pourvû du Gouvernement de Bourgogne ; le Comte d'Harcourt de celui de Normandie ; le Maréchal de l'Hôpital de celui de Champagne & de Brie ; le Comte de Saint Aignan de celui de Berry ; Montrond[a] ne fut pas donné, parce qu'il n'y avoit point de Garniſon ; celles de Clermont & de Damvilliers ſe revolterent ; & Marſin qui commandoit l'armée de Catalogne, fut arrêté priſonnier, & perdit Tortoſe, dont il étoit Gouverneur. Il n'y eut que Stenay ſeul, qui demeura dans le parti des Princes. Preſque tous leurs amis voyant tant de malheurs, ſe contenterent de les plaindre, ſans ſe mettre en devoir de les faire ceſſer.

La Princeſſe de Condé, & le Duc d'Anguien étoient par ordre du Roi à Chantil-

[a] *Place forte en Berry.*

Chantilly ; la Ducheſſe de Longueville & le Maréchal de Thurenne s'étoient retirez à Stenay ; le Duc de Boüillon à Thurenne ; le Duc de la Rochefoucault à Verteüil en Angoumois ; le Duc de Saint Simon à Blaye, & le Duc de la Force à la Force. Ces Meſſieurs-là témoignerent d'abord un zele égal pour Monſieur le Prince ; & lorſque les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault firent le projet de la guerre de Guienne, le Duc de Saint Simon, à qui ils en donnerent avis, offrit de recevoir Monſieur le Duc d'Anguien dans ſa place ; mais quand ils furent près de commencer la guerre, il manqua tout net à ſa parole ; & le Duc de la Force qui avoit de moindres engagemens dans le parti, prit des prétextes pour ne ſe pas déclarer. Le Duc de la Rochefoucault qui n'avoit point de places dans ſon Gouvernement, ni de troupes, fut néanmoins le premier qui prit les armes. Et jugeant de quelle importance il étoit au parti de faire voir qu'on prenoit les armes, non ſeulement pour la liberté de Monſieur le Prince, mais encore pour la conſervation de celle de ſon fils, il envoya Gourville à Madame la Princeſſe Doüairiere qui étoit releguée à Chantilly, & gardée par un Exempt,

auſſi bien que Madame la Princeſſe, ſa belle-fille, pour lui dire l'état des choſes, & lui faire comprendre que la perſonne de Monſieur le Duc d'Anguien étant expoſée à toutes les rigueurs de la Cour, il falloit l'en garantir, pour le rendre un des principaux inſtrumens de la liberté de Monſieur ſon pere : que pour ce deſſein, il étoit neceſſaire, que lui & Madame ſa mere ſe rendiſſent ſecrettement à Brezé en Anjou, où le Duc de la Rochefoucault offroit de les aller prendre avec cinq cens Gentilshommes pour les mener à Saumur, ſi le deſſein qu'il avoit ſur cette place réüſſiſſoit; ou en tout cas, pour les conduire à Thurenne, où le Duc de Boüillon ſe joindroit à eux pour les accompagner à Blaye, en attendant que lui & le Duc de Saint Simon euſſent achevé de diſpoſer le Parlement de Bordeaux à les recevoir. Quelque avantageuſe que fût cette propoſition, il étoit néanmoins mal aiſé de prévoir ſi elle ſeroit ſuivie ou rejettée par Madame la Princeſſe Doüairiere, dont l'humeur inégale, timide & avare, étoit peu propre à entreprendre, & à ſoûtenir un tel deſſein. Toutefois, bien que le Duc de la Rochefoucault fût incertain du parti qu'elle prendroit, il fut contraint cependant

dant de ſe tenir en état d'executer ce qu'il avoit envoyé propoſer, & d'aſſembler ſes amis ſous un prétexte, qui ne fît rien connoître de ſon intention, afin d'être prêt à partir dans le tems de l'arrivée de Gourville, qu'il attendoit à toute heure. Il crût n'en pouvoir prendre de plus ſpecieux que celui de l'enterrement de ſon pere, dont la ceremonie ſe devoit faire à Verteüil, l'une de ſes maiſons. Il convia pour cet effet toute la Nobleſſe des Provinces voiſines, & manda à tout ce qui pouvoit porter les armes dans ſes Terres, de s'y trouver; de ſorte qu'en très-peu de tems, il aſſembla plus de deux mille chevaux & huit cens hommes de pied. Outre ce corps de Nobleſſe & d'Infanterie, Beins Colonel Alleman ayant promis de ſe joindre à lui avec ſon Regiment, le Duc de la Rochefoucault, ſe vit en état d'executer en même tems deux deſſeins conſiderables pour le parti qui ſe formoit: l'un étoit celui qu'il avoit envoyé propoſer à Madame la Princeſſe Doüairiere, & l'autre étoit de ſe ſaiſir de Saumur. Ce Gouvernement avoit été donné à Guitault après la mort du Maréchal de Brezé, pour récompenſe d'avoir arrêté Monſieur le Prince. C'eſt une Place qui ſe pouvoit rendre très-importante

portante dans une guerre civile, étant ſituée au milieu du Royaume, & ſur la riviere de Loire entre Tours & Angers. Un Gentilhomme nommé de Mons y commandoit ſous le Maréchal de Brezé, & ſçachant que Cominges, Neveu de Guitault y alloit avec des ordres du Roi, & menoit deux mille hommes de pieds, pour l'aſſieger s'il refuſoit de ſortir, il differa ſous des prétextes qu'il prit de remettre la Place entre les mains de Cominges, & manda cependant au Duc de la Rochefoucault, qu'il l'en rendroit maître, & qu'il prendroit ſon parti, s'il vouloit y mener des troupes. Le Marquis de Jarzay offrit auſſi de ſe jetter dans la Place avec ſes amis, & de la défendre, pourvû que le Duc de la Rochefoucault lui promît par écrit de le venir ſecourir dans le tems qu'il lui avoit marqué. Le Duc accepta & ſigna ces conditions d'autant plus volontiers que les deux deſſeins dont je viens de parler, convenoient enſemble, & ſe pouvoient executer en même-tems. Dans cette vûë, le même Duc fit aſſembler toute la Nobleſſe, qui étoit venuë à la ceremonie de l'enterrement de ſon pere, & leur dit: qu'ayant évité d'être arrêté priſonnier à Paris avec Monſieur le Prince, il ſe trouvoit peu en ſureté

ſureté dans ſes terres, qui étoient environnées de gens de guerre, qu'on avoit affecté de diſperſer tout autour ſous le prétexte du Quartier d'hiver : mais en effet, pour le pouvoir ſurprendre dans ſa maiſon : qu'on lui offroit une retraite aſſurée dans une Place voiſine, & qu'il demandoit à ſes veritables amis de l'y vouloir accompagner, laiſſant aux autres la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Pluſieurs parurent embaraſſez de cette propoſition, & prirent divers prétextes pour ſe retirer. Le Colonel Beins fut un des premiers qui lui manqua de parole, mais il y eut ſept cens Gentilshommes qui lui promirent de le ſuivre avec ce nombre de Cavalerie, & avec l'Infanterie qu'il avoit tirée de ſes terres. Gourville l'étant venu joindre ſur la route de Saumur, lui rapporta que Madame la Princeſſe avoit approuvé ſon conſeil; mais qu'étant obligée de garder bien des meſures pour la Cour, il lui falloit du tems & beaucoup de précautions pour executer un deſſein, dont les ſuites étoient ſi grandes ; qu'elle étoit peu en état d'y contribuer de ſon argent, & que tout ce qu'elle pouvoit faire alors, étoit de lui envoyer vingt mille livres. Le Duc de la Rochefoucault voyant ſon premier

mier deſſein retardé, ſe reſolut de continuer celui de Saumur; mais bien qu'il y arrivât huit jours devant la fin du tems que le Gouverneur lui avoit promis de tenir, il trouva néanmoins la capitulation faite, & que Jarzay n'avoit point executé ce dont il étoit convenu avec lui; de ſorte qu'il fut obligé de retourner ſur ſes pas. Il défit dans ſa marche quelques compagnies de Cavalerie des troupes du Roi, & étant arrivé chez lui, il congedia la Nobleſſe qui l'avoit ſuivi, & en repartit bien-tôt après, parce que le Maréchal de la Meilleraye marchant à lui avec toutes ſes troupes, il fut contraint de ſe retirer à Thuremne chez le Duc de Boüillon, après avoir jetté dans Montrond cinq cens hommes de pieds & cent chevaux qu'il avoit levez & armez avec une diligence extrême. En arrivant à Thurenne, le Duc de Boüillon & lui eurent nouvelle, que Madame la Princeſſe avoit ſuivi le conſeil qu'on lui avoit donné de partir ſecrettement de Montrond avec le petit Duc d'Anguien, & qu'elle venoit à Thurenne pour être de là menée par eux à Bordeaux, où ils avoient beaucoup d'amis diſpoſez à les recevoir. Mais ils ſçûrent auſſi que le Duc de Saint Simon ayant reçû des

des lettres de la Cour, & ſçachant la priſe de Bellegarde, n'étoit pas dans les mêmes ſentimens, & que ce changement ſoudain avoit refroidi toûs les amis de Bordeaux, qui juſques-là avoient paru les plus zelez pour les interêts de Monſieur le Prince. Néanmoins Langlade, dont le Duc de Boüillon s'étoit ſervi dans cette négociation, les ayant rafermis avec beaucoup de peine & d'adreſſe, il revint en donner avis au Duc de Bouillon, qui aſſembla trois cens gentilshommes de ſes amis, pour aller recevoir Madame la Princeſſe, & le Duc de la Rochefoucault manda les ſiens, qui arriverent à Thurenne au nombre de trois cens, conduits par le Marquis de Sillery, bien que le Maréchal de la Meilleraye les ménaçât de les faire piller par ſes troupes, s'ils alloient retrouver ce Duc. Outre ſes amis, le Duc de Boüillon leva mille deux cens hommes d'Infanterie de ſes terres, & ſans attendre le Marquis de Sillery, ils marcherent ainſi vers les montagnes d'Auvergne, par où devoit paſſer Madame la Princeſſe conduite par Chavaignac. Les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault attendirent deux jours en un lieu nommé la Bonne, où Madame la Princeſſe & Monſieur ſon fils arriverent

verent enfin, après des fatigues insupportables à des personnes d'un sexe & d'un âge si peu capable d'en souffrir. On les conduisit de là à Thurenne, où s'étoient rendus à même tems les Comtes de Meille, de Coligny, Guitault, le Marquis de Cessau, Beauvais, Chantorny, Briole, le Chevalier de Riviere, & beaucoup de personnes de qualité & d'Officiers des troupes de Monsieur le Prince, qui servirent durant toute cette guerre avec beaucoup de fidelité & de valeur. La Princesse & le petit Duc y demeurerent huit jours, pendant lesquels on prit Brive-la-gaillarde, & la Compagnie des Gendarmes du Prince Thomas, qui étoit de cent maîtres. Ce séjour à Thurenne qui étoit necessaire pour disposer les esprits de Bordeaux, chancellans & découragez par la conduite du Duc de Saint Simon, & pour y pouvoir aller en sureté, donna loisir au General de la Valette, frere naturel du Duc d'Espernon, qui commandoit l'armée du Roi, de se trouver sur le chemin de Madame la Princesse pour lui empêcher le passage : mais étant demeurée à une maison du Duc de Boüillon nommée Rochefort, le Duc de la Rochefoucault & lui marcherent au General de la Valette, avec toutes les troupes,

troupes qu'ils avoient levées dans leurs terres, & ſix cens Gentilshommes de leurs amis. Ils le joignirent à Montelard en Perigord, mais il lâcha le pied ſans combattre, & ſe retira par des bois à Bergerac, après avoir perdu tous ſes bagages. Madame la Princeſſe reprit après cela le chemin de Bordeaux, ſans rien trouver qui s'opposât à ſon paſſage. Il ne reſtoit plus qu'à ſurmonter les difficultez qui ſe trouvoient dans cette ville. Elle étoit partagée en diverſes cabales. Les créatures du Duc d'Eſpernon, & ceux qui ſuivoient les nouveaux ſentimens du Duc de Saint Simon, s'étoient joints avec ceux qui ſervoient la Cour, & entr'autres avec le Sieur de la Vie, Avocat general au Parlement de Bordeaux, homme habile & ambitieux; ceux-là faiſoient tous leurs efforts, pour faire fermer les portes de la Ville à Madame la Princeſſe. Néanmoins dès qu'on ſçût à Bordeaux qu'elle devoit arriver avec Monſieur ſon fils, à Lormond près de la ville, tout le monde donna des marques publiques de réjoüiſſance. Il en ſortit un très-grand nombre au devant d'elle, on couvrit les chemins de fleurs, & le bateau qui les menoit fut ſuivi de tous ceux qui étoient ſur la riviere, les vaiſ-

ſeaux

ſeaux du Port les ſaluerent de toute l'artillerie, & ils entrerent ainſi à Bordeaux, nonobſtant l'effort qu'on avoit fait ſous main pour les empêcher. Cependant bien que le Parlement & les Jurats ne la viſſent point en Corps, il n'y eut preſque point de particuliers, qui ne lui donnaſſent des aſſurances de ſervice; mais avec tout cela, la Cabale de la Cour, & celle de Monſieur d'Eſpernon empêcherent, que les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault ne fuſſent reçûs dans la ville, dès les premiers jours. Ils en paſſerent deux ou trois dans le Fauxbourg des Chartreux, où tout le peuple alla en foule les voir, & leur offrir de les faire entrer par force. Ils n'accepterent pas ce parti-là, & ſe contenterent, comme j'ai dit, d'entrer enſemble dans la ville deux jours après Madame la Princeſſe, & cela ſur le ſoir pour éviter le déſordre. Il n'y avoit point alors d'autres troupes du Roi dans la Province, que celles que commandoit le General de la Valette, leſquelles étoient près de Libourne. Celles des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault conſiſtoient en cinq ou ſix cens Gentilshommes de leurs amis, & l'Infanterie qu'ils avoient pû tirer de leurs terres. Ainſi n'étant point troupes reglées,

reglées, il étoit impoſſible de les retenir, & chacun étoit ſur le point de ſe retirer. On jugea donc, qu'il falloit eſſayer auparavant de rencontrer le General de la Valette, & pour cet effet on marcha avec toutes les troupes vers Libourne, où il étoit : mais en ayant eu avis, il ſe retira & évita le combat une ſeconde fois, jugeant bien que la Nobleſſe étoit ſur le point de s'en retourner ; & qu'en ne combattant point, il ſe rendoit certainement le maître de la Campagne.

En ce tems-là, le Maréchal de la Meilleraye eut ordre de marcher vers Bordeaux avec ſon armée, par le païs d'entre deux mers, & le Roi s'avança vers Libourne. Ces nouvelles firent hâter les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault de faire leurs levées, malgré les empêchemens qu'ils recevoient, & par le manque d'argent, & par le grand nombre de gens du Parlement & de la Ville, qui traverſoient ſous main leurs deſſeins. Les choſes vinrent même à une extrémité, qui penſa cauſer de grands déſordres; car un Officier Eſpagnol étant venu trouver Madame la Princeſſe de la part du Roi d'Eſpagne, & ayant apporté vingt ou vingt-cinq mille écus, pour ſubvenir aux plus preſſans beſoins, le Parlement qui

qui juſques-là avoit toleré Madame la Princeſſe & ſon fils dans la Ville, & qui ne s'étoit point encore expliqué en leur faveur comme le peuple crût, qu'il ſuffiſoit de s'oppoſer à la reception de cet Envoyé d'Eſpagne dans Bordeaux, pour juſtifier par une ſeule action toute la conduite paſſée, & afin que privant ainſi le parti du ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne, il le reduisît à la neceſſité de recevoir la loi, qu'on lui voudroit impoſer. Le Parlement s'étant donc aſſemblé, ordonna, que cet Eſpagnol ſortiroit de Bordeaux à l'heure même : mais le peuple ayant connu quelles ſeroient les ſuites de cet Arrêt, prit auſſi-tôt les armes, inveſtit le Palais, & menaça d'y mettre le feu, ſi le Parlement ne revoquoit ce qu'il venoit de reſoudre.

D'abord on crût diſſiper facilement cette émotion, en faiſant paroître les Jurats ; mais le trouble augmentant ſur le retardement qu'on apportoit à la revocation de l'Arrêt, le Parlement envoya donner avis aux Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault de ce déſordre, & les prier de le faire ceſſer. Ils ne furent pas fâchez, qu'on eût beſoin d'eux en cette rencontre : mais outre qu'il leur importoit extrêmement pour jetter les fonde-

mens

mens de leur parti, que le peuple obtînt la caſſation de l'arrêt, avant que de laiſſer le Palais libre, ils craignoient encore que paroiſſant regler les mouvemens de la ſédition, l'on ne leur imputât de l'avoir cauſée. Ainſi ils reſiſterent d'abord à faire ce que le Parlement deſiroit d'eux; mais voyant enfin que les choſes s'échaufoient à un point, qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, ils coururent au Palais, ſuivis de leurs gardes, & s'abandonnant parmi ce peuple irrité, comme il étoit ſur le point de brûler le Palais, ils arrêterent ſa fureur, & ſe rendirent médiateurs entre le Parlement & lui. Ainſi l'Envoyé d'Eſpagne eut dès lors toute la liberté qu'il deſiroit. Enſuite les Generaux jugerent qu'il étoit neceſſaire de faire une revûë generale des Bourgeois, pour leur faire connoître leurs forces, & les diſpoſer peu à peu à ſe réſoudre de ſoûtenir le ſiége. Ils voulurent eux-mêmes les mettre en bataille, bien qu'ils euſſent reçû pluſieurs avis, qu'il y avoit des gens gagnez pour les aſſaſſiner. Néanmoins parmi les ſalves continuelles, qui leur furent faites par plus de douze mille hommes, il n'arriva aucun accident qui leur donnât lieu de croire cet avis. On fit enſuite commencer

cer quelques dehors à Bordeaux ; mais comme il venoit peu d'argent d'Eſpagne, on ne pût mettre aucun ouvrage en défenſe ; car dans toute cette guerre, on n'a touché des Eſpagnols que deux cens vingt mille livres, le reſte ayant été pris ſur le convoy, ou ſur le crédit de Madame la Princeſſe, ou des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, ou de Monſieur Laîné. Néanmoins en très-peu de tems on leva près de trois mille hommes de pied, & ſept ou huit cens chevaux ; on prit Caſtelnau, qui eſt à quatre lieuës de Bordeaux, & on ſe ſeroit étendu davantage, ſans les nouvelles qu'on eut de l'approche du Maréchal de la Meilleraye du côté d'entre les deux mers, & de celle du Duc d'Eſpernon, qui vint joindre le General de la Valette. Sur ces avis les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault depêcherent le Marquis de Sillery en Eſpagne, pour faire ſçavoir l'état des choſes, & pour faire venir promptement le ſecours, qu'on en avoit promis. Cependant on laiſſa une Garniſon dans Caſtelnau, & on ſe retira avec le reſte des troupes à Blanquefort, qui eſt à deux lieuës de Bordeaux. Ce fut en ce lieu-là que le Duc d'Eſpernon vint attaquer les Quartiers. Les Ducs de Boüillon

lon & de la Rochefoucault étoient retournez à Bordeaux, & Chambon Maréchal de Camp commandoit les troupes, qui étoient de beaucoup plus foibles que celles du Duc d'Eſpernon. Néanmoins, bien qu'il ne pût défendre l'entrée de ſon Quartier, les marais & les canaux, qui en environnoient une partie, lui donnerent moyen de ſe retirer ſans être rompu, & de ſauver les troupes & tout le bagage. Sur le bruit de ce combat, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault partirent de Bordeaux avec un grand nombre de Bourgeois, & ayant joint leurs troupes retournerent vers le Duc d'Eſpernon, dans le deſſein de le combattre, ſi les mêmes canaux ne les avoient empêchez de venir aux mains. Tout ſe paſſa en eſcarmouches, où le Duc d'Eſpernon perdit beaucoup d'Officiers & de ſoldats; du côté de Bordeaux, il y eut peu de gens de tuez, Guitault Chambellan de Monſieur le Prince y fut bleſſé: & depuis cela les troupes du Maréchal de la Meilleraye, & celles du Duc d'Eſpernon, ſerrerent Bordeaux de plus près. Ils reprirent même l'Iſle de Saint George qui eſt dans la Garonne, à quatre lieuës au-deſſus de la ville, où on avoit commencé quelque fortification. Elle fut

défenduë trois ou quatre jours avec aſſez de vigueur, parce que tous les jours on y faiſoit entrer un Regiment frais. Le General de la Valette y fut bleſſé, & mourut peu de jours après. Mais enfin les batteaux qui y avoient amené des troupes, & qui devoient ramener celles qu'on relevoit, ayant été coulé à fonds, par une batterie que le Maréchal de la Meilleraye avoit fait dreſſer ſur le bord de la Riviere, la frayeur prit les ſoldats, & même les Officiers de telle ſorte, qu'ils ſe rendirent tous priſonniers de guerre; & ainſi ceux de Bordeaux perdirent tout à la fois cette Iſle, & 1200. hommes de leur meilleure Infanterie. Ce déſordre & l'arrivée du Roi à Libourne, qui fit auſſi-tôt attaquer le château de Vaire, à deux lieuës de Bordeaux, apporterent une grande conſternation dans la ville; le Parlement & la ville ſe voyant à la veille d'être aſſiegez par le Roi, manquoient de toutes les choſes neceſſaires pour ſe défendre; nul ſecours ne leur venoit d'Eſpagne, & leur crainte avoit enfin reduit le Parlement à s'aſſembler, pour déliberer s'il enverroit des Députez demander la paix, aux conditions qu'il plairoit au Roi; lorſqu'on apprit que Vaire étoit pris, & que le Gouver-

Gouverneur, nommé Richon, s'étant rendu à diſcretion, avoit été pendu, cette ſeverité, par laquelle le Cardinal croyoit jetter la terreur & la diviſion dans Bordeaux, fit un effet tout contraire; car cette nouvelle étant venuë dans un tems, où, comme je viens de dire, les eſprits étoient étonnez & chancelans, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault ſçûrent ſi bien ſe prévaloir de cette conjoncture, qu'ils remirent leurs affaires en meilleur état, en faiſant pendre auſſi le Commandant de l'Iſle Saint George, qui s'étoit auſſi rendu à eux à diſcretion. Mais afin que le Parlement & le peuple partageaſſent avec les Generaux une action, qui n'étoit pas moins neceſſaire, qu'elle paroiſſoit hardie, ils firent juger Canoles (c'étoit le nom de ce Commandant) par un Conſeil de guerre, où préſidoient Madame la Princeſſe & Monſieur le Duc d'Anguien, & qui étoit compoſé non ſeulement des Officiers des troupes, mais encore des deux Députez du Parlement qui y aſſiſtoient toûjours, & des trente-ſix Capitaines de la ville. Tous condamnerent d'une voix ce pauvre Gentilhomme qui n'avoit d'autre crime que ſon malheur; & le peuple animé lui donna à peine le tems d'être exé-

cuté, qu'il voulut déchirer ſon corps en piéces.

Cette action étonna la Cour, raſsûra les Bordelois, & diſpoſa de telle ſorte les choſes dans la ville, qu'on s'y reſolut d'attendre le ſiége, & ſe défendre courageuſement, ſe fiant en leurs propres forces, & aux promeſſes des Eſpagnols, qui les aſſuroient d'un prompt & puiſſant ſecours. Dans ce deſſein on ſe hâta de faire un Fort de quatre petits baſtions à la Baſtide, qui eſt vis-à-vis de Bordeaux de l'autre côté de la Riviere. On travailla avec ſoin aux autres Fortifications de la ville; mais comme beaucoup de Bourgeois avoient des maiſons dans le Fauxbourg de Saint Surin, ils ne voulurent pas permettre qu'on les brûlât, ni même, qu'on en razât aucune, bien qu'on leur repreſentât, que ce Fauxbourg ſeroit attaqué le premier, & qu'il étoit capable de loger toute l'Infanterie du Roi : de ſorte que tout ce qu'on pût faire, fut d'en couper les avenuës, & de percer les maiſons; ce qui ne fut fait, que pour contenter le peuple, & non pas pour eſperer de défendre un lieu de ſi grande garde avec des Bourgeois, & ſi peu de troupes qui reſtoient, leſquelles ne montoient pas à ſept ou huit cens

cens hommes de pied, & trois cens chevaux. Néanmoins comme l'on dépendoit du peuple & du Parlement, il falut les ſatisfaire contre les regles de la guerre, & entreprendre de défendre le Fauxbourg de Saint Surin, qui eſt ouvert de tous les côtez. La porte de la ville qui en eſt la plus proche, eſt celle de Dijos : elle fut trouvée ſi mauvaiſe, parce qu'elle n'eſt défenduë de rien, & qu'on y arrive de plein pied, qu'on jugea à propos de la couvrir d'une demi-lune : mais comme l'on manquoit de tout, on ſe ſervit d'une petite hauteur de fumier, qui étoit devant la porte, laquelle étant eſcarpée en forme de demi-lune, ſans parapet, ni ſans foſſé, ſe trouva néanmoins la plus grande défenſe de la ville.

Le Roi étant demeuré à Bourg [a], le Cardinal Mazarin vint à l'armée; elle étoit de huit mille hommes de pied, & de près de trois mille chevaux : on reſolut d'attaquer le Fauxbourg de Saint Surin; d'autant plus facilement que n'y ayant que les avenuës de gardées, on pouvoit ſans peril gagner les maiſons, entrer

[a] *Petite ville entre la Garonne & la Dordogne, appellée dans le pais Bourg-ſur-Mer.*

entrer par là dans le Fauxbourg, & couper même ce qui défendroit les barricades de l'Egliſe, ſans qu'on pût ſe retirer dans la ville. On croyoit de plus, que la demi lune ne pouvant être défenduë, on ſe logeroit à la porte de Dijon dès le premier jour. Pour cet effet, le Maréchal de la Meilleraye fit attaquer les barricades & les maiſons en même tems, & Palluau avoit ordre auſſi d'entrer par le Palais-Galien, & de couper entre le Fauxbourg & la ville droit à la demi-lune. Mais le Maréchal de la Meilleraye ayant fait donner devant que Palluau fût arrivé, il trouva plus de réſiſtance qu'il n'avoit crû. L'eſcarmouche avoit commencé dès que les troupes du Roi s'étoient approchées; on avoit mis force mouſquetaires dans les hayes & dans les vignes, qui couvroient le Fauxbourg; ils arrêterent d'abord les troupes du Roi avec grande perte; Choupes Maréchal de Camp y fut bleſſé, & pluſieurs Officiers tuez. Le Duc de Boüillon étoit dans le Cimetiere de l'Egliſe de Saint Surin, avec ce qu'il avoit pû faire ſortir de Bourgeois, pour rafraîchir les Poſtes, & le Duc de la Rochefoucault étoit à la barricade, où ſe faiſoit la principale attaque: elle fut emportée; Beauvais, Chafferat,

& le Chevalier de Todias y furent pris, le feu fut très-grand de part & d'autre, il y eut cent ou ſix vingts hommes de tuez du côté des Ducs, & ſept ou huit cens du côté du Roi ; neanmoins le Fauxbourg fut emporté, mais on ne paſſa pas outre ; & on ſe réſolut d'ouvrir la trenchée, pour prendre la demi-lune ; & de faire une autre attaque par les allées de l'Archevêché. J'ai déja dit, qu'il n'y avoit point de foſſé à la demi-lune ; de ſorte que pouvant être emportée facilement, les Bourgeois ne voulurent point entrer en garde, & ſe contenterent de tirer de derriere leurs murailles. Les aſſiegeans l'attaquerent trois fois avec leurs meilleures troupes, ils entrerent même dedans, mais ils en furent repouſſez par le Duc de la Rochefoucault, qui y mena les Gardes du Prince de Condé, & les ſiennes, dans le tems que ceux qui défendoient la demi-lune, avoient plié. Il y avoit trois ou quatre Officiers de Navaille qui y furent pris, & le reſte chaſſé ou tué. Les aſſiegez firent trois grandes ſorties, à chacune deſquelles ils nettoyerent la trenchée, & brûlerent le logement des ennemis. La Chapelle-Biron, Maréchal de Camp des troupes du Duc de Boüillon, fut tué à la derniere.

Enfin, après treize jours de trenchée ouverte, le ſiége n'étoit pas plus avancé que le premier jour. Mais comme ceux de Bordeaux avoient trop peu d'Infanterie, pour relever la garde des portes attaquées, & que ce qui n'avoit point été tué, ou bleſſé étoit preſque hors de combat par la fatigue de treize jours de garde, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault les firent rafraîchir par la Cavalerie, qui mit pied à terre; & ils y demeurerent eux mêmes les quatre ou cinq derniers jours ſans en partir, afin d'y retenir plus de gens par leur exemple.

Cependant Monſieur le Duc d'Orleans & les *Frondeurs* voyant que non ſeulement on transferoit les Princes à Marcouſſi, mais auſſi qu'on ſe diſpoſoit de les mener au Havre, & craignant que la chûte de Bordeaux ne rendit la puiſſance du Cardinal plus formidable, ne voulurent point attendre l'évenement du ſiége, & firent partir des Députez pour s'entremettre de la paix. Ce furent les ſieurs le Meuſnier & Bitaud, conduits par le Coudrai-Montpenſier de la part de Monſieur le Duc d'Orleans. Ils arriverent à Bourg pour faire des propoſitions de paix au Roi. Ils en donnerent avis

avis au Parlement de Bordeaux ; & de part & d'autre on convint de faire une trêve de quinze jours. Dès qu'elle fut reſoluë, le Coudrai-Montpenſier & les deux Députez de Paris entrerent dans la ville, pour y porter les choſes au point qu'ils deſiroient. La Cour deſiroit la Paix, craignant l'évenement du ſiége de Bordeaux, dont la réſiſtance étoit d'autant plus opiniâtre, qu'il eſperoit le ſecours d'Eſpagne, & celui du Maréchal de la Force, qui étoit ſur le point de ſe déclarer. D'autre part, comme le Parlement, ennuyé des longueurs & du peril du ſiége, ſouhaitoit la paix; les cabales de la Cour, & du Duc d'Eſpernon, agirent puiſſamment, pour y diſpoſer le reſte de la ville ; l'Infanterie étoit ruïnée, & le ſecours que j'ai dit, avoit manqué trop ſouvent pour s'y devoir encore attendre ; tout cela enſemble fit réſoudre le Parlement à envoyer des Députez à Bourg. Il convia Madame la Princeſſe, & les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, d'y en envoyer auſſi ; mais comme ils n'avoient tous deux d'autres interêts, que la liberté des Princes ; & qu'ils ne pouvoient deſirer la paix ſans cette condition-là, ils ſe contenterent de ne s'oppoſer point à une choſe, qu'auſſi bien ils ne

pouvoient empêcher. Ils refuſerent donc d'y envoyer perſonne, & prierent ſeulement les Députez de ménager leur ſureté, & la liberté de Madame la Princeſſe, du Duc d'Anguien & de tout ce qui avoit été dans ſon parti, avec le rétabliſſement de chacun. Les Députez allerent à Bourg & conclurent la Paix, ſans en communiquer les articles à Madame la Princeſſe, ni aux Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault. Les conditions étoient, que le Roi ſeroit reçû dans Bordeaux en la maniere qu'il a accoûtumé de l'être dans les autres villes de ſon Royaume: que les troupes qui avoient ſoûtenu le ſiége en ſortiroient, & pourroient en ſureté aller joindre l'armée de Monſieur de Turenne à Stenay; que tous les privileges de la ville & du Parlement ſeroient maintenus; & que le Château Trompette demeureroit démoli. On permit à Madame la Princeſſe, & au Duc d'Anguien, d'aller à Montrond, où le Roi entretiendroit une très-petite Garniſon pour la ſureté de Madame la Princeſſe, qui la choiſiroit de ſa main. Le Duc de Boüillon ſe retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucault qui étoit, comme j'ai dit, Gouverneur de Poitou, ſe retira auſſi chez lui ſans faire les fonctions de ſa Charge,

Charge, & ſans avoir aucun dédommagement pour ſa maiſon de Verteüil, que le Roi avoit fait razer, Madame la Princeſſe d'Anguien, & les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, partirent enſemble de Bordeaux, pour aller à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraye, qui alloit à Bordeaux, rencontra ſur l'eau Madame la Princeſſe, & lui propoſa de voir le Roi & la Reine, lui faiſant eſperer que le Roi accorderoit peut-être aux prieres, ou aux larmes d'une femme, ce qu'il avoit crû devoir refuſer, lorſqu'on le lui avoit demandé les armes à la main. Enfin, nonobſtant la repugnance, que Madame la Princeſſe avoit d'aller à la Cour, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault lui conſeillerent de ſuivre l'avis du Maréchal de la Meilleraye, afin qu'on ne pût au moins lui reprocher d'avoir oublié aucune choſe pour la liberté de ſon mari. Outre qu'ils jugeoient bien, qu'une entrevûë comme celle-là, qui ne pouvoit avoir été concertée avec les *Frondeurs*, ni avec Monſieur le Duc d'Orleans, leur donneroit ſans doute de l'inquietude, & pourroit produire des effets conſiderables. Le Maréchal de la Meilleraye retourna à Bourg porter la nouvelle de l'acheminement de Madame la

Princeſſe & de ſa ſuite. Ce changement ſi ſoudain ſurprit Mademoiſelle, & lui fit croire, qu'on traitoit beaucoup de choſes ſans la participation de Monſieur. Elle y fut encore confirmée parce que les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault eurent de grandes conferences ſeparément avec le Cardinal Mazarin, dans le deſſein de le faire réſoudre à donner la liberté aux Princes, ou de le rendre ſuſpect à Monſieur. Ils lui repreſentoient que les Princes lui en ſeroient d'autant plus obligez, qu'ils ſçavoient bien, qu'il n'étoit pas en état d'y être contraint par la guerre; qu'il lui étoit aſſez glorieux, que toute l'Europe vît qu'il avoit ruïné, & rétabli Monſieur le Prince, quand il avoit voulu; que le procedé des *Frondeurs* lui devoit faire connoître, qu'ils ſe vouloient rendre maîtres des Princes, afin de les perdre, & de le perdre lui-même enſuite avec plus de facilité; ou pour leur donner la liberté, & les engager par là à travailler enſemble à la ruïne de la Reine & à la ſienne; que la guerre étoit finie en Guienne, mais que le deſir de la recommencer dans tout le Royaume ne finiroit jamais qu'avec la priſon des Princes; & qu'il en devoit d'autant plus croire ceux qui lui parloient, qu'ils ne craignoient

craignoient pas de le dire à lui-même, pendant qu'il les avoit entre ſes mains, & qu'ils n'avoient autre ſureté que ſa parole ; que les cabales ſe renouvelloient de toutes parts dans le Parlement de Paris & dans tous les autres Parlemens du Royaume, pour procurer la liberté aux Princes, ou pour les ôter de ſes mains ; que pour eux, ils lui declaroient qu'ils favoriſeroient tous les deſſeins, qu'on feroit pour les tirer de priſon ; mais que tout ce qu'ils pouvoient faire pour lui, étoit de ſouhaiter que préferablement à tous autres ils lui en euſſent l'obligation. Ce diſcours fit l'effet qu'on deſiroit ; il ébranla le Cardinal ; il donna de la jalouſie à Monſieur, & aux *Frondeurs* ; il leur ôta l'eſperance d'avoir les Princes entre leurs mains, & les fit enfin réſoudre de ſe réünir avec eux, & de chercher de nouveau les moyens de perdre le Cardinal.

Pendant que les choſes ſe paſſoient ainſi, & que les ſoins de la Cour étoient employez à pacifier les déſordres de la Guienne, Monſieur de Turenne tiroit de grands avantages de l'éloignement du Roi. Il avoit obligé les Eſpagnols de lui donner le Commandement de leurs troupes & de celles de Monſieur de Lorraine ; il

il y avoit joint tout ce qu'il avoit pû conſerver de celles de Monſieur le Prince : il étoit maître de Stenay, & n'avoit point d'ennemis oppoſez. Ainſi rien ne l'empêchoit d'entrer en France, & d'y faire des progrès conſiderables, que la répugnance, que les Eſpagnols ont accoûtumé d'avoir pour les deſſeins de cette nature, dans leſquels ils craignent également de hazarder leurs troupes, pour des avantages, qui ne les regardent pas directement, & de ſe mettre en état, qu'on leur puiſſe ôter la communication de leur païs, de ſorte qu'ils crurent faire beaucoup d'aſſieger Mouzon, qu'ils prirent enfin après un mois de trenchée ouverte. Néanmoins Monſieur de Turenne ſurmonta toutes leurs difficultez, & il les fit réſoudre avec d'extrêmes peines à marcher droit à Paris, eſperant que ſa preſence avec ſes forces & l'éloignement du Roi, y apporteroit aſſez de troubles & de confuſion, pour lui donner lieu d'entreprendre beaucoup dechoſes. Les amis de Monſieur le Prince commencerent alors à former des entrepriſes pour le tirer de priſon; le Duc de Nemours s'étoit declaré ouvertement pour ſes interêts, & tout ſembloit contribuer au deſſein de Monſieur de Turenne. Pour profiter donc de

de cette conjoncture, il entra en Champagne, & prit d'abord Château-Porcien & Rétel qui firent peu de réſiſtance. Il s'avança enſuite juſqu'à la Ferté-Milon; mais y ayant appris, qu'on avoit tranſferé les Princes au Havre-de-Grace, les Eſpagnols ne voulurent pas paſſer outre, & il ne fut plus au pouvoir de Monſieur de Turenne de s'empêcher de retourner avec l'armée à Stenay. Cependant il donna ſes ordres, pour fortifier Rétel, & y laiſſa *Delli-ponti* avec une Garniſon Eſpagnole, ne croyant pas pouvoir mieux choiſir, pour confier une Place qui étoit devenuë très-importante, que de la donner à un homme, qui en avoit défendu ſi glorieuſement trois ou quatre des plus conſiderables de Flandre. Le bruit de ces choſes fit hâter le retour de la Cour, & les *Frondeurs* qui avoient été unis au Cardinal, tant que les Princes étoient demeurez à Vincennes, & à Marcouſſi, dans l'eſperance de les avoir en leur pouvoir, la perdirent entierement en les voyant conduire au Havre. Ils cacherent toutefois leur reſſentiment contre lui, ſous les mêmes apparences, dont ils s'étoient ſervis pour cacher leurs liaiſons; & bien que depuis la priſon des Princes ils euſſent eſſayé de tirer ſous main

main tous les avantages poſſibles de leur réconciliation avec le Cardinal, ils affectoient toûjours, & de ſon conſentement, de faire croire qu'ils n'avoient point changé le deſſein de le perdre, afin de conſerver leur crédit parmi le peuple. De ſorte que ce qu'ils firent dans le commencement de concert avec le Cardinal, leur ſervit contre lui-même, quand ils ſouhaiterent tout de bon de le ruïner. Ce qui augmenta encore leur haine, fut la fierté avec laquelle le Cardinal traita tout le monde à ſon retour. Il ſe perſuada aiſément qu'ayant fait conduire les Princes au Havre, & pacifié la Guienne, il devoit être au deſſus des cabales; de ſorte que negligeant ceux dont il avoit le plus de beſoin, il ne ſongea qu'à aſſembler un corps d'armée, pour reprendre Rétel & Château-Porcien. Il en donna le Commandement au Marquis du Pleſſis-Praſlin, & le fit partir avec beaucoup de diligence, pour inveſtir Rétel, reſolu de ſe rendre à l'armée vers la fin du ſiége, pour en avoir toute la gloire. Cependant Monſieur de Turenne donna avis aux Eſpagnols du deſſein du Cardinal, & *Delli-ponti* lui ayant promis de tenir un tems aſſez conſiderable, il prit des meſures avec eux pour le ſecourir.

Son

Son deſſein étoit de marcher en diligence à Rétel, & de faire de deux choſes l'une, ou d'obliger le Marquis du Pleſſis à lever le ſiége, ou de charger les quartiers de ſon armée ſeparez; mais la lâcheté ou l'infidelité de *Delli-ponti* rendit non ſeulement ſes deſſeins inutiles, mais le contraignit de combattre avec déſavantage, & lui fit perdre la bataille. Car *Delli-ponti* s'étant rendu ſix jours plutôt qu'il n'avoit promis, le Marquis du Pleſſis fortifié des troupes fraîches qui l'avoient joint, marcha une journée au devant de Monſieur de Turenne, qui ne pouvant éviter un combat ſi inégal, le donna avec beaucoup de valeur, mais avec un très-malheureux ſuccès. Il rallia ce qu'il pût de ſes troupes, & au lieu de ſe retirer à Stenay, où il ſembloit que ſa preſence fût principalement neceſſaire, pour rafermir les eſprits étonnez de la perte de la bataille, il alla trouver le Comte de Fuenſaldagne, non ſeulement pour prendre enſemble leurs meſures ſur les affaires preſentes, mais auſſi pour ne laiſſer pas imaginer aux Eſpagnols, que ce qui lui venoit d'arriver, fût capable de lui en faire prendre aucunes ſans leur participation. Après cette victoire, le Cardinal qui s'étoit avancé juſqu'à Rétel,

tel, retourna à Paris en triomphe, & parut ſi enflé de cette proſperité, qu'il renouvella dans tous les eſprits le dégoût & la crainte de ſa domination.

On remarqua alors, que la fortune diſpoſa tellement de l'évenement de cette bataille, que Monſieur de Turenne qui l'avoit perduë, devint par là neceſſaire aux Eſpagnols, & eut le Commandement entier de leur armée; & le Cardinal, qui s'attribuoit la gloire de cette action, réveilla l'envie & la haine publique contre lui. Les *Frondeurs* jugerent, qu'il ceſſeroit d'avoir beſoin d'eux; & craignant d'être ſacrifiez à Mr le Prince, ils entrerent dès lors en traité avec le Préſident Viole. Arnaud, Montreüil, Secretaire du Prince de Conty, & pluſieurs autres entamerent des négociations avec Monſieur le Duc d'Orleans, le Coadjuteur, Mądame de Chevreuſe, & les *Frondeurs*, comme auſſi avec Monſieur de Beaufort & Madame de Montbazon; d'autres traiterent avec le Cardinal.

Dans ce tems-là, la Princeſſe Palatine avoit plus de part que perſonne à la confiance des Princes, & à celle de la Ducheſſe de Longueville; elle avoit commencé toutes ces négociations des Princes,

ees, tant avec les *Frondeurs*, qu'avec le Cardinal, & pareillement avec Madame de Chevreuſe, dont la fille devoit épouſer le Prince de Conty, & avec Madame de Montbazon & le Duc de Beaufort: elle étoit dépoſitaire de leurs traitez, quelque oppoſez qu'ils pûſſent être. Se voyant donc chargée de tant de choſes contraires à la fois, & craignant de devenir ſuſpecte aux uns ou aux autres, elle manda au Duc de la Rochefoucault, qu'il vînt à Paris ſans être connu, & qu'elle lui diroit l'état des choſes, pour prendre enſemble la réſolution de conclure avec l'un ou l'autre parti. Le Duc de la Rochefoucault ſe rendit à Paris avec une extrême diligence, & demeura toûjours caché chez la Princeſſe Palatine, afin de pouvoir examiner avec elle ce que de toutes parts on lui venoit propoſer. L'interêt general des *Frondeurs* étoit l'éloignement & la ruïne entiere du Cardinal; à quoi ils demandoient que les Princes contribuaſſent avec eux de tout leur pouvoir. Madame de Chevreuſe deſiroit, que Mr le Prince de Conty épousât ſa fille; qu'après la chûte du Cardinal on mit Monſieur de Château-neuf dans la place de Premier Miniſtre, moyennant quoi l'on donneroit à Monſieur le Prin-

ec

ce le Gouvernement de Guienne avec la Lieutenance generale de cette Province, & Blaye pour celui de ſes amis qu'il choiſiroit; & le Gouvernement de Provence pour Monſieur le Prince de Conty. Le Duc de Beaufort & Madame de Montbazon n'avoient aucune connoiſſance de ces choſes, & ils faiſoient auſſi un traité particulier, que les autres ignoroient, lequel conſiſtoit ſeulement à donner de l'argent à Madame de Montbazon, & à lui faire obtenir pour ſon fils la ſurvivance, ou la récompenſe de quelques-unes des Charges de ſon pere. Le Coadjuteur paroiſſoit ſans autre interêt que celui de ſes amis; mais outre qu'il croyoit rencontrer toute ſa grandeur dans la perte du Cardinal, il avoit une grande liaiſon avec Madame de Chevreuſe, & l'on diſoit, que la beauté de Mademoiſelle ſa fille avoit encore plus de pouvoir ſur lui. Mr de Château-neuf ne voulut point paroître dans ce traité; mais comme il avoit toûjours été également attaché à Madame de Chevreuſe, & devant & après ſa priſon, ç'à toûjours été auſſi conjointement, qu'ils ont pris toutes leurs meſures, tantôt avec le Cardinal, & après avec ſes ennemis; de ſorte qu'on ſe contenta de la parole, que Madame de Chevreuſe

vreuſe donna pour lui. Mais comme il étoit dans une étroite liaiſon avec les plus conſiderables perſonnes de la Maiſon du Roi, & que dans le Parlement il avoit beaucoup d'amis dont il pouvoit diſpoſer, il conſentit qu'ils viſſent ſecrettement Madame la Princeſſe Palatine, & qu'ils lui promiſſent d'entrer avec lui dans tous ſes engagemens. Il pouvoit encore beaucoup ſur l'eſprit de Monſieur le Duc d'Orleans ; & le Coadjuteur, Madame de Chevreuſe, & lui l'avoient entierement diſpoſé à demander la liberté des Princes.

Les choſes étant ainſi préparées, Monſieur le Prince, qui en étoit exactement averti, ſembloit vouloir conclure avec les *Frondeurs*. Mais le Duc de la Rochefoucault voyant les négociations également avancées de tous les côtez, & jugeant que ſi l'on concluoit avec les *Frondeurs*, les Princes ne pouvoient ſortir ſans une révolution entiere, & qu'au contraire le Cardinal ayant les clefs du Havre, il les pouvoit mettre en liberté en un moment ; il empêcha la Princeſſe Palatine de faire ratifier à Monſieur le Prince le Traité des *Frondeurs*, pour donner tems au Cardinal de conſiderer le peril, où il s'alloit jetter. Le Duc de la Rochefoucault

cault le vit trois ou quatre fois en ſecret ; ils le deſirerent tous deux ainſi, parce que le Cardinal ne vouloit pas que perſonne eût connoiſſance de cette négociation, de peur que Monſieur & les *Frondeurs* ne ſe hâtaſſent d'éclater contre lui : & le Duc de la Rochefoucault la tenoit d'autant plus ſecrete, que les *Frondeurs* demandoient comme une condition de leur Ttraité, que le Duc de la Rochefoucault le ſignât ; ce qu'il ne vouloit ni ne devoit faire, tant qu'il auroit lieu d'eſperer, que le Traité avec le Cardinal pouvoit être ſincere de ſa part & de celle des Princes. Il reçût même un plein pouvoir de la Ducheſſe de Longueville, pour reconcilier toute la Maiſon avec le Cardinal, pourvû qu'il mît les Princes en liberté. Cependant les *Frondeurs*, qui avoient ſçû que le Duc de la Rochefoucault négocioit particulierement, le preſſerent pour lui faire ſigner leur Traité avec Monſieur le Prince, & témoignerent de l'inquietude du retardement qu'il y apportoit ; de ſorte que ſe voyant dans la neceſſité de conclute promptement, ou avec l'un ou avec l'autre parti, il ſe reſolut de voir encore une fois le Cardinal ; & après lui avoir repreſenté les mêmes choſes, qu'il lui avoit

avoit dites à Bourg, & le péril où il alloit être par la declaration de Monſieur le Duc d'Orleans, du Parlement, & des *Frondeurs*, & par l'abandonnement preſque general de ſes créatures, il lui declara, que les choſes étoient en tels termes, que s'il ne lui donnoit ce jour-là une parole préciſe & poſitive de la liberté des Princes, il ne pourroit plus traiter avec lui, ni differer de ſe joindre à tous ceux qui deſiroient ſa perte: le Cardinal voyoit beaucoup d'apparence à ce qu'on lui diſoit, néanmoins le Duc de la Rochefoucault ne lui parla que generalement des cabales qui s'élevoient contre lui, ſans entrer dans le détail d'aucunes; & il le fit ainſi, pour ne manquer pas au ſecret qu'on lui avoit confié, & pour ne rien dire qui pût nuire au parti, qui s'alloit former pour la liberté des Princes, ſi le Cardinal la refuſoit. De ſorte que le Cardinal ne voyant rien de particulariſé, crût que le Duc de la Rochefoucault lui groſſiſſoit les objets afin de le faire conclure; & il crût que ne lui nommant pas même de ſes propres ennemis, il n'avoit rien d'aſſûré à lui dire. Cependant l'aigreur éclata de toutes parts: Monſieur le Duc d'Orleans, qui ſuivoit alors les ſentimens de Mr de Château-neuf, de Mada-

Madame de Chevreuſe, & du Coadjuteur, ſe declara ouvertement de vouloir la liberté des Princes, qui de leur côté preſſoient le Duc de la Rochefoucault de conclure le Traité avec les *Frondeurs*, & de ſe joindre avec eux. Cette declaration de Monſieur le Duc d'Orleans donna une vigueur nouvelle au Parlement & au peuple, & mit le Cardinal dans la conſternation. Les Bourgeois prirent les armes, on fit la garde aux portes, & en moins de ſix heures, il ne fut plus au pouvoir du Roi & de la Reine de ſortir de Paris. La Nobleſſe voulut avoir part à la liberté des Princes, & s'aſſembla en ce même-tems pour la demander. On ne ſe contentoit pas de faire ſortir les Princes, on vouloit encore la vie du Cardinal [a]. Monſieur de Chaſteau-neuf Garde des Sceaux s'étoit joint aux interêts des Princes, & eſperoit que leur liber-

[a] *Ce fut en ce tems-là, que la Ville diſtribua des jettons, qui d'un côté repreſentoient la hache & les Verges armoriales du Cardinal avec cette legende autour*, quod fuit honos, criminis eſt vindex; *c'eſt-à-dire: ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puiſſance, eſt pour punir les crimes de Mazarin: & au revers, un licol, avec cet hemiſtiche*, ſunt certa hæc fata tyrannis, i. e. *telle eſt la deſtinée des Tirans*. 1651.

berté & l'éloignement du Cardinal le rendroient maître des affaires : le Maréchal de Villeroi, & preſque toute la Maiſon du Roi appuyoient le Garde des Sceaux : une partie des Miniſtres, & beaucoup des plus particuliers amis du Cardinal, faiſoient auſſi la même choſe : la Ducheſſe de Chevreuſe y contribuoit de tout ſon pouvoir, & elle en avoit beaucoup dans toutes les cabales. Monſieur de Chaſteau-neuf a toûjours été lié à ſes interêts depuis & devant ſa priſon, & ç'a été conjointement qu'ils ont pris toutes leurs meſures, tantôt avec le Cardinal, & tantôt avec ſes ennemis. Elle avoit une grande liaiſon avec le Coadjuteur, mais la beauté de Mademoiſelle de Chevreuſe ſa fille y avoit encore plus de pouvoir : Mademoiſelle, & le Coadjuteur aſſiſté de Madame de Chevreuſe & du Garde des Sceaux, étoient maîtres de l'eſprit de Monſieur le Duc d'Orleans. Ils avoient outre cela de puiſſantes cabales dans le peuple, & dans le Parlement qu'ils faiſoient agir ſelon leur beſoin. La Ducheſſe de Chevreuſe & Monſieur de Chaſteau-neuf n'étoient point encore ſuſpects au Cardinal ; il ignoroit la propoſition du mariage de la fille de la Ducheſſe avec le Prince de Conty ; il ſe

ſouvenoit qu'elle avoit plus contribué que perſonne à la priſon des Princes, en diſpoſant Monſieur le Duc d'Orleans à y conſentir, & l'obligeant de n'en rien dire à l'Abbé de la Riviere qu'elle ruïna enſuite. Il eut d'autant moins de defiance des conſeils qu'elle lui donna, que ſon abattement & ſes craintes ne lui permettoient pas d'en ſuivre d'autres, que ceux qui alloient à pourvoir à ſa ſureté. Car il ſe repreſentoit ſans ceſſe qu'étant au milieu de Paris, il devoit tout apprehender de la fureur d'un peuple, qui avoit bien oſé prendre les armes pour empêcher le Roi d'en ſortir; Madame de Chevreuſe ſe ſervit avec beaucoup d'adreſſe de la diſpoſition où il étoit, & deſirant en effet ſon éloignement pour achever le mariage de ſa fille, & pour établir Monſieur de Chaſteau-neuf; elle ſe menagea ſi bien ſur tout cela, qu'en effet elle eut beaucoup de part à la reſolution qu'il prit de ſe retirer. Il ſortit le ſoir de Paris, à cheval, ſans trouver d'obſtacle, & ſuivi de quelques-uns des ſiens, il alla à Saint Germain. Sa retraite n'adoucit point les eſprits des Pariſiens, ni du Parlement; on craignit qu'il ne fût allé au Havre, pour enlever les Princes, & que la Reine n'eût deſſein en même

même tems d'emmener le Roi hors de Paris : de ſorte que non ſeulement les gardes des Portes & des ruës près du Palais Royal furent redoublées ; mais il y avoit toute la nuit des partis de Cavalerie par la ville, pour empêcher le Roi & la Reine de ſortir. Un ſoir que la Reine avoit effectivement deſſein de l'emmener, un des principaux Officiers de la Maiſon du Roi en donna avis à Monſieur le Duc d'Orleans, qui à l'heure même envoya de Souches ſupplier la Reine de ne perſiſter pas davantage dans un deſſein ſi perilleux, & que tout le monde étoit reſolu d'empêcher. Mais quelques proteſtations que la Reine pût faire, on n'y voulut point ajoûter foi, & il fallut que de Souches viſitât le Palais Royal, pour voir ſi les choſes paroiſſoient diſpoſées à une ſortie ; & qu'il entrât enſuite dans la chambre du Roi, afin de pouvoir rapporter qu'il l'avoit vû couché dans ſon lit. Le Parlement de ſon côté faiſoit tous les jours de nouvelles inſtances pour la liberté des Princes, & les réponſes de la Cour étant ambiguës, elles aigriſſoient les eſprits au lieu de les appaiſer. On avoit crû ébloüir le monde en envoyant le Maréchal de Gramont trouver les Princes, & lui même l'a-

voit été des belles apparences de ce voyage ; mais comme il ne devoit rien produire pour leur liberté, on vit bien-tôt, que ce n'étoit que pour gagner tems. Enfin, la Reine voyant augmenter le mal de tous côtez, & ne ſçachant point certainement, ſi le Cardinal prendroit le parti de délivrer les Princes, ou de les emmener avec lui ; de plus craignant que les eſprits aigris de tant de remiſes, ne ſe portaſſent enfin à d'étranges extremitez, elle ſe reſolut de promettre au Parlement la liberté des Princes ſans plus de retardement. Le Duc de la Rochefoucault fut choiſi pour aller porter au Havre au Sieur de Bar, qui les gardoit, cet ordre ſi poſitif, & qui détruiſoit tous ceux qu'il auroit pû avoir au contraire. Monſieur de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, & Cominges, Capitaine des Gardes de la Reine, eurent charge de l'accompagner, pour rendre la choſe encore plus ſolemnelle, & laiſſer moins lieu de douter de la ſincerité de la Reine. Mais tant de belles apparences n'ébloüirent pas le Duc de la Rochefoucault, il reçût avec joye une ſi avantageuſe commiſſion; mais en partant il dit à Monſieur le Duc d'Orleans, que la ſureté de tant d'écrits, & de tant de paroles ſi ſolemnellement don-

données, dépendoit du ſoin qu'on apporteroit à garder le Palais Royal, d'autant que la Reine ſe croiroit dégagée de tout du moment qu'elle ſeroit hors de Paris. En effet, on a ſçû depuis, qu'elle envoya en diligence donner avis de ces choſes au Cardinal qui étoit prêt d'arriver au Havre, & lui dire que ſans avoir égard à ſes promeſſes, & a l'écrit ſigné du Roi, d'elle & des Secretaires d'Etat, dont le Duc de la Rochefoucault & Mr de la Vrilliere étoient chargez, il pouvoit diſpoſer à ſon gré de la deſtinée des Princes; que cependant elle chercheroit tous les moyens de tirer le Roi hors de Paris. Mais cet avis ne fit pas changer de deſſein au Cardinal. Bien qu'il fût en ſon pouvoir de laiſſer executer cet ordre-là, ou d'arrêter priſonniers le Duc de la Rochefoucault, & ceux qui l'accompagnoient, il prit le parti de voir lui-même les Princes. Ce que je ſçai de cette entrevûë, eſt que d'abord le Cardinal voulut ſe juſtifier auprès d'eux, en leur diſant les ſujets qu'il avoit eus de les faire arrêter; & qu'enſuite il leur demanda leur amitié, ajoûtant avec fierté, qu'ils étoient libres de la lui accorder ou refuſer [a]; & que quoi qu'il en fût, ils pou-

[a] Precibus contumacibus. *Ann.* 2.

voient dès ce moment ſortir du Havre, & aller où il leur plairoit. Apparemment ils lui promirent tout ce qu'il voulut; il dîna avec eux, & auſſi-tôt après les Princes & le Maréchal de Gramont partirent du Havre, & allerent coucher à trois lieuës de là, dans une maiſon nommée Groſmenil ſur le chemin du Havre à Roüen, où le Duc de la Rochefoucault, la Vrilliere, Cominges, & le Preſident Viole arriverent un moment après, avec les ordres de la Cour dont je viens de parler.

Les Princes recouvrerent ainſi leur liberté treize mois après l'avoir perduë. On peut dire que Monſieur le Prince ſupporta cette diſgrace avec beaucoup de conſtance, & qu'il ne perdit jamais une occaſion de travailler lui-même à faire ceſſer ſon malheur. Il fut abandonné de pluſieurs de ſes amis; mais on peut dire auſſi, que jamais homme n'en a trouvé de plus fermes & de plus fideles, que ceux qui lui reſterent. Jamais perſonne de ſa qualité n'a été accuſé de moindres crimes, ni arrêté avec moins de ſujet. Mais ſa naiſſance, ſon merite, & ſon innocence qui devoient avec juſtice empêcher ſa priſon, étoient de grands ſujets de la faire durer, ſi la frayeur du Cardinal,

dinal, & tout ce qui s'éleva en même-tems contre lui, ne lui euſſent fait prendre de fauſſes meſures dans le commencement & dans la fin de cette affaire.

RELATION

De ce qui ſe paſſa depuis la priſon des Princes, juſqu'à la Guerre de Guienne.

LA Priſon de Monſieur le Prince avoit apporté un nouveau luſtre à ſa gloire. Auſſi arriva-t-il à Paris avec tout l'éclat, qu'une liberté ſi avantageuſement obtenuë lui pouvoit donner. Monſieur le Duc d'Orleans & le Parlement l'avoient arraché des mains de la Reine; le Cardinal Mazarin étoit à peine échapé de celles du peuple, & ſortoit du Royaume, chargé du mépris & de la haine publique. Enfin ce même peuple, qui un an auparavant avoit fait des feux de joye du malheur de Monſieur le Prince, avoit tenu la Cour aſſiegée dans le Palais Royal, pour procurer ſa liber-

 té

té [a]. Sa disgrace avoit changé en compassion, l'aversion qu'on avoit euë auparavant pour son humeur, & pour sa conduite, & tous esperoient également que sa presence rétabliroit l'ordre & la tranquillité de l'Etat. Les choses étoient disposées de la sorte, lorsque ce Prince arriva à Paris, avec le Prince de Conty, & le Duc de Longueville; une foule innombrable de peuple vint au devant de lui jusqu'à Pontoise; il rencontra Monsieur le Duc d'Orleans à la moitié du chemin, qui lui presenta le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, & fut conduit au Palais Royal au milieu de ce triomphe, & des acclamations publiques. Le Roi, la Reine, & Monsieur le Duc d'Anjou y étoient demeurez avec les seuls Officiers de leurs maisons; & Monsieur le Prince y fut reçû comme un homme qui étoit plus en état de faire grace que de la demander. Plusieurs ont crû que Monsieur le Duc d'Orleans & lui en firent en effet une bien plus grande à la Reine de la laisser joüir plus long-tems de son auto-

[a] Neque illis judicium aut veritas, quippe eodem (anno) diversa pari certamine postulantibus, *Hist.* 1. Tam pronum in misericordiam, quam immodicum sævitia fuerat. *Ibid.*

autorité ; car il étoit facile alors de la lui faire ôter par le Parlement du conſentement de tous les partis, la Cour n'étant ni en état, ni même en volonté de s'y oppoſer ; tant la fuite du Cardinal y avoit laiſſé d'incertitude & de conſternation. Ce chemin ſi court & ſi aiſé lui fermoit pour toûjours celui de ſon retour en France ; il ôtoit tout d'un coup à la Reine l'eſperance de le voir rétablir dans le Miniſtere. Les moyens en étoient aiſez, comme je viens de dire, & on pouvoit ſans peine faire paſſer par un arrêt la Régence à Monſieur le Duc d'Orleans, & remettre non ſeulement entre ſes mains la conduite de l'Etat ; mais auſſi la perſonne du Roi, qui manquoit ſeule, pour rendre le parti des Princes auſſi légitime en apparence, qu'il eût été puiſſant en effet. Mais ſoit que Monſieur le Prince ne faiſant que d'arriver comme en triomphe, en eût encore l'eſprit tout plein, & qu'il crût que ce changement ſi ſoudain de ſa fortune meritoit d'être goûté quelque tems, avant que d'entreprendre de ſi grandes choſes ; ou ſoit que la grandeur de cette entrepriſe l'empêchât d'en connoître la facilité ; ou bien que la connoiſſant il ne pût ſe reſoudre à laiſſer transferer toute la

puiſſance à Monſieur le Duc d'Orleans, qui étoit lui-même en celle des *Frondeurs*, dont Monſieur le Prince ne vouloit plus dépendre; ou ſoit plus vraiſemblablement encore qu'ils crûſſent l'un & l'autre, que quelques négociations commencées, & la foibleſſe du Gouvernement, établiroient leur autorité par des voyes plus douces, & plus légitimes que celles que je viens de dire; enfin, ils laiſſerent à la Reine ſon titre & ſon pouvoir.

Ceux qui regardoient leur conduite, & qui en jugeoient ſelon les vûës ordinaires, remarquoient qu'il leur étoit arrivé ce qui arrive ſouvent en de ſemblables occaſions, & même aux plus grands hommes, qui ont fait la guerre à leurs Souverains, qui eſt de n'avoir pas ſçû ſe prévaloir de certains momens favorables & déciſifs[a], dans leſquels ils les pouvoient opprimer entierement. Ainſi le Duc de Guiſe aux premieres baricades laiſſa ſortir de Paris le Roi, après l'avoir tenu comme aſſiegé dans le Louvre un jour & une nuit: ainſi le peuple de Paris, aux

[a] Agendum audendumque, dum *Reginæ* auctoritas fluxa; opportunos magnis conatibus tranſitus reruro. *Tacit. Hiſt.* 1.

aux dernieres barricades, paſſa toute ſa fougue à demander l'élargiſſement de Brouſſel & de Blancmeſnil, ſans ſonger à ſe faire livrer le Cardinal, qu'il pouvoit ſans peine arracher du Palais Royal, qu'il tenoit bloqué. Enfin, quelles que fuſſent les raiſons des Princes, ils laiſſerent échaper une conjoncture ſi importante, & cette entrevûë ſe paſſa en civilitez ordinaires, ſans témoigner d'aigreur de part & d'autre, & ſans parler d'affaires.

Mais la Reine deſiroit trop impatiemment le retour du Cardinal, pour ne tenter pas toute ſorte de voyes, pour y diſpoſer Monſieur le Prince; elle lui fit offrir par la Princeſſe Palatine une liaiſon étroite avec lui, & de lui procurer toute ſorte d'avantages. Mais comme ſes termes étoient generaux, il n'y répondit que par des civilitez qui ne l'engageoient pas. Il crût même que c'étoit un artifice de la Reine pour renouveller contre lui l'aigreur generale, & pour l'expoſer à retomber dans les premiers malheurs, en le rendant ſuſpect au Duc d'Orleans, au Parlement, & au peuple par cette liaiſon ſecrette. Il conſideroit encore, qu'il étoit ſorti de priſon par un Traité ſigné avec Madame de Ch[illegible]reu-

 [illegible]e,

ſe, par lequel le Prince de Conty devoit épouſer ſa fille ; & que c'étoit principalement par cette alliance que les *Frondeurs* & le Coadjuteur de Paris prenoient confiance en lui. Cette conſideration faiſoit auſſi le même effet envers le Garde des Sceaux de Chaſteau-neuf, qui tenoit alors la premiere place dans le Conſeil, & qui étoit inſeparablement attaché à la Ducheſſe de Chevreuſe. D'ailleurs, cette Cabale ſubſiſtoit encore avec les mêmes apparences de force & de credit ; elle lui offrit auſſi le choix des établiſſemens pour lui & pour ſon frere ; Monſieur de Chaſteau-neuf venoit même de les rétablir tous deux, & le Duc de Longueville, dans les fonctions de leurs Charges. Enfin, Monſieur le Prince trouvoit du peril & de la honte à rompre avec des gens, dont il avoit reçu tant d'avantages, & qui avoient ſi puiſſamment contribué à ſa liberté.

Si ces reflexions firent balancer Monſieur le Prince, elles ne changerent point le deſſein de la Reine : elle deſira toûjours avec la même ardeur, d'entrer en negociation avec lui ; eſperant ou de l'attacher veritablement à ſes interêts, & aſſûrer par là le retour du Cardinal ; ou de le rendre de nouveau ſuſpect à tout ce qui avoit

avoit pris ſon parti. Dans cette vûë elle preſſa la Princeſſe Palatine de faire expliquer Monſieur le Prince ſur ce qu'il pouvoit deſirer pour lui, & pour ſes amis; & lui donna tant d'eſperances d'obtenir toutes choſes, qu'il ſe reſolut enfin de traiter, & de voir ſecrettement Servient & Lionne chez la Princeſſe Palatine. Il voulut auſſi que le Duc de la Rochefoucault s'y trouvât; & il le fit de la participation du Prince de Conty, & de la Ducheſſe de Longueville. Le premier projet du traité, qui avoit été propoſé par la Princeſſe Palatine, étoit qu'on donneroit la Guyenne à Monſieur le Prince, avec la Lieutenance Generale pour celui de ſes amis qu'il voudroit; le Gouvernement de Provence pour le Prince de Conty; qu'on feroit des gratifications à ceux qui auroient ſuivi ſes interêts: qu'on n'exigeroit de lui, que d'aller dans ſon Gouvernement, avec ce qu'il choiſiroit de ſes troupes pour ſa ſureté; qu'il y demeureroit ſans contribuer au retour du Cardinal Mazarin; mais qu'il ne s'oppoſeroit pas auſſi à ce que le Roi feroit pour le faire revenir; & que quoi qu'il arrivât, Monſieur le Prince ſeroit libre d'être ſon ami ou ſon ennemi, ſelon que ſa conduite lui donneroit ſujet

jet de l'aimer ou de le haïr. Ces mêmes conditions furent non ſeulement confirmées ; mais encore augmentées par Servient & Lionne ; car ſur ce que Monſieur le Prince vouloit joindre le Gouvernement de Blaye à la Lieutenance Generale de Guyenne pour le Duc de la Rochefoucault, ils lui en donnerent toutes les eſperances qu'il pouvoit deſirer. Il eſt vrai qu'ils demanderent du tems, pour traiter avec Monſieur d'Angoulême, du Gouvernement de Provence, & pour achever de diſpoſer la Reine à accorder Blaye : mais apparemment ce fut pour pouvoir rendre compte au Cardinal de ce qui ſe paſſoit, & recevoir ſes ordres. Ils s'expliquerent auſſi de la repugnance, que la Reine avoit au mariage du Prince de Conty & Mademoiſelle de Chevreuſe ; mais on ne leur donna pas lieu d'entrer plus avant en matiere là-deſſus, & on leur fit ſeulement connoître, que l'engagement qu'on avoit pris avec Madame de Chevreuſe, étoit trop grand pour chercher des expediens pour le rompre. Ils n'inſiſterent pas ſur cet article, & l'on ſe ſépara ; de ſorte qu'on pouvoit croire raiſonnablement, que la liaiſon de la Reine & de Mr le Prince étoit ſur le point de ſe conclure. L'un & l'autre

tre avoient preſque également interêt, que cette négociation fût ſecrete; la Reine devoit craindre d'augmenter la défiance de Mr le Duc d'Orleans & des *Frondeurs*, & de contrevenir ſi-tôt, & ſans aucun prétexte, à toutes les déclarations, qu'elle venoit de donner au Parlement contre le retour du Cardinal: Monſieur le Prince de ſon côté n'avoit pas moins de précautions à prendre; le bruit de ſon traité faiſoit croire à ſes amis, qu'il l'avoit fait ſans leur participation, & fourniſſoit dès l'heure un juſte prétexte au Duc de Boüillon & au Maréchal de Turenne de quitter ſes interêts: il ſe rendoit irreconciliable avec les *Frondeurs*, & la Ducheſſe de Chevreuſe, & renouvelloit tout d'un coup, au Parlement, & au peuple l'image affreuſe de la derniere guerre de Paris. Enfin, cette affaire demeura quelque tems ſans éclater; mais celui qu'on avoit pris pour la conclure, produiſit bien-tôt des ſujets de la rompre, & de porter les choſes dans les extremitez, où nous les avons vûës depuis. Cependant l'aſſemblée de la Nobleſſe ne s'étoit pas ſeparée, bien que les Princes fuſſent en liberté; elle continuoit toûjours ſous divers prétextes, demandant d'abord le rétabliſ-

ſement

ſement de leurs privileges, & la reformation de pluſieurs abus : mais ſon veritable ſoin étoit d'obtenir les Etats generaux, qui étoit en effet le plus aſſuré & le plus innocent remede, qu'on pût apporter, pour remettre l'Etat ſur ſes anciens fondemens, dont la puiſſance trop étenduë des favoris ſemble l'avoir arraché depuis quelque tems. La ſuite n'a que trop fait voir, combien ce projet de la Nobleſſe eût été avantageux au Royaume. Mais Monſieur le Duc d'Orleans & Monſieur le Prince ne connoiſſant pas leurs vrais interêts, & voulant même ſe ménager entre la Cour & le Parlement, au-lieu d'appuyer les demandes de la Nobleſſe, & de s'attirer par là le merite d'avoir procuré le repos public, ſongerent ſeulement aux moyens de diſſiper l'aſſemblée, & crûrent avoir ſatisfait à tous leurs devoirs en tirant parole de la Cour, de faire tenir les Etats ſix mois après la majorité du Roi. Sur une ſi vaine promeſſe l'aſſemblée ſe ſepara, & les choſes reprirent le chemin que je vais dire.

La Cour étoit alors partagée en pluſieurs Cabales ; mais toutes s'accordoient à empêcher le retour du Cardinal ; leur conduite néanmoins étoit très-differente

rente : les *Frondeurs* ſe déclaroient ouvertement contre lui ; mais le Garde des Sceaux de Chaſteau-neuf paroiſſoit étroitement lié à la Reine, bien qu'il fût le plus dangereux ennemi du Cardinal. Il croyoit cette conduite d'autant plus ſure pour l'éloigner, & pour occuper ſa place, qu'il affectoit d'entrer dans les ſentimens de la Reine, pour hâter ſon retour: la Reine rendoit exactement compte au Cardinal de toutes choſes, durant ſa retraite & ſon éloignement ; & ſon abſence avoit même augmenté ſon pouvoir ; mais comme ſes ordres venoient lentement [a], & que l'un étoit ſouvent détruit par l'autre, cette diverſité apportoit une confuſion aux affaires, où l'on ne pouvoit remedier.

Cependant les *Frondeurs* preſſoient le mariage du Prince de Conty, & de Mademoiſelle de Chevreuſe ; les moindres retardemens leur étoient ſuſpects, & ils ſoupçonnoient déja Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault, d'avoir deſſein de le rompre, de peur que Monſieur le Prince de Conty ne ſortît de leurs mains pour entrer dans celles de Mada-

[a] Ex diſtantibus terrarum ſpatiis conſilia poſt res afferebantur. *Hiſt.* 3.

Madame de Chevreuſe, & du Coadjuteur de Paris. Monſieur le Prince augmentoit encore adroitement leurs ſoupçons contre ſa ſœur, & contre le Duc de la Rochefoucault, croyant bien que tant qu'ils auroient cette penſée ils ne découvriroient jamais la veritable cauſe du retardement du mariage, qui étoit en effet, que le Trairé dont j'ai parlé, de Monſieur le Prince avec la Reine, n'étant ni achevé, ni rompu, & ayant eu avis que Monſieur de Chaſteau-neuf devoit être chaſſé; il voulut attendre l'évenement de toutes ces choſes, pour faire le mariage, ſi le Cardinal étoit ruïné par le Garde des Sceaux; ou pour faire ſa Cour à la Reine en le rompant [a], ſi le Garde des Sceaux étoit chaſſé par le Cardinal. Cependant on envoya à Rome, pour avoir diſpenſe ſur la parenté: le Prince de Conty l'attendoit avec impatience, & parce que la perſonne de Mademoiſelle de Chevreuſe lui plaiſoit; & parce que le changement de condition avoit au moins la grace de la nouveau-

[a] Temporibus inſidiari videbatur, ut omni ex proprio uſu ageret, & huc atque illuc, unde ſpes major affuiſſet potentiæ, ſe deflecteret. *Paterc. Hiſt.* 2.

veauté ; qui étoit pour lui un charme inévitable. Il cachoit toutefois ce ſentiment-là à ſes amis avec tout l'artifice dont il étoit capable ; mais il craignoit ſur toutes choſes, que Madame de Longueville ne s'en apperçût, de peur de ruïner par là les eſperances vaines de la paſſion honteuſe & ridicule, dont il vouloit qu'on le crût touché. Dans cet embarras il pria ſecretement le Préſident Viole, qui devoit dreſſer les articles de ſon mariage, d'accorder tous les points qu'on voudroit conteſter, & de ſurmonter toutes les difficultez. Dans ce tems-là même le Garde des Sceaux de Château-neuf fut chaſſé, & le Premier Preſident prit ſa place. Cette nouvelle ſurprit & irrita les *Frondeurs*, & le Coadjuteur ennemi particulier de ce Magiſtrat alla précipitamment à Luxembourg en avertir Monſieur le Duc d'Orleans, & Mr le Prince qui y étoient enſemble. Il exagera devant eux la conduite de la Cour avec toute l'aigreur poſſible, & il la rendit ſi ſuſpecte à Monſieur le Duc d'Orleans, que l'on tint ſur l'heure un Conſeil, où ſe trouverent pluſieurs perſonnes de qualité, pour déliberer ſi l'on iroit à l'inſtant même au Palais arracher les Sceaux au Premier Preſident, & ſi l'on émouvroit le peuple pour

pour ſoûtenir cette violence. Mais Monſieur le Prince y fut entierement contraire, ſoit qu'il s'opposât par raiſon ou par interêt; il y mêla même quelque raillerie, diſant qu'il n'étoit pas aſſez brave, pour s'expoſer à une Guerre qui ſe feroit à coups de pierres & de pots de chambre. Les *Frondeurs* furent piquez de cette réponſe, & ſe confirmerent par là dans l'opinion qu'ils avoient que Mr le Prince prenoit des meſures ſecretes avec la Cour, & que l'éloignement de Mr de Chaſteau-neuf, & le retour de Mr de Chavigny Secretaire d'Etat, qui avoit été rappellé en ce tems-là, avoient été concertez avec lui, bien qu'en effet il n'y eût eu aucune part. Cependant la Reine rétablit Monſieur de Chavigny dans le Conſeil. Elle crût que revenant ſans la participation de perſonne, il lui auroit l'obligation toute entiere de ſon retour; & en effet tant que Chavigny eſpera de gagner creance ſur ſon eſprit, il parut éloigné de Mr le Prince, & de tous ſes principaux amis; mais dès que les premiers jours lui eurent fait connoître, que rien ne pouvoit changer le cœur de la Reine pour le Cardinal, il renoüa ſecrettement avec Mr le Prince, & crût dès ce moment-là, que cette liaiſon le porteroit

roit à tout ce que ſon ambition demeſurée lui faiſoit deſirer. Sa premiere penſée fut d'obliger Monſieur le Prince de déclarer à Monſieur le Duc d'Orleans le Traité qu'il avoit fait avec la Reine, afin qu'il lui aidât à le rompre. Enſuite il exigea de Monſieur le Prince, d'ôter à Madame de Longueville, & au Duc de la Rochefoucault, la connoiſſance particuliere & ſecrette de ſes deſſeins, bien qu'il dût à l'une & à l'autre la confiance, que Monſieur le Prince prenoit en lui.

Pendant que Chavigny agiſſoit ainſi, l'éloignement de Mr de Chaſteau-neuf avoit augmenté les défiances de Madame de Chevreuſe touchant le mariage, qu'elle ſouhaitoit ardemment; elle ne ſe trouvoit plus en état de pouvoir procurer à Mr le Prince, & à ſes amis l'établiſſement, auquel elle s'étoit engagée; & cependant, Madame de Rhodes étoit convenuë de ſa part avec le Duc de la Rochefoucault, que ces mêmes établiſſemens, & le mariage, ſe devoient exécuter en même tems, & être des marques reciproques de la bonne foi des deux partis; mais ſi d'un côté Madame de Chevreuſe voyoit diminuer ſes eſperances avec ſon crédit, elle les reprenoit par les témoignages de paſſion, que

le Prince de Conty donnoit à Mademoiſelle de Chevreuſe. Il lui rendoit mille ſoins, qu'il cachoit à ſes amis, & particulierement à ſa ſœur. Il avoit des converſations très-longues, & très-particulieres avec Laigues & Noirmouſtier, amis intimes de Mademoiſelle de Chevreuſe, deſquelles contre ſa coûtume, il ne rendoit plus compte à perſonne. Enfin, ſa conduite parut ſi extraordinaire, que Mr le Préſident de Neſmond, ſervit ur particulier de Monſieur le Prince, ſe crût obligé de lui donner avis du deſſein de Monſieur le Prince de Conty. Il lui dit, qu'il alloit épouſer Mademoiſelle de Chevreuſe ſans ſa participation, & ſans diſpenſe: qu'il ſe cachoit de tous ſes amis, pour traiter avec Laigues, & que s'il n'y remedioit promptement, il verroit Mademoiſelle de Chevreuſe lui ôter ſon frere, & achever ce mariage dans le tems qu'on croyoit qu'il avoit plus d'interêt de l'empêcher. Cet avis le retira de ſon incertitude; & ſans concerter ſa penſée avec perſonne, il alla chez le Prince de Conty, & commençant d'abord la converſation par des railleries [a] ſur la gran-

[a] *Qu'étant d'auſſi belle taille qu'il étoit, il avoit raiſon de vouloir chercher encore quelque agrément; que*

grandeur de ſon amour, il le finit en diſant de Mademoiſelle de Chevreuſe, du Coadjuteur de Noirmouſtier, & de Caumartin, tout ce qu'il crût le plus capable de dégoûter un amant ou un mari. Il n'eut pas grande peine à réüſſir dans ſon deſſein; car ſoit que Monſieur le Prince de Conty crût qu'il diſoit vrai, ou qu'il n'osât témoigner qu'il en doutoit, il le remercia à l'heure même d'un avis ſi ſalutaire, & prit reſolution de ne ſonger jamais à Mademoiſelle de Chevreuſe. Il ſe plaignit même de Madame de Longueville, & du Ducde la Rochefoucault, de ne l'avoir pas averti plutôt de ce qui ſe diſoit d'elle dans le monde.

On chercha dès lors les moyens de rompre cette affaire ſans aigreur; mais ſes interêts en étoient trop grands, & les circonſtances trop piquantes, pour ne pas renouveller & accroître l'ancienne haine de Madame de Chevreuſe & des *Frondeurs* contre Monſieur le Prince, & contre ceux qu'ils ſoupçonnoient d'avoir part à ce qu'il venoit de faire. Néanmoins,

que ſon mariage alloit orner ſa tête de mitres, d'armées & de bonnets à cornes, & mettre dans ſon parti l'Egliſe, la Nobleſſe, & le tiers Etat. Vie de Monſieur de Turenne.

moins, le Préſident Viole fut chargé d'aller trouver Madame de Chevreuſe, pour dégager avec quelque bienſeance, Monſieur le Prince & le Prince de Conty des paroles qu'ils avoient données pour le mariage ; ils la devoient aller voir enſuite l'un & l'autre un jour après : mais ſoit qu'ils euſſent peine de voir une perſonne à qui ils faiſoient un ſi ſenſible déplaiſir ; ou ſoit que les deux freres qui s'aigriſſoient tous les jours pour les moindres choſes, ſe fuſſent aigris alors pour la maniere dont ils devoient viſiter Mademoiſelle de Chevreuſe ; enfin, ni eux, ni le Préſident Viole, ne la virent ; & l'affaire ſe rompit de leur côté, ſans qu'ils eſſayaſſent de garder aucune meſure, & de ſauver la moindre apparence. Je ne puis dire, ſi ce fut de la participation de Chavigny, que Monſieur le Prince accepta l'échange du Gouvernement de Guyenne contre celui de Bourgogne ; mais enfin ce traité fut conclu par lui, ſans parler de ce qu'il avoit demandé pour ſon frere, pour le Duc de la Rochefoucault, & pour ſes autres amis.

Cependant les conſeils de Chavigny avoient eu les ſuccès qu'il deſiroit ; il avoit ſeul la confiance de Mr le Prince, & il l'avoit porté à rompre ſon traité avec

avec la Reine contre l'avis de Madame de Longueville, de la Princeſſe Palatine, & des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault. Servient & Lionne ſe trouverent broüillez des deux côtez pour cette négociation, & furent chaſſez enſuite. La Reine nioit d'avoir jamais écouté la propoſition de Blaye; & elle accuſoit Servient de l'avoir faite exprès, pour rendre les demandes de Monſieur le Prince ſi hautes, qu'il lui fût impoſſible de les accorder. Pour Monſieur le Prince, il ſe plaignoit de Servient, ou d'être entré en matiere avec lui, de la part de la Reine, ſur des conditions, dont elle n'avoit pas eu de connoiſſance; ou de lui avoir fait tant de vaines propoſitions, pour l'amuſer ſous l'apparence d'un traité ſincere [a], & qui n'étoit en effet qu'un deſſein prémedité de le ruïner. Enfin, bien que Servient fût ſoupçonné des deux partis, cela ne diminua point l'aigreur, qui commençoit à naître entre la Reine & Monſieur le Prince; elle étoit preſque également fomentée de tout ce qui les approchoit [b]: on perſuadoit

[a] Imagine pacis deceptum. *Ann.* 1.

[b] Anxii odiis, quæ pravitas amicorum augebat. *Hiſt.* 2.

doit à la Reine, que la diviſion de Monſieur le Prince, & de Madame de Chevreuſe, alloit réünir les *Frondeurs* aux interêts du Cardinal; & que les choſes ſe trouveroient bien-tôt aux mêmes termes, où elles étoient, lorſqu'on arrêta Monſieur le Prince. Lui d'autre côté étoit pouſſé à rompre avec la Cour, par beaucoup d'interêts differens: Il ne trouvoit plus de ſureté avec la Reine, & craignoit de retomber dans ſes premieres diſgraces. Madame de Longueville ſçavoit, que le Cardinal l'avoit broüillée irréconciliablement avec ſon mari, & qu'après les impreſſions, qu'il lui avoit données de ſa conduite, elle ne pouvoit l'aller trouver en Normandie, ſans expoſer ſa vie, ou ſa liberté. Cependant, le Duc de Longueville vouloit la retirer auprès de lui par toutes ſortes de voyes; & elle n'avoit plus de prétexte d'éviter ce périlleux voyage, qu'en portant ſon frere à quitter la Cour avec éclat, & à ſe préparer à une guerre civile [a]. Le Prince de Conty n'avoit point de but arrêté; il

[a] *S'imaginant que dans un tems de confuſion & de déſordre, on auroit bien autre choſe à faire qu'à prendre garde à ſa conduite.* Vie de Monſieur de Turenne.

il ſuivoit toutefois les ſentimens de ſa ſœur, ſans les connoître, & vouloit la guerre, parce qu'elle l'éloignoit de ſa profeſſion, qu'il n'aimoit pas. Le Duc de Nemours la conſeilloit avec empreſſement; mais ce ſentiment lui venoit moins de ſon ambition, que de ſa jalouſie contre Monſieur le Prince; il ne pouvoit ſouffrir, qu'il vît & qu'il aimât Madame de Châtillon; mais comme il ne pouvoit l'empêcher, qu'en les ſeparant pour toûjours, il crût que la guerre feroit toute ſeule cet effet-là: & ce fut auſſi ce ſeul motif, qui la lui fit deſirer. Les Ducs de Boüillon & de la Rocheſoucault en étoient bien plus éloignez; car ils venoient d'éprouver par une experience toute recente, à combien de peines & de difficultez inſurmontables on s'expoſe, pour ſoûtenir une guerre civile contre la perſonne du Roi: ils ſçavoient, de quelles infidelitez on eſt menacé, lorſque la Cour y attache des recompenſes [a], & qu'elle fournit aux intereſſez le prétexte de rentrer dans leur de-

[a] Fruſtra fidem ſperari, cùm præmia perfidiæ reputantur, ſimulque immenſa pecunia & potentia obverſantur. Cruciatu aut præmio cuncta pervia eſſe. *An.* 15.

devoir; ils connoiſſoient encore la foibleſſe des Eſpagnols, combien vaines & trompeuſes ſont leurs promeſſes, & que leur vrai interêt n'étoit pas, que Mr le Prince, ou Monſieur le Cardinal, ſe rendît maître des affaires; mais ſeulement, de fomenter le déſordre entr'eux, pour ſe prévaloir de nos diviſions [a]. Le Duc de Boüillon joignit encore ſon interêt particulier à celui du public, & eſperoit avoir quelque merite vers la Reine, s'il contribuoit à retenir Monſieur le Prince dans ſon devoir. Le Duc de la Rochefoucault ne pouvoit pas témoigner ſi ouvertement la répugnance, qu'il avoit pour cette guerre; il étoit obligé de ſuivre les ſentimens de Madame de Longueville, & ce qu'il pouvoit faire alors, étoit d'eſſayer de lui faire deſirer la Paix. Mais la conduite de la Cour, & celle de Monſieur le Prince, fournirent bien-tôt des ſujets de défiance de part & d'autre, dont la ſuite a été funeſte à l'Etat, & à tant d'illuſtres familles du Royaume, & a ruïné, preſqu'en un moment, la plus grande & la plus écla-

[a] Noſtris illis diſſenſionibus ac diſcordiis elati. *In Agricola.* Speſque ex malis noſtris. *Hiſt.* 4.

éclatante fortune, qu'on ait vûë ſur la tête d'un Sujet.

Pendant que les choſes ſe diſpoſoient de tous côtez à une rupture entiere, Monſieur le Prince envoya le Marquis de Sillery en Flandres, ſous prétexte de dégager Madame de Longueville, & le Maréchal de Turenne des traitez, qu'ils avoient faits avec les Eſpagnols, pour procurer ſa liberté; mais en effet il avoit ordre de prendre des meſures avec le Comte de Fuenſaldaigne, & de preſſentir quelle aſſiſtance le Prince pourroit tirer du Roi d'Eſpagne, s'il étoit obligé de faire la guerre. Fuenſaldaigne répondit à cela, ſelon la coûtume ordinaire des Eſpagnols, en promettant en general beaucoup plus qu'on ne lui pouvoit raiſonnablement demander, & n'oublia rien pour engager Monſieur le Prince à prendre les armes. D'un autre côté la Reine avoit fait une nouvelle liaiſon avec le Coadjuteur dont le principal fondement étoit la haine commune, qu'ils avoient pour Monſieur le Prince. Ce traité devoit être ſecret par l'interêt de la Reine, & par celui des *Frondeurs*, puiſqu'elle n'en pouvoit attendre de ſervice, que par le crédit, qu'ils avoient ſur le peuple, qu'ils ne conſervoient qu'autant

qu'on les croiroit ennemis du Cardinal. Les deux partis trouvoient également leur sureté à perdre Monsieur le Prince. On offrit même à la Reine de le tuer, ou de l'arrêter prisonnier ; mais elle eut horreur de la premiere proposition, & consentit volontiers à la seconde. Le Coadjuteur & Lionne se trouverent chez le Comte de Montresor, pour convenir des moyens d'executer cette entreprise : ils demeurerent d'accord ; qu'il le falloit tenter ; mais ils ne résolurent rien pour le tems, ni pour la maniere de l'exécuter. Or soit que Lionne en craignît les suites pour l'Etat, ou que voulant empêcher le retour du Cardinal, il considerât la liberté de Monsieur le Prince, comme le plus grand obstacle qu'on y pût apporter ; il découvrit un jour au Maréchal de Grammont, qu'il croyoit son ami, tout ce qui avoit été resolu contre Monsieur le Prince chez le Comte de Montresor : le Maréchal ne conserva pas mieux le secret que Lionne, car il le dit à Chavigny, après l'avoir engagé par toutes sortes de sermens à ne le point reveler [a] : mais Chavigny en avertit à l'heure

[a] *Tant est vraye la maxime de Tacite, que plus les amis sont illustres, moins ils sont fideles.* Amicorum

l'heure même Monsieur le Prince. Il crût quelque tems, qu'on faisoit courir le bruit de l'arrêter pour l'obliger à quitter Paris; & que ce seroit une foiblesse d'prendre l'allarme [a], voyant avec quelle chaleur le peuple prenoit ses interêts, & se trouvant incessamment accompagné d'un nombre infini d'Officiers d'armée, de ceux de ses troupes, de ses domestiques, & de ses amis particuliers. Dans cette confiance [b] il ne changea rien en sa conduite, que de n'aller plus au Louvre; mais cette précaution ne le pût garantir de se livrer lui-même entre les mains du Roi par une imprudence, qu'on ne peut assez blâmer [c]: Car il se trouva par hazard au *Cours* dans son carosse,

corum quanto quis clarior, minùs fidus *Hist.* 3.

[a] *La plûpart des Grands negligent d'examiner le fond des affaires, & de cette nonchalance leurs ennemis en prennent occasion de les perdre.* Segnitia ducis, *dit Patercule en parlant de la conspiration d'Arminius contre Varus*, in occasionem sceleris usus est, haud imprudenter speculatus, neminem celeriùs opprimi, quàm qui nihil timeret; & frequentissimum initium esse calamitatis, securitatem.

[b] Ubi vires suas respexerat, securitate. *Hist.* 1.

[c] Effecit, quod miserrimum est, ut quod accidit, id etiam meritò accidisse videatur, & casus in culpam transeat. *Paterc. Hist.* 2.

roſſe, au même tems que le Roi y paſſoit en revenant de la Chaſſe, ſuivi de ſes Gardes & de ſes Chevaux-legers. Cette rencontre, qui devoit perdre Monſieur le Prince, ne produiſit à l'heure aucun effet; le Roi continua ſon chemin, ſans que pas un de ceux qui étoient auprès de lui, osât lui donner conſeil; & Monſieur le Prince ſortit du *Cours*, pour ne lui pas donner le tems de former quelque deſſein contre lui. On peut croire, qu'ils furent ſurpris également d'une ſi extraordinaire avanture, & qu'ils connurent bien-tôt après, que chacun d'eux avoit fait une faute conſiderable[a]; le Roi de n'avoir pas pris ſur le champ la réſolution de l'arrêter; & Monſieur le Prince, de s'être expoſé en un tel péril ſans l'avoir connu, que lorſqu'il ne le pouvoit plus éviter. La Reine & les *Frondeurs* ſe conſolerent aiſément d'une ſi belle occaſion perduë, dans l'eſperance de voir bien tôt réüſſir leur projet.

Cependant, les avis continuels, qu'on donnoit de toutes parts à Monſieur le Prince, commencerent à lui perſuader qu'on ſongeoit en effet à s'aſſûrer de ſa perſonne. Dans cette vûë-là il ſe réconcilia

[a] Uterque pari culpa, *Tacit. Hiſt.* 4.

cilia avec Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault ; mais il ne laiſſa pas d'être quelque tems ſans prendre de nouvelles précautions pour ſe garantir, quoi qu'on pût faire, pour l'y faire réſoudre [a]. Enfin, ſa deſtinée voulut, qu'après avoir reſiſté ſi opiniâtrement à tant de conjectures apparentes, & à tant d'avis certains, il prit l'allarme ſans ſujet, & fit par une nouvelle faute ce qu'il avoit refuſé de faire par le conſeil de ſes amis : car étant couché dans ſon lit, & cauſant avec Vineüil, il reçût un billet d'un Gentilhomme nommé le Boucher, qui l'avertiſſoit, que deux Compagnies des Gardes avoient pris les armes ; & qu'elles alloient marcher vers le Fauxbourg Saint-Germain. Cette nouvelle lui fit croire, qu'elles devoient inveſtir l'Hôtel de Condé ; de ſorte que ſans ſonger, qu'on employoit ſouvent ces Compagnies à garder les portes, pour faire payer les entrées, (comme en effet elles n'étoient commandées alors, que pour ce deſſein-là), il crût qu'on en vouloit à ſa perſonne, & qu'il devoit ſortir de Paris en diligence [b]. Il monta donc à cheval avec

[a] Prævalebant fata conſiliis. *Paterc. Hiſt.* 2.

[b] *Voyez ſon Manifeſte à la fin de ces Mémoires.*

toute la précipitation poſſible, & étant ſeulement ſuivi de ſix ou ſept, il ſortit par le Fauxbourg Saint-Michel, & demeura quelque tems dans le grand chemin, pour attendre des nouvelles du Prince de Conty, qu'il avoit envoyé avertir : mais une ſeconde allarme plus ridicule encore, que la premiere, l'obligea d'abandonner ſon poſte. Il eſt vrai, qu'il entendit un aſſez grand nombre de chevaux, qui marchoient au trot vers lui, de ſorte que croyant, que c'étoit un eſcadron, qui le cherchoit, il ſe retira vers Fleury près de Meudon : mais il ſe trouva que ces troupes, qui lui firent quitter le champ de bataille, n'étoient autre choſe, que des coquetiers qui marchoient toute la nuit [a] pour arriver à Paris : Dès que Monſieur le Prince de Conty ſçût que Monſieur ſon frere étoit parti, il en donna avis au Duc de la Rochefoucault, qui alla joindre Mr le Prince : mais Monſieur le Prince l'obligea

[a] Orta ſeditio ludicro initio. . . . . Conclamatum repente, legionem ad prælium venire, ſed erant agminis coactores : agniti dempſere ſollicitudinem. *Hiſt. 2. Avanture auſſi plaiſante, que celle des Bourguignons, qui prirent des chardons pour des lances.* Commines, chap. 11. du 1. Livre de ſes Mémoires.

bligea à l'heure même de retourner à Paris, pour rendre compte de ſa part à Monſieur le Duc d'Orleans du ſujet de ſa ſortie, & de ſa retraite à Saint Maur.

Ce départ de Monſieur le Prince produiſit dans le monde ce que les grandes nouvelles ont accoûtumé de produire: chacun fit des projets differens: l'apparence d'un changement donna de la joye au peuple [a], & de la crainte à ceux qui étoient établis: le Coadjuteur, Madame de Chevreuſe, & les *Frondeurs* crûrent que l'éloignement de Monſieur le Prince les uniſſoit avec la Cour, & augmentoit leur conſideration par le beſoin qu'on auroit d'eux: la Reine prévoyoit ſans doute les malheurs, qui ménaçoient l'Etat; mais elle ne pouvoit s'affliger d'une guerre civile, qui pouvoit avancer le retour du Cardinal. Monſieur le Prince craignoit les ſuites d'une ſi grande affaire, & ne pouvoit ſe réſoudre d'embraſſer un ſi vaſte deſſein. Il ſe défioit de la legereté de ceux qui le pouſſoient à la guerre, & jugeoit bien qu'ils ne lui aideroient pas long-tems à en ſoûtenir

[a] Vulgus, ut mos eſt, cujuſque motus novi cupidum. *Ann.* 1. Ut eſt vulgus mutabile ſubitis. *Hiſt.* 1.

tenir la pesanteur. Le Duc de Boüillon se détachoit sans éclat de ses interêts, & le Maréchal de Turenne s'étoit déjà expliqué de n'y prendre désormais aucune part. Le Duc de Longueville vouloit demeurer en repos ; outre qu'il étoit trop mal satisfait de Madame sa femme, pour contribuer à une guerre, dont il la croyoit la principale cause. Le Maréchal de la Mothe s'étoit dégagé de la parole qu'il avoit donnée, de prendre les armes. Enfin tant de raisons, & tant d'exemples [illegible] sans doute porté Mr le Prince à [illegible] l'inclination, qu'il avoit de s'accommoder avec la Cour, s'il eût pû prendre confiance aux paroles de la Reine, & à celles du Cardinal : mais l'horreur de sa prison lui étoit encore trop presente, pour s'y exposer sur de tels gages, dont sa propre experience lui avoit fait si souvent connoître la valeur. D'ailleurs Madame de Longueville, qui étoit tout de nouveau pressée par son mari, de l'aller trouver en Normandie, ne pouvoit éviter ce voyage, si le Traité de Monsieur le Prince étoit achevé. Parmi tant de sentimens contraires, le Duc de la Rochefoucault vouloit tout à la fois garantir Madame de Longueville de la persecution de son mari,

ri, & porter Monſieur le Prince à traiter avec la Cour.

Les choſes étoient neanmoins éloignées de cette diſpoſition-là: dans les premiers jours, que Monſieur le Prince arriva à Saint Maur, il avoit refuſé de parler en particulier au Maréchal de Grammont, qui étoit venu de la part du Roi lui demander le ſujet de ſon éloignement; & le convier de retourner à Paris, lui promettant toute sûreté. Monſieur le Prince lui répondit devant tout le monde, que bien que le Cardinal Mazarin fût éloigné de la Cour, & que Servient, le Tellier, & Lionne s'en fuſſent retirez par ordre de la Reine, l'eſprit & les maximes du Cardinal y regnoient encore; & qu'ayant ſouffert une ſi rude & ſi injuſte priſon, il avoit éprouvé que ſon innocence ne pouvoit établir ſa ſureté [a]: qu'il eſperoit la trouver dans la retraite, où il conſerveroit les mêmes ſentimens, qu'il avoit fait paroître tant de fois pour le bien de l'Etat, & pour la gloire du Roi. Le Maréchal de Grammont fut ſurpris & piqué de ce diſcours, ayant crû entrer en matiere avec Monſieur le Prince, & commencer

[a] Plerumque innocentes recenti invidiæ impares. *Ann.* 2.

mencer quelque négociation entre la Cour & lui : mais il ne pouvoit pas raiſonnablement ſe plaindre, que Monſieur le Prince refusât d'ajoûter foi aux paroles, qu'il lui venoit porter pour ſa ſureté, puiſque Lionne l'avoit choiſi, pour lui confier la reſolution, qu'on avoit priſe chez le Comte de Montreſor, de l'arrêter une ſeconde fois. Madame la Princeſſe, Mr le Prince de Conty & Madame de Longueville ſe rendirent à Saint Maur auſſi-tôt que Mr le Prince, & dans les premiers jours cette Cour ne fut pas moins groſſe & moins remplie de perſonnes de qualité, que celle du Roi : tous les divertiſſemens même s'y rencontrerent, pour ſervir à la politique, & les bals, les comedies, le jeu, la chaſſe, & la bonne chére y attiroient un nombre infini de ces gens incertains, qui s'offrent toûjours dans les commencemens des partis [a], & qui les trahiſſent ou les abandonnent d'ordinaire ſelon leur crainte [b] ou leur interêt. On jugea neanmoins, que

[a] Ut in novo obſequio ad cuncta belli munia acres erant. *Hiſt.* 3.

[b] Proſperis rebus certaturi ad obſequium, adverſam fortunam ex æquo detrectabant. *Hiſt.* 3.

que ce grand nombre pourroit rompre les meſures, qu'on auroit pû prendre d'attaquer Saint Maur, & que cette foule inutile & incommode en toute autre rencontre, pouvoit ſervir en celle-ci, & donner quelque réputation aux affaires [a].

Jamais la Cour n'avoit été partagée de tant de diverſes intrigues, qu'elle l'étoit alors : les penſées de la Reine, comme j'ai dit, ſe bornoient au retour du Cardinal ; les *Frondeurs* propoſoient celui de Monſieur de Château-neuf, car il leur ſembloit fort neceſſaire pour bien des deſſeins : ils jugeoient qu'étant une fois rétabli, il pourroit plus aiſément traverſer ſous main le retour du Cardinal, & occuper ſa place s'il venoit à tomber. Le Maréchal de Villeroi contribuoit autant qu'il lui étoit poſſible, à y diſpoſer la Reine ; mais cette affaire-là, comme toutes les autres, ne ſe pouvoit reſoudre ſans le conſentement du Cardinal.

Pendant qu'on attendoit ſes ordres à la Cour ſur les choſes preſentes, Monſieur le Prince balançoit encore ſur le parti qu'il devoit prendre, & ne pouvoit ſe déterminer ni à la paix ni à la guerre.

[a] Magna pars ibi congregata, quod defenſoribus auxilium ob multitudinem erat. *Hiſt.* 2.

guerre. Le Duc de la Rochefoucault, voyant tant d'incertitude dans l'eſprit de ce Prince, crût qu'il ſe devoit ſervir de cette conjoncture, pour garantir Madame de Longueville d'aller en Normandie, & pour porter Monſieur le Prince à écouter les propoſitions d'acommodement. Dans cette penſée il fit voir à Madame de Longueville, qu'il n'y avoit que ſon éloignement, qui la pût empêcher de faire le voyage qu'elle craignoit; que Monſieur le Prince ſe pouvoit aiſément laſſer de la protection, qu'il lui avoit donnée juſques alors, ayant un prétexte auſſi ſpecieux, que celui de réconcilier une femme avec ſon mari, & ſur tout s'il croyoit s'attacher par là Mr de Longueville; qu'on l'accuſoit de fomenter elle ſeule tout le déſordre; qu'elle ſe trouveroit reſponſable en pluſieurs façons, & envers ſon frere & envers le monde, d'allumer une guerre, dont les évenemens ſeroient funeſtes à ſa famille, où à l'Etat, & qu'elle avoit preſque également interêt à la conſervation de l'une & de l'autre. Il lui repreſentoit encore, que les exceſſives dépenſes que Monſieur le Prince ſeroit obligé de ſoûtenir, ne lui laiſſeroient ni le pouvoir, ni peut-être la volonté de ſubvenir

nir à la ſienne ; & que ne tirant rien de Monſieur de Longueville, elle ſe trouveroit reduite à une inſupportable neceſſité ; & qu'enfin pour remedier à tant d'inconveniens, il étoit d'avis qu'elle priât Monſieur le Prince de trouver bon, que Madame la Princeſſe, le Duc d'Anguien, & elle ſe retiraſſent à Montrond, pour ne l'embaraſſer point dans une marche precipitée [a], s'il ſe trouvoit obligé de partir ; & pour n'avoir pas le ſcrupule de participer à la périlleuſe reſolution, qu'il alloit prendre, ou de mettre le feu dans le Royaume par une guerre civile ; ou de confier ſa vie, ſa fortune, & ſa liberté à la foi douteuſe du Cardinal Mazarin. Ce conſeil fut approuvé de Madame de Longueville ; & Monſieur le Prince voulut qu'il fût ſuivi bien-tôt après.

Le Duc de Nemours commençoit à revenir de ſon premier emportement, & bien que toutes ſes paſſions ſubſiſtaſſent encore, il ne s'y laiſſoit pas conduire avec toute l'impetuoſité, qu'il avoit fait d'abord. Le Duc de la Rochefoucault voulut ſe ſervir de cette occaſion pour le faire entrer dans ſes ſentimens : il lui fit connoître,

[a] Ineſſe mulierum comitatui, quæ pacem luxu, bellum formidine morentur. *Ann.* 3.

noître, que jamais leurs interêts ne pouvoient ſe rencontrer dans une guerre civile; que Monſieur le Prince pouvoit bien détruire leur fortune par de mauvais ſuccès, mais qu'il n'étoit pas de condition à profiter des bons; que la même reflexion, qui empêchoit Monſieur le Prince de prendre les armes, l'empêcheroit auſſi de les quitter, s'il les prenoit une fois: qu'il ne trouveroit pas aiſément ſa ſureté à la Cour, après l'avoir offenſée, puiſqu'il n'y en avoit pû rencontrer en un tems, où il n'avoit encore rien fait contre elle; qu'enfin, outre tout ce qu'il avoit à ménager dans l'humeur difficile de Mr le Prince, il devoit conſiderer qu'en l'éloignant de Paris, il s'en éloignoit auſſi lui-même, & mettoit ſa deſtinée entre les mains de ſon rival. Ces raiſons trouverent le Duc de Nemours diſpoſé à les recevoir; & ſoit qu'elles lui euſſent donné des vûës qu'il n'avoit pas encore, ou que par une legereté ordinaire aux perſonnes de ſon âge, il ſe portât à vouloir le contraire de ce qu'il avoit voulu [a]; il ſe reſolut enfin de contribuer à la Paix avec le même empreſſement, qu'il avoit eu juſques-là pour la guerre.

Il

[a] Ubi formido inceſſiſſet, facilis mutatu. *Hiſt.* a.

Il prit donc des meſures avec le Duc de la Rochefoucault, pour agir de concert dans ce même deſſein.

Cependant, la Reine étoit de plus en plus animée contre Monſieur le Prince; les *Frondeurs* cherchoient à ſe vanger de lui par toutes ſortes de moyens, mais ils perdoient leur crédit parmi le peuple, par l'opinion qu'on avoit de leur liaiſon avec la Cour. La haine du Coadjuteur éclata particulierement contre le Duc de la Rochefoucault: il lui attribuoit, comme j'ai dit, la rupture du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe; & croyant toutes choſes permiſes pour le perdre, il n'oublioit rien pour y engager le Duc de Longueville par des voyes extraordinaires & honteuſes. Son caroſſe fut même attaqué trois fois la nuit, ſans qu'on ait pû ſçavoir quels gens avoient part à de ſi frequentes rencontres. Neanmoins toute cette animoſité ne l'empêchoit pas de travailler à ſon but, conjointement avec le Duc de Nemours; & Madame de Longueville même y donna les mains, dès qu'elle fut aſſûrée d'aller à Montrond; mais les eſprits étoient trop échauffez pour écoûter la raiſon; & tous les partis ont éprouvé à la fin, que ni les uns, ni les autres n'avoient bien connu leurs veritables

ritables interêts. La Cour même, que la fortune seule a soûtenuë, a fait souvent des fautes considerables ; & dans la suite on a vû, que l'une & l'autre cabale s'étoit plus maintenuë par les manquemens de celle qui lui étoit opposée, que par sa bonne conduite [a]. Cependant, Monsieur le Prince employoit tous ses soins à justifier ses intentions au Parlement & au peuple, & voyant bien, que la guerre qu'il alloit entreprendre manquoit de prétexte, il essayoit d'en trouver dans le procedé de la Reine, qui avoit rappellé auprès d'elle Servient & le Tellier, après les avoir éloignez à sa recommandation. Il tâchoit aussi de persuader au monde, que leur retour étoit moins pour l'offenser, que pour concerter celui du Cardinal. Ces bruits semez parmi le peuple y faisoient quelque impression. Le Parlement étoit plus partagé que jamais ; le Premier Président étoit dévenu ennemi de Monsieur le Prince, croyant qu'il avoit contribué à lui faire ôter les Sceaux ; & ceux qui étoient gagnez par la Cour, se joignoient à lui : mais la conduite des

Fron-

[a] Fortuna non minùs sæpe quam ratio affuit. *Hist.* 3. Non minùs vitiis hostium quam virtute suorum. *Hist.* 4.

Frondeurs étoit plus reſervée; ils n'oſoient paroître bien intentionnez pour le Cardinal ; toutefois ils le vouloient ſervir en effet.

Les choſes étoient en ces termes, lorſque Monſieur le Prince quitta Saint Maur pour retourner à Paris, croyant être en état de s'y maintenir contre la Cour, & que cette conduite fiere & hardie donneroit de la réputation à ſes affaires. Il fit partir en même tems Madame la Princeſſe, Monſieur le Duc d'Anguien, & Madame de Longueville, pour aller à Montrond, dans la reſolution de s'y rendre bien-tôt après, & de repaſſer en Guienne, où l'on étoit bien diſpoſé à le recevoir. Il avoit envoyé le Comte de Tavanes à ſes troupes, qui ſervoient dans l'Armée de Champagne, avec ordre de les faire marcher en corps à Stenay auſſitôt qu'il le lui manderoit ; il avoit pourvû à ſes places, & avoit deux cens mille écus d'argent comptant : ainſi il ſe prépara à la guerre, bien qu'il n'en eût pas encore entierement formé le deſſein. Neanmoins dans cette ville il eſſayoit d'engager des gens de qualité dans ſes interêts, & entr'autres le Duc de Boüillon & le Maréchal de Turenne. Ils étoient l'un & l'autre particulierement amis du

Duc

Duc de la Rochefoucault, qui n'oublia rien pour leur faire prendre le même parti, qu'il ſe voyoit obligé de ſuivre. Le Duc de Boüillon lui parut alors irreſolu, voulant trouver ſes ſûretez & ſes avantages, parce qu'il ſe défioit preſque également de la Cour & de Monſieur le Prince, & vouloit voir l'affaire engagée, avant que de ſe déclarer. Au contraire, le Maréchal de Turenne lui parla toûjours d'une même maniere depuis ſon retour de Stenay. Il lui dit, qu'il ne s'étoit jamais ni loüé, ni plaint de Monſieur le Prince, pour ne pas donner lieu à des éclairciſſemens, dans leſquels il ne vouloit point entrer; qu'il croyoit n'avoir rien oublié pour contribuer à la liberté de Monſieur le Prince; mais qu'il prétendoit auſſi que l'engagement qu'il avoit avec lui, dût finir avec ſa priſon; & qu'ainſi il pouvoit prendre des liaiſons nouvelles ſelon ſon inclination, ou ſes interêts. Il ajoûta encore, que Monſieur le Prince ne l'avoit ménagé ſur rien depuis ſon retour à Paris; & que bien loin de prendre ſes meſures de concert avec lui, & lui faire part de ſes deſſeins, il s'en étoit non ſeulement éloigné, mais encore il avoit mieux aimé laiſſé perir ces mêmes troupes, qui venoient de combattre

battre pour lui, & qui étoient à Monſieur de Turenne, que de dire un mot pour leur faire donner des quartiers d'hiver. Ce furent les raiſons, avec leſquelles le Maréchal de Turenne refuſa de ſuivre une ſeconde fois la fortune de Monſieur le Prince. Mais le Duc de Boüillon, qui vouloit éviter de s'expliquer avec lui, ſe trouvoit bien embarraſſé pour s'empêcher de répondre préciſément: Mr le Prince & lui avoient choiſi le Duc de la Rochefoucault, pour être médiateur entr'eux; mais il ne voulut être garant des paroles, ni de l'un, ni de l'autre, & qu'il jugeoit bien qu'un poſte comme celui-là, eſt toûjours délicat parmi des gens, qui doivent convenir ſur tant d'importans & differens articles [a]; il les engagea à ſe dire eux-mêmes leurs ſentimens en ſa preſence. Il arriva contre l'ordre de ſemblables éclairciſſemens [b], que

[a] *Il ne faut point ſe mêler, d'être arbitre entre les Grands, qu'on ne ſoit aſſez fort, pour mettre à la raiſon celui, qui ne voudra pas deferer au jugement du Médiateur.* Arbitria captans, *dit Patercule*, quibus ii ſe debent interponere, qui non parentem coërcere poſſunt. *Hiſt.* 2.

[b] *Qui, ſelon la remarque de Tacite, aigriſſent plûtôt les eſprits qu'ils ne les adouciſſent.* Paulatim inde, *dit-il en parlant de l'entrevûë d'Arminius & Flavius*

que leur converſation finit ſans aigreur, & qu'ils demeurerent ſatisfaits l'un & l'autre ſans être liez, ni engagez à rien. Il ſembloit alors, que le principal but de la Cour, & de Monſieur le Prince fût de ſe rendre le Parlement favorable; les *Frondeurs* affectoient de paroître ſans autre interêt que celui du public; mais ſous ce prétexte ils choquoient Monſieur le Prince en toutes choſes, & s'oppoſoient directement à tous ſes deſſeins. Dans les commencemens ils agiſſoient encore avec quelque retenuë; mais ſe voyant ouvertement appuyez de la Cour, le Coadjuteur trouva de la vanité à paroître ennemi declaré de Monſieur le Prince [a]: dès lors non ſeulement il s'oppoſa ſans garder de meſures à tout ce qu'il propoſoit; mais encore il n'alla plus au Palais, ſans être ſuivi de ſes amis, & d'un grand nombre de gens armez. Ce procedé

Flavius ſon frere, ad jurgia prolapſi. *Ann.* 2. *Dans un autre endroit du même livre, il dit que ces ſortes d'entretiens ſont toûjours mélez de je ne ſçai quoi, qui montre que l'on a du reſſentiment; ou du moins qu'on le diſſimule.* Sermo, qualem ira & diſſimulatio gignit. *& puis il ajoute* : diſceſſerunt que apertis odiis; *& ils ſe ſéparerent ennemis declarez.* (Germanicus & Piſon).

[a] Ut magnis inimicitiis clareſceret. *Hiſt.* 2.

procedé fier & insolent déplût avec raison à Monsieur le Prince ; & il ne trouva pas moins insupportable de se faire suivre au Palais, pour disputer le pavé avec le Coadjuteur, que d'y aller seul & d'exposer ainsi sa vie, & sa liberté entre les mains de son plus dangereux ennemi. Il crût donc, qu'il devoit preferer sa sureté à tout le reste, & se resolut de n'aller plus au Parlement sans être accompagné de tout ce qui étoit dans ses interêts. La Reine fut bien-aise de voir naître ce nouveau sujet de division entre deux hommes, que dans son cœur elle haïssoit presque également ; elle s'imaginoit assez quelles en pourroient être les suites, pour esperer d'être vangée de l'un par l'autre, ou de les voir périr tous deux : neanmoins elle donnoit toutes les apparences de sa protection au Coadjuteur, & elle voulut qu'il fût escorté par une partie des Gendarmes & des Chevaux-legers du Roi, & par des Officiers & des soldats du Regiment des Gardes. Monsieur le Prince étoit suivi d'un grand nombre de personnes de qualité, & de plusieurs Officiers, & d'une foule de gens de toutes sortes de professions, qui ne le quittoient plus depuis son retour de Saint Maur. Cette confusion de gens

de different par qui ſe trouvoient tous enſemble dans la grand'ſalle du Palais, fit apprehender au Parlement de voir arriver un déſordre, qui pourroit envelopper tous les particuliers dans un même péril, & que perſonne ne ſeroit capable d'appaiſer. Le Premier Préſident, pour prévenir ce mal, reſolut de prier Monſieur le Prince de ne ſe plus faire accompagner venant au Palais; & même un jour que Monſieur le Duc d'Orleans ne s'y étoit point trouvé, & que Monſieur le Prince & Monſieur le Coadjuteur s'y rendirent avec tous leurs amis; leur nombre, avec l'aigreur qui parut dans les eſprits, augmenta la crainte du Premier Préſident. Monſieur le Prince ayant dit quelques paroles piquantes, qui s'adreſſoient au Coadjuteur, celui ci répondit ſans s'étonner, & oſa dire publiquement, que ſes ennemis au moins ne l'accuſeroient pas d'avoir manqué à ſes promeſſes; & que peu de perſonnes ſe trouvoient aujourd'hui exemptes de ce défaut [a]. Il déſignoit par là Monſieur le Prince, & lui reprochoit non ſeulement d'avoir manqué aux engagemens, qu'il avoit

[a] Rixantes flagitia invicem objectavere, neuter falſo. *Hiſt.* 1.

avoit pris avec ses *Frondeurs* pour le mariage de son frere avec Mademoiselle de Chevreuse; mais encore le voyage de Noisy, lorsque Monsieur le Prince de Conty, Madame & Mademoiselle de Longueville, & Messieurs de Rets y jetterent les fondemens de la guerre de Paris; & que Monsieur le Prince promit de se mettre à leur tête, non pas pour chasser le Cardinal, selon l'intention publique; mais seulement pour faire sa condition meilleure avec lui, & avoir ainsi le merite de le garantir du mal, qu'une cabale si puissante lui pouvoit faire [a]. Ces bruits semez dans le monde par les partisans du Coadjuteur, & renouvellez encore avec tant d'audace devant le Parlement assemblé, & devant Mr le Prince même, le devoient apparemment trouver plus sensible à cette injure qu'il ne le parut alors; mais il fut maître de son ressentiment, & ne répondit rien [b] au discours du Coadjuteur. En même tems on vint avertir le Premier Président, que la grand'salle étoit remplie de gens armez,

[a] Quo gliscentibus periculis subsidii laus augeretur *Ann.* 15.

[b] Quæ quanquam acerba, tolerabantur tamen. *Ann.* 2. Quale magnæ iræ silentium est. *Hist.* 1.

armez, & qu'étant piquez dans des interêts si opposez, il alloit arriver quelque grand malheur, si l'on n'y apportoit promptement du remede. Alors le Premier Préſident dit à Monſieur le Prince, que la Compagnie lui ſeroit obligée, s'il lui plaiſoit de faire retirer ceux qui l'avoient ſuivi; qu'on étoit aſſemblé pour remedier aux déſordres de l'Etat, & non pas pour les augmenter; & que perſonne ne croiroit, que la liberté d'opiner fût auſſi entiere qu'elle devoit être, tant qu'on verroit le Palais qui devoit être l'aſile de la Juſtice, ſervir de place d'armes à tout ce qui étoit capable d'exciter le tumulte & la ſédition : Monſieur le Prince offrit ſans héſiter, de faire retirer ſes amis, & pria le Duc de la Rochefoucault de les faire ſortir ſans déſordre. Le Coadjuteur ſe leva, & dit qu'il alloit auſſi renvoyer les ſiens; & en effet il ſortit de la Grand'Chambre, pour leur aller parler. Le Duc de la Rochefoucault marchoit à huit ou dix pas derriere lui, & il étoit encore dans le Parquet des Huiſſiers, quand le Coadjuteur parut dans la grand'ſalle : à ſa vûë tout ce qui tenoit ſon parti, mit l'épée à la main, ſans en ſçavoir la raiſon; & les amis de Monſieur le Prince firent la même choſe.

Chacun

Chacun ſe rangea du côté qu'il ſervoit, & en un inſtant les deux troupes ne furent ſéparées que de la longueur de leurs épées, ſans que parmi tant de braves gens, & animez par tant de haines differentes, il s'en trouvât aucun qui allongeât un coup d'épée, ou qui tirât un coup de piſtolet[a]. Le Coadjuteur voyant un ſi grand déſordre, s'en voulut retirer, & retourner dans la Grand'-Chambre: mais en arrivant à la porte, qui va de la ſalle au Parquet des Huiſſiers, il trouva que le Duc de la Rochefoucault s'en étoit rendu maître. Il eſſaya neanmoins de l'ouvrir avec effort, mais comme elle ne s'ouvroit que par la moitié, & que le Duc de la Rochefoucault la tenoit, il la referma en ſorte dans le tems que le Coadjuteur rentroit, qu'il l'arrêta ayant la tête paſſée du côté du Parquet & le corps dans la ſale. Cette occaſion pouvoit tenter le Duc de la Rochefoucault après tout ce qui s'étoit paſſé entr'eux; les raiſons generales & particulieres le pouſſoient à perdre ſon plus mortel ennemi : outre la facilité de s'en vanger, en

[a] Utrimque infenſi, arma primò expediere; dein mutua formidine, non ultra jurgium proceſſum eſt. *Ann.* 2.

en vengeant Monſieur le Prince de la honte & du reproche qu'il venoit d'endurer, il voyoit encore que la vie du Coadjuteur devoit répondre de l'évenement du déſordre, qu'il avoit cauſé: mais il conſideroit auſſi qu'on ne ſe battoit point encore dans la ſalle, & que perſonne ne venant contre lui, pour défendre le Coadjuteur, il n'avoit pas le même prétexte de l'attaquer, qu'il auroit eu, ſi le combat eût été commencé. Les gens même de Monſieur le Prince, qui étoient près du Duc de la Rochefoucault, ne s'imaginoient point de quel poids étoit le ſervice, qu'ils pourroient rendre à leur maître en cette conjoncture. Enfin, l'un pour ne vouloir point faire une action, qui parût cruelle; & les autres pour être irreſolus dans une grande affaire, & incapables de la ſoûtenir[a]; ils donnerent tems à Champlatreux, fils du Premier Preſident, d'arriver avec ordre de dégager le Coadjuteur, & de le tirer ainſi du plus grand péril, où il ſe ſoit jamais trouvé. Le Duc de la Rochefoucault le voyant entre les mains de Champlatreux, retourna dans la Grand'-Cham-

a Inutili cunctatione agendi tempora conſumentes. *Hiſt.* 3.

Chambre prendre ſa place ; & le Coadjuteur y arriva dans le même tems avec tout le trouble, qu'un accident comme celui qu'il venoit d'éviter, lui devoit cauſer. Il commença par ſe plaindre à l'aſſemblée, de la violence du Duc de la Rochefoucault, & dit qu'il avoit été près d'être aſſaſſiné, & qu'on ne l'avoit tenu à la porte, que pour l'expoſer à tout ce que ſes ennemis auroient voulu entreprendre contre ſa perſonne. Le Duc de la Rochefoucault répondit, qu'il falloit ſans doute que la peur lui eût ôté la liberté de juger de ce qui s'étoit paſſé dans ce moment-là ; qu'autrement il auroit vû qu'il n'avoit pas eu deſſein de le perdre, puiſqu'il ne l'avoit pas fait, ayant eu long-tems ſa vie entre ſes mains ; qu'en effet il s'étoit rendu maître de la porte, & l'avoit empêché d'entrer, n'ayant pas crû pour remedier à ſa crainte, devoir expoſer Monſieur le Prince & le Parlement à une ſédition, que ſes gens avoient émûë en le voyant arriver. Ce diſcours fut même ſuivi de quelques ménaces outrageuſes, qu'il lui fit publiquement ; de ſorte que le Duc de Briſſac, beau-frere du Duc de Rets, ſe crût obligé de répondre. Le Duc de la Rochefoucault & lui reſolurent enſemble de ſe

battre le jour même ſans ſecond : mais comme le ſujet de leur querelle fut publié, elle fut accordée à l'heure même par Monſieur le Duc d'Orleans. Cette affaire, qui apparemment devoit produire tant de ſuites, finit même ce qui pouvoit le plus contribuer aux déſordres ; car le Coadjuteur évita de retourner au Palais [a] ; & ainſi ne ſe trouvant plus où étoit Monſieur le Prince, il n'y eut plus lieu de craindre d'accident pareil à celui qui avoit été ſi près d'arriver. Neanmoins, comme la fortune a ſouvent plus de part aux évenemens, que la conduite des hommes, elle fit rencontrer Monſieur le Prince & le Coadjuteur dans le tems qu'ils ſe cherchoient le moins, & en un état bien different de celui, où ils avoient été au Palais ; car un jour que Monſieur le Prince en ſortoit, ayant le Duc de la Rochefoucault dans ſon caroſſe, & ſuivi d'une foule innombrable de peuple, il rencontra le Coadjuteur revêtu de ſes habits Pontificaux, & menant la Proceſſion avec pluſieurs châſſes & Reliques. D'abord Monſieur le Prince s'arrêta, pour rendre plus de déference à l'Egli-

[a] Quæ caſus obtulerat in ſapientiam vertenda atus. *Ann.* 1.

gliſe, & le Coadjuteur continuant ſon chemin ſans s'émouvoir, ſe voyant vis-à-vis de Monſieur le Prince, lui fit une profonde reverence, & lui donna ſa benediction, & au Duc de la Rochefoucault auſſi: elle fut reçûë de l'un & de l'autre avec toutes les apparences de reſpect, bien que pas un des deux ne ſouhaitât qu'elle eût l'effet que le Coadjuteur deſiroit. En ce même tems, le peuple qui ſuivoit Monſieur le Prince, émû par une telle rencontre, cria mille injures au Coadjuteur, & ſe préparoit à le mettre en piéces [a], ſi Monſieur le Prince n'eût fait deſcendre ſes gens pour appaiſer ce tumulte, & remettre chacun en ſon devoir.

[a] Manus intentantes . . . ſimul ingruunt: jamque exitii certus, adcurſu (eorum) qui cum (principe) advenerant, protectus eſt. *Ann.* 1.

Guerre de Guienne.

CEpendant, toutes choſes contribuoient à augmenter les défiances & les ſoupçons de Monſieur le Prince. Il voyoit que la majorité du Roi alloit rendre ſon autorité abſoluë; il connoiſſoit l'aigreur de la Reine contre lui, & voyoit bien que le conſiderant comme un obſtacle au retour du Cardinal, elle n'oublîroit rien pour le perdre, ou pour l'éloigner. L'amitié de Monſieur le Duc d'Orleans lui paroiſſoit un appui bien foible & bien douteux, pour le ſoûtenir dans un tems ſi difficile; & il ne pouvoit croire qu'elle fût long-tems ſincere, puiſque le Coadjuteur avoit toûjours beaucoup de crédit auprès de lui.

Tant de ſujets de craindre pouvoient bien avec raiſon empêcher Monſieur le Prince de ſe trouver au Parlement le jour que le Roi y devoit être declaré Majeur; mais tout cela n'auroit pû encore le porter à rompre avec la Cour, & à ſe retirer dans ſes Gouvernemens, ſi l'on eût laiſſé les choſes dans les termes, où elles étoient, ou continué de l'amuſer de quelque négociation. Monſieur le Duc d'Orleans vouloit empêcher une rupture

ouverte,

ouverte, croyant se rendre necessaire aux deux partis, & vouloit presqu'également éviter de se broüiller avec l'un, ou avec l'autre : mais la Reine étoit d'un sentiment bien contraire, nul retardement ne pouvoit satisfaire son esprit irrité, & elle recevoit toutes les propositions de traité, comme autant d'artifices, pour faire durer l'éloignement du Cardinal. Dans cette vûë, elle proposa de rétablir Monsieur de Château-neuf dans les affaires, de redonner les Sceaux au Premier Président Molé, & les Finances à la Vieuville. Elle crut avec raison, que le choix de ces trois Ministres, ennemis particuliers de Monsieur le Prince, acheveroit de lui ôter toute esperance d'accommodement.

Ce dessein eut aussi bien-tôt le succès qu'elle avoit souhaité ; car il fit connoître à Monsieur le Prince, qu'il n'avoit plus rien à ménager avec la Cour, & avança ainsi en un moment toutes les resolutions, qu'il n'avoit pas prises de lui-même. Il alla à Trie chez le Duc de Longueville, après avoir écrit au Roi les raisons, qui l'empêchoient de se trouver auprès de sa personne le jour de sa Majorité. Cette lettre lui fut renduë par Monsieur le Prince de Conty, qui resta

à Paris pour assister à cette céremonie. Le Duc de la Rochefoucault y demeura aussi sous le même prétexte, mais en effet, pour conclure avec le Duc de Boüillon, qui offroit de se déclarer pour Mr le Prince, & de joindre à ses interêts le Maréchal de Turenne, le Prince de Tarente, & le Marquis de la Force, aussitôt que Monsieur le Prince auroit été reçû dans Bordeaux, & que le Parlement se seroit declaré pour lui, en donnant un arrêt d'Union. Le Duc de la Rochefoucault lui promit pour Monsieur le Prince les conditions suivantes :

De lui donner la Place de Stenay avec son domaine, pour en joüir aux mêmes droits que Monsieur le Prince, jusqu'à ce qu'il lui eût fait rendre Sedan, ou qu'il l'eût mis en possession de la recompense que la Cour lui avoit promise pour l'échange de cette Place.

De lui ceder ses prétentions sur le Duché d'Albret.

De le faire recevoir dans Bellegarde avec le commandement de la Place, & de ne point faire de traité, sans y comprendre l'article du rang de sa Maison.

De lui fournir une somme d'argent dont ils conviendroient pour lever des troupes & pour faire la guerre.

Le

Le Duc de la Rochefoucault lui proposoit encore d'envoyer Monsieur de Turenne à Stenay, à Clermont, & à Damvilliers, pour y commander les vieilles troupes de Monsieur le Prince, qui s'y devoient retirer, lesquelles jointes à celles que les Espagnols y devoient envoyer de Flandre, feroient occuper le même poste à Monsieur de Turenne, que Madame de Longueville & lui y avoient tenu durant la prison des Princes. Il eut charge de Monsieur le Prince de lui dire ensuite, que son dessein étoit de laisser Mr le Prince de Conty, Madame de Longueville, & Mr de Nemours à Bourges & à Montrond pour y faire des levées, & se rendre maîtres du Berry, du Bourbonnois, & d'une partie de l'Auvergne, pendant que Monsieur le Prince iroit à Bordeaux, où il étoit appellé par le Parlement, & par le peuple & où les Espagnols lui fourniroient des troupes, de l'argent, & des vaisseaux, suivant le traité du Marquis de Sillery avec le Comte de Fuensaldaigne, pour faciliter la levée des troupes, qu'il devoit faire en Guienne: que le Comte du Doignon entroit dans son parti avec les Places de Broüage, de Ré, d'Oleron, & de la Rochelle; que le Duc de Richelieu feroit des levées en Xain-

Xaintonge & au païs d'Aunis ; le Marquis de la Force en Guienne ; le Duc de la Rochefoucault en Poitou & en Angoumois ; le Marquis de Monteſpan en Gaſcogne ; Monſieur d'Arpajoux en Roüergue ; & que Monſieur de Marſin, qui commandoit l'armée de Catalogne, ne manqueroit pas de reconnoiſſance. Tant de belles apparences fortifierent le Duc de Boüillon dans le deſſein qu'il avoit de s'engager avec Monſieur le Prince, & il en donna ſa parole au Duc de la Rochefoucault aux conditions que j'ai dites. Cependant, Monſieur le Prince ne pût engager ſi avant le Duc de Longueville, ni en tirer aucune parole poſitive, ſoit qu'il fût irreſolu, ou qu'il ne voulût pas appuyer un parti, que ſa femme avoit formé, ou enfin, qu'il crût qu'étant engagé avec Monſieur le Prince, il ſeroit entraîné plus loin qu'il n'avoit accoûtumé d'aller.

Monſieur le Prince arrivant à Chantilly, apprit qu'on prenoit des meſures contre lui, & que malgré les inſtances de Monſieur le Duc d'Orleans, la Reine n'avoit pas voulu retarder de vingt-quatre heures la nomination des trois Miniſtres. Voyant donc la neceſſité de ſe retirer en lieu de sûreté, il en donna avis

à

à Monſieur le Duc d'Orleans, & manda à Monſieur le Prince de Conty & aux Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, de ſe rendre le lendemain à Eſſone, pour prendre enſemble le chemin de Montrond. Ce départ, que tout le monde prévoyoit depuis ſi long-tems que Monſieur le Prince jugeoit neceſſaire à ſa sûreté, & que la Reine avoit toûjours ſouhaité comme un acheminement au retour du Cardinal, ne laiſſa pas d'étonner les uns & les autres ; chacun ſe repentit d'avoir mis les choſes au point où elles étoient, & la Guerre Civile leur parut alors avec tout ce que ſes évenemens ont d'horrible & d'incertain. Il fut même au pouvoir de Monſieur le Duc d'Orleans de ſe ſervir utilement de cette conjoncture, & Monſieur le Prince demeura un jour entier à Angerville chez le Préſident Perrault, pour y attendre ce que ce Duc lui vouloit propoſer. Mais comme les moindres circonſtances ont d'ordinaire trop de part aux plus grandes affaires, il arriva en celle-ci, que Mr le Duc d'Orleans ayant diſpoſé la Reine à donner quelque ſatisfaction à Monſieur le Prince, ſur le ſujet des trois Miniſtres, il ne voulut pas prendre la peine de lui écrire de ſa main à l'heure même,

&

& differa d'un jour de lui en donner avis. De ſorte que Croiſſy, qui lui devoit porter cette dépêche à Angerville, où il étoit en état d'entendre à un accommodement, le trouva arrivé à Bourges, où les applaudiſſemens des peuples & de la Nobleſſe avoient ſi fort augmenté ſes eſperances, qu'il crût que tout le Royaume alloit imiter cet exemple, & ſe déclarer pour lui.

Le voyage de Croiſſy ayant donc été inutile, Monſieur le Prince continua le ſien, & arriva à Montrond, où Madame la Princeſſe & Madame de Longueville l'attendoient. Il y demeura un jour pour voir la place, qu'il trouva la plus belle, & au meilleur état du monde. Ce jour-là même, il dreſſa une ample inſtruction pour traiter avec le Roi d'Eſpagne, où furent compris ſes plus conſiderables amis. Monſieur Laîné fut choiſi pour cette négociation. Enſuite, Monſieur le Prince donna de l'argent à Monſieur ſon frere, & à Mr de Nemours, pour faire des levées dans les Provinces voiſines, laiſſant avec eux Vineüil Intendant de Juſtice, pour commencer à lever la taille ſur le Berry & ſur le Bourbonnois. Il recommanda fort de ménager la ville de Bourges, & de la maintenir dans la diſpoſition,

poſition, où il l'avoit laiſſée. Le lendemain, il partit de Montrond avec le Duc de la Rochefoucault, chez qui il paſſa, & trouva beaucoup de Nobleſſe qui le ſuivit. Il ſe rendit avec aſſez de diligence à Bordeaux, où Madame la Princeſſe & Monſieur le Duc d'Anguien arriverent bien-tôt après. Il y fut reçû de tous les Corps de la Ville avec beaucoup de joye, & il eſt difficile de dire, ſi ces peuples boüillans, & accoûtumez à la revolte, furent plus touchez de l'éclat de ſa naiſſance & de ſa réputation, que de ce qu'ils le conſideroient comme le plus puiſſant ennemi du Duc d'Eſpernon. Il trouva le Parlement dans la même diſpoſition, & qui donna en ſa faveur tous les Arrêts, qu'il pût deſirer.

Les choſes étant ſi heureuſement commencées, il crût n'avoir rien de plus important à faire, que de prendre tous les revenus du Roi à Bordeaux, & de ſe ſervir de cet argent, pour faire promptement ſes levées, jugeant bien que la Cour marcheroit à lui en diligence avec ce qu'elle auroit de troupes, pour ne lui donner pas le tems de mettre les ſiennes ſur pié. Dans cette vûë il diſtribua ſon argent à tous ceux, qui étoient engagez avec lui, & les preſſa tellement d'avancer

cer leurs levées, que cette précipitation leur ſervit de prétexte, pour en faire de mauvaiſes.

Peu de jours après ſon arrivée, le Comte du Doignon le vint trouver, & ſe déclara ouvertement pour ſon parti; le Duc de Richelieu, & le Marquis de la Force firent la même choſe, & le Prince de Tarente, qui s'étoit rendu à Taillebourg, lui manda, qu'il entroit auſſi dans ſes interêts. Monſieur d'Arpajoux fut plus difficile, & il eut encore en cette occaſion la même conduite, dont il avoit déjà reçû des recompenſes durant la priſon des Princes; car il demanda des conditions, qu'on ne lui pût accorder, & traita avec la Cour, quand il vit tomber les affaires de Monſieur le Prince.

Cependant, le Duc de la Rochefoucault donne avis au Duc de Boüillon de ce qui s'étoit paſſé au Parlement de Bordeaux, & lui mande que les conditions qu'il avoit deſirées étant accomplies, on attendoit l'execution de ſes promeſſes. Ce Duc évita aſſez long-tems, de répondre nettement, voulant tout à la fois ſe ménager avec la Cour, qui lui faiſoit de grandes avances, & ne point rompre avec Monſieur le Prince, dont il pouvoit avoir beſoin. Il voyoit auſſi que Mr

de

de Turenne, qu'il avoit crû inſéparable de ſes interêts, lui refuſoit de ſe joindre à ceux de Monſieur le Prince : que le Prince de Tarente y étoit entré ſans lui ; & que le Marquis de la Force demeuroit uni avec Monſieur de Turenne. Il jugeoit encore, que n'étant pas ſuivi de ſon frere, ni des autres que j'ai nommez dont il avoit répondu au Duc de la Rochefoucault, ſa conſideration & ſa ſureté ſeroient moindres dans le parti qu'il alloit prendre ; & que Monſieur le Prince ne témoigneroit pas plus de reconnoiſſance pour les choſes, que Monſieur de Turenne & lui pourroient faire à l'avenir, que pour ce qu'ils avoient fait par le paſſé. Il voyoit de plus qu'il faudroit refaire un nouveau traité avec Mr le Prince, moins avantageux que celui dont ils étoient déjà convenus. Enfin, toutes ces raiſons jointes aux promeſſes de la Cour, & appuyées de toute l'induſtrie de Madame de Boüillon, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur ſon mari, l'empêcherent de ſuivre ſon premier deſſein, & de ſe déclarer pour Monſieur le Prince ; mais pour ſortir de cet embarras, il voulut ſe rendre médiateur de ſon accommodement avec la Cour. Et après avoir eu des conferences particulieres avec

avec la Reine ſur ce ſujet, il renvoya Gourville, qui lui avoit été dépêché par le Duc de la Rochefoucault, offrir à Monſieur le Prince tout ce qu'il avoit demandé pour lui, & pour ſes amis, avec la diſpoſition du Gouvernement de Blaye, ſans exiger de lui d'autres conditions que celles que Servient & de Lionne lui avoient demandées dans le premier projet de traité, qui ſe fit à Paris à la ſortie de ſa priſon.

D'ailleurs Monſieur de Château-neuf faiſoit faire d'autres propoſitions d'accommodement par le même Gourville; mais comme elles alloient à empêcher le retour du Cardinal, il ne pouvoit pas balancer par ſes offres celles que la Reine lui avoit fait faire par le Duc de Boüillon. Il s'engageoit ſeulement à demeurer inſéparablement uni à Monſieur le Prince après la chûte du Cardinal, & à lui donner dans les affaires toute la part qu'il pouvoit deſirer. On lui offroit encore de la part de la Cour, de conſentir à une entrevûë de lui & de Monſieur le Duc d'Orleans à Richelieu, pour y examiner enſemble les conditions d'une paix ſincere, dans laquelle il ſembloit que la Cour vouloit agir de bonne foi. Mais pour le malheur de la France, &

pour

pour celui de Monſieur le Prince, il ferma l'oreille à tant de partis avantageux, irrité de ce que les offres de la Reine ſe faiſoient par l'entremiſe du Duc de Boüillon. Car il s'étoit attendu que ce Duc & ſon frere ſeroient d'un grand poids dans ſon parti, d'autant que perſonne ne pouvoit ſoûtenir comme eux les poſtes de Bellegarde & de Stenay; & d'ailleurs les vieilles troupes, qu'il y avoit laiſſées, pour être commandées par Monſieur de Turenne, devenoient par là inutiles, & couroient fortune de ſe diſſiper, ou d'être défaites. Il conſideroit encore que les meſures qu'il avoit priſes avec les Eſpagnols, du côté de ſes Places de Champagne, n'auroient aucun effet, & que ſes troupes, & les Eſpagnols mêmes n'auroient aucun autre Chef qui pût remplir ce poſte avec la même eſtime qu'on avoit pour Monſieur de Turenne. Toutes ces raiſons touchoient ſenſiblement Monſieur le Prince, & bien qu'il eſſayât de cacher ſon reſſentiment, il ne laiſſa pas de répondre aſſez ſechement au Duc de Boüillon, qu'il n'étoit pas honnête d'écoûter des propoſitions, qu'on ne vouloit pas effectuer; qu'il ſe declarât comme il avoit promis; que Monſieur de Turenne ſe rendît à la tête

de

de ſes troupes, qui avoient marché à Stenay, & qu'alors il ſeroit en état d'entendre les offres de la Cour, & de faire un traité glorieux. Gourville fut chargé de cette réponſe, & de dire à Monſieur le Duc d'Orleans les raiſons qui lui faiſoient refuſer l'entrevûë de Richelieu. Les principales étoient que le but de cette conference n'étoit pas de faire la paix, mais ſeulement de l'empêcher de pouvoir faire la guerre : que dans le tems où tous les Corps de l'Etat étoient ſur le point de ſe déclarer contre la Cour, & que les Eſpagnols préparoient des ſecours conſiderables d'hommes, d'argent, & de vaiſſeaux, on le vouloit engager à une négociation publique, dont le ſeul bruit empêcheroit ſes levées, & lui débaucheroit tous ceux qui étoient prêts de ſe joindre à ſon parti. Outre ces raiſons generales, il y en avoit encore de particulieres, qui ne lui permettoient pas de confier ſes interêts à Monſieur le Duc d'Orleans, dont la liaiſon étroite avec le Coadjuteur de Paris, ſon ennemi déclaré, lui étoit ſuſpecte, ainſi que celle de ce Prélat avec la Cour, qui venoit de lui promettre le Chapeau de Cardinal. Incident, qui lui fit prendre une étrange réſolution. Car voyant que le Coadjuteur,

juteur, & par interêt & par vanité, affectoit de le traverſer ſans ceſſe, il forma le deſſein de le faire enlever dans Paris. Quelque impoſſible que parût cette entrepriſe, Gourville s'en chargea, après en avoir reçû un ordre ſigné de Monſieur le Prince; & ſans doute le Coadjuteur eût été pris un ſoir, qu'il alla à l'Hôtel de Chevreuſe, s'il en fût ſorti dans ſon caroſſe; mais l'ayant renvoyé avec ſes gens, il n'y eut pas moyen de ſçavoir certainement celui qui le ramena. De ſorte que l'affaire fut retardée de quelques jours & découverte enſuite, car il eſt très-rare que ceux dont on eſt obligé de ſe ſervir en de telles rencontres, ayent aſſez de diſcretion, pour ſe contenter de la connoiſſance, qu'on leur veut donner ou aſſez de fidelité & de ſecret, pour l'éxecuter sûrement.

Les choſes ſe diſpoſoient ainſi de tous côtez à faire la guerre: Monſieur de Château-neuf, qui étoit alors Chef du Conſeil, avoit fait marcher la Cour à Bourges, & la preſence du Roi avoit d'abord mis cette ville dans ſon obéïſſance: au bruit de ces heureux commencemens, Monſieur le Prince de Conty, Madame de Longueville, & Monſieur de Nemours furent obligez de partir de Montrond avec,

avec leurs troupes pour ſe retirer en Guienne. Ils laiſſerent le Chevalier de Riviére à l'extremité, & le même jour il mourut, regretté de tous ceux qui le connoiſſoient ; car outre qu'il avoit toutes les qualitez neceſſaires à un Gentilhomme, on verra peu de perſonnes de ſon âge, qui ayent donné autant de preuves de conduite, de fidelité, & de déſintereſſement en des rencontres auſſi hazardeuſes, que celles où il s'étoit trouvé.

Le Marquis de Pergan demeura pour commander dans la Place, qui étoit bloquée par un petit Corps d'armée logé à Saint Amand, dont Palluau étoit Lieutenant General. La Cour s'étoit enſuite avancée à Poitiers, & Monſieur de Château-neuf inſiſtoit, pour la faire marcher à Angoulême, jugeant que la guerre n'ayant autre prétexte que le retour du Cardinal, il falloit profiter de ſon abſence, & qu'il ſuffiſoit pour les interêts de l'Etat, & encore plus pour les ſiens particuliers, de faire durer ſon éloignement. Il repreſentoit encore, que la preſence du Roi étoit un puiſſant remede pour retenir les peuples dans la naiſſance des déſordres [a] ; qu'en s'approchant de Mr le

[a] Sueti adversùm fortuita aſpectu Principis refoveri. *Tac. Ann.* 15.

Prince, qui n'étoit point aſsûré de la Guienne, ni du Parlement de Bordeaux ; on diſſiperoit aiſément ſes deſſeins qui au contraire, s'affermiroient par l'éloignement de la Cour. Mais les conſeils de Château-neuf étoient trop ſuſpects au Cardinal, pour être ſuivis à Poitiers, ſans avoir été examinez à Cologne : & comme il falloit attendre ſes ordres, leur retardement & leur diverſité cauſerent des irréſolutions continuelles, & tinrent la Cour incertaine à Poitiers, juſqu'à ſon retour, qui fut bien-tôt après.

De l'autre part, le Baron de Batteville étoit arrivé dans la riviere de Bordeaux avec la flotte d'Eſpagne, compoſée de huit vaiſſeaux de guerre, & de quelques brûlots. Il fortifioit Talmont, où il y avoit un Corps d'infanterie de quinze cens hommes. La ville de Xaintes s'étoit renduë ſans réſiſtance ; Taillebourg, qui a ſon port ſur la Charante, étoit aſſez bien fortifié ; & Monſieur le Prince étoit maître de la Riviere juſqu'à Angoulême, excepté Coignac. Le Comte de Jonſac, Lieutenant de Roi en Xaintonge, & Gouverneur particulier de Coignac, s'y étoit retiré, afin que cette Place lui aidât à rendre ſa condition meilleure dans le parti où il entreroit,

ne ſçachant auquel il ſe devoit joindre. Dans cette incertitude, il entra en commerce de lettres avec Monſieur le Prince, & lui écrivit aſſez de choſes, pour lui donner lieu de croire qu'il ne demandoit qu'à ſauver les apparences, & qu'il remettroit bien-tôt ſa ville entre ſes mains, ſi l'on faiſoit mine de l'aſſieger. Cette eſperance plutôt que l'état des forces de Monſieur le Prince, qui étoient alors très-petites, lui fit prendre la réſolution de marcher à Coignac. Il voyoit de quelle importance il lui étoit de donner réputation à ſes armes; mais il ſçavoit bien auſſi, que manquant de troupes, & de tout ce qu'il faut pour faire un ſiége, il n'y avoit que celui-là ſeul, où il pût prétendre de réüſſir. De ſorte que fondant toutes ſes eſperances ſur ce Gouverneur, il fit partir le Duc de la Rochefoucault de Bordeaux, pour aſſembler ce qui ſe trouveroit ſur pié, qui n'étoit en tout, que trois Regimens d'infanterie & 300. chevaux, avec ordre d'aller inveſtir Coignac, où le Prince de Tarente ſe devoit rendre avec ce qu'il avoit de troupes. Le bruit de leur marche s'étant répandu dans le païs, on retira en diligence à Coignac tout ce qui pût être tranſporté de la Campagne, & beaucoup de

de Nobleſſe s'y retira auſſi, pour témoigner ſon zele au ſervice du Roi, & plus apparemment encore, pour garder eux-mêmes ce qu'ils y avoient fait porter. Ce nombre conſiderable de Gentilshommes retint aiſément les Bourgeois, & les fit réſoudre à fermer les portes de la ville, dans l'eſperance d'être bien tôt ſecourus par le Comte d'Harcourt, General des troupes du Roi, qui s'avançoit vers eux. Mais comme ils avoient peu de confiance au Comte de Jonſac, & qu'ils le ſoupçonnoient preſque également d'être foible, & d'être gagné par Monſieur le Prince, ils l'obſerverent de ſi près, qu'on peut dire qu'il ſe reſolut enfin de défendre la Place, parce qu'on lui ôta le pouvoir de la rendre.

Ce fut en cela ſeul que la Nobleſſe témoigna quelque vigueur; car durant huit jours, que les gens de Monſieur le Prince demeurerent devant Coignac, ſans armes, ſans munitions, ſans Officiers, & ſans diſcipline, & outre cela, fatiguez par des pluyes continuelles, qui emporterent le pont de bateaux qu'on avoit fait ſur la Charante, pour la communication des quartiers; jamais ceux de dedans ne ſe prévalurent de ces déſordres, ſe tenant renfermez avec les

Bourgeois, & ſe contentant de faire tirer par derriere les murailles. Monſieur le Prince étant néanmoins averti, que la Ville étoit ſur le point de ſe rendre, partit de Bordeaux, & ſe rendit au Camp avec le Duc de Nemours. Le lendemain de ſon arrivée, le Comte d'Harcourt averti, que le pont de bateaux étoit rompu, & que Nort Maréchal de Camp, étoit retranché dans un Fauxbourg de l'autre côté de la Riviere avec cinq cens hommes, ſans qu'il pût être ſecouru, marcha à lui avec deux mille hommes de pied des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & avec les Gendarmes & les Chevaux-Legers du Roi, les Gardes & de la Nobleſſe. Il força Nort dans ſon quartier, ſans trouver preſque de réſiſtance, & ſecourut ainſi Coignac à la vûë de Monſieur le Prince, qui étoit logé au-delà de la Riviere. Le Comte d'Harcourt ſe contenta d'avoir ſauvé la Place, & laiſſa retirer Monſieur le Prince, ſans le ſuivre.

Bien que ce ſuccès fût peu conſiderable de ſoi-même, il augmenta néanmoins les eſperances du Comte d'Harcourt, & donna de la réputation à ſes armes. Il ſe crût même en état de faire des progrès, & ſçachant que le Marquis d'Eſtiſſac avoit remis la Rochelle en l'obéïſſance

béïſſance du Roi, excepté les Tours, qui ferment le port, il fit deſſein d'y aller avec ſes troupes, s'aſsûrant ſur la bonne volonté des habitans, & ſur la haine qu'ils portoient au Comte du Doignon leur Gouverneur. Il avoit fait fortifier les Tours, & y tenoit une Garniſon Suiſſe, ſe défiant preſque de tout le monde, & croyant trouver parmi cette nation plus de fidelité, que dans la ſienne propre. Mais la ſuite lui fit bien-tôt voir, que ſes meſures étoient fauſſes; car la peur & l'interêt, qui rendent ces ſortes de gens auſſi infideles que les autres, fournirent aux Suiſſes des prétextes de faire encore plus que ce qu'il avoit apprehendé des François. Il eſt certain, que cette défiance du Comte du Doignon fut la ruïne du parti de Monſieur le Prince, qui ſans cela auroit marché d'abord à la Rochelle avec toutes ſes troupes, pour rétablir ſes anciennes fortifications, & pour y faire le ſiége de la guerre, avec toute la commodité, qu'une ſituation, comme celle-là lui pouvoit apporter: au lieu que pour ménager l'eſprit jaloux & incertain de cet homme, il fut contraint de demeurer inutile à Tonay-Charante, & de voir perdre la Rochelle, ſans oſer même propoſer de la ſecourir. Il eſt vrai

auſſi, que le peu de reſiſtance de la Garniſon des Tours ne lui donna pas grand loiſir d'en former le deſſein; car le Comte d'Harcourt étant arrivé avec ſes troupes à la Rochelle, aſſiſté du Marquis d'Eſtiſſac, pourvû nouvellement des Gouvernemens du Comte du Doignon, il trouva les habitans diſpoſez à lui donner toute l'aſſiſtance qu'il en pouvoit attendre. Cependant les Tours étoient en état de l'arrêter quelque tems, ſi les Suiſſes euſſent été auſſi braves & auſſi fideles, que ce Comte l'avoit crû. Mais au lieu de répondre à ce qu'il en attendoit, ils crûrent ſe devoir racheter par une trahiſon, & après une réſiſtance de trois jours, le Comte d'Harcourt leur ayant mandé qu'il ne leur feroit point de quartier, s'ils ne poignardoient Baſſe, leur Commandant, ils n'eurent point d'horreur d'un tel ordre, & commencerent à l'executer: mais Baſſe, croyant trouver plus de compaſſion auprès du Comte d'Harcourt, que parmi ſes propres Soldats, ſe jetta tout bleſſé qu'il étoit du haut des Tours dans le Port, où ce Géneral le fit achever en ſa preſence, ſans ſe laiſſer fléchir par les prieres des Officiers, qui demandoient ſa grace, ni par un ſpectacle ſi pitoyable. La perte de cette Place

ce nuisit à la réputation des armes de Monsieur le Prince; car on attribua au peu de confiance qu'il avoit en ses troupes ce qui n'étoit qu'un égard qu'il avoit falu avoir aux ombrages du Comte du Doignon. Il fut vivement touché de cette nouvelle, & s'imaginant, que toutes les autres Places suivroient cet exemple, il se retira à Broüage, d'où il ne sortit plus jusqu'à ce qu'il eût fait son traité avec la Cour, dont apparemment il a eu sujet de se repentir.

Le Comte d'Harcourt encouragé par ces bons succès, & fortifié par des troupes, qui avoient joint son armée, se résolut de marcher à Monsieur le Prince, qui étoit à Tonay-Charante. Mais lui jugeant bien, par le nombre, & par le peu de discipline de ses troupes, qu'il étoit de beaucoup inferieur à l'Armée du Roi, ne crût pas la devoir attendre dans le lieu où il étoit, & passant de nuit la riviere sur un pont de batteaux, il se retira à la Bergerie, qui n'est qu'à demi-lieuë de Tonay-Charante. Les ennemis se contenterent d'avoir défait deux escadrons le jour d'auparavant, & lui donnerent tout le tems qui fut necessaire, pour faire sauter la Tour de Tonay-Charante, & se retirer à la Bergerie sans être pous-

ſé. Le Comte d'Harcourt perdit alors une belle occaſion de le combattre dans ſa retraite, & à demi paſſé. Il en eut encore le même jour une plus avantageuſe, dont il ne ſçût pas ſe prévaloir; car il arriva que Mr le Prince ſe repoſa entierement ſur un Maréchal de Camp, à qui il avoit donné ordre de brûler, ou de briſer le pont de bateaux, & ſur cette aſſûrance, il mit ſes troupes en divers quartiers, dont quelques-uns étoient éloignez du ſien d'une lieuë & demie, ſans craindre qu'on pût aller à lui, la riviere étant entre deux. Mais l'Officier, au lieu de ſuivre exactement ſon ordre, ſe contenta de détacher les bateaux, & de les laiſſer aller au cours de l'eau. De ſorte qu'étant repris par les gens du Comte d'Harcourt, ils refirent le pont dans une heure, & à l'inſtant même il fit paſſer trois cens chevaux & quelque infanterie, pour garder la tête du pont. Cette nouvelle fut portée à Monſieur le Prince à la Bergerie, & il crût d'autant plus que le Comte d'Harcourt marcheroit au milieu de ſes quartiers, pour les tailler en piéces l'un après l'autre, qu'il jugeoit que c'étoit le parti qu'il avoit à prendre. Cela l'obligea de mander à ſes troupes de quitter leurs quartiers, & de revenir en dili-

diligence à la Bergerie, & de ce pas il marcha vers Tonay-Charante avec les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, ſes Gardes, & ce qui ſe trouva d'Officiers & de Volontaires auprès de lui, pour voir le deſſein des ennemis, & tâcher de les amuſer juſqu'à ce que ceux de ſes gens, qui étoient plus éloignez, le fuſſent venu joindre. Il trouva vrai l'avis qu'on lui avoit donné, & que les trois cens chevaux étoient en bataille dans la prairie qui borde la riviere : mais il vit bien que les ennemis n'avoient pas eu le deſſein qu'il avoit apprehendé, ou qu'ils avoient perdu le tems de l'executer, puiſque n'étant pas paſſez, lorſqu'ils le pouvoient ſans empêcher, il n'y avoit pas d'apparence, qu'ils le fiſſent en ſa preſence. L'on eſcarmoucha quelque tems ſans perte conſiderable de part & d'autre, & l'Infanterie étant arrivée, il fit faire un long retranchement vis-à-vis du pont de bateaux ; laiſſant la prairie & la riviere entre le Comte d'Harcourt & lui. Les deux Armées demeurerent plus de trois ſemaines dans les mêmes logemens, ſans rien entreprendre ; & elles ſe contentérent de vivre l'une & l'autre dans un païs fertile, & où toutes choſes étoient en abondance.

Cependant, les longueurs du Duc de Boüillon, & toute ſa conduite, firent bien juger à Monſieur le Prince, qu'il n'avoit plus rien à ménager avec lui, ni avec Monſieur de Turenne; & pour cette raiſon, il s'emporta contre eux avec une aigreur extrême, quoique leurs engagemens euſſent été differens. Car il eſt vrai que le Duc de Boüillon étoit convenu avec le Duc de la Rochefoucault, & enſuite avec Monſieur Laiſné, de toutes les conditions que j'ai dites, & qu'il crût s'en pouvoir dégager pour les raiſons que j'ai marquées. Monſieur de Turenne au contraire, s'étant entierement ſeparé des interêts de Monſieur le Prince, dès ſa ſortie de priſon, ignoroit même, à ce qu'il a dit depuis, les traitez & les engagemens du Duc de Boüillon.

Monſieur le Prince ſe voyant dans la neceſſité d'envoyer promptement un homme pour ſoûtenir le poſte, qu'il avoit deſtiné à Monſieur de Turenne, jetta les yeux ſur le Duc de Nemours, dont la naiſſance & la valeur extrême pouvoient en quelque ſorte ſuppléer à la capacité de Monſieur de Turenne. Il le fit donc partir en diligence pour aller en Flandre; mais n'ayant pû ſupporter les in-

incommoditez de la Mer, il fut contraint d'aller par terre, avec beaucoup de tems & de péril, à cauſe des troupes qui ramenoient le Cardinal en France. Il renvoya auſſi le Duc de la Rochefoucault à Bordeaux, pour diſpoſer Monſieur le Prince de Conty à s'en aller à Agen affermir les eſprits des peuples, qui commençoient à changer de ſentiment ſur le nouveau progrès des armes du Roi. Il le chargea encore de propoſer au Parlement de Bordeaux, de conſentir que le Baron de Batteville & les Eſpagnols fuſſent mis en poſſeſſion de la Ville & du Château de Bourg, qu'ils offroient de fortifier.

Sur ces entrefaites, Fontrailles vint trouver Monſieur le Prince de la part de Monſieur le Duc d'Orleans, pour voir l'état de ſes affaires, & pour l'informer que le Parlement de Paris étoit prêt de ſe joindre à S. A. R. pour empêcher le retour du Cardinal Mazarin, & que dans cette affaire, Sadite Alteſſe vouloit agir de concert avec lui. Fontrailles lui propoſa auſſi une réconciliation avec le Coadjuteur, diſant, que Monſieur le Duc d'Orleans la deſiroit ardemment. Monſieur le Prince ne répondit rien de poſitif ſur cet article, ſoit qu'il ne pût pas

prendre de meſures certaines avec le Coadjuteur: ſoit qu'il crût que celles qu'il prendroit, ne ſeroient pas approuvées de Madame de Longueville & du Duc de la Rochefoucault; à qui il avoit promis de ne ſe point réconcilier avec le Coadjuteur, que de leur conſentement. Il dit néanmoins à Fontrailles, qu'il feroit ce que Monſieur d'Orleans ſouhaitoit, quand les choſes ſeroient plus avancées, & lorſque cette réconciliation pourroit être utile au bien commun du parti.

Dans ce même tems, le Comte de Marſin joignit Monſieur le Prince à la Bergerie, & lui amena mille hommes de pied & trois cens chevaux des meilleures troupes de l'Armée de Catalogne qu'il commandoit. Pluſieurs ont blâmé cette action comme une trahiſon: pour moi, ſans la condamner ni la défendre, je dirai ſeulement que Marſin s'étant attaché depuis long-tems à Monſieur le Prince il avoit reçû de lui le Gouvernement de Bellegarde qui étoit une de ſes Places, & qu'enſuite il l'avoit non ſeulement maintenu dans le ſervice; mais même il avoit obtenu par ſon crédit la Vice-royauté de Catalogne & le Gouvernement de Tortoſe, où il ſervoit le Roi avec beaucoup de fidelité & de bonheur.

heur. Cependant, Mr le Prince fut arrêté priſonnier ſans que Marſin, qui fut auſſi arrêté, fût chargé d'autre crime, que d'être ſa créature. On donna même ſon Gouvernement de Tortoſe à Launay-Gringeliniere, qui le laiſſa prendre peu après. La priſon de Marſin dura autant que celle de Monſieur le Prince, & après en être ſorti, il demeura quelque tems ſans charge & ſans emploi : mais les affaires de Catalogne déperiſſant, & la Cour ne ſçachant où trouver un homme capable de les ſoûtenir, Marſin fut propoſé une ſeconde fois par Monſieur le Prince, & le Duc de la Rochefoucault en fit l'ouverture de ſa part à Monſieur le Tellier, ſans que Marſin fît aucune diligence de ſon côté. Il ne lui fut pas poſſible de retarder ſon voyage de Catalogne, pour attendre l'évenement des choſes douteuſes qui ſe paſſoient à la Cour, & qui devoient plus apparemment ſe terminer par un accommodement, que par une guerre civile. Il partit donc pour ſon nouvel emploi, dont il avoit toute l'obligation à Monſieur le Prince, qui lui avoit encore donné tout nouvellement le Gouvernement de Stenay, vacquant par la mort de la Mouſſaye. Ainſi l'action de Marſin peut avoir deux faces bien differentes.

ferentes : ceux qui le regarderont abandonnant une Province que le Roi lui avoit confiée, le trouveront infidele : ceux qui le considereront courant à ſes preſſantes & quaſi indiſpenſables obligations, le trouveront un fort honnête-homme[a]. Peu de gens de bon ſens oſeront dire, qu'il eſt coupable; peu de gens de bon ſens oſeront le déclarer innocent. Enfin, ceux qui lui ſeront contraires, & ceux qui lui ſeront favorables, s'accorderont à le plaindre, les uns d'une faute qu'il a faite par une neceſſité inévitable; les autres de ce qu'il a dégagé ſes grands devoirs par une faute.

La Cour étoit alors à Poitiers, comme j'ai dit, & Monſieur de Château-neuf occupoit en apparence la premiere place dans

[a] *M. de la Rochefoucault parle ici plûtôt ſelon les interêts de ſon parti, que ſelon la raiſon & la politique. Car y a-t-il un devoir plus indiſpenſable, que celui de préferer l'interêt du Prince à l'interêt d'un particulier ? A qui le Comte de Marſin étoit-il plus obligé, au Roi, qui lui avoit donné le Gouvernement de Catalogne, ou à Monſieur le Prince, qui l'avoit aidé de ſa recommandation ? Celui qui aura recommandé, ſera donc de meilleure condition que le Prince. Pour moi, je ſuis perſuadé que ſous le Miniſtere du Cardinal de Richelieu, le Comte de Marſin auroit paſſé pour criminel de leze-Majeſté dans toutes les formes.*

dans les affaires, bien que le Cardinal en fût toûjours le maître en effet. Néanmoins, la façon d'agir de ce Vieillard, ferme & déciſive, familiere, & directement oppoſée à celle du Cardinal, commençoit à faire approuver ſon Miniſtére, & gagnoit même quelque créance dans l'eſprit de la Reine. Le Cardinal en étoit trop bien averti pour lui laiſſer prendre de plus profondes racines, & il y a apparence, qu'il jugea que ſon retour étoit un remede abſolument neceſſaire au mal qu'il apprehendoit pour ſon particulier, puiſque dans tout le reſte il s'accommodoit mal aux interêts de l'Etat, & qu'en effet il acheva de fournir à Mr le Duc d'Orleans, & au Parlement de Paris, le prétexte de ſe déclarer contre la Cour. Le Maréchal d'Hoquincourt eut ordre d'aller recevoir le Cardinal Mazarin ſur la frontiére de Luxembourg avec deux mille chevaux, & de l'eſcorter juſques où ſeroit le Roi. Il traverſa le Royaume, ſans avoir trouvé d'empêchement, & arriva à Poitiers auſſi maître de la Cour qu'il l'avoit jamais été. On affecta de donner peu de part à ce retour à Mr de Château-neuf, ſans toutefois rien changer aux apparences dans le reſte, ni lui donner aucunes marques de défaveur.

veur. Le Cardinal même lui fit quelques avances ; mais lui craignant de se commettre, & jugeant bien qu'il ne pourroit être ni sûr, ni honnête à un homme de son âge, & de son experience, de demeurer dans les affaires sous son ennemi, & qu'il seroit sans cesse exposé à toutes les mortifications, qu'il lui voudroit donner, il prit prétexte de se retirer sur ce que la resolution étant prise par son avis, de faire marcher le Roi à Angoulême, on changea ce dessein, sans lui communiquer, & on prit en même tems celui d'aller faire le siége d'Angers, bien qu'il fût de sentiment contraire : de sorte qu'ayant pris congé du Roi, il se retira à Tours. La Cour partit bien-tôt après, pour aller à Angers, où le Duc de Rohan avoit fait soulever le peuple, & cette Province s'étoit declarée pour Monsieur le Prince, dans le même tems que Monsieur le Duc d'Orleans, & le Parlement de Paris se joignirent à lui contre les interêts de la Cour.

Il sembloit que toute la France étoit en suspens, pour attendre l'évenement de ce siége, qui pouvoit produire de grandes suites, si sa défense eût été assez vigoureuse, ou assez longue pour arrê-

ter

ter le Roi. Car outre que Monſieur le Prince eût pû s'aſsûrer des meilleures Places des Provinces voiſines, il eſt encore certain, que l'exemple de Monſieur le Duc d'Orleans, & du Parlement auroit été ſuivi par les plus conſiderables Corps du Royaume. En effet, ſi la Cour eût été contrainte de lever ce ſiége, elle ſe fût trouvée en de grandes extremitez, & la perſonne du Roi eût été bien expoſée, ſi cela fût arrivé dans le tems que le Duc de Nemours entra en France avec l'Armée de Flandre & les vieilles troupes de Monſieur le Prince, ſans trouver de réſiſtance. Cette Armée paſſa la Seine à Mante, où le Duc de Beaufort avec les troupes de Monſieur le Duc d'Orleans ſe joignit au Duc de Nemours, & tous enſemble marcherent avec un Corps de ſept mille hommes de pied, & trois mille chevaux vers la riviere de Loire, où ils étoient aſsûrez des Villes de Blois & d'Orleans. Mais ſoit que Angers ne fût pas en état de ſe défendre, par la diviſion des Bourgeois; ſoit que le Duc de Rohan ne voulût pas hazarder ſa vie & ſa fortune ſur la foi chancelante d'un peuple étonné; il remit la Place entre les mains du Roi, ſans beaucoup de réſiſtance, & eut permiſſion de ſe retirer

tirer à Paris auprès de Monſieur le Duc d'Orleans.

Les choſes étoient en ces termes, lorſque Monſieur le Prince partit de la Bergerie, après y avoir demeuré plus de trois ſemaines, ſans que le Comte d'Harcourt, qui étoit de l'autre côté de la riviere à Tonay-Charante, & maître du Pont de batteaux, eût rien entrepris contre lui. Néanmoins, comme il étoit de beaucoup inférieur à l'Armée du Roi en nombre & en bonté de troupes, il voulut éviter les occaſions d'être contraint de venir à un combat ſi inégal. De ſorte qu'il alla à la Bernette, éloignée de trois lieües des troupes du Roi, afin d'avoir plus de tems pour prendre ſon parti, ſi l'on marchoit droit à lui. Il y demeura quelque tems, ſans qu'il ſe paſsât rien de conſiderable : mais voyant, que bien loin de faire des progrès dans le païs où il étoit, il ne ſe trouvoit pas ſeulement en état d'y reſter en preſence du Comte d'Harcourt, il tourna toutes ſes penſées à conſerver la Guienne, & à fortifier les Villes, qui tenoient ſon parti. Il réſolut donc d'y marcher avec ſon Armée, & crût pouvoir maintenir quelque tems la Xaintonge, en laiſſant d'un côté le Comte du Doignon dans les Places, les

Eſpagnols

Eſpagnols à Talmont, & le Prince de Tarente dans Xaintes & Taillebourg, pour en hâter les Fortifications. Ayant ainſi donné ſes ordres, il fit marcher ſon Infanterie & ſes Bagages à Talmont, pour aller par mer à Bordeaux, & après avoir fait la premiere journée une fort grande traite avec toute ſa Cavalerie, il s'arrêta la ſeconde à Saint-Andras à quatre lieuës de Bordeaux, croyant être hors la portée des ennemis. Mais le Comte d'Harcourt qui l'avoit ſuivi avec une diligence extrême, arriva à la vûë de ſon quartier, lorſqu'il y ſongeoit le moins, & l'auroit aſſûrément forcé, ſi ſi les premieres troupes euſſent entré dedans ſans marchander; au lieu qu'elles ſe mirent en bataille vis-à-vis de Saint-Andras, pendant que les autres attaquerent le quartier de Baltazar, qui les repouſſa avec vigueur, & vint joindre Monſieur le Prince, qui étoit monté à cheval au premier bruit. Ils furent quelque tems en preſence, mais la nuit étant obſcure, il n'y eut point de combat, & Monſieur le Prince ſe retira ſans rien perdre, plus redevable de ſon ſalut à la trop grande précaution de ſes ennemis, qu'à la ſienne propre. Le Comte d'Harcourt ne le ſuivit pas plus avant,

&

& Monſieur le Prince perſiſtant dans le deſſein qu'il avoit d'aller à Bergerac, & de le faire fortifier, paſſa à Libourne[a], dont le Comte de Maure étoit Gouverneur, & y laiſſa ſes ordres pour continuer quelque dehors. Le Maréchal de la Force arriva au même tems que lui à Bergerac, avec ſon fils le Marquis de Caſtelnau, qui commandoit dans la Place; & le Duc de la Rochefocault, qui étoit revenu de la haute Guienne avec Monſieur le Prince de Conty, s'y rendit auſſi.

Ce fut en ce même tems, que commencerent à paroître à Bordeaux les factions & les partialitez, qui ont ruiné le partit de Mr le Prince en Guyenne, qui ont diviſé ſa Maiſon, & ſeparé de ſes interêts ſes plus proches, & qui l'ont enfin reduit à chercher une retraite parmi les Eſpagnols, à qui il a ſauvé pluſieurs fois la Flandre. Je dirai en ſon lieu, le plus ſuccinctement que je pourrai; les cauſes d'un ſi grand changement, lorſque j'en rapporterai les effets. Maintenant je paſſe au récit de ce que Monſieur le Prince fit durant cet intervale. Son principal ſoin étoit

[a] *Ville très-marchande bâtie par Edoüard, Roi d'Angleterre, vers l'an 1286.*

étoit de réparer promptement les Places de Guienne, mais il s'attachoit particulierement à mettre Bergerac en état de ſe défendre : il y employa quelques jours avec beaucoup d'application, pendant leſquels il reçût nouvelles, que ſes affaires déperiſſoient en Xaintonge ; que le Comte du Doignon étoit renfermé dans ſes Places, n'oſant en ſortir pour ſes défiances ordinaires ; que le Prince de Tarente de ſon côté avoit reçû quelque déſavantage dans un combat, qui s'étoit donné auprès de Pons ; que Xaintes, qu'il croyoit en état de ſoûtenir un grand ſiége par les travaux qu'on y avoit faits, & par la Garniſon qui étoit compoſée de ſes meilleures troupes, s'étoit toutefois renduë ſans faire grande réſiſtance ; & que Taillebourg étoit aſſiegé & prêt de ſuivre l'exemple de Xaintes. Il fut encore informé que le Marquis de Saint Luc aſſembloit un Corps pour s'oppoſer à celui de Monſieur le Prince de Conty, qui avoit pris Caudecoſte & quelque autre Ville de peu d'importance. Ce dernier mal étoit le ſeul, où il pouvoit apporter quelque remede ; mais comme le Marquis étoit encore éloigné de Monſieur de Conty, il crût ne devoir pas paſſer dans la haute Guienne,

ne, ſans être informé plus particulierement de l'état des affaires de Bordeaux : de ſorte qu'il manda à Madame la Princeſſe & à Madame de Longueville de ſe rendre à Libourne, où il arriva en même tems qu'elles. Il y demeura un jour ſeulement, & donna les ordres qui dépendoient de lui pour empêcher le progrès du mal, que la diviſion commençoit à faire naître dans ſon parti & dans ſa famille. Il partit enſuite avec le Duc de la Rochefoucault, pour aller joindre le Prince de Conty, qui étoit à Staffort, à quatre lieuës au-deſſus d'Agen ; mais ayant appris par un Courier près de Libourne, que Saint Luc marchoit vers Staffort, il crût que ſa preſence y ſeroit d'un grand ſecours. Il y alla donc en diligence, & trouva Monſieur de Conty qui aſſembloit ſes quartiers, dans la créance que Saint Luc le devoit combattre. Comme ce Marquis étoit à Miradoux avec les Régimens de Champagne & de Lorraine, & que ſa Cavalerie étoit logée ſéparément dans des villages & des fermes, il ſe réſolut en un inſtant de marcher toute la nuit, pour lui enlever les quartiers de Cavalerie, & partit à l'heure même avec le Duc de la Rochefoucault : & bien que le chemin fût

fût long & mauvais, il arriva devant le jour à un Pont, où les ennemis avoient un Corps de Garde de douze ou quinze maîtres. Ils les fit pouſſer d'abord, & ceux qui ſe ſauverent, donnerent l'allarme à toutes leurs troupes, & les firent monter à cheval. Quelques Eſcadrons firent ferme près de Miradoux, mais il les chargea & les rompit ſans peine. Il y eut ſix Régimens défaits, il prit beaucoup d'équipage & de priſonniers, & puis il ſe retira à Miradoux, qui eſt une petite ville ſituée ſur la hauteur d'une montagne, dont elle n'occupe que la moitié, & qui pour toutes Fortifications n'a qu'un méchant foſſé, & une ſimple muraille, où les maiſons ſont attachées. Dès que le jour fut venu, Saint Luc mit toutes ſes troupes en bataille dans l'eſplanade, qui eſt devant la porte de la ville. Monſieur le Prince attendit au bas de la montagne celles que Monſieur de Conty lui amenoit, leſquelles arriverent bien-tôt après : mais comme la montée eſt aſſez droite & fort longue, & que les terres y ſont graſſes en hiver, & coupées par des foſſez & par des ſillons, Monſieur le Prince vit bien qu'il ne pouvoit aller en bataille aux ennemis, ſans ſe mettre en déſordre, & ſe rompre lui-même

même avant que d'arriver à eux. Il ſe contenta donc ſur l'heure de faire avancer ſon Infanterie, & de chaſſer avec beaucoup de feu les ennemis, de quelques poſtes qu'ils avoient occupez. Il y eut auſſi deux ou trois Eſcadrons qui combattirent, & toute la journée ſe paſſa en eſcarmouches, ſans que Saint Luc quittât la hauteur, ni Monſieur le Prince entreprît de l'aller attaquer en un lieu ſi avantageux, n'ayant point de Canon, & n'en pouvant avoir que le lendemain. Il donna ſes ordres pour en faire venir deux piéces, & cependant, jugeant bien que le bruit de ſon arrivée étonneroit plus ſes ennemis, que l'avantage qu'il avoit remporté ſur eux, il donna la liberté à quelques priſonniers, pour en porter la nouvelle à Saint Luc; ce qui fit bien-tôt l'effet qu'il avoit deſiré : car les ſoldats en prirent l'épouvante, & la conſternation fut ſi grande parmi les Officiers, qu'à peine attendirent-ils la nuit, pour cacher leur retraite, & ſe ſauver à Leytoure. Monſieur le Prince qui avoit prévû cette retraite, mit des Corps de Garde ſi près des ennemis, qu'il fut averti dès le moment qu'ils marcherent; mais on peut dire que ſon extrême diligence l'empêcha de les défaire entierement; car ſans

ſans atténdre que l'Infanterie fût engagée dans le chemin, où il lui auroit été facile de la tailler en piéces, il la chargea ſur le bord du foſſé, de Miradoux, & en entrant l'épée à la main dans le bataillon de Champagne & Lorraine, il les renverſa dans le foſſé, demandans quartier, & jettans leurs armes. Mais comme on ne pouvoit aller à cheval à eux, ils eurent moyen de rentrer dans Miradoux, bien moins pour défendre la Place que pour ſauver leur vie. Mr le Prince de Conty combattit toûjours auprès de Monſieur le Prince, qui ſuivit le Marquis de Saint Luc & le reſte des fuyards juſqu'auprès de Leytoure, & revint inveſtir Miradoux, où Marins Maréchal de Camp & Cominges Meſtre de Camp, étoient entrez avec pluſieurs Officiers. Monſieur le Prince les fit ſommer, croyant que des gens battus qui étoient ſans munitions de guerre & ſans vivres, n'entreprendroient pas de défendre une ſi méchante Place. En effet, ils offrirent d'abord de la rendre; mais Monſieur le Prince, qui ne vouloit pas laiſſer ſauver une ſi bonne Infanterie, & qui comptoit pour rien d'être maître d'un lieu de nulle conſideration, s'attacha à les vouloir faire priſonniers de guerre, ou à les obli-

ger à ne ſervir de ſix mois: mais ces conditions leur parurent ſi rudes, qu'ils aimerent mieux ſe défendre, & réparer ainſi la honte du jour précedent, que de l'augmenter par une telle capitulation. Ils trouverent même que les habitans avoient des vivres, & jugerent bien que Monſieur le Prince n'étoit pas en état de faire des lignes: ils crûrent qu'on pourroit aiſément leur envoyer de la poudre, de la mêche & du plomb, comme en effet le Marquis de Saint Luc y en fit entrer la nuit ſuivante, & continua toûjours de les rafraîchir des choſes neceſſaires tant que le ſiége dura, quelque ſoin qu'on prît de l'empêcher. Cependant, Monſieur le Prince renvoya Monſieur de Conty à Bordeaux, & connut bien-tôt, qu'il auroit mieux fait de recevoir Miradoux aux conditions qu'on lui avoit offertes, que de s'engager à un ſiége, manquant comme il faiſoit, de toutes choſes & n'étant pas même aſſûré d'avoir du Canon. Néanmoins, comme on eſt ſouvent obligé de continuer de ſens froid ce que l'on a commencé en colere, il voulut ſoûtenir ſon deſſein juſqu'au bout, croyant étonner les ennemis. Il tira donc d'Agen deux piéces, l'une de dix livres, & l'autre de douze, avec

avec un très-petit nombre de boulets de calibre : mais il crût qu'il y en auroit assez pour faire brêche, & les emporter d'assaut, avant que le Comte d'Harcourt, qui marchoit à lui, pût être arrivé. En effet, on prit des maisons assez près de la porte, où l'on mit les deux piéces en baterie: elles firent d'abord beaucoup d'effet dans la muraille, mais aussi les boulets manquerent bien-tôt ; de sorte qu'on étoit contraint de donner de l'argent à des soldats pour aller chercher dans le fossé les boulets qu'on avoit tirez. Les ennemis se défendirent assez bien pour le peu de munition qu'ils avoient, & ils firent deux sorties avec beaucoup de vigueur. Enfin, la brêche commençoit à paroître raisonnable, & la muraille étant tombée avec des maisons qui y tenoient, avoit fait une grande ouverture ; mais tout ce débris servit d'un nouveau retranchement aux assiegez ; car le toit de la maison, où se fit la brêche, étant tombé dans la cave, ils y mirent le feu, & se retrancherent de l'autre côté ; de sorte que cette Cave ardente devint un fossé qui ne se pouvoit passer. Cet obstacle retint Monsieur le Prince, & il ne voulut pas hazarder une attaque, qui auroit sans doute rebuté ses troupes, &

augmenté le courage des ennemis. Il réſolut de faire battre un autre endroit, où les maiſons n'avoient point de caves, & il y avoit un jour que l'on commençoit à y tirer, lorſqu'il reçût avis que le Comte d'Harcourt marchoit à lui, & qu'il arriveroit le lendemain à Miradoux. Leurs forces étant trop differentes pour hazarder un combat, cela le fit réſoudre à lever le Siége, & à ſe retirer à Staffort, où il arriva ſans avoir été pourſuivi. Cette Ville n'eſt ni plus grande, ni meilleure que Miradoux, mais comme le Comte d'Harcourt étoit au-delà de la Garonne, & qu'il ne la pouvoit paſſer qu'à un lieu nommé Auvilars, Monſieur le Prince ayant l'autre côté du païs libre, ſéparale quartiers, dans la créance que c'étoit aſſez d'en mettre quelques-uns près d'Auvilars, & de commander qu'on détachât continuellement des partis de ce côté-là, pour être averti de tout ce que les ennemis voudroient entreprendre. Mais il ne prévit pas que de nouvelles troupes & de nouveaux Officiers executent d'ordinaire ce qui leur eſt commandé, d'une maniere bien differente de ce qu'ont accoûtumé de faire des gens éprouvez: & cet ordre qui auroit ſuffi pour mettre un Camp en ſure-

ſureté, penſa cauſer la perte de Monſieur le Prince, & l'expoſer à la honte d'être ſurpris & défait. Car enfin de tous les partis commandez, pas un ne ſuivit ſon ordre, & au lieu d'apprendre des nouvelles du Comte d'Harcourt, ils allerent piller les villages voiſins ; de ſorte qu'il paſſa la riviere, & marcha en bataille au milieu des quartiers de Monſieur le Prince, & arriva à un quart de lieuë de lui, ſans que perſonne en prît l'allarme, ni lui en vînt donner avis. Enfin des gens pouſſez lui ayant apporté cette nouvelle avec le trouble ordinaire, il monta à cheval, ſuivi de Marſin, du Duc de la Rochefoucault, & du Marquis de Monteſpan, pour voir le deſſein des ennemis; mais il n'eut pas fait cinq cens pas, qu'il vit leurs Eſcadrons qui ſe détachoient pour aller attaquer ſes quartiers. Dans cette extrémité, il n'eut point d'autre parti à prendre, que d'envoyer faire monter à cheval ſes quartiers les plus éloignez, & de venir joindre ce qu'il avoit d'Infanterie campée ſous Staffort, qu'il fit marcher à Bouë, pour y paſſer la Garonne en bateau, & ſe retirer à Agen. Il envoya tous ſes bagages au Port-Sainte-Marie, & laiſſa un Capitaine & ſoixante Mouſquetaires à Staffort, & une

piéce de Canon de douze livres, qu'il ne put emmener.

Le Comte d'Harcourt ne ſe ſervit pas mieux de cet avantage, qu'il avoit fait de ceux qu'il avoit à Tonay-Charante & à Saint Andras ; car au lieu de ſuivre Monſieur le Prince, & de le charger dans le déſordre d'une retraite ſans Cavalerie, & contraint de paſſer la Garonne, pour ſe mettre à couvert, il s'arrêta pour inveſtir le quartier le plus proche de Staffort nommé le Pergan, où étoient logez trois ou quatre cens chevaux des Gardes de Monſieur le Prince & des Generaux, & lui donna ainſi douze ou treize heures, dont il perdit la plus grande partie à Bouë à faire paſſer la riviere à ſes troupes avec un déſordre incroyable, & toûjours en état d'être taillé en piéces, ſi on l'eût attaqué. Quelque tems après que Mr le Prince fut arrivé à Agen avec toute ſon Infanterie, on vit quelques Eſcadrons paroître de l'autre côté de la riviere, qui s'étoient avancez pour prendre des bagages, qui étoient prêts de paſſer l'eau ; mais ils furent repouſſez avec vigueur par ſoixante maîtres du Régiment de Monteſpan, qui donnerent tout le tems neceſſaire à des bateaux, chargez de Mouſquetaires, d'arriver, & de

de faire retirer les ennemis. Ce jour même, Monſieur le Prince ſçût que Sa Cavalerie étoit arrivée à Sainte-Marie, ſans avoir combattu, ni rien perdu de ſon équipage, & que ſes Gardes ſe défendoient encore dans le Pergan, ſans qu'il y eût toutefois apparence de les pouvoir ſecourir. En effet, ils ſe rendirent priſonniers de guerre, le lendemain; & ce fut tout l'avantage, que le Comte d'Harcourt retira d'une occaſion où ſa fortune & la négligence des troupes de M. le Prince, lui avoient offert une entiere victoire. Ces mauvais ſuccès furent bien-tôt ſuivis de la ſédition d'Agen, & obligerent Monſieur le Prince à tourner ſes principales eſperances du côté de Paris, & d'y porter la guerre, comme je dirai ci-après.

SUITE DE LA GUERRE DE GUIENNE,

Et la derniere de Paris.

LA Guerre ſe ſoûtenoit dans la Guienne, bien plus par la vigilance & par la réputation du Prince de Condé, que par le nombre & par la valeur de ſes troupes; & le Comte d'Harcourt avoit déjà rétabli par ſa conduite, & par ſa fortune tout le déſavantage, que la défaite du Marquis de S. Luc à Miradoux avoit apporté aux armes du Roi. Le Siége de Miradoux étoit levé, les Gardes du Prince de Condé & trois ou quatre cens chevaux avoient été pris dans le quartier au Pergan, & le Prince de Condé lui-même avec le reſte de ſes troupes, avoit été contraint de quitter Staffort, de paſſer la riviere de Garonne à Bouë, & de ſe retirer à Agen: mais les diviſions de cette Ville firent aſſez con-

connoître à ce Prince qu'elle ne demeureroit dans ſon parti, qu'autant qu'elle y ſeroit retenuë par ſa preſence, ou par une forte Garniſon. Ce fut auſſi pour s'en aſsûrer par ce dernier moyen, que le Prince de Condé réſolut d'y faire entrer le Régiment d'Infanterie de Conty, & de ſe rendre maître d'une des Portes de la Ville, pour ôter au peuple la liberté de refuſer la Garniſon; mais comme ce deſſein ne fut pas ſecret, il fut bien tôt répandu dans la Ville. A l'heure même les Bourgeois prirent les armes, & firent des baricades; le Prince de Condé en étant averti, monta à cheval, pour empêcher la ſédition par ſa preſence & pour demeurer maître de la porte de Grave juſqu'à ce que le Régiment s'en fût emparé; mais l'arrivée des troupes augmenta le déſordre, au lieu de l'appaiſſer; elles entrerent & firent alte dans la premiere ruë; & bien que le Prince de Condé & le Prince de Conty & tous les Officiers vouluſſent appaiſer le déſordre, ils ne pûrent empêcher que toutes les ruës ne fuſſent baricadées en un inſtant. Le peuple neanmoins conſerva toûjours du reſpect pour le Prince de Condé, & pour les Officiers Géneraux; mais l'aigreur augmentoit auſſi dans tous les

lieux, où ils n'étoient point. Les choſes ne pouvant plus demeurer en cet état-là, les troupes, comme j'ai dit, tenoient la porte de Grave, & la moitié de la ruë qui y aboutit ; le peuple étoit ſous les armes, toutes les ruës étoient baricadées, & des Corps de Garde par tout. La nuit approchoit, qui eût augmenté le déſordre, & le Prince de Condé ſe voyoit réduit à ſortir honteuſement de la Ville, ou à la faire piller & brûler ; mais l'un ou l'autre de ces partis ruïnoit apparemment ſes affaires : car s'il quittoit Agen, les troupes du Roi y étoient reçûës ; s'il le brûloit, ce traitement ſoulevoit contre lui toute la Province, dont les plus conſiderables villes tenoient encore ſon parti. Ces raiſons le porterent à tenter quelque accommodement, qui ſauvât ſon autorité en apparence, & qui lui ſervît de prétexte de pardonner au peuple d'Agen. Le Duc de la Rochefoucault parla aux principaux des Bourgeois, & les diſpoſa d'aller à l'Hôtel de Ville, pour députer quelqu'un d'entr'eux vers Monſieur le Prince pour lui demander pardon, & le ſupplier de venir à l'aſſemblée leur preſcrire les moyens de lui conſerver Agen dans la ſoûmiſſion & la fidelité qu'ils lui avoient jurée. Monſieur le

Prince

Prince y alla, & leur dit que ſon intention avoit toûjours été de leur laiſſer la liberté toute entiere ; & que les troupes n'étoient entrées, que pour ſoulager les Bourgeois dans la garde de la Ville: mais que puiſqu'ils ne le deſiroient pas ainſi, il ſe contentoit de les faire ſortir, pourvû que la Ville fît un Régiment d'Infanterie à ſes dépens, dont on lui nommeroit les Officiers. On accepta facilement toutes les conditions ; on défit les baricades ; les troupes ſortirent & la Ville fut tranquille, & ſoûmiſe en apparence, comme elle l'avoit été avant la ſédition. Le Prince de Condé ne pouvant ſe fier à ces apparences, fit quelque ſéjour à Agen, pour remettre la Ville en ſon état ordinaire; & ce fut en ce tems-là qu'il reçût nouvelles, que l'Armée de Flandre, commandée par le Duc de Nemours, & les troupes du Duc d'Orleans, commandées par le Duc de Beaufort, s'étoient jointes, & marchoient vers la riviere de Loire. Cette joye fut néanmoins mêlée d'inquiétude : d'un côté il voyoit au milieu de la France une armée d'Eſpagne, qu'il y avoit ſi long-tems attenduë, & qui pourroit venir ſecourir Montrond, ou le venir joindre en Guienne : mais en même tems il ſçût que la

diviſion des Ducs de Nemours & de Beaufort [a], étoit venuë à une extrémité très-dangereuſe. Ils ne pouvoient compâtir enſemble; & leurs forces ſeparées n'étoient pas ſuffiſantes de tenir la campagne devant l'armée du Roi, commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt, & fortifiée par les troupes que le Cardinal avoit amenées, & encore plus par le voiſinage de la Cour. Les ordres du Duc de Nemours étoient de paſſer la riviere de Loire, pour ſecourir Montrond, & marcher auſſi-tôt vers la Guienne, & ceux que le Duc de Beaufort recevoit du Duc d'Orleans, y étoient entierement oppoſez. Monſieur ne pouvoit conſentir que l'armée s'éloignât ſi fort de Paris, & apprehendoit que le peuple ou le Parlement ne changeaſſent de ſentiment, dès qu'ils verroient l'armée de Monſieur de Nemours paſſer en Guienne, & celle du Roi demeurer dans leur voiſinage. Le Coadjuteur de Paris, qui avoit alors plus de part que perſonne à la confiance de Monſieur, appuyoit ce conſeil, & augmentoit encore les craintes [b] & les irréſolutions,

a Invidia diſcordes. *Hiſt.* 2.
b Novos terrores cumulat. *Ann.* 4.

tions naturelles de ce Prince. En retenant l'armée au-deçà de la riviere de Loire, non ſeulement il la rendoit inutile au Prince de Condé, de qui il étoit ennemi, mais il ſe rendoit lui-même plus conſiderable à la Conr, en faiſant voir, qu'étant maître de la conduite de Monſieur, il pouvoit auſſi avancer ou retarder les progrès de l'armée, & ſe ſervoit ainſi de toutes ſortes de moyens, pour obtenir le Chapeau de Cardinal. Chavigny de ſon côté n'avoit pas de moindres deſſeins; il prétendoit gouverner Monſieur, en lui faiſant connoître qu'il gouvernoit Mr le Prince; & s'aſſûroit auſſi de ſe rendre maître de la conduite de Monſieur le Prince, en lui faiſant voir qu'il l'étoit de celle de Monſieur. Ses projets ne s'arrêtoient pas là; dès le commencement de la guerre, il avoit pris des meſures pour être négociateur de la Paix, & s'étoit uni avec le Duc de Rohan, croyant qu'il lui pouvoit être également utile auprès de Monſieur, & de Monſieur le Prince: il croyoit auſſi avoir pris toutes les précautions neceſſaires envers le Cardinal, par le moyen de Fabert Gouverneur de Sedan; & comme il ne mettoit point de bornes à ſon ambition & à ſes eſperances, il ne dou-

douta point, qu'en faiſant la Paix particuliere, il ne fût choiſi pour aller avec le Cardinal Mazarin conclure la generale. Il crût même qu'en ſe ſervant de la conſideration, que Monſieur le Prince lui pouvoit donner parmi les Eſpagnols, il auroit tout le merite des bons ſuccès, & que le Cardinal au contraire ſeroit chargé de la honte & du blâme des méchans évenemens: & qu'ainſi il rentreroit dans les affaires, ou avec la gloire d'avoir fait la Paix, ou avec l'avantage d'avoir fait connoître, que le Cardinal l'auroit empêchée. Dans cette vûë-là il écrivit pluſieurs fois au Prince de Condé, pour le preſſer de quitter la Guienne; il lui repreſentoit le beſoin, que l'Armée avoit de ſa préſence; que la laiſſant détruire, toutes ſes reſſources étoient perduës: & que faiſant des progrès dans le cœur du Royaume, & à la vûë du Roi, il rétabliroit en un moment non ſeulement la Guienne, mais tout le reſte de ſon parti. Le Prince de Condé ſe laiſſa perſuader facilement aux raiſons de Chavigny; mais le principal motif qui l'y porta, fut l'envie de quitter la Guienne dans un tems, où la foibleſſe de ſes troupes l'obligeoit ſans ceſſe à lâcher le pied devant le Comte d'Harcourt. Il communiqua

qua ſon deſſein au Duc de la Rochefoucault & à Marſin ; l'un & l'autre lui repreſenterent également ce qu'il y avoit à en craindre & à eneſperer ſans lui donner de conſeil là-deſſus ; mais tous deux lui demanderent inſtamment de le ſuivre. Il choiſit le Duc de la Rochefoucault pour l'accompagner ; & laiſſa Marſin auprès du Prince de Conty, ſe repoſant entierement ſur lui du ſoin de maintenir ſon parti en Guienne, & de conſerver Bordeaux, non ſeulement parmi les diviſions qu'on avoit fomentées dans le peuple & dans le Parlement, mais auſſi pour empêcher que les divers interêts du Prince de Conty & de Madame de Longueville n'augmentaſſent leur méſintelligence, & ne hâtaſſent la perte de cette ville, où les affaires étoient en l'état que je vais dire.

Le peuple y étoit diviſé en deux Cabales ; les riches Bourgeois en compoſoient une, dont les ſentimens étoient de maintenir l'autorité de leurs Magiſtrats, & de ſe rendre ſi puiſſans, & ſi neceſſaires dans la ville, que Monſieur le Prince & le Parlement les conſideraſſent comme ceux qui pouvoient le plus contribuer à leur conſervation. L'autre Cabale étoit formée par les moins riches & les plus ſédi-

ſéditieux de la ville, leſquels s'étant aſſemblez pluſieurs fois ſans deſſein en un lieu proche du Château du Ha, nommé *l'Hormée*, en prirent enfin le nom. Le Parlement n'étoit pas plus uni que le peuple; ceux de ce corps qui étoient contre la Cour, s'étoient diviſez en deux factions: l'une s'appelloit *la grande Fronde*, & l'autre *la petite*. Bien que toutes deux s'accordaſſent à être dans les interêts de Monſieur le Prince, elles étoient fort oppoſées dans tout le reſte : au commencement, *l'Hormée* avoit été unie avec l'une & l'autre *Fronde*, & s'en étoit auſſi ſeparée pluſieurs fois, ſelon les divers interêts qui ont accoûtumé de faire agir les gens de cette ſorte ; mais à la fin le Prince de Conty, & la Ducheſſe de Longueville, s'étant malheureuſement diviſez, augmenterent à un tel point le crédit & l'inſolence de cette faction pour ſe l'acquerir, qu'ils avancerent la perte du parti, en déſeſperant le Parlement & le reſte du peuple, & en donnant lieu à pluſieurs conjurations, & à toutes les autres intelligences de la Cour, qui ont enfin remis Bordeaux dans l'obéïſſance du Roi. Je ne parlerai qu'en paſſant, des ſujets, qui ont cauſé tous ces déſordres, ſans entrer dans le particulier de beaucoup de cho-

choſes qui ne ſe peuvent écrire. Monſieur le Prince de Conty, s'étant laiſſé perſüader par ſes gens gagnez par le Cardinal Mazarin, de rompre avec éclat, avec la Ducheſſe de Longueville, ſur des prétextes que la bienſéance & les interêts du Sang lui devoient faire cacher[a], ils fomenterent en haine l'un de l'autre la fureur de *l'Hormée*, & ſacrifierent en tant de rencontres, les plus grands avantages du parti, à leurs paſſions & à leurs aigreurs particulieres; qu'au lieu d'établir leur autorité, & de ſe rendre par-là neceſſaires à Monſieur le Prince, comme chacun d'eux en avoit le deſſein, ils donnerent cours aux déſordres & aux ſéditions du peuple, qui furent ſi près de les enveloper, qu'ils les réduiſirent enfin à la neceſſité d'abandonner Monſieur le Prince, & de ſubir toutes les conditions, que le Cardinal voulut leur impoſer. Le Duc de la Rochefoucault étant perſuadé par pluſieurs experiences, que leur commune grandeur dépendoit de leur union, s'étoit trouvé plus en etat que perſonne de la maintenir entre eux depuis

[a] Socium delationis extitiſſe miraculo erat, quia ſuam ipſe nobilitatem, ſuum ſanguinem perditum ibat. *Ann.* 4.

depuis la guerre de Paris : mais alors Madame de Longueville crût mieux trouver ſes avantages à changer ſon plan, & il arriva que les moyens dont elle ſe ſervit pour en venir à bout, la broüillerent avec ſes freres. Monſieur le Prince de Conty étoit porté à la Paix par l'ennui, & par la laſſitude, qu'il avoit d'une guerre, où il ne s'étoit engagé que pour complaire à Madame de Longueville, & dont il ſe repentit du moment qu'il fut mal avec elle [a]. Il a allegué depuis, pour ſe juſtifier, que Monſieur le Prince, après voir ſigné un écrit, où il lui promettoit de ne point traiter ſans lui faire avoir le Gouvernement de Provence, s'étoit abſolument relâché ſur ſes interêts. Mais la veritable cauſe de ſon détachement, fut cette animoſité contre Madame ſa ſœur, dont je viens de parler, & qui le jettoit dans un emportement de colere & de jalouſie contre elle, qui eût été plus ſupportable à un amant qu'à un frere [b]. D'autre côté, encore que Monſieur le Prince parlât moins que lui de la conduite de Madame de Longueville, il n'en étoit pas

[a] Mobilitate ingenii. *Hiſt.* 1. & 3.

[b] Fratrum non inceſtum; ſed incuſtoditum amorem ad infamiam traxit. *Ann.* 12.

pas plus avantageuſement perſuadé en ſon cœur ; il ſçavoit la liaiſon qu'elle avoit faite avec le Duc de Nemours, & ce qu'elle avoit penſé produire contre ſes vrais interêts ; & il craignoit encore, qu'elle ne fût capable d'en prendre de nouvelles, qui lui pourroient peut-être cauſer de plus grands embarras. Pour augmenter celui où ſe trouvoit alors Madame de Longueville, il y avoit de plus qu'elle ſe croyoit irréconciliable avec ſon mari, par les mauvais offices qu'on lui avoit rendus auprès de lui ; & par l'impreſſion qu'il avoit, qu'elle n'eût trop de part en cette guerre. Elle avoit auſſi tenté inutilement de ſe raccommoder à la Cour par la Princeſſe Palatine. Se voyant donc également ruïnée de tous les côtez, elle crût ne ſe pouvoir rétablir qu'en formant un parti dans Bordeaux, qui fût aſſez puiſſant pour lui donner une nouvelle conſideration envers le Prince de Condé, ou envers la Cour. Dans cette vûë, elle ne trouva rien de ſi propre à ſon deſſein, que de ſe joindre avec *l'Hormée*, & d'y engager les plus conſiderables. Au contraire, Monſieur le Prince de Conty, pour ſatisfaire ſa vengeance, ne ſongeoit qu'à ruïner le crédit de Madame ſa ſœur, parmi les

les plus conſiderables de cette même faction, pour ſe les acquerir, aimant mieux leur ſouffrir & leur permettre toutes ſortes d'excès plûtôt que de les laiſſer regagner par une perſonne contre laquelle il étoit ſi fort aigri. De ſorte que Monſieur le Prince, qui prévoyoit ce qu'une ſi grande oppoſition de ſentimens alloit produire dans ſon parti, & qui jugeoit encore que l'aigreur & la diviſion augmenteroient par ſon éloignement; laiſſa Marſin, comme j'ai dit, pour remédier autant qu'il pourroit, à de ſi grands déſordres, & en tout évenement, pour empêcher que le Prince de Conty, & la Ducheſſe de Longueville n'entrepriſſent rien, qui lui pût préjudicier durant ſon abſence. Après donc qu'il eut reglé avec Marſin, & avec Laiſné, ce qui regardoit l'armée de Guienne, les Cabales de Bordeaux, & celles de ſa famille, il fit venir le Prince de Conty à Agen; & en lui laiſſant la conduite de toutes choſes, le pria de ſuivre les avis de Marſin & de Laiſné. Il témoigna auſſi en apparence beaucoup de confiance au Préſident Viole; mais en effet il ne croyoit laiſſer perſonne à Bordeaux, qui fût veritablement dans ſes interêts, que les deux premiers que je viens de nommer.

Les

Les choſes étant en cet état, il ſe prépara à partir d'Agen pour aller joindre l'armée de Monſieur de Nemours. Ce voyage étoit fort long & plein de difficultez qu'on ne pouvoit vrai-ſemblablement ſe promettre de ſurmonter : le Comte d'Harcourt étoit près d'Agen, & il y avoit dans la ville trop de gens gagnez de la Cour, pour ne l'avertir pas du départ de Monſieur le Prince : ceux mêmes de ſon parti avoient ſoupçonné ſon voyage, & le bruit en avoit couru avant qu'il fût réſolu : le chemin étoit de près de ſix-vingts lieuës qu'il falloit faire ſur les mêmes chevaux : le Comte d'Harcourt pouvoit non ſeulement faire ſuivre Monſieur le Prince par des partis, mais encore donner avis en poſte à la Cour de ſa marche, & mander aux villes, & aux garniſons de s'oppoſer à ſon paſſage : de plus il ne pouvoit confier cette affaire à beaucoup de gens : & un petit nombre n'étoit pas capable de le ſuivre avec ſureté : il falloit encore perſuader à tout le monde, qu'il alloit à Bordeaux, & empêcher les Officiers de l'armée de l'y accompagner, ſous des prétextes, qui ne fiſſent rien imaginer de ſon deſſein. Pour cet effet, il laiſſa le Prince de Conty à Agen, & feignant de vou-

vouloir aller à Bordeaux pour deux ou trois jours ſeulement, il donna ordre à tous les Officiers, & à tous les volontaires, de demeurer à Agen auprès de ſon frere. Il en partit le jour des Rameaux à midi avec le Duc de la Rochefoucault, le Prince de Marſillac, Guitault, Chavaignac, Gourville, & un Valet de chambre. Le Marquis de Levy l'attendoit avec des chevaux à Languais, maiſon du Duc de Boüillon, où étoit auſſi Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault, & comme le Marquis de Levy avoit un Paſſe-port du Comte d'Harcourt, pour ſe retirer chez lui en Auvergne avec ſon train, le Prince de Condé, & ceux qui l'accompagnoient, paſſerent à ſa ſuite, comme s'ils euſſent été les mêmes domeſtiques, dont les noms étoient écrits dans ſon Paſſe-port, bien qu'il fût à la fin réſolu de ne s'en point ſervir. Ce qu'il y eut de plus rude dans ce voyage, fut l'extraordinaire diligence, avec laquelle on marcha jour & nuit, & preſque toûjours ſur les mêmes chevaux, & ſans demeurer jamais deux heures en un même lieu, ou pour dormir ou pour repaître. On logea chez deux ou trois Gentils-hommes amis du Marquis de Levy, pour ſe repoſer quelques

ques heures, & pour acheter des chevaux; mais ces Gentils-hommes ſoupçonnoient ſi peu Monſieur le Prince d'être ce qu'il étoit, que dans un de leurs répas, où l'on dit d'ordinaire ſes ſentimens avec plus de ſincerité qu'ailleurs [a], il apprit des nouvelles de ſes proches, qu'il avoit peut-être ignorées juſques-là. Enfin, après avoir pris ſon chemin par la Vicomté de Turenne, & par Charlus en Auvergne, il arriva le ſamedi au ſoir au Bec-d'Alier [b] à deux lieuës de la Charité, où il paſſa la riviere de Loire ſans aucun empêchement, bien qu'il y eût deux Compagnies de Cavalerie dans la Charité commandées par Buſſy Rabutin. De là il dépêcha Gourville à Paris, pour avertir ſon Alteſſe Royale, & Chavigny de ſa marche; il paſſa le jour de Pâques dans Coſnes, où l'on faiſoit garde; & comme la Cour étoit à Gien, il dit par-tout, qu'il alloit avec ſes compagnons ſervir ſon quartier auprès du Roi. Neanmoins jugeant qu'il ne pouvoit ſuivre long-tems le grand chemin de la Cour

[a] Quo tempore ad ſimplices cogitationes patet animus . . . . . & nuda omnium mens. *In Germ.*

[b] *Oſtium, ſeu os Elaveris.*

Cour ſans être connu, il réſolut de le quitter pour prendre celui de Châtillon: il penſa même avoir ſujet de ſe repentir de ne l'avoir pas fait plûtôt; car ayant rencontré deux Couriers, il y en eut un qui reconnut Guitault, & bien qu'il ne s'arrêtât pas pour lui parler, il parut aſſez d'émotion ſur ſon viſage, pour faire juger qu'il ſoupçonnoit que Monſieur le Prince fût là. Il s'en éclaircit bien-tôt après; car ayant rencontré le Valet de chambre de Monſieur le Prince qui étoit demeuré derriere, il l'arrêta, & faiſant ſemblant de le vouloir tuer, il apprit que ſon ſoupçon étoit bien fondé. Cet accident fit réſoudre Monſieur le Prince non ſeulement à quitter le grand chemin à l'heure même; mais encore à laiſſer Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault dans des maſures proches d'un Pont, pour tuer le Courier, en cas qu'il prît ce chemin-là, qui paroiſſoit celui, qu'il devoit tenir pour aller porter à la Cour l'avis de la marche du Prince de Condé; mais la fortune de cet homme lui en fit prendre un autre, & lui fit porter en diligence à Gien la nouvelle de ce qu'il avoit vû. On dépêcha à l'heure même Sainte Maure avec vingt maîtres choiſis, pour aller attendre

dre Monſieur le Prince ſur le chemin de Châtillon à l'armée de Monſieur de Nemours, avec ordre de le prendre vif, ou mort. Le Prince de Condé, qui jugea bien, que cette rencontre feroit indubitablement découvrir ſon paſſage, marcha en diligence vers Châtillon; mais comme il falloit faire ce jour-là trente-cinq lieuës ſur les mêmes chevaux, la neceſſité de repaître nous fit perdre beaucoup de tems, & donna à Sainte Maure celui qu'il lui falloit pour nous joindre. Un autre accident penſa faire prendre encore Monſieur le Prince; car étant arrivé au Canal de Briare, il rencontra les Maréchaux de Logis de deux ou trois Régimens de Cavalerie, qui venoient au logement en ce lieu-là; & comme le corps y arrivoit par differens côtez, il étoit bien difficile de prendre un chemin aſſûré. Chavaignac qui connoiſſoit près de là un Gentil-homme nommé *la Bruſlerie*, le voulut aller chercher, & mena Guitault avec lui, pour porter quelque choſe à manger au Prince de Condé; mais comme cette journée-là étoit deſtinée aux avantures, dans l'inſtant que Chavaignac ſortoit de cette maiſon, pour aller chercher le maître, & pour dire à Guitault d'y entrer, un Officier des Régimens,

gimens, que j'ai dit, y arriva, & tout ce que pût faire la maîtreſſe de la maiſon, dans la crainte de voir arriver du déſordre chez elle, par la rencontre de gens de different parti, fut d'envoyer ſa fille au devant de Guitault pour l'avertir, qu'il étoit entré chez elle un Officier des troupes du Roi. Comme cela ſe paſſoit ainſi, Monſieur le Prince qui attendoit des nouvelles de Chavaignac & de Guitault, n'avoit pû demeurer au lieu où ils l'avoient laiſſé, à cauſe de l'arrivée des troupes. Il avoit envoyé ſon Valet de chambre à Châtillon, pour avertir le Concierge de tenir la porte du Parc ouverte; & ainſi il n'avoit avec lui que le Duc de la Rochefoucault, & le Prince de Marſillac. Ils marcherent neanmoins toûjours vers Châtillon. Le Prince de Marſillac marchoit cent pas devant Monſieur le Prince, & le Duc de la Rochefoucault alloit après lui à même diſtance, afin qu'étant averti par l'un des deux, il eût quelque avantage pour ſe ſauver. Ils n'eurent pas fait grand chemin en cet état-là, qu'ils entendirent tirer des coups de piſtolet du côté où étoit allé le Valet de chambre, & en même tems virent paroître quatre Cavaliers ſur leur main gauche, qui marchoient au trot vers eux:

eux : ils ne douterent point alors, qu'ils ne fuſſent ſuivis ; & prenant le parti de charger les quatre hommes, qui venoient, ils y tournerent dans le deſſein de ſe faire tuer plûtôt que d'être pris. Mais s'en étant approchez, ils reconnurent Châvaignac qui les chetchoit avec trois Gentils-hommes ; & tous enſemble arriverent à Châtillon ſans aucun danger. Le Prince de Condé y apprit des nouvelles de l'armée, qu'il vouloit joindre, & ſçût qu'elle étoit vers Lory près de la Forêt d'Orleans, à huit lieuës de Châtillon ; il ſçût encore qu'il y avoit dix ou douze Chevaux-legers de la Garde du Roi, & quelques Officiers logez dans la ville de Châtillon ; & cela l'obligea d'en partir en diligence ſur la minuit avec un guide pour Lory. Ce guide penſa être cauſe de ſa perte ; car après avoir long-tems marché, il reconnut qu'il n'étoit qu'à une petite lieuë de Gien ; de ſorte que voulant quitter ce chemin-là, pour prendre celui de Lory, Monſieur le Prince paſſa à trente pas du lieu où Sainte Maure l'attendoit : & ſoit que celui-ci ne le connût pas, ou qu'il n'osât le charger, rien ne s'oppoſa à ſon paſſage, & il arriva à Lory, où il apprit des nouvelles certaines de ſon armée, qui n'é-

toit qu'à deux lieuës de lui. Bien qu'il ſe cachât avec les mêmes précautions qu'il avoit fait ailleurs, il fut reconnu, & le Duc de la Rochefoucault auſſi, par pluſieurs habitans du lieu, deſquels il y en avoit beaucoup, qui étoient domeſtiques du Roi & de Monſieur. Mais cela lui ſervit, au lieu de lui nuire ; car il y en eut quelques-uns qui monterent à cheval avec lui, & l'accompagnerent juſqu'à l'armée. Il en rencontra l'avant-garde dans le commencement de la Forêt d'Orleans ; quelques Cavaliers vinrent au *qui vive* avec lui ; mais l'ayant reconnu, ce fut une joye & une ſurpriſe pour toute l'armée, qui ne ſe pouvoit exprimer. Jamais elle n'avoit eu tant de beſoin de ſa preſence qu'alors ; & jamais elle ne l'avoit moins attenduë. L'aigreur augmentoit tous les jours entre les Ducs de Nemours & de Beaufort, & l'on voyoit périr avec certitude la ſeule reſſource du Parti, par la diviſion des chefs [a], lorſque la preſence du Roi, & de ſon armée, les devoit le plus obliger à préferer l'interêt public à leurs querelles particulieres [b]. Il étoit trop

[a] Rebus turbatis, malum extremum diſcordia acceſſit. *Ann.* 4.

[b] Prava certamina communi utilitate abolere,

important à Monſieur le Prince de les terminer, pour n'y travailler pas avec tout l'empreſſement imaginable ; & il lui fut d'autant plus facile d'en venir à bout, que ſon arrivée leur ôtant le commandement, leur ôtoit auſſi la principale ſource de leur jalouſie & de leur haine. Les choſes étant ainſi, l'armée marcha à Lory, où l'on ſe repoſa un jour ; il s'en paſſa encore trois ou quatre, durant leſquels on alla à Montargis, qui ſe rendit ſans réſiſtance. On quitta de bonne heure ce lieu-là, parce qu'il étoit rempli de bled & de vin, dont on ſe pouvoit ſervir au beſoin : & on le fit encore, pour donner un exemple de douceur, qui pût produire quelque effet avantageux pour le parti dans les autres villes. L'armée partit de Montargis, & alla à Château-renard ; Gourville y arriva en même tems de Paris, pour rapporter au Prince les ſentimens de ſes amis ſur ſa conduite envers Monſieur, & envers le Parlement. Les avis furent bien differens ; car une partie lui conſeilloit de demeurer à l'armée, lui repreſentant, que

re, & poſitis odiis in medium conſulere *Hiſt.* 2. Privata odia publicis utilitatibus remittere. *Ann.* 1.

que les reſolutions de Monſieur & du Parlement dépendroient toûjours de l'évenement de cette guerre ; & que tant qu'il ſeroit à la tête d'une armée victorieuſe, la puiſſance du Roi réſideroit entre ſes mains : au lieu qu'allant à Paris, il ôtoit à ſes troupes toute la réputation que ſa preſence leur avoit donnée, n'en pouvant laiſſer le commandement qu'aux mêmes perſonnes, dont la diviſion & l'incapacité avoient été ſur le point de produire tant de déſordre[a]. Chavigny au contraire mandoit poſitivement à Monſieur le Prince, que ſa preſence étoit neceſſaire à Paris ; que les cabales de la Cour, & du Cardinal de Rets, augmentoient tous les jours dans le Parlement ; & qu'enfin elles entraîneroient indubitablement Monſieur le Duc d'Orleans, ſi Monſieur le Prince ne venoit lui-même le retirer de la dépendance, où il étoit, & mettre le Duc de Rohan & Chavigny en poſſeſſion d'une place, qu'ils ne pouvoient plus diſputer ſans lui au Cardinal de Rets. La fin des uns

[a] Remanentium frangeretur animus, quando ſuſpecti duces ; & ipſe, cui uni apud militem fides, imperia ducum in incerto relinqueret. *Hiſt.* 2.

uns & des autres étoit, préferablement à toutes choſes, d'entreprendre quelque choſe de conſiderable ſur l'armée du Roi, & tout dépendoit d'un heureux évenement. Dans ce tems-là, le Prince de Condé reçût avis que la brigade du Maréchal d'Hoquincourt étoit encore dans des quartiers ſéparez, aſſez proche de Château-renard; & que le lendemain elle ſe devoit rejoindre à celle du Maréchal de Turenne. Cela le fit réſoudre de marcher à l'heure même avec toute ſon armée, droit à celle du Maréchal d'Hoquincourt, avant qu'il eût eu le tems de raſſembler ſes troupes, & de ſe retirer vers le Maréchal de Turenne; & le ſuccès répondit à ſon attente. Il entra d'abord dans deux quartiers, qui donnerent l'allarme aux autres: mais cela n'empêcha pas, qu'on n'en enlevât cinq tout de ſuite: les quatre premiers ne firent preſque point de réſiſtance; mais le Maréchal d'Hoquincourt s'étant mis en bataille avec huit cens chevaux ſur le bord d'un ruiſſeau, qu'on ne pouvoit paſſer qu'un à un ſur une digue fort étroite & fort rompuë, fit mine de vouloir diſputer ce paſſage, au-delà duquel étoient les autres quartiers qu'on alloit attaquer: mais dès que le Duc de Nemours

& trois ou quatre autres eurent paſſé le défilé, le Maréchal qui jugeoit bien que toute l'armée devoit être là, ſe retira derriere le quartier, & le laiſſa piller, ſe contentant de ſe remettre en bataille, pour eſſayer de prendre ſon tems, & de charger pendant le pillage. Ce quartier-là ne fit pas plus de réſiſtance que les autres; mais comme les maiſons étoient couvertes de chaume, & qu'on y mit le feu, il fut aiſé au Maréchal d'Hoquincourt de diſcerner à la clarté, le nombre des troupes, qui étoient paſſées; & voyant qu'il n'y avoit pas plus de cent chevaux, il marcha pour les charger avec plus de huit cens. Le Prince de Condé voyant fondre ſur lui cette Cavalerie, fit promptement un eſcadron de ce qu'il avoit avec lui, & marcha aux ennemis avec un nombre ſi inégal, qu'il ſemble que le hazard avoit fait trouver en ce lieu-là tout ce qu'il y avoit d'Officiers Generaux dans ſon armée, pour lui faire voir ce qu'un mauvais évenement étoit capable de lui faire perdre. Il avoit compoſé le premier rang, où il étoit, des Ducs de Nemours, de Beaufort, & de la Rochefoucault, du Prince de Marſillac, du Marquis de Clinchant, qui commandoit les troupes d'Eſpagne, du Comte de

de Tavanes Lieutenant-Géneral, de Guitault, de Gaucourt, & de quelques autres Officiers : les deux eſcadrons firent leur décharge d'aſſez près, ſans que pas un pliât ; mais deux autres ayant chargé auſſi-tôt après celui du Prince, le Duc de Nemours eut un coup de piſtolet au travers du corps, & ſon cheval fut tué. L'eſcadron du Prince de Condé, ne pouvant ſoûtenir deux charges ſi près à près, ſe rompit, & ſe retira cent pas en déſordre vers le quartier, qui étoit en feu ; mais le Prince & les Officiers Géneraux qui étoient avec lui, ayant pris la tête de l'eſcadron, l'arrêterent. Les ennemis ſe contenterent de l'avoir fait plier ſans l'enfoncer : il y eut ſeulement quelques Officiers & quelques Cavaliers, qui avancerent ; & le Prince de Marſillac, qui ſe trouva douze ou quinze pas derriere l'eſcadron qui plia, tourna à un Officier & le tua de coups d'épée entre les deux eſcadrons. Le Prince de Condé, comme j'ai dit, arrêta le ſien & lui fit tourner tête aux ennemis, qui ne l'avoient oſé pouſſer, de crainte qu'il ne fût ſoûtenu par de l'Infanterie. Ce déſordre avoit donné tems à un eſcadron de trente maîtres de paſſer le défilé : le Prince de Condé ſe mit

auſſi-tôt à la tête avec le Duc de la Rochefoucault, & attaquant le Maréchal d'Hoquincourt par le flanc, le fit charger en tête par l'eſcadron, où il avoit laiſſé le Duc de Beaufort. Cela acheva de renverſer les ennemis, dont une partie ſe jetta dans Bleneau ; & on pouſſa le reſte trois ou quatre lieuës vers Auxerre, ſans qu'ils eſſayaſſent de ſe ralier. Ils perdirent tout leur bagage, & on leur prit trois cens chevaux. Cette déroute eût été plus grande, ſans l'avis qui fût donné au Prince de Condé, que l'armée du Maréchal de Turenne paroiſſoit.

Cette nouvelle le fit retourner à ſon Infanterie, qui s'étoit débandée pour piller [a] ; & après avoir ralié ſes troupes, il marcha vers le Maréchal de Turenne, qui mit ſon armée en bataille dans de fort grandes plaines, & plus près que la portée du mouſquet, d'un bois de très-grande étenduë, par le milieu duquel l'armée du Prince de Condé devoit paſſer pour aller à lui. Ce paſſage étoit de ſoi aſſez large ; pour pouvoir faire marcher

[a] Obſtitit vincentibus pravum inter ipſos certamen hoſte omiſſo ſpolia conſectandi. *Hiſt.* 4.

cher deux eſcadrons de front; mais comme il étoit fort marécageux, & qu'on y avoit fait pluſieurs foſſez pour le deſſecher, on ne pouvoit arriver à la plaice, qu'en défilant. Le Prince de Condé la voyant occupée par les ennemis, jetta ſon Infanterie à droit & à gauche dans le bois qui la bordoit, pour en éloigner les ennemis; & cela fit l'effet qu'il avoit deſiré : car le Maréchal de Turenne, craignant d'être incommodé par la mouſqueterie, quitta ſon poſte pour en aller prendre un autre, qui étoit un peu plus éloigné, & plus élevé que celui de Monſieur le Prince. Mais le mouvement, qu'il fit pour cela, fit croire à Monſieur le Prince, qu'il ſe retiroit vers Gien, & qu'on le deferoit aiſément dans le déſordre de ſa retraite avant qu'il pût y arriver. Pour cet effet il fit avancer ſa Cavalerie, & ſe hâta de faire paſſer le défilé à ſix eſcadrons pour entrer dans la plaine; mais le Maréchal de Turrenne jugeant bien le déſavantage qu'il auroit de combattre Monſieur le Prince dans la plaine, avec des troupes victorieuſes & plus fortes que les ſiennes, prit le parti de retourner l'épée à la main ſur ces ſix eſcadrons, pour défaire ce qui ſeroit paſſé, & pour arrêter le reſte des

troupes au delà du défilé. Monſieur le Prince, qui jugea de ſon intention, fit repaſſer ſa Cavalerie ; & ainſi le défilé les empêchant de pouvoir aller l'un à l'autre ſans un très-grand déſavantage, l'on ſe contenta de faire avancer l'artillerie de deux côtez, & de ſe canoner fort long-tems ; mais le ſuccès n'en fut pas égal ; car outre que celle de Monſieur de Turenne étoit en plus grand nombre & mieux ſervie, que celle de ſes ennemis, elle avoit encore la hauteur [a] ſur les troupes de Monſieur le Prince, leſquelles étant ſerrées dans le paſſage, qui ſéparoit le bois, il n'y eut preſque point de coups inutiles [b] ; & on y perdit plus de ſix-vingts Cavaliers, & pluſieurs Officiers, entre leſquels fut Maré frere du Maréchal de Grancey. On paſſa ainſi le reſte de la journée. Au coucher du ſoleil, le Maréchal de Turenne ſe retira vers Gien ; le Maréchal d'Hoquincourt, qui l'avoit joint depuis ſa défaite, demeura à l'arriere-garde, &

[a] Confertus pedes, diſpoſitæ turmæ, cuncta prælio proviſa. *Ann.* 4.

[b] Neque feriendi, neque declinandi providentia nihil prodeſſe virtus. *Hiſt.* 4. *Et c'etoit un carnage plûtôt qu'un combat.* Cædes magis, quàm pugna. *Hiſt.* 3.

& étant allé avec quelques Officiers, pour retirer l'eſcadron le plus près du défilé, il fut reconnu de Monſieur le Prince, qui lui envoya dire, qu'il ſeroit bienaiſe de le voir, & qu'il pouvoit avancer ſur ſa parole. Il fit ce que Monſieur le Prince deſira, & s'avançant avec quelques Officiers, il rencontra Monſieur le Prince, ſuivi des Ducs de la Rochefoucault & Beaufort, & de deux ou trois autres. La converſation ſe paſſa en civilitez & en railleries du côté de Monſieur le Prince, & en juſtifications de celui du Maréchal, ſur ce qui lui venoit d'arriver, ſe plaignant de Monſieur de Turenne, bien qu'on pût dire avec juſtice, qu'il fit ce jour-là deux actions belles & hardies, dont le ſuccès fut cauſe de ſon ſalut & de celui de la Cour: car dès qu'il ſçut que la brigade du Maréchal d'Hoquincourt, qui le devoit venir joindre le lendemain, étoit attaquée; il marcha avec très-peu de gens dans le lieu, où on le trouva en bataille, & attendit tout le jour le reſte de ſes troupes, s'expoſant par là à être inévitablement défait, ſi Monſieur le Prince eût été droit à lui, au lieu de ſuivre deux ou trois lieuës, comme il fit, les troupes qu'il avoit défaites la nuit: il ſauva encore ce

ce même jour-là les reſtes de l'armée du Roi avec beaucoup de valeur & de conduite, lorſqu'il retourna ſur les ſix eſcadrons de Monſieur le Prince, qui avoient paſſé le défilé, & arrêta par cette action, une armée qui ſans doute l'auroit taillé en piéces, ſi elle avoit pû ſe mettre en bataille dans la même plaine, où il étoit. L'armée du Roi étant retirée, Monſieur le Prince fit prendre à la ſienne le chemin de Châtillon, & alla cette nuit loger dans les quartiers, ſur le canal de Briare, près la Bruſſerie. Il ſe rendit le lendemain à Châtillon avec toutes ſes troupes, dont il laiſſa deux jours après le Commandement à Clinchant, & au Comte de Tavanes, pour aller à Paris avec les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault. Ce voyage étoit de plus grande importance, qu'il ne lui parut alors; & je ſuis perſuadé, que l'envie ſeule d'aller à Paris, & d'y recevoir l'applaudiſſement géneral, que meritoit le ſuccès d'un ſi périlleux voyage, & d'une ſi grande victoire, lui fit approuver les raiſons de Chavigny, qui deſiroit en effet d'être appuyé de la perſonne & de l'autorité de Monſieur le Prince, pour occuper la place, que le Cardinal de Rets tenoit auprès de Monſieur le Duc d'Or-

d'Orleans. Il eſperoit, comme j'ai déjà dit, ſe rendre également conſiderable à ces deux Princes, en perſuadant à l'un & à l'autre, qu'il étoit le veritable ſujet de leur union; & de plus il croyoit que cette voye étoit la plus facile pour réüſſir dans le projet, qu'il avoit fait avec Fabert. Il preſſa donc Monſieur le Prince de venir à Paris pour s'oppoſer aux efforts, que le Cardinal de Rets faiſoit ſur l'eſprit de Monſieur, & pour profiter de la bonne diſpoſition du Parlement, qui avoit donné un Arrêt, par lequel il mettoit à prix la tête du Cardinal Mazarin. De quelque façon que Monſieur le Prince fût perſuadé des avis de Chavigny, il ne laiſſa pas de les ſuivre; il fut reçû à Paris avec tant d'acclamations, & de témoignages de la joye publique, qu'il ne crût pas avoir ſujet de ſe repentir de ſon voyage. Les choſes demeurerent quelque tems en ces termes; mais comme l'armée manquoit de fourage vers Châtillon & Montargis, & qu'on n'oſoit ni l'éloigner ni l'approcher de Paris, on la fit marcher à Eſtampes, où l'on crût qu'elle pouvoit ſéjourner un tems conſiderable, avec ſureté & abondance de toutes choſes. Le Duc de Nemours n'étoit pas encore guéri

guéri de ſa bleſſure, lorſqu'on vint donner avis au Prince de Condé, que quelques troupes du Roi commandées par le Comte de Mioſſens & le Marquis de Saint Meſgrin, Lieutenans-Géneraux, marchoient de Saint Germain à Saint Cloud avec deux canons, à deſſein de chaſſer cent hommes du Régiment de Condé, qui s'étoient retranchez ſur le pont, & en avoient rompu une arche. Cette nouvelle fit auſſi-tôt monter à cheval Monſieur le Prince avec ce qu'il rencontra auprès de lui; mais ce bruit s'étant répandu par la ville, tout ce qu'il y avoit de perſonnes de qualité, le vinrent trouver à Boulogne, & furent ſuivis de huit ou dix mille Bourgeois en armes. Les troupes du Roi ſe contenterent de tirer quelques coups de canon, & ſe retirerent ſans avoir eſſayé de ſe rendre maîtres du pont; mais le Prince de Condé voulant profiter de la bonne diſpoſition des Bourgeois, leur ayant donné des Officiers, les fit marcher vers Saint Denis, où il avoit appris, qu'il y avoit une Garniſon de deux cens Suiſſes; les troupes y arriverent à l'entrée de la nuit, & ceux de dedans en ayant pris l'allarme, la donnerent promptement aux aſſiegeans. Car Monſieur le

Prin-

Prince, étant au milieu de trois cens chevaux compoſez de tous les braves & de tous les intrépides de ſon parti, s'en vit abandonné [a], dès qu'on eut tiré quelques mouſquetades, & demeura lui ſeptiéme. Le reſte ſe renverſa en déſordre ſur l'Infanterie des Bourgeois, qui s'ébranla, & qui eût ſans doute ſuivi l'exemple de la Nobleſſe, ſi Monſieur le Prince, & ce qui étoit demeuré auprès de lui, ne l'eût arrêtée, & ne l'eût fait entrer dans Saint Denis par des vieilles brêches, qui n'étoient point défenduës. Alors toutes ces perſonnes de condition, qui l'avoient abandonné, revinrent le trouver, chacun alleguant une raiſon particuliere pour excuſer ſa fuite [b], bien que la honte en dût être commune. Les Suiſſes voulurent défendre quelques baricades dans la villle; mais étant preſſez ils ſe retirerent dans l'Abbaye, où ils ſe rendirent deux heures après priſonniers de guerre. On ne fit aucun déſordre aux habitans, ni aux Couvents, & Monſieur le Prince ſe retira à Paris, laiſſant

[a] Ante diſcrimen feroces, in periculo pavidi. *Hiſt.* 1.

[b] Diverſas fugæ cauſſas obtendentes. *Ann.* 15. Suum-quiſque flagitium aliis objectantes. *Hiſt.* 2.

les premiers jours de l'arrivée de Monſieur le Prince furent paſſez, les intrigues & les cabales ſe renouvellerent de tous côtez, & ſoit qu'il fût laſſé d'avoir ſoûtenu une guerre ſi pénible, ou que le ſéjour de Paris lui donnât l'envie & l'eſperance de la paix, il quitta enfin pour un tems toutes les autres penſées, pour chercher les moyens de la faire auſſi avantageuſe, qu'il l'avoit projettée. Monſieur de Rohan & Chavigny lui en donnerent de grandes eſperances, pour l'obliger à ſe repoſer ſur eux du ſoin de cette négociation & à les laiſſer aller ſeuls avec Goulas à Saint Germain chargez de ſes interêts, & de ceux de Monſieur le Duc d'Orleans. On propoſa auſſi d'y envoyer Monſieur de la Rochefoucault, & Mr le Prince le ſouhaitoit pour beaucoup de raiſons ; mais il s'excuſa ſur l'opinion qu'il eut, ou que la Paix étoit déjà concluë entre Monſieur & la Cour par l'entremiſe ſecrette de Chavigny ſans la participation de Monſieur le Prince ; ou qu'elle ne ſe concluroit point alors, non ſeulement parce que les

quàm pax & concordia ſpecioſis & irritis nominibus jactata ſunt, conſilia curaſque in eos vertit. *Hiſt.* 2.

Cardinal Mazarin, contre les ordres exprès qu'ils en avoient ; mais même, qu'au lieu de demander pour Monsieur le Prince ce qui étoit porté dans leur instruction, ils n'avoient insisté principalement, que sur l'établissement d'un Conseil necessaire, presque en la même forme de celui, que le feu Roi avoit ordonné en mourant ; moyennant quoi ils devoient porter Monsieur le Prince à consentir, que le Cardinal Mazarin, suivi de Chavigny, allât traiter la Paix générale au lieu de Monsieur le Prince ; & qu'il pût revenir en France après la conclusion. Comme ces propositions étoient fort éloignées des interêts & des sentimens de Monsieur le Prince, il les reçût aussi avec aigreur contre Chavigny, & résolut de ne lui donner plus désormais aucune connoissance de ce qu'il traiteroit secrettement avec la Cour. Pour cet effet, il chargea Gourville d'une instruction dressée en la presence de la Duchesse de Châtillon, & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, qui portoit ce qui s'ensuit.

Le premier point étoit : „ qu'on ne " veut plus de négociation passé aujour- " d'hui ; & qu'on veut une réponse po- " sitive sur tous les points, de oüi, ou " de

„ de non, n'étant pas poſſible de ſe re-
„ lâcher ſur aucun. On veut agir ſince-
„ rement, & par conſequent on ne veut
„ promettre que ce qu'on veut execu-
„ ter; mais auſſi l'on veut être aſsûré
„ de ce que la Cour promettra.

„ 2°, On ſouhaite que le Cardinal Ma-
„ zarin ſorte preſentement du Royaume,
„ & qu'il aille à Boüillon:

„ 3°, Que le pouvoir ſoit donné à Mon-
„ ſieur, & à Monſieur le Prince de fai-
„ re la Paix génerale, & qu'ils y puiſ-
„ ſent travailler preſentement:

„ 4°, Qu'à cet effet on convienne de con-
„ ditions juſtes & raiſonnables, & que
„ Monſieur le Prince puiſſe envoyer en
„ Eſpagne, pour demeurer d'accord du
„ lieu de la Conference:

„ 5°, Qu'on faſſe un Conſeil compoſé
„ de perſonnes non ſuſpectes, dont on
„ con[illegible]dra:

„ [illegible] Qu'on ôte le Surintendant, &
„ qu'on regle les Finances par un bon
„ Conſeil:

„ 7°, Que tous ceux qui ont ſervi Mon-
„ ſieur, ou Monſieur le Prince, ſoient
„ rétablis dans leurs biens, & dans leurs
„ Charges, Gouvernemens, penſions,
„ & aſſignations, & ſoient réaſſignez
„ ſur des bons fonds, & Monſieur, &
„ Meſſieurs les Princes auſſi:

„8°, Que Monſieur le Duc d'Orleans “
ſera ſatisfait ſur les choſes qu'il peut “
deſirer pour lui, & pour ſes amis : “
„9°, Que les troupes & les Officiers, qui “
ont ſuivi Meſſieurs les Princes ; ſeront “
traitez comme ils étoient auparavant, “
& auront les mêmes rangs qu'ils “
avoient, “

„10°, Qu'on octroyera à Meſſieurs de “
Bordeaux les choſes, qu'ils deman- “
doient avant cette guerre, & pour leſ- “
quelles ils avoient des Députez à la “
Cour : “

„ 11°, Qu'on accordera quelque dé- “
charge des Tailles dans la Guienne, “
dont on conviendra de bonne foi : “

„ 12°, Qu'on donnera à Monſieur le “
Prince de Conty la permiſſion de trai- “
ter du Gouvernement de Provence “
avec Monſieur d'Angoulême, & celle “
de lui donner la Champagne en échan- “
ge, ou de la vendre à qui il voudra pour “
lui en donner l'argent : & que pour le “
ſurplus, on l'aſſiſtera d'une ſomme “
d'argent, dont on conviendra : “

„ 13°, Qu'on donnera à Mr de Ne- “
mours le Gouvernement d'Auvergne : “

„ 14°, Qu'on donnera au Préſident “
Viole la permiſſion de traiter d'une “
charge de Préſident au Mortier, ou de “

Secre-

„ Secretaire-d'Etat ; & parole, que ce „ ſera la premiere ; & une ſomme d'ar- „ gent dès cette heure, pour lui en fa- „ liter la recompenſe :

„ 15°, Qu'on accordera à Monſieur de „ la Rochefoucault le brevet qu'il de- „ mande, pareil à celui de Meſſieurs „ de Boüillon & de Guimené, & le „ Gouvernement d'Angoumois & de „ Xaintonge, ou la ſomme de ſix-vingts- „ mille écus; & la permiſſion de trai- „ ter dudit Gouvernement, ou de tel „ autre qu'il voudra :

„ 16°, Qu'on donnera au Prince de Ta- „ rente un brevet pour ſon rang, pareil „ à celui de Monſieur de Boüillon ; & „ & qu'on l'en mettra en poſſeſſion, & „ qu'on le dédommagera des pertes, „ qu'il a ſouffertes à la priſe & au raſe- „ ment de Taillebourg, ſuivant le mé- „ moire qu'il en donnera :

„ 17°, Qu'on fera Meſſieurs de Marſin „ & du Doignon Maréchaux de France :

„ 18°, Qu'on donnera des Lettres de „ Duc à Monſieur de Monteſpan :

„ 19°, Qu'on rétablira Mr de Rohan „ dans ſon Gouvernement d'Anjou & „ d'Angers, & qu'on lui donnera le „ Pont de Cé avec le reſſort de Saumur :

„ 20°, Qu'on donnera à Mr de la Force le

le Gouvernement à Bergerac & Sainte-Foi, & la ſurvivance de Monſieur de Caſtelnau, ſon fils: "

„ 21°, Qu'on aſsûrera Monſieur le Marquis de Sillery, de le faire Chevalier de l'Ordre à la premiere promotion, & qu'on lui en donnera une brevet, avec une ſomme de cinquante mille écus, pour acheter un Gouvernement: moyennant quoi l'on promet de poſer les armes, & de conſentir de bonne foi à tous les avantages du Cardinal Mazarin, & à ſon retour dans trois mois, ou dans le tems que Monſieur le Prince ayant ajuſté les points de la Paix génerale avec les Eſpagnols, ſera ſur le lieu de la Conference avec les Miniſtres d'Eſpagne, & qu'il aura mandé, que la Paix eſt prête d'être ſignée; laquelle il ne ſignera qu'après le retour du Cardinal Mazarin: mais que l'argent mentionné par le traité, ſera donné avant ſon retour „.

Le Cardinal écouta les propoſitions de Gourville, & y parût très-facile, ſoit qu'il eût intention de les accorder, ou qu'il voulût que les difficultez vinſſent d'ailleurs; mais le Duc de Boüillon, qui craignoit que la Paix ne ſe fiſt ſans qu'il eût la Duché d'Albret, qu'on

devoit retirer de Monſieur le Prince, pour faire une partie de la recompenſe de Sedan, dit au Cardinal, que puiſqu'il trouvoit juſte de faire des graces à tous les amis de Monſieur le Prince, qui étoient ſes ennemis jurez, il croyoit qu'il étoit encore plus raiſonnable de faire juſtice à tous ſes amis, qui l'avoient aſſiſté & maintenu contre Monſieur le Prince: qu'il ne trouvoit rien à redire à ce qu'on vouloit faire pour les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, Marſin, & les autres; mais qu'il penſoit qu'ayant un interêt auſſi conſiderable que la Duché d'Albret, on ne devoit rien conclure ſans obliger Monſieur le Prince à le ſatisfaire là-deſſus.

De quelque eſprit que partiſſent ces raiſons du Duc de Boüillon, elles empêcherent le Cardinal de paſſer outre, & il renvoya Gourville vers Monſieur le Prince pour lever cette difficulté. Mais comme dans toutes les grandes affaires les retardemens ſont d'ordinaire très-conſiderables, ils le devoient être particulierement dans celle-ci, qui étoit compoſée non ſeulement de tant d'interêts differens, & regardée par tant de Cabales oppoſées, qui la vouloient rompre; mais qui par-deſſus tout cela étoit con-

conduite par le Prince de Condé d'une part, & par le Cardinal Mazarin de l'autre ; leſquels pour avoir pluſieurs qualitez directement contraires [a], ne laiſſoient pas de convenir en pluſieurs choſes, & particulierement à traiter toutes ſortes d'affaires ſans y avoir de prétentions limitées ; ce qui fait que lorſqu'on leur accorde ce qu'ils demandent, ils croyent toûjours en pouvoir obtenir davantage [b] & ſe perſuadent tellement que tout eſt dû à leur bonne fortune, que la balance ne peut jamais être aſſez égale entr'eux, ni demeurer aſſez long-tems en cet état-là, pour leur donner loiſir de réſoudre un Traité & de le conclure. D'autres obſtacles ſe joignirent encore à ceux-ci : l'interêt du Cardinal de Rets étoit d'empêcher la Paix, parce qu'étant faite ſans ſa participation, & Monſieur le Duc d'Orleans & Monſieur le Prince étant unis avec la Cour, il demeuroit expoſé & ſans protection : d'ailleurs

[a] Neque ſperaſſe corruptiſſimo ſæculo tantam moderationem reor ; ut qui pacem belli amore turbaverant bellum pacis caritate deponerent, neque (homines) moribus diſſonos in hunc conſenſum potuiſſe coaleſcere. *Hiſt.* 2.

[b] Multa concedendo nihil aliud efficitur, quàm ut acriùs (alia) expoſcantur. *Hiſt.* 4.

leurs Chavigny enſuite du mauvais ſuccès de ſa négociation, étant piqué contre la Cour, & contre Monſieur le Prince, aimoit mieux que la Paix ſe rompît, que de la voir faire par d'autres voyes que la ſienne[a].

Je ne puis dire ſi cette conformité d'interêts, qui ſe rencontra alors entre le Cardinal de Rets & Chavigny, les fit agir de concert pour empêcher le Traité de Monſieur le Prince; ou ſi l'un des deux fit agir Monſieur le Duc d'Orleans: mais j'ai ſçû depuis par une perſonne que je dois croire, que, dans le tems que Gourville étoit à Saint Germain, Monſieur manda au Cardinal Mazarin par le Duc d'Anville, qu'il ne conclût rien avec Monſieur le Prince; qu'il vouloit ſeul avoir le merite de la Paix envers la Cour; qu'il étoit prêt d'aller trouver le Roi & de donner par là un exemple, qui ſeroit ſuivi du peuple & du Parlement de Paris. Il y avoit apparence, qu'une propoſition comme celle-là ſeroit écoutée préferablement à toutes les autres; & en effet, ſoit par cette raiſon-là, ſoit par celle que j'ai déjà dite de la maniere

a Bonum publicum privatis ſimultatibus impediebat. *Ann.* 14.

niere de l'eſprit de Monſieur le Prince & du Cardinal Mazarin, ou ſoit, comme je l'ai toûjours crû, que le Cardinal n'a jamais voulu la Paix, & qu'il s'eſt ſeulement ſervi des négociations, comme d'un piége, où il pouvoit ſurprendre ſes ennemis [a]; enfin les choſes furent ſi broüillées & ſi éloignées en peu de tems, que le Duc de la Rochefoucault ne voulut plus que ſes gens euſſent part à des négociations, qui ruïnoient ſon parti, & chargea Gourville de tirer une réponſe poſitive du Cardinal, la ſeconde fois qu'il alla à Saint Germain avec ordre de n'y plus retourner.

Cependant, outre que l'eſprit du Prince de Condé n'étoit pas toûjours de ſoi-même conſtamment arrêté à vouloir la Paix, il étoit combattu ſans ceſſe par les divers interêts de ceux qui l'en vouloient détourner. Les ennemis du Cardinal Mazarin ne ſe croyoient pas vangez, s'il demeuroit en France; & le Cardinal de Rets jugeoit bien, que l'accommodement de Monſieur le Prince lui ôtoit tout ſon crédit, & l'expoſoit à ſes ennemis; au lieu que la guerre ne pouvoit

[a] Simulationem prorſus fuiſſe, ad decipiendos tot illuſtres viros. *Hiſt.* 3.

voit durer ſans perdre Monſieur le Prince, ou éloigner le Cardinal Mazarin; & qu'ainſi demeurant ſeul auprès de Monſieur le Duc d'Orleans, il pouvoit ſe rendre conſiderable à la Cour, pour en tirer ſes avantages. D'autre part les Eſpagnols offroient au Prince tout ce qui étoit le plus capable de le tenter, & mettoient tout en uſage, pour faire durer la guerre civile; ſes plus proches parens, ſes amis, & ſes domeſtiques mêmes appuyoient ce ſentiment par leur interêt particulier: enfin, tout étoit partagé en cabales pour faire la Paix, ou pour continuer la guerre.

Tout ce qu'il y a de plus rafiné & de plus ſérieux dans la politique, étoit expoſé aux yeux de Monſieur le Prince, pour l'obliger à prendre un de ces deux partis, lorſque Madame de Châtillon lui fit naître le deſir de la Paix par des moyens plus agréables: elle crût qu'un ſi grand bien devoit être l'ouvrage de ſa beauté, & mêlant de l'ambition avec le deſſein de faire une nouvelle conquête, elle voulut en même tems triompher du cœur de Monſieur le Prince, & tirer de la Cour tous les avantages de la négociation.

Ces raiſons-là ne furent pas les ſeules, qui

qui lui donnerent ces penſées ; il y avoit un interêt de vanité & de vangeance qui y eut autant de part que le reſte ; l'émulation, que la beauté & la galanterie produiſent ſouvent parmi les Dames, avoit cauſé une aigreur extrême entre Madame de Longueville & Madame de Châtillon[a] : elles avoient long-tems caché leurs ſentimens : mais enfin ils parurent avec éclat de part & d'autre : & Madame de Châtillon ne borna pas ſeulement ſa victoire à obliger Monſieur de Nemours de rompre, par des circonſtances très-piquantes & très-publiques, tout le commerce qu'il avoit avec Madame de Longueville : elle voulut encore lui ôter la connoiſſance des affaires, & diſpoſer ſeule de la conduite & des interêts de Monſieur le Prince. Le Duc de Nemours, qui avoit beaucoup d'engagement avec elle, approuva ce deſſein, & crût que pouvant regler la conduite de Madame de Châtillon envers Monſieur le Prince, elle lui inſpireroit les

[a] Muliebri æmulatione. *Ann.* 2. Nec forma, ætas, opes, multum diſtabant ; & utraque impudica, infamis, violenta, vitiis æmulabantur. Certamen acerrimum utra apud principem prævaleret. *Ann.* 12.

les ſentimens qu'il lui voudroit donner; & qu'ainſi il diſpoſeroit de l'eſprit de Mr le Prince par le pouvoir qu'il avoit ſur celui de Madame de Châtillon. Le Duc de la Rochefoucault de ſon côté avoit alors plus de part que perſonne à la confiance de Monſieur le Prince, & ſe trouvoit à même tems dans une liaiſon très-étroite avec le Duc de Nemours & Madame de Châtillon : il connoiſſoit l'irréſolution de Monſieur le Prince pour la Paix ; & craignant ce qui eſt arrivé depuis, que la Cabale des Eſpagnols & celle de Madame de Longueville ne ſe joigniſſent enſemble, pour éloigner Monſieur le Prince de Paris, où il pouvoit traiter tous les jours ſans leur participation ; il crût que le deſſein de Madame de Châtillon pouvoit lever tous les obſtacles de la Paix ; & dans cette penſée il porta Monſieur le Prince à s'engager avec elle, & à lui donner Merlou en propre. Il la diſpoſa auſſi à ménager Monſieur le Prince, & Monſieur de Nemours, en ſorte qu'elle les conſervât tous deux ; & fit approuver à Monſieur de Nemours cette liaiſon, qui ne lui devoit pas être ſuſpecte, puiſqu'on vouloit lui en rendre compte, & ne s'en ſervir, que pour lui donner la principale part aux affaires.

Cette

Cette machine étant conduite & reglée par le Duc de la Rochefoucault, lui donnoit la diſpoſition preſque entiere de tout ce qui la compoſoit ; & ainſi ces quatre perſonnes y trouvant également leur avantage, elle eût eu ſans doute à la fin le ſuccès qu'il s'étoit propoſé, ſi la fortune ne s'y fût oppoſée par tant d'accidens, qu'on ne peut éviter [a].

Cependant, Madame de Châtillon voulut paroître à la Cour avec l'éclat, que ſon nouveau crédit lui devoit donner : elle y alla avec un pouvoir ſi général de diſpoſer des interêts de Monſieur le Prince, qu'on le prit plûtôt pour un effet de ſa complaiſance envers elle, & pour une envie de flater ſa vanité, que pour une intention veritable de faire un accommodement. Elle revint à Paris avec de grandes eſperances ; mais le Cardinal tira des avantages ſolides de cette négociation [b] : il gagnoit du tems, il augmentoit les ſoupçons des Cabales oppoſées, & amuſoit Monſieur le Prince

[a] *Le ſuccès des affaires, dit Seneque, n'eſt pas de la juriſdiction du ſage. Car ſelon Patercule, la fortune a plus de force que les conſeils.* Prævalent fata conſiliis. *Hiſt.* 2.

[b] *Qui reſſembloit à celle de la poule avec le Renard.*

ce à Paris ſous l'eſperance d'un Traité, pendant qu'on lui ôtoit la Guienne, qu'on lui prenoit ſes places, & que l'armée du Roi commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt, tenoit la Campagne & que la ſienne étoit retirée dans Eſtampes. Elle ne pût même y demeurer long-tems ſans recevoir une perte conſiderable : ce fut que le Maréchal de Turenne ayant avis, que Mademoiſelle paſſant par Eſtampes avoit voulu voir l'armée en bataille, fit marcher ſes troupes, & arriva au Fauxbourg d'Eſtampes, devant que celles de l'armée, qui y étoient logées fuſſent en état de défendre leur quartier : il fut forcé & pillé, & les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt ſe retirerent au leur, après avoir tué mille ou douze cens hommes des meilleures troupes de Monſieur le Prince, & emmené pluſieurs priſonniers.

Ce ſuccès augmenta les eſperances de la Cour, & fit naître le deſſein d'aſſieger Eſtampes avec toute l'armée, qui étoit dedans. Quelque difficile que parût cette entrepriſe, néanmoins elle fut reſoluë ſous l'eſperance de trouver des troupes étonnées & des Chefs diviſez ; une Place ouverte en pluſieurs endroits, fort mal munie,

nie, & hors d'état de pouvoir être ſecouruë, que par Monſieur de Lorraine, avec qui la Cour croyoit avoir traité. Par-deſſus tout cela, on conſidera, à mon avis, encore moins l'évenement du ſiége, que la réputation, qu'un ſi grand deſſein devoit donner aux armes du Roi; car bien que l'on continuât de négocier avec empreſſement, & que Monſieur le Prince eût alors un extrême deſir de la Paix, on ne la pouvoit pas toutefois raiſonnablement attendre, juſqu'à ce que le ſuccès d'Eſtampes en eût reglé les propoſitions.

Cependant, les partiſans de la Cour ſe ſervoient de cette conjoncture pour gagner le peuple, & pour faire des cabales dans le Parlement; & bien que Monſieur le Duc d'Orleans parût alors très-uni avec Monſieur le Prince, il avoit neanmoins tous les jours conference particuliere avec le Cardinal de Rets, qui s'attachoit principalement à détruire toutes les reſolutions, que Monſieur le Prince lui faiſoit prendre. Le ſiége d'Eſtampes continuoit toûjours, & quoique les progrès de l'armée du Roi ne fuſſent pas conſiderables, neanmoins les bruits, qui ſe répandoient dans le Royaume, lui étoient avantageux, & Paris attendoit

le ſecours de Monſieur de Lorraine comme le ſalut du parti. Il y arriva enfin après tant de remiſes, & après avoir donné beaucoup de ſoupçon de ſon accommodement avec le Roi [a]; toutefois ſa preſence diſſipa pour un tems cette opinion, & on le reçût avec une joye extrême. Ses troupes camperent près de Paris, & l'on en ſouffrit les déſordres ſans ſe plaindre.

D'abord il y eut quelque froideur entre Monſieur le Prince & lui pour le rang; mais voyant que Monſieur le Prince tenoit ferme, il ſe relâcha de ſes prétentions d'autant plus facilement, qu'il n'avoit fait ces difficultez, que pour avoir le tems de faire un traité ſecret avec la Cour, pour lever le ſiége d'Eſtampes ſans hazarder un combat. Neanmoins, comme l'on n'eſt jamais ſi aiſé à être ſurpris, que quand on ſonge trop à tromper les autres, il arriva que Monſieur de Lorraine, croyant rencontrer tous ſes avantages & toutes ſes ſûretez, dans les négociations continuelles, qu'il fai-

[a] Nec defuere, qui cum ſuſpicionibus arguerent tanquam dolo cunctantem, poſt ſecretas epiſtolas, quibus pretium proditionis offerebatur. *Hiſt.* 3.

faiſoit avec la Cour, avec beaucoup de mauvaiſe foi, vit tout d'un coup marcher Monſieur de Turenne à lui avec toute l'armée, qui lui manda de décamper à l'heure même, & de s'en retourner en Flandre. Les troupes de Mr de Lorraine n'étoient pas inférieures à celles du Roi, & un homme qui n'eût eu ſoin que de ſa réputation, eût pû raiſonnablement hazarder un combat. Mais quelles que fuſſent les raiſons du Duc de Lorraine, elles lui firent préferer le parti de ſe retirer avec honte, & de ſubir ainſi ce que Monſieur de Turenne lui voulut impoſer. Il ne dit rien de tout ce qui ſe paſſoit ni à Monſieur, ni à Monſieur le Prince, & le premier avis qu'ils en eurent, fut que leurs troupes étoient ſorties d'Eſtampes, que l'armée du Roi s'en étoit éloignée, & que Monſieur de Lorraine ſe retiroit en Flandres, prétendant avoir pleinement ſatisfait aux ordres des Eſpagnols, & à la parole, qu'il avoit donnée à Monſieur. Cette nouvelle ſurprit tout le monde, & fit prendre reſolution à Monſieur le Prince d'aller joindre ſes troupes, craignant que celles du Roi ne les chargeaſſent en chemin. Il ſortit de Paris avec douze ou quinze chevaux, & s'expoſant à être rencontré par les partis ennemis,

nemis, il joignit ſon armée, & la mena loger vers Ville-juive : elle paſſa enſuite à Saint Cloud, où elle fit un long ſéjour, pendant lequel non ſeulement la moiſſon fut perduë ; mais preſque toutes les maiſons de la campagne furent brûlées. Ce qui commença l'aigreur des Pariſiens, dont Monſieur le Prince fut prêt de recevoir de funeſtes marques à la journée de Saint Antoine.

Cependant, Gaucourt avoit des conferences ſecrettes avec le Cardinal, qui lui témoignoit toûjours de deſirer la Paix avec empreſſement ; il étoit convenu des principales conditions, mais plus il inſiſtoit ſur les moindres, & plus on devoit croire qu'il ne vouloit pas traiter. Ces incertitudes donnoient de nouvelles forces à toutes les Cabales, & de la vraiſemblance à tous les divers bruits, qu'on vouloit ſemer. Jamais Paris n'a été plus agité, & jamais l'eſprit de Monſieur le Prince n'a été plus partagé pour ſe reſoudre à la Paix, où à la guerre. Les Eſpagnols le vouloient éloigner de Paris pour empêcher la Paix, & les amis de Madame de Longueville contribuoient à ce deſſein pour l'éloigner auſſi de Madame de Châtillon. D'ailleurs Mademoiſelle avoit enſemble le

même but que les Eſpagnols & Madame de Longueville ; car d'un côté elle vouloit la guerre, pour ſe vanger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient qu'elle n'épousât le Roi ; & de l'autre elle vouloit ôter Monſieur le Prince à Madame de Châtillon, & avoit plus de part à ſa confiance & à ſon eſtime : & même pour le gagner par ce qui lui étoit de plus ſenſible, elle leva des troupes en ſon nom, & lui promit de fournir de l'argent pour en lever d'autres.

Ces promeſſes jointes à celles des Eſpagnols, & aux artifices des amis de Madame de Longueville, ôterent de l'eſprit de Monſieur le Prince les penſées qu'il avoit euës pour la Paix. Ce qui, à mon avis, l'en éloigna encore plus, fut non ſeulement le peu de confiance, qu'il crût pouvoir prendre déſormais en la Cour ; mais ce qui ſera difficile à croire d'une perſonne de ſa qualité & de ſon merite, fut une envie démeſurée d'imiter Monſieur de Lorraine en pluſieurs choſes, & particulierement en la maniere de traiter ſes troupes & ſes Officiers ; & il ſe perſuada que ſi Monſieur de Lorraine dépoüillé de ſes Etats, & avec de bien moindres avantages que les ſiens, s'étoit rendu ſi conſiderable par ſon armée

mée & par ſon argent, qu'ayant des qualitez infiniment au-deſſus de lui, il feroit des progrès à proportion, & cependant meneroit, pour y parvenir, une vie entierement conforme à ſon humeur.

C'eſt, à ce qu'on a crû, le veritable motif, qui a entraîné Monſieur le Prince avec les Eſpagnols, & pour lequel il a renoncé à tout ce que ſa naiſſance & ſes ſervices lui avoient acquis dans le Royaume. Il cacha neanmoins ce ſentiment autant qu'il lui fut poſſible, & fit paroître le même deſir pour la Paix, laquelle on traitoit toûjours inutilement. La Cour étoit alors à Saint Denis, & le Maréchal de la Ferté avoit joint l'armée du Roi avec les troupes qu'il avoit amenées de Lorraine. Celle de Monſieur le Prince plus foible que le moindre de ces deux corps, qui lui étoient oppoſez, avoit tenu juſques-là le poſte de Saint Cloud, afin de ſe ſervir du Pont, pour éviter un combat inégal; mais l'arrivée du Maréchal de la Ferté donna moyen aux troupes du Roi de ſe ſéparer, & d'attaquer Saint Cloud par les deux côtez, en faiſant un Pont de bateaux vers Saint Denis, & fit réſoudre Monſieur le Prince à partir de Saint Cloud, dans le deſſein de gagner Charenton, & de ſe poſ-

ter

ter dans cette langue de terre, qui fait la jonction de la riviere de Marne, avec la Seine. Il eût pris ſans doute un autre parti, s'il eût eu la liberté de choiſir, & il eût été bien plus sûr & plus facile, de laiſſer la riviere de Seine à la main gauche, & d'aller par Meudon & par Vaugirard, ſe poſter ſous le Fauxbourg Saint Germain, où peut-être on ne l'eût pas attaqué, de peur d'engager par là les Pariſiens à le défendre. Mais Monſieur le Duc d'Orleans n'y voulut jamais conſentir, par la crainte qu'on lui donna, non ſeulement de l'évenement d'un combat, qu'il pouvoit voir des fenêtres du Luxembourg, mais auſſi parce qu'on lui fit croire, que l'artillerie du Roi y feroit de continuelles décharges pour l'en chaſſer. De ſorte que par l'opinion d'un péril imaginaire, Monſieur le Duc d'Orleans expoſa ainſi la vie & la fortune de Monſieur le Prince à un des grands dangers qu'il ait jamais courus. Il fit donc marcher ſes troupes à l'entrée de la nuit le premier de Juillet 1652, & croyant arriver à Charenton avant que ſes ennemis le pûſſent joindre, il fit paſſer ſes troupes par le *Cours* de la Reine Mere, & par le dehors de la ville, depuis la porte Saint Honoré juſqu'à celle de

de Saint Antoine, pour prendre de là le chemin de Charenton.

Il voulut éviter de demander paſſage dans Paris, craignant de ne le pas obtenir, & qu'un refus dans un tems comme celui-là ne fiſt paroître le mauvais état de ſes affaires. Il craignoit auſſi, que l'ayant obtenu, ſes troupes ne ſe diſſipaſſent dans la ville, & qu'il ne fût plus en ſon pouvoir de les en faire ſortir, quand il en auroit beſoin. La Cour fut auſſi-tôt avertie de ſa marche, & le Maréchal de Turenne partit à l'heure même avec ce qu'il avoit de troupes, pour joindre celles de Monſieur le Prince, & pour les arrêter juſqu'à ce que le Maréchal de la Ferté, qui ſuivoit avec les ſiennes, eût le tems d'arriver. Cependant on fit aller le Roi à Charonne, afin que de ce lieu-là, comme de deſſus un théâtre il fût témoin d'une action, qui ſelon les apparences devoit être la perte inévitable de Monſieur le Prince, & la fin de la Guerre Civile : mais qui fut en effet une des plus hardies, & des plus périlleuſes occaſions qu'on ait vûës dans la guerre, & celle où les grandes qualitez de Monſieur le Prince parûrent le plus avantageuſement. La fortune même ſembla ſe réconcilier avec lui en cette occaſion,

&

& voulut avoir part à un ſuccès, dont l'un & l'autre parti ont donné la gloire à ſa valeur, & à ſa conduite : car il fut attaqué préciſément dans le tems, auquel il ſe pût ſervir des retranchemens, que les Bourgeois du Fauxbourg Saint Antoine y avoient faits, pour ſe garantir d'être pillez des troupes de Monſieur de Lorraine; & il n'y avoit que ce lieu dans toute la marche qu'il vouloit faire, qui fût retranché, & où il pût s'empêcher d'être entierement défait; quelques eſcadrons même de ſon arriere-garde furent chargez dans le Fauxbourg Saint Martin par des gens, que le Maréchal de Turenne avoit détachez pour l'amuſer : ils ſe retirerent en déſordre dans le retranchement du Fauxbourg Saint Antoine, où il s'étoit mis en bataille.

Il n'eût que le tems qui lui étoit neceſſaire pour cela, & pour garnir d'Infanterie & de Cavalerie tous les poſtes, par leſquels il pouvoit être attaqué; il fut contraint de mettre le bagage de l'armée, ſur le bord du foſſé de Saint Antoine, parce qu'on avoit refuſé de le laiſſer entrer à Paris. On avoit même pillé quelques chariots, & les partiſans de la Cour avoient ménagé, qu'on y verroit l'évenement de cette affaire comme d'un lieu neutre.

Le Prince de Condé conſerva auprès de lui ce qui s'y trouva de ſes domeſtiques, ou de perſonnes de qualité, qui n'avoient point de commandement, qui étoient au nombre de trente ou quarante : le Maréchal de Turenne diſpoſa ſes attaques avec toute la diligence & la confiance, que peut avoir un homme qui ſe croit aſsûré de la victoire. Mais comme ſes gens détachez furent à trente pas du retranchement, Mr le Prince ſortit avec l'eſcadron que j'ai dit, & ſe mêlant l'épée à la main défit entierement le bataillon, qui étoit commandé, prit des Officiers priſonniers, emporta les Drapeaux & ſe retira dans ſon retranchement.

Dun autre côté, le Marquis de Saint Meſgrin attaqua le poſte, qui étoit défendu par le Comte de Tavanes Lieutenant - Géneral & Languais Maréchal de Camp : la réſiſtance y fut ſi grande que le Marquis de Saint Meſgrin, voyant que ſon Infanterie moliſſoit, emporté de chaleur, & de colere avança avec la Compagnie des Chevaux-legers du Roi dans une ruë étroite, fermée d'une baricade, où il fut tué avec le Marquis de Nantoüillet, le Foüilloux, & quelques autres. Mancini neveu du Cardinal Mazarin,

rin, y fut bleſſé & en mourut quelque tems après.

L'on continuoit les attaques de toutes parts avec une extrême vigueur, & le Prince de Condé chargea une ſeconde fois les ennemis avec le même ſuccès que la premiere ; il ſe trouvoit par tout dans le milieu du feu & du combat, & donnoit les ordres avec une netteté d'eſprit, qui eſt ſi rare & ſi neceſſaire dans ces lieux-là. Enfin les troupes du Roi avoient forcé la derniere baricade de la ruë du *Cours*, qui va au bois de Vincennes, & elles étoient entrées en bataille juſqu'à la Halle du Fauxbourg Saint Antoine, lorſque le Prince de Condé y accourut, les chargea, & taillant en piéces tout ce qu'il rencontra, regagna ce poſte[a], & en chaſſa les ennemis. Ils étoient neanmoins maîtres d'une ſeconde baricade, qui étoit dans la ruë qui va à Charenton, laquelle étant quarante pas au-delà d'une fort grande place, qui eſt ſur cette même ruë ; le Marquis de Noailles s'en étoit rendu maître, & pour la mieux

[a] Cerialis turbidis rebus intrepidus, & fugientes manu retrahens, promptus inter tela, felici temeritate, recuperatum pontem lecta manu firmavit. *Hiſt.* 4.

mieux garder il avoit fait percer les maiſons, & mis des mouſquetaires dans toutes celles de la ruë, pardevant leſquelles il falloit paſſer, pour arriver à la baricade. Le Prince de Condé avoit deſſein de les déloger avec de l'Infanterie, & de faire percer d'autres maiſons, pour les chaſſer par un plus grand feu, comme c'étoit en effet le parti qu'on devoit prendre : mais le Duc de Baufort [a], qui ne s'étoit pas rencontré auprès de Monſieur le Prince au commencement de l'attaque, & qui ſentit quelque dépit de ce que le Duc de Nemours y avoit toûjours été, preſſa Monſieur le Prince de faire attaquer cette baricade par de l'Infanterie déjà laſſée & rebutée, laquelle au lieu d'aller aux ennemis, ſe mit en haye contre les maiſons, & ne voulut pas avancer.

Dans ce tems-là un eſcadron des troupes de Flandre avoit été poſté dans une ruë, qui aboutiſſoit à un coin de la place du côté des ennemis, & ne pouvant demeurer davantage, de peur d'être coupé quand on auroit gagné les maiſons proches de lui, revint dans la place ; le Duc

[a] Proſperîs rebus anxius quod defuiſſet. *Hiſt.* 3.

Duc de Beaufort croyant que c'étoient les ennemis, proposa aux Ducs de la Rochefoucault, & de Nemours qui arriverent en ce lieu-là, de les aller charger, & tous trois étant suivis de ce qu'il y avoit de gens de qualité & de volontaires, on pousſa à eux, & on s'exposa ainsi inutilement à tout le feu de la baricade, & des maisons de la place; car en abordant ils se reconnurent pour être d'un même parti; mais voyant en même tems quelque étonnement parmi ceux qui défendoient la baricade, les Ducs de Nemours, de Beaufort, de la Rochefoucault, & le Prince de Marsillac, y pousserent, & la firent quitter aux ennemis. Ils mirent pied à terre, & la garderent eux seuls sans que l'Infanterie, qui étoit commandée voulût les soûtenir.

Le Prince de Condé fit ferme dans la ruë avec ce qui s'étoit rallié auprès de lui de ceux qui les avoient suivis. Cependant les ennemis qui tenoient toutes les maisons de la ruë, voyant la baricade gardée par quatre hommes seulement, l'eussent sans doute repriſe, si l'escadron du Prince de Condé ne les en eût empêchez; mais n'y ayant point d'Infanterie, qui les empêchât de tirer par les fenê-

fenêtres, ils recommencérent à faire feu de tous côtez, & voyoient en revers depuis les pieds juſqu'à la tête ceux qui tenoient la baricade[a]. Le Duc de Nemours eut treize coups ſur lui dans ſes armes ; le Duc de la Rochefoucault y reçût auſſi une mouſquetade, qui lui perça le viſage au-deſſus des yeux, & lui faiſant à l'inſtant perdre la vûë[b] obligea le Duc de Beaufort & le Prince de Marſillac à ſe retirer avec ſes deux bleſſez. On les pourſuivit ; mais le Prince de Condé avança pour les dégager, & leur donna le tems de monter à cheval ; de ſorte qu'ils laiſſerent auſſi aux troupes du Roi le poſte qu'ils venoient de leur faire quitter. Preſque tous ceux qui avoient été avec eux dans la place, furent tuez ou bleſſez ; on y perdit entre autres les Marquis de Flamarin & de la Roche-

[a] Romani conſpicuam barbatorum aciem, & ſi quis audacia, aut inſignibus effulgens, ad ictum deſtinabant. *Hiſt.* 4.

[b] *Au ſujet de cet accident, il fit graver un portrait de Madame de Longueville avec ces deux vers au bas :*

Faiſant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux.
Mais pour un tel objet, je l'euſſe fait aux Dieux.

Rocheguiffart, le Comte de Caſtres, le Comte de Boſſu, Deſtourneaux, la Martiniere, la Motte-Guyonne, Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault, de l'Huillere, qui étoit auſſi à lui, & beaucoup d'autres, dont on ne peut mettre ici les noms : enfin le nombre des morts ou bleſſez fut ſi grand de part & d'autre, qu'il ſembloit, que chaque parti ſongeât plûtôt à réparer ſes pertes qu'à attaquer ſes ennemis.

Cette ſorte de trêve étoit neanmoins plus avantageuſe aux troupes du Roi, rebutées de tant d'attaques, où elles avoient été battuës & repouſſées; car durant ce tems-là le Maréchal de la Ferté avoit marché en diligence, & il ſe préparoit à faire un nouvel effort avec ſon armée fraîche & entiere, lorſque les Pariſiens, qui juſques-là avoient été ſpectateurs d'une ſi grande action, ſe déclarerent en faveur de Monſieur le Prince. Ils avoient été ſi prévenus des artifices de la Cour, & de ceux du Cardinal de Rets, & on leur avoit tellement perſuadé, que la Paix particuliere de Monſieur le Prince étoit faite ſans y comprendre leurs interêts, qu'ils avoient conſideré le commencement de cette action comme une Comedie, qui ſe

joüoit de concert avec le Cardinal Mazarin. Monſieur le Duc d'Orleans les confirma même dans cette penſée, en ne donnant aucun ordre dans la Ville, pour ſecourir Monſieur le Prince. Le Cardinal de Rets étoit auprès de lui, qui augmentoit encore le trouble & l'irréſolution de ſon eſprit, en formant des difficultez ſur tout ce qu'il vouloit entreprendre.

D'autre part, la porte Saint Antoine étoit gardée par une Colonelle de Bourgeois, dont les Officiers qui étoient gagnez de la Cour, empêchoient preſque également de ſortir de la Ville & d'y entrer. Enfin tout étoit mal diſpoſé pour y recevoir Monſieur le Prince & ſes troupes, lorſque Mademoiſelle faiſant un effort ſur l'eſprit de ſon pere, le tira de la létargie, où le tenoit le Cardinal de Rets; elle alla porter ſes ordres à la Maiſon de Ville pour faire prendre les armes aux Bourgeois; en même tems elle commanda au Gouverneur de la Baſtille de faire tirer le canon ſur les troupes du Roi, & revenant à la porte Saint Antoine, elle diſpoſa non ſeulement tous les Bourgeois à recevoir Mr le Prince & ſon armée: mais même à ſortir & eſcarmoucher pendant que ſes troupes entreroient. Ce qui ache-

va

va encore d'émouvoir le peuple en faveur de Monſieur le Prince, ce fut de voir remporter tant de gens de qualité bleſſez ou morts. Le Duc de la Rochefoucault voulut profiter de cette conjoncture pour ſon parti, & quoique ſa bleſſure lui fiſt preſque ſortir les deux yeux hors de la tête, il alla à cheval du lieu, où il fut bleſſé, juſqu'au Fauxbourg Saint Germain, exhortant le peuple à ſecourir Monſieur le Prince, & de mieux connoître à l'avenir l'intention de ceux qui l'avoient accuſé d'avoir traité avec la Cour. Cela fit pour un tems l'effet qu'on deſiroit, & jamais Paris n'a été mieux intentionné pour Monſieur le Prince, qu'il le fut alors.

Cependant le bruit du canon de la Baſtille produiſit en même tems deux ſentimens bien differens dans l'eſprit du Cardinal Mazarin; car d'abord il crût que Paris ſe déclaroit contre Monſieur le Prince, & qu'il alloit triompher de cette Ville & de ſon ennemi; mais voyant qu'en effet on tiroit ſur les troupes du Roi, il envoya les ordres aux Maréchaux de France de retirer l'armée, & de retourner à Saint Denis.

Cette journée fut une des plus glorieuſes de la vie de Monſieur le Prince;

ce [a]; jamais ſa vaieur & ſa conduite n'ont eu plus de part à ſa victoire ; & l'on peut dire avec verité, que jamais tant de gens de qualité n'ont fait combattre un plus petit nombre de troupes. On fit porter les Drapeaux à Notre-Dame, & on laiſſa aller tous les priſonniers ſur leur parole.

Cependant, on continua les négociations ; chaque Cabale vouloit faire la Paix, ou empêcher que les autres ne la fiſſent ; & Monſieur le Prince & le Cardinal étoient entierement reſolus de ne la point faire. Monſieur de Chavigny s'étoit bien mis en apparence avec Monſieur le Prince ; mais il ſeroit mal aiſé de dire dans quels ſentimens il avoit été juſqu'alors, parce que ſa legereté naturelle lui en inſpiroit tous les jours de directement oppoſez [b] ; il conſeilloit de pouſſer les choſes à l'extrémité toutes les fois qu'il eſperoit de détruire le Cardinal, & de rentrer dans le Miniſtere ; & il vouloit qu'on demandât la Paix à genoux

[a] Clara & antiquis victoriis par ea die laus parta. *Ann.* 14. Gloriæ ejus acceſſit, quod modica manu univerſi exercitûs famam adipiſceretur. *Ibidem.*

[b] Ad honeſta ſeu prava juxta levis. *Ann.* 11.

noux toutes les fois qu'il s'imaginoit qu'on pilleroit ſes terres, & qu'on raſeroit ſes maiſons. Neanmoins, dans cette rencontre il fut d'avis, comme tous les autres, de profiter de la bonne diſpoſition du peuple, & de propoſer une aſſemblée à l'Hôtel de Ville, pour réſoudre que Monſieur fût reconnu Lieutenant-Géneral de la Couronne de France; qu'on s'uniroit inſéparablement, pour procurer l'éloignement du Cardinal; qu'on pourvoiroit le Duc de Beaufort du Gouvernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hôpital; & qu'on établiroit Brouſſel Prévôt des Marchands au lieu de le Febvre. Mais cette aſſemblée, où l'on croyoit trouver la ſureté du parti, fut une des principales cauſes de ſa ruïne, par une violence, qui penſa faire périr tout ce qui ſe trouva dans l'Hôtel de Ville [a], & fit perdre à Monſieur le Prince tous les avantages, que la bataille du Fauxbourg Saint Antoine lui avoit apportez.

Je ne puis dire, qui fut l'auteur d'un ſi pernicieux deſſein, car tous l'ont également déſavoüé [b]; mais enfin, lorſque l'aſ-

[a] Orta ſeditio propè urbi excidio fuit. *Hiſt.* 1.

[b] Arguentibus ipſis, qui ſuaſerant. *Hiſt.* 4.

l'assemblée se tenoit, on susçita une troupe composée de toutes sortes de gens en armes, qui vint crier aux portes de la Maison de Ville, qu'il falloit non seulement, que tout s'y passât selon l'intention de Monsieur le Prince; mais qu'on livrât dès l'heure même tous ceux qui étoient attachez au Cardinal Mazarin. D'abord on crût, que ce bruit n'étoit qu'un effet ordinaire de l'impatience du menu peuple; mais voyant, que la foule & le tumulte augmentoient, que les soldats & les Officiers mêmes avoient part à la sédition, & qu'en même tems on mit le feu aux portes, & on tira aux fenêtres; alors tout ce qui étoit dans l'assemblée, se crût également perdu. Plusieurs, pour éviter le feu, s'exposerent à la fureur du peuple, & il y eut beaucoup de gens tuez [a] de toutes conditions & de tous les partis; & chacun crût que Monsieur le Prince avoit sacrifié

Comme il arrive toûjours dans les affaires odieuses qui ne réüssissent pas.

[a] Rapta arma, nudati gladii, urbem ac palatium petunt fortuitus ne militum furor, an dolus principis, modò constantiam simulare, modò formidine detegi. Militum impetus ne foribus quidem palatii coërcitus, vulneratis & cæsis plerisque dum ruentibus obsistunt. *Ibid.*

fié ſes amis, afin de n'être pas ſoupçonné d'avoir fait périr ſes ennemis. On ne donna nulle part de cette affaire à Monſieur le Duc d'Orleans,& on rejetta toute la haine ſur Monſieur le Prince, bien que je crois que l'un & l'autre s'étoient ſervis de l'entremiſe de Monſieur le Duc de Beaufort, pour faire peur à ceux de l'aſſemblée, qui n'étoient pas dans leurs interêts ; mais qu'en effet pas un d'eux n'eut deſſein de faire mal à perſonne. Quoi qu'il en ſoit, ils appaiſerent promptement le déſordre ; mais ils n'effacerent pas l'impreſſion, qu'il avoit faite dans tous les eſprits [a].

On propoſa enſuite de créer un Conſeil compoſé de Monſieur, de Monſieur le Prince, du Chancelier de France, des Princes Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & Officiers Géneraux du parti. Deux Préſidens à Mortier y devoient aſſiſter de la part du Parlement ; & le Prevôt des Marchands de la part de la Ville, pour juger définitivement de tout ce qui concernoit la guerre & la police.

Ce Conſeil augmenta le déſordre au lieu de le diminuer, par les prétentions du

[a] Huc ejus vita famaque inclinat, ut conſcius ſceleris fuerit, cujus cauſſa erat. *Hiſt.* 1.

du rang qu'on y devoit tenir ; & il eut enfin des ſuites funeſtes, comme avoit eu l'aſſemblée : car les Ducs de Nemours & de Beaufort, aigris par leurs differends paſſez, ou piquez de jalouſie au ſujet de quelques Dames, ſe quérellerent pour la preſſéance au Conſeil, & ſe battirent à coups de piſtolet ; & le Duc de Nemours fut tué, [a] par le Duc de Beaufort ſon beau-frere.

Cette mort donna de la compaſſion & de la douleur à tous ceux qui connoiſſoient ce Prince ; le public même eut ſujet de le regretter : car outre ſes belles & aimables qualitez, il contribuoit à la Paix de tout ſon pouvoir, & lui & le Duc de la Rochefoucault avoient renoncé aux avantages que Monſieur le Prince leur devoit faire obtenir par le Traité, pour apporter plus de facilité à ſa concluſion. Mais la mort de l'un, & la bleſſure de l'autre, laiſſerent aux Eſpagnols & aux amis de Madame de Longueville, toute la liberté qu'ils deſiroient, pour entraîner Monſieur le Prince ; ils n'appréhenderent plus, que les propoſitions de mener Monſieur le Prince en Flandre, fuſſent conteſtées ; ils l'ébloüirent d'eſperances,

[a] *En 1652. 30. Juillet.*

ces, & il ſembla que Madame de Châtillon lui parût moins aimable, parce qu'il ne trouva plus de rival illuſtre à combattre dans ſon cœur. Cependant, il ne rejetta pas d'abord les propoſitions de paix ; mais prenant ſes meſures pour faire la guerre, il offrit le même emploi du Duc de Nemours au Duc de la Rochefoucault, qui ne le pût accepter à cauſe de ſa bleſſure ; de ſorte qu'il le donna enſuite au Prince de Tarente.

Paris étoit alors plus diviſé qu'il n'avoit encore été ; la Cour gagnoit tous les jours quelqu'un dans le Parlement, & dans le peuple, le meurtre de l'Hôtel de Ville ayant donné de l'horreur à tout le monde : l'armée n'oſoit tenir la campagne, & ſon ſéjour à Paris augmentoit l'aigreur contre Monſieur le Prince. Enfin, ſes affaires étoient reduites au plus mauvais terme, où elles euſſent jamais été, lorſque les Eſpagnols voulant également empêcher ſa ruïne & ſon élevation, afin de perpetuer la guerre, firent marcher une ſeconde fois Monſieur de Lorraine à Paris, avec un corps aſſez conſiderable, pour arrêter l'armée du Roi : il la tint même inveſtie à Villeneuve-Saint-George, & manda à Paris, que les ennemis ſeroient contraints de don-

ner bataille, ou de mourir de faim dans leur camp.

Cette eſperance flata Monſieur le Prince, & il crût tirer de grands avantages de l'évenement de cette action-là, bien qu'il ſoit vrai, que le Maréchal de Turenne ne manquât point de vivres, & qu'il eût toûjours la liberté de ſe retirer à Melun, ſans hazarder un combat. Il le fit auſſi, ſans trouver de réſiſtance, pendant que Monſieur de Lorraine étoit venu à Paris, & que Monſieur le Prince y étoit malade d'une fievre continuë. Ce fut en ce tems-là, que les troupes de Palluau joignirent l'armée du Roi, après avoir pris Montrond: le Marquis de Perſan avoit été bloqué dedans dès le commencement de la guerre par le Comte de Palluau, avec aſſez peu de troupes; mais lorſque la Garniſon fut affoiblie, par la faim & par les maladies, on l'attaqua de force, & on le prit avec moins de réſiſtance, qu'on n'en devoit attendre de ſi braves gens dans une des meilleures places du monde, ſi on n'y eût manqué de rien. Sa perte dût être d'autant plus ſenſible à Monſieur le Prince, qu'elle étoit arrivée par ſa négligence, puiſque dans le tems que l'armée du Roi étoit vers Compiegne, il pouvoit aiſément

ment ſecourir Montrond : au lieu que ſes troupes, ruïnant les environs de Paris, augmenterent la haine, qu'on lui portoit.

Monſieur le Prince ne fut pas plus heureux, ni mieux ſervi en Guienne, où la diviſion du Prince de Conty & de Madame de Longueville ſervit de prétexte à tout ce qui voulut quitter ſon parti. Pluſieurs Villes, à l'exemple d'Agen, avoient ouvert les portes aux troupes du Roi, & le peuple de Périgueux avoit poignardé Chanloſt, ſon Gouverneur, & chaſſé la Garniſon; Ville-neuve d'Agenois, où le Marquis de Tesbon s'étoit jetté, fut la ſeule qui ſe reſolut de ſe défendre, & elle le fit avec tant de vigueur, que le Comte d'Harcourt fut contraint de lever le ſiége. Il ſéjourna peu en Guienne, après cette petite diſgrace, & ſoit qu'il eût de veritables défiances de la Cour, ou qu'il crût que ſe rendant maître de Brizach, de Philiſbourg, & de l'Alſace, il pourroit y jetter les fondemens d'un établiſſement aſſuré & indépendant; il partit de ſon armée, comme un homme qui craint d'y être arrêté priſonnier, & ſe rendit à Philisbourg avec toute la diligence poſſible.

Cependant la maladie de Monſieur le

Prince s'augmentoit ; & bien qu'elle fût très-violente, elle fut toutefois moins funeſte pour lui, que pour Monſieur de Chavigny ; car dans un éclairciſſement fort aigre, qu'il eut avec Monſieur le Prince, il en ſortit avec la fiévre, dont il mourut [a] peu de jours après. Son malheur ne finit pas avec ſa vie ; & la mort, qui doit terminer les haines, ſembla avoir reveillé contre lui celle de ſes ennemis. On lui imputa toutes ſortes de crimes, & Monſieur le Prince particulierement ſe voulut juſtifier à ſes dépens des ſoupçons que les Eſpagnols & les *Frondeurs* conçûrent d'un traité ſecret avec la Cour ; il ſe plaignit donc que Chavigny avoit écouté des propoſitions de l'Abbé Fouquet ſans ſa participation, (bien qu'il lui en eût donné charge par écrit) & qu'il avoit promis de le faire relâcher ſur des articles, dont il ne pouvoit ſe départir. Monſieur le Prince fit faire auſſi une copie d'une lettre interceptée de l'Abbé Fouquet, dont j'ai vû l'original, où il mandoit à la Cour, que Goulas porteroit Monſieur le Duc d'Orleans à ſe détacher d'avec Monſieur le Prince, s'il n'acceptoit les conditions de Paix

[a] *En 1652. âgé ſeulement de 44. ans.*

Paix qu'on lui offroit : mais dans des copies, que Monſieur le Prince en a données de ſa main, il mettoit le nom de *Chavigny* en la place de celui de *Goulas* ; de ſorte qu'il l'accuſoit en même tems de le trahir, ſans en donner d'autres preuves que les copies falſifiées de cette lettre écrite par le même Abbé Fouquet, avec qui Monſieur le Prince traitoit tous les jours, & en rendoit compte à Chavigny.

Je ne puis attribuer la cauſe d'un procedé ſi injuſte & ſi extraordinaire, qu'à l'extrême envie, que Monſieur le Prince avoit de faire la guerre, laquelle étant combattuë par ſes amis, lui fit changer de conduite avec eux, & donner toute ſa confiance aux Eſpagnols.

En ce même tems, le Duc de Boüillon mourut auſſi à Pontoiſe. Mort, qui devroit guérir les hommes de l'ambition, & les dégoûter de tant de plans divers qu'ils font pour leur élevation. Car l'ambition de ce Duc étoit ſoûtenuë de toutes les grandes qualitez, qui pouvoient la rendre heureuſe : il étoit vaillant, & ſçavoit parfaitement les ordres de la Guerre ; il avoit une éloquence facile, naturelle, & inſinuante ; l'eſprit net, fertile en expediens, & propre

à

à ſoûtenir les affaires les plus difficiles ; le ſens droit & un diſcernement admirable. Il écoutoit avec douceur, les conſeils qu'on lui donnoit, & il faiſoit tant de cas des raiſons des autres, qu'il ſembloit en tirer ſes réſolutions. Mais ces avantages lui furent inutiles par l'opiniâtreté de ſa fortune, qui s'oppoſa toûjours à ſa prudence.

Les Eſpagnols vangeoient par une longue & rude priſon l'entrepriſe, que le Duc de Guiſe avoit faite ſur le Royaume de Naples, & ils ſe montroient inéxorables depuis long-tems à tous ceux, qui les preſſoient pour ſa liberté. Ils l'accorderent pourtant à Monſieur le Prince, & ils renoncerent en cette rencontre, à une de leurs principales maximes, pour le lier encore plus étroitement à leur parti, par une déference, qui leur eſt ſi peu commune.

Le Duc de Guiſe reçût donc la liberté lorſqu'il l'eſperoit le moins, & il ſortit de priſon, engagé par un ſi grand bienfait, & par ſa parole, dans les interêts de Monſieur le Prince. Il le vint trouver à Paris, & croyant peut-être s'être acquitté par quelques complimens, & par quelques viſites, de ce qu'il lui devoit, il s'en alla bien-tôt après au-devant de

là

la Cour, pour offrir au Roi ce que de ſi grandes obligations lui faiſoient devoir à Monſieur le Prince.

Dès que Monſieur de Chavigny fut mort, Monſieur le Prince commença à prendre toutes ſes meſures, pour partir avec Monſieur de Lorraine; & en effet ſa conduite avoit rendu ce conſeil ſi neceſſaire, qu'il ne lui reſtoit de parti à prendre, que celui-là; car la Paix étoit trop généralement deſirée à Paris, pour y pouvoir demeurer avec ſureté dans le deſſein de l'empêcher. Monſieur le Duc d'Orleans, qui de ſon côté l'avoit toûjours deſirée, & qui craignoit le mal, que la preſence de Monſieur le Prince lui pouvoit attirer, contribua d'autant plus volontiers à ſon éloignement, qu'il ſe voyoit par là en liberté de faire ſon traité particulier.

Bien que les choſes fuſſent en ces termes, elles n'avoient pas arrêté le cours ordinaire de la négociation; car dans le tems que le Cardinal Mazarin ſortoit pour la ſeconde fois du Royaume, pour faire ceſſer le prétexte de la Guerre Civile, ou pour faire voir que Monſieur le Prince avoit d'autres interêts, que ſon éloignement; il envoya Langlade Secretaire du Duc de Boüillon vers le Duc

de

de la Rochefoucault, ſoit qu'il eût veritablement deſſein de traiter pour faciliter ſon retour ; ou qu'il prétendît tirer quelque avantage, en faiſant paroître qu'il deſiroit la Paix. Enfin Langlade vint avec des conditions beaucoup plus amples, que toutes les autres, & preſque conformes à ce que Monſieur le Prince avoit demandé ; mais elles furent également refuſées, & ſa deſtinée qui l'entraînoit en Flandres, ne lui a permis de connoître le précipice, que lorſqu'il n'a plus été en état de s'en retirer [a]. Il partit enfin avec Mr de Lorraine, après avoir pris de vaines meſures avec Mr le Duc d'Orleans, pour empêcher, que le Roi ne fût reçû à Paris : mais ſon crédit n'étoit pas alors en état de balancer celui de la Cour. Il eut ordre de ſortir de Paris le jour que le Roi y devoit arriver, & il y obéït à l'heure même ; pour n'être pas témoin du triomphe de ſes ennemis [b], auſſi-bien que de la joye publique.

SUP-

[a] Ut evenit in conſiliis infelicibus ; optima videbantur, quorum tempus effugerat. *Hiſt.* 1.

[b] Ne diſſimilitudo fortunæ gloriam (inimicorum) augeret. *Ann.* 15.

SUPPLEMENT AUX RELATIONS des Guerres de Paris & de Guienne.

I.

LA raiſon qui a obligé Monſieur le Prince à quitter le commandement de l'armée après la bataille de Lens, a été non ſeulement la crainte de hazarder ſa réputation après tant de grands évenemens : mais encore le deſir de joüir du fruit de ſes victoires [a], & d'être dans les affaires en un tems, où la foibleſſe du Gouvernement faiſoit croire à ſes proches, & à ſes amis, qu'il ſeroit le maître de la Cour.

II. Sous prétexte de rendre viſite à Madame de Longueville, qui étoit à Noiſi, les *Frondeurs* engagerent le Prince de Conty, & le Duc de Longueville, à entrer dans les interêts du Parlement, où l'on vouloit même, que Monſieur le Prince eût promis d'entrer, comme le Coadjuteur l'a toûjours dit depuis, & le lui

[a] Redire ad decretum triumphum; ſatis jam eventuum; ſatis caſuum; proſpera illi & magna prælia. *Ann.* 2.

lui a même reproché dans le Parlement. Ce qui produisit le démêlé, que ce Prélat eut au Palais avec le Duc de la Rochefoucault, & pensa être cause de sa perte. Or quoique Monsieur le Prince désavouë de lui avoir jamais donné cette parole, l'apparence est très-grande, qu'il avoit bien voulu se faire Chef des *Frondeurs*, sur l'esperance, qu'il avoit de les pouvoir mettre dans les interêts de la Cour, auſquels il étoit autant attaché que jamais, quelque mine qu'il fist. Mais comme il s'apperçût, qu'ils ne lui donneroient point d'autorité sur eux, qu'autant qu'il lui en faudroit pour détruire la puissance qu'il vouloit maintenir, il feignit d'oublier lui-même, d'avoir jamais eu de coresponda-nce avec eux.

III. Le départ de Saint Germain du Prince de Conty, des Ducs de Longueville & de la Rochefoucault, & le Marquis de Noirmoustier, fut un effet des mesures prises à Noisi. Monsieur le Prince, qui étoit tout-à fait dans le parti de la Cour, y fit aller son frere. Le Duc de Longueville s'y rendit aussi, tant par son irrésolution naturelle, que par l'esperance, que les choses s'accommoderoient; mais comme le Duc de la Rochefoucault,

cault, & le Marquis de Noirmouſtier furent intereſſez par leur liaiſon avec les *Frondeurs* à lui faire tenir ſa parole, ils le contraignirent enfin à ſuivre le Prince de Conty à Paris. Il eſt vrai que n'y étant pas arrivez dans le tems qu'ils avoient promis, ce retardement avoit obligé le Parlement à recevoir les offres du Duc d'Elbœuf, & à lui donner la Charge de Géneral: & ce Duc fit d'abord ſa cabale ſi puiſſante dans le Parlement, & parmi le peuple, qu'il fut en ſon pouvoir de faire arrêter le Prince de Conty [a], & tous ceux qui l'avoient accompagné; les accuſant d'être d'intelligence avec la Cour, & d'être venus de concert avec Monſieur le Prince, qui avoit abandonné le Parlement. Cela paſſa ſi avant, que l'on mit des Corps de Garde devant l'Hôtel de Longueville, & qu'enfin le Prince de Conty, & la Ducheſſe de Longueville, furent contraints d'aller loger à l'Hôtel de Ville. Mais ce qui avoit attiré ſur eux le ſoupçon, c'eſt que l'engagement qu'ils avoient pris dans le parti du Parlement, n'a-

[a] *Tant un ſeul homme, qui a du courage, eſt capable de ſe faire valoir dans une Guerre Civile, dit Tacite.* Tantùm civilibus diſcordiis etiam ſingulorum audacia valet! *Hiſt.* 3.

n'avoit été confié qu'à très-peu de particuliers de cette Compagnie, qui n'oserent même s'en déclarer, que quand la presence de Monsieur le Prince de Conty, & de ceux qui l'avoient accompagné, leur laissa la liberté de publier ce secret.

IV. Les vivres, qu'on laissa entrer à Paris, ne furent point l'effet d'aucunes intelligences de Monsieur le Prince avec ses proches, qui y étoient enfermez; car ils n'ont jamais été si broüillez ensemble qu'en ce tems-là; mais ce fut par l'extrême desir, que la Cour avoit de pacifier promptement les choses avant l'arrivée de l'Archiduc, & de son armée, & le soulevement entier de toutes les Provinces. Et l'entrée des vivres étoit une condition, sans laquelle on ne vouloit point commencer la conference.

V. Le principal sujet de la broüillerie qui arriva entre Monsieur le Prince & le Cardinal, vint de ce que celui-ci rejetta la haine des peuples sur l'autre, & le fit passer pour auteur de toutes les violences qu'ils avoient souffertes. De sorte que Monsieur le Prince, qui crût ne pouvoir mieux détruire cette impression, que par le moyen des *Frondeurs*, dont les peuples épousoient les affections & les

les ſentimens ; ſe reſolut de ſe réconcilier avec eux, en faiſant un éclat contre le Cardinal, & en leur faiſant voir, qu'il n'étoit pas dans une telle dépendance de la Cour, qu'ils avoient crû. Ce n'eſt pas qu'il fiſt cela, pour ſe déclarer leur Chef, mais pour être plus redoutable à la Cour ; pour ſe remettre dans l'eſprit des peuples, & pour en faire ſa condition plus avantageuſe. Et d'autant qu'il avoit ſenti le mal, que la diviſion de ſa famille lui avoit cauſé, il ſouhaita ardemment de ſe réconcilier avec le Prince de Conty, avec la Ducheſſe de Longueville, & avec le Duc de la Rochefoucault, qui avoit alors toute la confiance du Prince de Conty, & de la Ducheſſe de Longueville. Ce fut donc pour toutes ces raiſons, qu'il prit le prétexte d'éclater, ſur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du Pont de l'Arche : & comme il ne vouloit pas demeurer long-tems à la Cour, il crût bien-tôt en avoir aſſez fait, & ſe raccommoda dans huit jours avec le Cardinal. Cela lui fit perdre de nouveau les *Frondeurs* & les peuples, & ne lui donna aucun avantage que la réünion de ſa famille.

VI. Monſieur le Prince appuya les inte-

interêts de Bordeaux, pour obliger à bon marché un grand Parlement & une puiſſante ville, & afin que cela le rendît plus conſiderable à la Cour, & le mît plus en état d'en tirer des avantages.

VII. La liaiſon du Prince de Conty, avec l'Abbé de la Riviere ſe fit ſans la participation de Monſieur le Prince: c'eſt-à-dire, Monſieur le Prince n'y eut autre part, que de conſentir, que l'Abbé de la Riviere fiſt obtenir dans la paix de Paris à Monſieur le Prince de Conty, ſon rétabliſſement dans ſes Gouvernemens; celui de Monſieur de Longueville dans le ſien, dont il avoit été refuſé abſolument par la Cour; & de plus le Gouvernement de Damvilliers, moyennant que Monſieur le Prince de Conty renonceroit au Chapeau, en faveur de l'Abbé de la Riviere. Ce fut le Duc de la Rochefoucault, qui traita cette affaire-là, parce que le Prince de Conty ne vouloit pas être d'Egliſe, & parce qu'il jugea, que tant que l'Abbé de la Riviere eſpereroit d'être Cardinal, il feroit toûjours prendre à Monſieur toutes les meſures, que Monſieur le Prince de Condé deſireroit. Cela réüſſit ainſi juſques à la priſon des Princes, que l'Abbé de la Riviere fut chaſſé du conſentement de ces Meſſieurs.

VIII. L'affaire de Jolly n'a jamais été bien éclaircie, pour en pouvoir parler affirmativement ; mais ce que j'en crois, c'eſt que ce fut la Boulaye, qui ſuſcita la ſédition du matin par la participation du Duc de Beaufort ; & qu'il eſſaya le ſoir d'en ſuſciter une ſeconde, pour faire peur à la Cour, & ſe mettre par là à couvert de la premiere. Auſſi, le Cardinal, qui cherchoit depuis longtems, les moyens de mettre le Prince de Condé en guerre ouverte avec les *Frondeurs*, ſe ſervit de cette conjoncture, pour les diviſer irréconciliablement. Il fit croire au Prince de Condé, qu'on en vouloit à ſa perſonne. La démonſtration, qu'il en fit au Parlement, donna enfin lieu aux *Frondeurs* de ſe réconcilier avec la Cour, & de faire le projet de la priſon des Princes, qui s'executa bien-tôt après, & qui produiſit tous les maux, que nous avons vû arriver depuis.

MANIFESTE DE MONSIEUR le Prince de Condé, contenant les veritables raiſons de ſa ſortie de Paris le 6. Juillet 1651.

JE ne doute pas que ma ſortie n'ait beaucoup travaillé les eſprits de ceux, qui ne ſçavent pas les raiſons, qui m'ont obligé de la précipiter, même en un tems, où je devois préſumer qu'il ne ſe pouvoit que ce départ ne fût neceſſairement ſuivi de l'étonnement public, dans la créance génerale qu'on a que je donne le branle à tous les mouvemens de l'Etat, & que je balance ſi puiſſamment les affaires, qu'elles ne prennent jamais d'autre pente, que celle que je leur donne au gré de mes ſeules inclinations.

Si ceux, qui ſont dans ce ſentiment, ne jugent de la ſorte qu'enſuite de la haute réputation, que je me ſuis acquiſe dans une infinité de rencontres, où j'ai toûjours pris plaiſir de prodiguer mon ſang, afin d'en cimenter la gloire & le repos de la France ; je leur avouë, qu'ayant eu ce bonheur dans toutes mes entrepriſes, que de les avoir faites conſ-

conſtamment réüſſir, tant au gré de ma propre & juſte ambition, qu'à l'avantage de la Royauté, pour la défenſe de laquelle je n'épargnerai jamais ni mon honneur, ni mes richeſſes, ni ma vie; il n'eſt point de veritable zélateur du bien de la Monarchie, qui ne m'ait toûjours déferé, comme à celui, qui n'ayant pour but que les interêts de l'Etat, ne pouvoit par même raiſon manquer de juſtifier tous les mouvemens de ceux qui voudroient regler les leurs au niveau de ma conduite.

Auſſi puis-je proteſter à toute la France, que je n'ai jamais eu d'autres ennemis que les ſiens; & que je ne fuſſe jamais tombé dans le malheur qui fit, il y a deux ans, triompher l'injuſtice, de ma generoſité, ſi les perturbateurs du repos public n'euſſent bien prévû, que je ne ſerois jamais aſſez lâche pour complaire ſervilement au deſſein, qu'ils avoient de traverſer le repos de l'Etat; & que loin de les favoriſer, je ſerois le premier à contreminer toutes leurs menées, par les obſtacles invincibles, que l'honneur & la qualité de premier Prince du Sang me devoit obliger d'y former, pour les interêts du peuple.

Cette haine, qui ſembloit avoir été

pleinement aſſouvie par un cruel empriſonnement de quatorze mois, & que le banniſſement du Cardinal me faiſoit déſormais regarder comme incapable de me pouvoir nuire, m'a fait voir par de grands indices, qu'elle n'avoit lâché la priſe de trois Princes, que par force ; & que les creatures du Cardinal, appuyées de l'autorité Souveraine, la nourriſſoient dans leur cœur, pour la faire éclater à la premiere occaſion, par un ſecond attentat, qui leur eût réüſſi, ſans doute, ſi leur imprudence ne m'eût obligé de me dérober à leurs embuches.

J'avouë, que depuis mon élargiſſement je n'ai jamais vécu que dans les apprehenſions, quoique ſecrettes, de cette ſeconde entrepriſe, & que je me ſuis toûjours douté, que cet heureux calme que mon élargiſſement avoit ramené dans la France, étant incompatible avec l'impatience de mes ennemis, ne manqueroit jamais d'être troublé par ceux, qui ne ſe ſont ſi prodigieuſement agrandis, qu'a la faveur des déſordres de la France. Mais je croyois, qu'ils auroient encore aſſez de prudence, pour épargner cette rude corvée au déclin de la Minorité ; & qu'ils attendroient du moins, que l'autorité d'un Majeur leur

fiſt

fiſt eſperer un favorable ſuccès, en ſecondant le deſſein qu'ils auroient de me faire arrêter.

Cette précipitation me fait croire, qu'ils ont preſſenti, que l'innocence de mes intentions, & la fidelité de mes ſervices, ne pourroient jamais être décriées dans l'idée de notre jeune Monarque, lequel étant parfaitement inſtruit des trahiſons de leurs monopoles, & de la ſincerité de mon procedé, bien loin de les favoriſer, ſeroit pour me juſtifier, par la faveur de ſon autorité, dans la créance publique: & pour cette raiſon ils ont jugé qu'il falloit prévenir ce tems fatal à leurs perverſes intentions, & tâcher de ſe ſaiſir de ma perſonne, avant que le Roi fût en état de ſignaler le premier coup de ſa Juſtice, par la condamnation de leur injuſtice, & par la juſtification entiere de mon innocence.

En effet, depuis le tems de mon élargiſſement, & de la chaſſe que la Juſtice a donnée au Cardinal, les Etallons de ſa tirannie, ont ſi cauteleuſement diſpoſé les affaires, à l'execution de ce ſecond attentât, forçant pour cette intention les débonnaires inclinations de la Régente; que la France étoit à la veille de r'avoir le Cardinal ſur les bras, & de

retomber dans le malheur des dernieres guerres, ſi par le conſeil de mes amis je n'euſſe préferé une prudente fuite à une vigoureuſe réſiſtance, pour obvier aux troubles, qui en ſeroient arrivez.

Je penſe qu'il n'eſt point de ſujet, quelque ignorant qu'il ſoit dans les affaires d'Etat, qui ne ſoit parfaitement inſtruit des brigues continuelles, que les ennemis de notre repos n'ont jamais interrompuës, pour le rétabliſſement du protecteur de toutes leurs menées; & pour tâcher de me faire condeſcendre à cette ſanglante cabale, dont les propoſitions ne m'ont jamais ſemblé que très-criminelles, & dont j'ai toûjours jugé que le parti n'étoit pas moins deſavantageux à la tranquillité de l'Etat, que celui qui ſe forme tous les jours, ou dans Bruxelles, ou dans Madrid.

Il eſt vrai que le motif de ces propoſitions ſembloit du moins appuyé d'un prétexte ſpécieux, que les emiſſaires de Mazarin empruntoient du mariage du Duc de Mercœur avec la Mancini, prétendant qu'après cette aliance du Sang de Vendôme avec celui d'un étranger inconnu, les raiſons de s'oppoſer au rétabliſſement du nouvel oncle n'étoient plus que des opiniâtretez artificieuſement déguiſ-

ſées, & qu'on ne pouvoit plus empêcher ſon retour, à moins qu'on ne fût en deſſein de vouloir allumer des guerres civiles, par les efforts, que ſes partiſans feroient contre les plus juſtes réſiſtances de ceux qui refuſeroient de le ſigner.

Si Son Alteſſe Royale, que j'ai toûjours regardé comme le niveau de ma conduite, ne ſe fût conſtamment inſcrit contre la ſéditieuſe propoſition qu'on faiſoit de rappeller ce Cardinal; je crois que tant d'importunitez euſſent du moins ébranlé ma conſcience, & que j'euſſe eu bien de la peine à réſiſter à tant de pourſuites: mais outre que mon conſentement eût été très-inutile; j'ai crû qu'il ne falloit jamais fléchir après cet illuſtre exemple; & que je devois cette force d'eſprit à la foibleſſe d'un Mineur, dont le Trône devoit infailliblement être ébranlé par les troubles, que le retour de cet ennemi eût aſsûrément excitez dans le Royaume.

Ces oppoſitions, que la qualité de Prince du Sang ne m'a jamais laiſſé interrompre, ont enfin fait conclure aux émiſſaires du Cardinal, le funeſte deſſein de me faire arrêter; ſur la creance qu'ils ont eûë, que s'ils m'avoient une fois lié

les bras, ils auroient plus de liberté de travailler au rétabliſſement de ce proſcrit, & qu'ils n'auroient qu'à s'aſsûrer de ma perſonne, pour ſe mettre à l'abri de toute ſorte de dangers.

Le deſſein étoit ſur le point d'être executé, lorſque je m'en ſuis apperçû, & que ceux qui obſervoient ſoigneuſement la contenance de mes ennemis, m'ont averti qu'il étoit tems de ſonger à ma ſureté; & que la violence des affaires ne permettoit pas à ceux qui avoient ce deſſein, de le differer davantage, de peur de le voir avorter, par la promptitude avec laquelle j'en anticiperois aſsûrément l'exécution. Voilà l'unique motif, qui ma fait ſortir de Paris, & qui ne ſera pas deſaprouvé de ceux qui conſidereront, que ni ma détention, ni le retour de Mazarin ne pourroient arriver qu'avec le danger manifeſte de voir retomber la Monarchie dans les dernieres convulſions.

Mes ennemis pourroient bien faire paſſer cette raiſon pour un beau prétexte du motif, qu'ils voudroient fauſſement imputer à ma ſortie; ſi je n'établiſſois le ſoupçon de cette conjecture ſur des raiſons évidentes, & ſi je ne faiſois voir par l'autorité des preuves de tout ce qui ſe paſſe

paſſe de ſecret dans l'Etat, qu'on veut rappeller le Cardinal Mazarin à quel prix que ce ſoit, pour le faire remonter au timon de la Monarchie; & que par conſequent, on en veut à l'Etat & à ma perſonne.

Les deſſeins inconnus que le Coadjuteur de Paris & le Sieur de Lionne pratiquent ſecrettement dans un commerce ſi grand, qu'il marque une amitié très-particuliere, & qui ne peut être ſi étroitement renoüée après un mortel divorce, que par un motif qu'on peut raiſonnablement ſoupçonner, me font juſtement appréhender les effets que je laiſſe au raiſonnement politique d'un chacun, puiſque l'un étant le plus mortel de tous mes ennemis, & l'autre le plus zelé des partiſans du Cardinal, il me ſemble, que ce n'eſt pas ſans raiſon, que je me défie du ſuccès de leur négoce.

Ceux qui ſçavent les noms des perſonnes, que mon empriſonnement avoit unies avec le Coadjuteur, par le faux prétexte d'un principe d'amitié, & que le mauvais ſuccès d'une alliance préméditée a mortellement aigries contre ma maiſon, ne pourront condamner la juſte crainte que j'ai, que leur réünion, appuyée du bras Souverain, que je reſ-

pecte, ne fût à la fin pour diſpoſer une ſeconde fois les affaires à ma perte; l'experience m'ayant appris, qu'on ne ſçauroit jamais trop ſe défier de la conduite du tems, ni des fourbes, que le Cardinal Mazarin a fait gliſſer dans la politique de la France.

Je voudrois encore imputer ce grand commerce du Coadjuteur & du Sieur de Lionne, au renouvellement de quelque amitié innocente contractée par les inſtincts de quelque autre motif, ſi le voyage du Duc de Mercœur, qui partit, il y a quelques jours, pour Cologne, à deſſein d'aller voir ſon oncle le Cardinal, ne me faiſoit encore plus raiſonnablement ſoupçonner, qu'en effet on a braſſé le deſſein de rappeller malgré moi ce proſcrit. Les politiques jugeront, s'il leur plaît, de la ſincerité de mon procedé, enſuite du voyage de ce Duc, & conſidereront, ſi ce n'eſt pas avec grande raiſon, que je me ſuis allarmé du retour de cet ennemi commun, qui tout abſent qu'il eſt, gouverne la Monarchie plus ſouverainement que jamais.

Si la France conſideroit le Cardinal Mazarin, comme le veritable ennemi de l'Etat, n'eſt-il pas vrai que la plus groſſiere politique ne lui défendroit pas

ſeu-

ſeulement ce commerce ſi viſible, avec le perturbateur de ſon repos? Mais même l'obligeroit de le choquer, lui & tout ſon parti, pour détromper entierement les eſprits de l'idée prétenduë, ou veritable, qu'on auroit, qu'elle vivroit encore avec lui dans une ſecrette intelligence? Tant s'en faut qu'elle ſe comporte de la ſorte, que non contente d'avoir conſtamment entretenu ſon amitié, par l'entremiſe des Couriers exprès, qu'elle lui dépêchoit ſecrettement, elle a enfin conſenti, qu'un Prince même ait entrepris ce voyage, & qu'à la barbe de tous les ſujets de l'Etat, que les tirannies de cet Etranger avoient unanimement ſoûlevez, il s'en allât lui porter les nouvelles eſperances certaines de ſon prochain rétabliſſement.

On a beau déguiſer cette ſortie du Duc de Mercœur, & la vouloir faire paſſer pour une promptitude d'un jeune Prince, que les mouvemens d'une premiere boutade ont fait échapper des mains de ceux qui l'épioient de bien près. Ce beau prétexte ne peut amuſer que des eſprits foibles, ou ceux qui ne ſçavent que cette ſortie ſe trouve dans une conjoncture d'affaires, qui me fait défier trop raiſonnablement du deſſein qu'on avoit, ou de

rappeller Mazarin, ſuppoſé qu'on pût m'arrêter ; ou de lui donner un lieu de ſureté dans les dépendances de la Couronne, ſi j'avois aſſez de pouvoir, pour faire avorter les deſſeins de mes ennemis ſur ma liberté.

Toute la France n'eſt que trop inſtruite des importunitez extravagantes du Cardinal, qui ayant été condamné à ſortir de l'Etat pour des malverſations, qui ſeroient capables de faire executer à mort cent premiers Miniſtres, a néanmoins eu l'effronterie d'intereſſer vivement toutes ſes creatures, pour obtenir un azile dans quelque Place forte dépendante de la Couronne. Quoique cette propoſition ait été ſiflée dans le Conſeil, elle n'a pas laiſſé de trouver des agens ſecrets, qui ſéduiſant méchamment la bonté naturelle de la Régente, ont porté ſon eſprit à des conſeils, auſquels elle n'eût jamais conſenti, ſi elle n'eût été malheureuſement obſedée par ceux qui ne ſubſiſtent que par leurs ſoupleſſes, & par leurs fourbes.

Pour cet effet, ces ſecrets ennemis de l'Etat, ayant jetté les yeux ſur Brizac, c'eſt-à-dire, ſur une des plus fortes Places de la Chrétienté, ſe ſont imaginé, que leur maître ſeroit à l'abri de tou-

toutes les ménaces des bons ſujets de la France, s'ils pouvoient trouver le moyen de lui en ouvrir la porte, en procurant ce Gouvernement à quelqu'une de ſes créatures. Le deſſein a réüſſi parfaitement à leur gré, par la faveur de Charlevoy, Lieutenant pour le Roi dans Brizac, lequel leurré par les Mazarins, des eſperances d'une plus haute fortune, a ſi ſecrettement ménagé ſa trahiſon contre le ſieur de Tilladet, Gouverneur de la Place, qu'il l'en a chaſſé ſans autre ordre, que celui des ſecrettes intelligences qu'il a euës, pour cet effet, avec les émiſſaires de ce proſcrit.

Ce qui me fait croire, ſans aucun doute, que mes ennemis, & ceux du repos de la France, deſtinent Brizac pour en faire le Port, où Mazarin conſervera le débris de ſon naufrage; c'eſt que je vois qu'on en donne le Gouvernement à Vardes, inſigne partiſan de ce Cardinal, & lâche déſerteur du ſervice de Son Alteſſe Royale. Et comme cela ſe fait dans la conjoncture du départ du Duc de Mercœur pour Cologne, ce n'eſt pas ſans raiſon, que je ſoupçonne que ce Prince s'en va lui faire eſcorte, comme pour l'y conduire avec plus d'éclat, pour la réparation de ſa gloire, flétrie par tant d'Arrêts.

Que dois-je ſoupçonner autre choſe de cette aſsurance, qu'on procure au plus grand de mes ennemis, & au boute-feu des déſordres de cette Monarchie? Ne puis je pas dire ſans témerité, qu'on en veut à ma perſonne; qu'on en veut au repos de la France; qu'on en veut au Trône de mon Roi; qu'on en veut à la tranquillité des peuples; puiſque malgré les réſiſtances du Conſeil, & malgré tous les François, on ſe ſert de toutes ſortes de ſoupleſſes, pour lui chercher un lieu de ſureté?

Toutes ces raiſons, ne ſeroient encore que des prétextes, à que je ne ferois paſſer que pour de foibles préjugez de l'attentat que les Mazarins méditent une ſeconde fois ſur ma perſonne, ſi deux ou trois cens perſonnes armées, qui rodoient toute la nuit du ſixiéme du courant, dans le Fauxbourg Saint Germain, & le Régiment des Gardes redoublé en même tems, ne m'euſſent fait entrer en ſoupçon de l'entrepriſe, qu'on alloit exécuter, après l'avoir concertée preſque depuis le tems de mon élargiſſement. Cette conjoncture, fortifiée des conſeils de tous mes amis, ne m'a plus permis de differer mon départ, afin de pourvoir à ma ſureté, par une prompte retraite, que j'ai même été contraint de précipi-

cipiter, de peur de me voir obligé à quelque réſiſtance, que je n'euſſe jamais pû former, ſans troubler la tranquillité publique. Encore en eût-il fallu venir aux mains, dans la rencontre, que j'ai faite à ma ſortie, de deux cens Mazarins armez, ſi ma ſeule preſence ne les eût combattus, ou ne les eût du moins empêchez de traverſer ma ſortie, par l'appréhenſion qu'ils ont euë, que ma réſiſtance ne fiſt honteuſement avorter toutes leurs attaques.

Voilà une bonne partie des motifs & des raiſons, qui m'ont obligé de me retirer à Saint Maur, en attendant que la Juſtice conjurât l'orage, que mes ennemis alloient faire tomber ſur ma tête. Ai-je pû, ou plûtôt ai-je dû me comporter avec plus de précaution? Pouvois-je plus prudemment épargner le repos public, que j'euſſe ſans doute mortellement traverſé, ſi j'euſſe armé, pour ma défenſe, tous ceux que la juſtice de ma cauſe eût pû intereſſer pour la querelle de mon parti? Qu'on juge de mon procedé; qu'on en balance les raiſons; je ne recuſe aucun Juge, pourvû qu'il ſoit déſintereſſé; & je proteſte à toute la France, que ſi je n'avois une parfaite ſincerité pour la gloire de ſon ſervice,

je

qu'on a braſſez contre ma perſonne : auſſi ne m'a-t'il jamais été poſſible de raſſurer mon eſprit dans l'idée qu'on me vouloit faire concevoir, que mon empriſonnement avoit entierement effacé tout ce qu'on avoit conçû de mal-talent contre l'innocence de ma conduite : parce que je voyois, que l'eſprit du Cardinal animoit encore ſouverainement toute la Cour ; que ſes créatures étoient mieux écoutées, que les Princes du Sang ; & que les expeditions des affaires importantes ne ſe faiſoient jamais, à moins qu'elles ne fuſſent autoriſées du conſentement de celui qu'on a honteuſement chaſſé, comme un criminel d'Etat.

Il ne faut pas être fort intelligent dans les affaires d'Etat, pour ſçavoir, que la Cour ne reculoit ſi conſtamment de me donner le Gouvernement de Guienne, que parce que le Cardinal ne le trouvoit pas à propos ; & que ſa politique lui faiſoit forger des fantômes, plûtôt que des raiſons, pour appuyer l'injuſtice de ce refus. Il ne faut pas, dis-je, pénetrer bien avant dans les ſecrets de l'Etat, pour voir que la négociation de Sedan, qu'on a donnée en échange du Duché de Bourgogne à la Reine Régente, eſt un des plus viſibles effets de ſes intrigues, & du

deſ-

deſſein qu'il a de trouver une porte pour rentrer dans le Gouvernement de la Monarchie.

Cette forte obſtination de la Cour à pourſuivre le retour de Mazarin, & à ſe défier de ma conduite, parce que j'y formois les plus puiſſantes oppoſitions, m'a fait épargner les viſites, que mon devoir me faiſoit ſouvent réïterer dans le Palais-Royal, juſqu'à ce que par la faveur de Son Alteſſe Royale, qui s'eſt entremiſe, pour donner quelque meilleure & plus veritable idée de la ſincerité de mes déportemens, je pûſſe connoître, que je n'y étois plus regardé de ſi mauvais œil, & que je pouvois eſperer, de n'y être plus traité avec tant de défiance.

Mais cette illuſtre entremiſe n'a pas été moins inutile, que les efforts, que je faiſois conſtamment pour en faciliter la créance; & les calomnies de mes ennemis ayant prévalu par-deſſus les bons offices du Lieutenant-Géneral de l'Etat, on n'a pû davantage tirer en longueur le deſſein de me perdre, pour ſauver, aux dépens d'un Prince de la Maiſon Royale, les débris de la fortune d'un inconnu. Il eſt vrai, qu'on n'en a précipité l'exécution, que parce qu'on a vû que le mariage du Duc de Mercœur étant découvert,

vert, il n'étoit plus tems de complaire aux oppoſitions de la France, & que cette alliance du Cardinal Mazarin avec la Maiſon de Vendôme juſtifieroit déſormais tous les efforts, qu'on feroit pour diſpoſer les affaires à ſon retour.

Tellement qu'on peut aiſément conclure, que ma diſgrace eſt un pur effet des oppoſitions, que j'ai conſtamment formées contre le rétabliſſement de cet ennemi public, & qu'il ne tiendroit qu'à moi de me remettre hautement dans la faveur, avec une pleine aſsûrance, qu'on aſſouviroit toutes mes ambitions, ſi je voulois ſeconder le pernicieux deſſein qu'on a de rappeller ce Cardinal au Gouvernement de l'Etat. Mais à Dieu ne plaiſe, que je me ravale jamais juſqu'à cette lâcheté, qui me rendroit ſans doute criminel d'Etat, dans la parfaite connoiſſance, que j'ai qu'on ne ſçauroit procurer ce retour ſans ébranler dangereuſement cette Monarchie : à Dieu ne plaiſe, que je remette ce fardeau intolerable ſur les épaules des peuples, que les ſaignées paſſées, dont cette ſangſuë s'eſt cruellement engraiſſée, ont reduit juſqu'à la derniere neceſſité; à Dieu ne plaiſe, que je donne ſujet au Roi Majeur, de me reprocher d'avoir contribué en aucune

cune façon au rétabliſſement de celui qui ne peut revenir que pour ramener avec ſoi toutes ſortes de troubles dans la Monarchie.

Je ſçai trop ce que je dois à Sa Majeſté pendant le tems de ſon enfance ; ce que je dois à Son Alteſſe Royale, qui s'eſt ſi vigoureuſement entremiſe pour briſer les fers de ma captivité ; ce que je dois aux Pariſiens, qui me font la faveur de me regarder maintenant comme l'écuëil fatal de cette tirannie étrangere, & comme le reſtaurateur de leur ancienne & juſte liberté ; ce que je dois à toute la France, laquelle s'étant ſi génereuſement intereſſée pour mon élargiſſement, éxige juſtement de ma reconnoiſſance, que du moins je ne conſente jamais au retour de ſon ennemi capital.

Ces motifs ſont trop juſtes, pour ne devoir pas donner le branle à tous mes mouvemens ; ces raiſons ſont trop pertinentes, pour ne pas faire la regle de toute ma conduite ; enfin je ſuis reſolu de ſacrifier tous mes interêts, à la gloire du Roi, à l'avantage des Princes, à la défenſe des Parlemens, au progrès des affaires de l'Etat & au ſoulagement des peuples.

APOLOGIE DE MONSIEUR le Duc de Beaufort, contre la Cour, la Nobleſſe & le peuple.

MESSIEURS,

Si j'étois auſſi éloquent, que ceux qui ont écrit pour la Cour, ou pour les Princes, vous auriez une belle apologie en faveur du Duc de Beaufort; mais n'ayant fait que chaſſer toute ma vie, & joüer à la longue paume avec lui, vous me diſpenſerez, s'il vous plaît, de la fatigue de l'éloquence, & me permettrez d'aller mon grand chemin ſans barguigner.

Pour entrer d'abord en matiere, il me ſemble, qu'il y a trois points en mon diſcours auſſi-bien que dans ſon avis. Le premier eſt de le juſtifier à la Cour, qui le croit, dit-on, mal intentionné; le ſecond, de le rétablir auprès de la Nobleſſe, qui l'a mépriſé; le troiſiéme, de lui redonner l'amitié du public, qui l'abandonne. Jugez, Meſſieurs, ſi j'ai peu de choſe à faire, & s'il ne ſeroit pas plus aiſé de délivrer les Princes, & de perdre le Cardinal, que de réüſſir à ce que j'entreprends

treprends. Mais il n'importe, *in magnis voluiſſe ſat eſt; ſi periculum ſuprà vires, animus ſaltem non defuit.*

Je dis, que la Cour eſt tout-à-fait injurieuſe à Monſieur de Beaufort, de croire, qu'il a de mauvais ſentimens contre elle; & voici comme je raiſonne là-deſſus. Si Monſieur de Beaufort avoit conſervé quelque haine pour la Cour, ſi la réconciliation de Monſieur le Cardinal n'étoit pleine de ſincerité & de franchiſe, il ſe maintiendroit en état de lui nuire, ou de s'en garantir: mais tant s'en faut, pour ôter tout ſujet de crainte & de ſoupçon, pour établir une entiere confiance, il ſe décrédite exprès dan. le Parlement, il s'attire le mépris des honnêtes gens, & la haine des peuples; quelle apparence donc, que Monſieur de Beaufort faiſant toutes les choſes, qui doivent plaire à la Cour, ait deſſein de la deſſervir, ou de ſe broüiller avec elle?

Davantage, s'il étoit vrai, qu'il voulût entretenir une conféderation déſavantageuſe à l'autorité du Roi, il ſeroit uni avec les *Frondeurs*, & tous enſemble auroient un même but & les mêmes interêts; mais chacun ſçait, qu'il a rompu avec Madame de Chevreuſe, de peur qu'il ne ſemblât aller contre le teſtament

de

de Loüis XIII. s'il conſervoit quelque ſorte de liaiſon avec elle ; quelle apparence donc, qu'un homme, qui a des reſpects ſi délicats pour la mémoire du feu Roi, pût avoir des ſentimens ſi pernicieux contre celui-ci ?

Pour l'union du Miniſtre & de l'Amiral, on ne ſçauroit apparemment la deſirer ni plus forte, ni plus étroite ; & ils ſont trop génereux l'un & l'autre, pour croire, qu'on ait donné & reçû quatre-vingt mille livres de rente comme un gage trompeur d'une fauſſe réconciliation.

Mais afin de laiſſer les conjectures, où il y a mille choſes concluantes, pourquoi l'auroit-on appellé *Mazarin* ſur le Pont-neuf, au Palais, & dans tous les lieux publics ? Pourquoi dans la derniere aſſemblée du Parlement, auroit-il ſollicité ce qui lui reſte d'amis en ſa faveur, s'il n'étoit veritablement dans ſes interêts ?

On l'accuſe de contribuer de tout ſon crédit à la ruïne du Duc d'Eſpernon : & que peut faire autre choſe ce génereux Prince, à moins que de ſouffrir les injures chrétiennement, & de s'enfermer dans un Cloître ; Ne faut-il pas avoüer, que jamais perſecution ne fut pareille à celle, que lui fit le Duc de Candale ;

&

& ſon acharnement à deshonorer un parent ſi proche ne merite-t'il pas bien cette vangeance ?

Mais à dire vrai, ce ne ſont qu'interêts particuliers ; en tout cas il ſe vange de ſes ennemis malgré la Cour, & par une eſpece de compenſation, il ſçait abandonner ſes amis pour lui plaire. Fontrailles & Matta autrefois ſi paſſionnez pour ſes interêts, en ont fait l'experience, & le Comte de Fieſque, après avoir reçû le même traitement, devroit ſe reprocher toute ſa vie l'inutile generoſité qu'il eut pour lui.

Concluons donc, que jamais perſonne n'a mieux ſuivi les intentions de la Cour, & que la Reine auroit fort mauvaiſe grace de lui refuſer le Gouvernement de Bretagne, ſi elle croyoit, que les grands ſervices, qu'il a rendus, ne ſont pas bien payez de l'Amirauté.

Après avoir juſtifié ce grand Duc pour ce qui regarde la Cour, je le veux juſtifier auprès de la vraye Nobleſſe, & faire voir, que rien n'eſt plus déraiſonnable que le mépris, qu'on en a fait depuis quelque tems.

Quand je parle de la vraye Nobleſſe, je n'entends pas de ceux, que le ſeul langage de ce Prince fait ſes ennemis ; gens

gens nourris dans la molleſſe & dans l'oiſiveté, à qui les ruelles ont donné des entretiens particuliers.

Monſieur de Beaufort fait la gloire d'ignorer des termes trop délicats, & capables d'amollir les courages, comme d'affoiblir les eſprits. Il ne ſçait ce que c'eſt de juſteſſe, ni de diſcernement; il ne cherche ni la politeſſe aux repas, ni la propreté aux habits; mais il ſçait ſe faire aimer de ſes voiſins, & quand il a beſoin d'amis, il trouve des cent Gentils-hommes traveſtis en diables, qui ne manquent point de brocher Bayard. Voilà quelle eſt la maniere de vivre de ce grand Duc. Je vois bien, que j'ai à ſatisfaire la Nobleſſe ſur un autre point, & qu'il y a peu de Gentils-hommes, qui parlant de l'affaire de Renard, ne parlent auſſi du peu d'envie, qu'on a eu de ſatisfaire des gens de qualité ſi fort offenſez. Avant que de venir au détail, je vous dirai, que le bon Prince s'eſt repenti mille fois de cette action, & pour vous montrer, que je n'approuve pas l'affaire, ni la ſuite qu'elle a eûë, je l'accuſe d'avoir eu trop d'emportement & de courage chez Renard; & trop de réflexion & de ſageſſe dans le procedé. Mais pour peu de bonté que vous ayez, Meſſieurs,

ſieurs, vous excuſerez un homme, qui a pris ſeulement une choſe pour l'autre; qui fut vaillant, quand il falloit être ſage; & qui fut ſage, quand il falloit être vaillant: ſi bien que ce n'eſt qu'un peu de mécompte, & vous auriez trop de ſeverité ſi vous ne lui pardonniez cette mépriſe.

Et après tout, quand on voudroit prendre les choſes à la rigueur, contre qui ſe devoit battre Monſieur de Beaufort? S'il ſe fût battu contre Monſieur de Candale, qui étoit le vrai procedé en cette affaire, au moindre deſavantage qu'il eût eu, toute la Cour s'en fût réjoüie: la Reine étoit encore aigrie de la guerre de Paris; ſa réconciliation avec le Cardinal Mazarin n'étoit pas encore bien faite; preſque tous les gens du monde s'étoient offerts à Monſieur de Candale: Dieu ſçait quelle joye, s'il eût reçû quelque bleſſure, ou rendu l'épée? De ſe battre contre Bouteville, c'étoit une choſe preſque auſſi fâcheuſe; il ne lui pouvoit arriver du déſordre, que Monſieur le Prince & tous ſes amis n'en euſſent pris un merveilleux avantage. De la façon qu'il avoit traité Jarzay, c'étoit une affaire ſans quartier, & dans le vœu, qu'il a fait d'obſerver le précepte naturel

rel toute ſa vie, il n'avoit garde de ſe porter à cette inhumanité.

Il eſt certain, qu'il ſe fût battu contre Moret; mais celui-ci lui donna un rendez-vous trop éloigné des Chirurgiens, comme lui dit judicieuſement Monſieur de Beaufort, & quant à ce que diſoit là-deſſus Monſieur de Palluau, qu'il devoit ſe contenter de la poudre de ſimpatie, cela eſt bon à des gens comme lui ſans conſcience; mais ce Prince eſt trop homme de bien pour ſe ſervir des remedes, qui ne ſont pas naturels, Madame de Vendôme lui prêchant toûjours, qu'il vaut mieux mourir mille fois, que de chercher ſa guériſon dans la Magie.

Voilà les raiſons, qu'il avoit de ne point tirer l'épée: chacun en aura les ſentimens qu'il voudra: pour moi, je croirai toûjours qu'un homme génereux ne ſçauroit apporter trop de précaution, pour empêcher, que ſes ennemis n'ayent avantage ſur lui; ce qui pouvoit arriver à Monſieur de Beaufort, s'il ſe fût commis avec des perſonnes déſeſperées. Mais je veux qu'il ait été emporté de trop de chaleur, & que par l'impetuoſité d'un grand cœur, dont il ne fut pas le maître en cette occaſion, il ait offenſé mal à propos tant d'honnêtes gens: eſt-ce à

dire qu'un outrage ne ſe puiſſe réparer que par la mort ? Et lors qu'un grand Prince a la bonté de revenir, ſes civilitez doivent-elles être mépriſées ? Quels complimens n'a-t-on pas faits aux intereſſez, & quelles ſatisfactions ne leur a-t-on pas données, ſi vous en exceptez celle de ſe battre ; ſatisfaction cruelle & ſanglante, que toutes les Nations ont ſujet de nous reprocher ? Si ce génereux Prince avoit les ſentimens auſſi délicats pour les injures, que ces Meſſieurs qui ſe plaignent, quels chagrins ne devoit-il pas reſſentir, pour faire voir qu'il n'a rien oublié, qui pût gagner le cœur & l'amitié de la Nobleſſe ? Vous ſçavez, qu'auſſi-tôt qu'il eut fait ſon accommodement, il commença à ſonger à la fortune des honnêtes-gens, & réſolut d'employer tout ſon crédit pour les autres, ſans penſer à ſes propres interêts. Aux uns, ce génereux Prince offrit la ſureté de ſa protection; aux autres, ce Prince liberal offrit tous les avantages, qu'on pouvoit tirer de ſa faveur : il diſtribuoit les Charges, les Gouvernemens, & ne pût jamais trouver une créature parmi ces gens abuſez des eſperances de la Cour : il n'y en eut point, qui ne refusât ſes bienfaits. Le dépit, qu'il eut de voir ſes libera-

liberalitez mépriſées, le força de ſonger à ſes affaires, & malgré le deſſein, qu'il avoit de ne rien prendre, il ſe vit reduit à cette fâcheuſe neceſſité de ſolliciter ſes interêts.

Voilà le premier déplaiſir, que le Duc de Beaufort reçût des Gentils hommes, & particulierement de la Cour; voilà les premieres marques de leur mépris, qui a paſſé en fort peu de tems juſqu'aux injures les plus ſanglantes. Dans la guerre de Paris on ne parloit que de ſa generoſité & de ſa valeur: voyez quelle eſt l'injuſtice du ſiécle, on prétend le déshonorer aujourd'hui par les mêmes actions, dont eſt venuë ſa réputation.

Chacun ſçait, que tout le monde lui fit des complimens ſur la mort de Nerlieu, & quand veritablement il ne l'eût pas tué, les plus modeſtes s'y fuſſent laiſſé perſuader auſſi-bien que lui. Ce même monde, plein de complaiſance & d'agrément en ce tems-là, devenant de mauvaiſe humeur preſentement, lui veut ôter la gloire qu'il lui a donnée, & par une recherche auſſi exacte qu'ingenieuſe, trouve, à ce qu'on dit, qu'il n'approcha de Nerlieu qu'après ſa mort.

Son combat contre Briole, étoit allegué comme un combat extraordinaire,

qui faiſoit trembler tous les Héros des Romans : aujourd'hui Briole lui arrache ſon épée, comme à un homme perdu, que l'emportement ou quelque autre paſſion, avoit mis hors de lui-même.

Ces Meſſieurs ſe figurent-ils, qu'il ſoit prêt de changer de créance auſſi legerement qu'ils ont fait, & qu'une perſonne, qui s'eſt imaginé d'avoir tué Nerlieu, quand on lui en a fait des complimens, ſoit reſoluë de n'en rien croire, lorſqu'il leur prend fantaiſie de ſe dédire ? Non, non, Meſſieurs, vous devez avoir plus de fermeté, & jamais on ne lui reprochera une pareille inconſtance. Il pouvoit bien être, qu'il ne l'avoit pas tué ; mais puiſque vous l'avez voulu, ſi à preſent vous tenez le contraire, cela n'empêchera pas qu'il n'ait tué Nerlieu.

Des actions particulieres, on paſſe aux qualitez de ſa perſonne. On le fait être groſſier ſans franchiſe; artificieux ſans eſprit ; & par un mêlange bizarre, il poſſede ſouverainement, diſent-ils, les artifices de Monſieur de Vendôme & la ſimplicité de Madame ſa Mere. Si vous les croyez, il promet à tout le monde, & ne tient jamais ſa parole ; il envoye trois Couriers, dont pas un ne monte à cheval,

cheval, & ſe refuſe lui-même de la part de la Reine ce qu'il n'a pas demandé. Que voulez-vous de plus ? Il ſollicite publiquement pour un homme, & ſollicite en particulier contre lui. Je ne ſçais ce que l'on ne dit point de ſon langage, & de ſon eſprit. On lui fait écrire des lettres ridicules à Monſieur de Bethune, où je m'aſsûre, qu'il ne penſa jamais. Les incidens des procès ſont pour lui des accidens de la vie ; quand on mange de la viande en Carême, il y veut mettre la politique ; les chambres tenduës de noir ſont lubriques, & les yeux les plus laſcifs ſont lugubres. Laval eſt mort d'une confuſion[a] à la tête, & le Chevalier de Chabot, pour avoir été mal timpané. Il n'y a lâcheté qu'on ne lui faſſe faire, il n'y a ſottiſe qu'on ne lui faſſe dire, & cependant il faut croire, qu'il eſt ſincere & ſpirituel, & qu'il ne manque de bonne foi, ni d'intelligence.

Peut-on s'imaginer, qu'une perſonne nourrie dans l'innocence des plaiſirs des champs

[a] *C'eſt qu'il parloit comme les païſans. Défaut qu'il tenoit de ſa mere, la plus groſſiere femme, qui fût en France, quoiqu'elle fût de la Maiſon de Lorraine.*

champs ſoit devenuë capable de tant de fourbes ? Peut-on s'imaginer, qu'un Prince de ſa naiſſance ignore l'uſage des termes les plus communs ? Pour moi, je vous avouë, qu'au lieu de me figurer des choſes ſi étranges, & ſi déſavantageuſes à Monſieur de Beaufort, j'admire toûjours ſa généroſité, ou ſa patience, à pardonner ou ſouffrir les injures, qu'on lui fait.

Si je ne craignois de paſſer ici pour déclamateur, je finirois ce chapitre de la Nobleſſe, en l'exhortant de vivre auſſi bien avec lui, qu'il eſt reſolu de bien vivre avec elle ; & m'adreſſant aux Gentils-hommes, je leur dirois de ſa part : *Quittez, Meſſieurs, quittez cette haine malicieuſe, & ce mépris affecté ; rentrez dans les mêmes ſentimens où vous étiez à la mort du feu Roi : ſouvenez-vous de ce tems génereux, où tout le monde ſe jettoit en foule dans ſes interêts ; où le Colonel des Suiſſes*[a], *les Officiers de la Maiſon du Roi, & les gens de qualité renonçoient à la Cour, & à leur fortune, pour l'amour de lui. Si vous revenez, Meſſieurs, il eſt prêt de vous recevoir, & en état de faire pour vous les mêmes choſes qu'il a faites. Si vous ne revenez*

[a] *Monſieur de la Châtre.*

venez pas, je vous déclare qu'il vous abandonne, & va tâcher de ſe rétablir dans l'affection des peuples, qui l'ont quitté. Il vous a dû les commencemens de ſa réputation; mais il vous doit la meilleure partie de ſon mépris, & ſe trouve aſſez déchargé de toute reconnoiſſance par les reſſentimens, où vous le pouſſez; Meſſieurs, il n'eſt pas beſoin de barguigner davantage.

Il eſt tems de venir à ſa juſtification auprès des peuples, & comme il avouë lui-même, qu'il leur doit ſon ſalut, ſa fortune, & ſon crédit; il n'y a rien qu'il ne faſſe, pour leur ôter la mauvaiſe impreſſion, qu'ils ont priſe, ou par ſon propre malheur, ou par la malice de ſes ennemis.

Ce n'eſt pas, s'il vouloit s'exempter de reconnoiſſance, qu'il ne pût diſtinguer l'obligation; & quiconque voudroit examiner les choſes avec la derniere rigueur, trouveroit ſans doute, que leur affection étoit plûtôt un effet neceſſaire de ſon étoile, qu'un mouvement libre & obligeant de leurs eſprits. Au ſeul nom de Monſieur de Beaufort, les peuples ſe ſont trouvez émûs ſans le connoître, & par je ne ſçai quelle impulſion, tous les cœurs ſe ſont portez à cette furieuſe amitié. Il eſt certain, qu'il

eſt devenu leur Pole, ſans les avoir ſervis, ſans les avoir pratiquez, ſans avoir rien fait, qui pût attirer ni leur gratitude, ni leur amitié, ni leur eſtime. De cette ſorte, ils ont fait pour lui ce qu'ils ne ſe pouvoient empêcher de faire, & à parler ſainement, il eſt beaucoup plus obligé au bonheur de ſa naiſſance qu'à leurs bonnes volontez. Cependant, il avouë, qu'il leur doit toutes choſes, & ne prétend point par une méconnoiſſance ſi exquiſe payer de veritables obligations. Il ne proteſte pas ſeulement, qu'il ſera toûjours dans le deſſein de ſervir des peuples, qui l'ont ſervi; il aſsûre, qu'il aura toute ſa vie, des ſentimens d'amitié, particuliers pour eux, une parfaite reſſemblance d'humeurs, un ſecret rapport de penſées, une conformité admirable de langage & de maniere, qui doivent maintenir entr'eux une liaiſon éternelle.

Et toutefois Meſſieurs de Paris veulent rompre injurieuſement: d'une paſſion, qui alloit juſqu'à la folie, on les voit paſſer à une haine, qui va juſqu'à la fureur; ce ne ſont que reproches d'inconſtance & de perfidie. Et du moment, qu'ils l'ont vû moins miſerable, ils l'ont traité comme un ingrat & un corrompu.

pu. Souffrez, Meſſieurs, que je vous parle ſans paſſion. Si j'ai dit quelque choſe en ſa faveur, ne croyez pas que je ſois gagné, ni prévenu, ni que je veüille m'attirer une animoſité génerale, pour conſerver les bonnes graces d'un particulier. Je fais ici profeſſion d'une ſincerité toute entiere; & Dieu m'eſt témoin, ſi je ſuis d'autre mouvement que celui de la raiſon.

Trois choſes, ſi je ne me trompe, ont ruïné Monſieur de Beaufort dans votre eſprit; ſon accommodement avec Monſieur le Cardinal; l'Amirauté qu'il a priſe; & les ſollicitations qu'il a faites dans les dernieres aſſemblées.

Pour ſon accommodement, à moins que de le traiter avec beaucoup d'injuſtice, vous ne le ſçauriez trouver mauvais. S'il s'étoit accommodé ſans conſiderer vos interêts, & n'avoit eu ſoin que des ſiens, vous auriez ſujet de vous plaindre; mais il eſt certain, que le but de ſa réconciliation eſt de chercher des moyens plus ſurs & plus faciles de perdre le Cardinal. Il a vû toutes les Provinces ſoulevées ſans fruit; il a vû que la haine ouverte & declarée ne ſervoit de rien; il a eu recours aux apparences de l'amitié, & comme il dit lui-même,

il a fait deſſein de le perdre par le cabinet.

Son eſprit auſſi capable d'intrigue, que de guerre, & de dexterité que de hardieſſe, lui fournira mille moyens adroits & ingenieux, ſans parler de ſon étoile politique, qui le deſtine au Gouvernement de l'Etat, & le met au-deſſus de toutes les fineſſes d'Italie.

Si quelque perſonne un peu trop délicate ſur l'honneur ne peut approuver, que Monſieur de Beaufort conſerve les ſentimens de ruïner le Cardinal, après en avoir reçû des bienfaits ſi conſiderables; je lui réponds, qu'il n'a point traité avec lui comme ſon ami; mais au contraire je me perſuade, qu'en prenant l'Amirauté, il lui a fait le tour du plus cruel ennemi, qu'il eût au monde.

Et quoi, Meſſieurs, ne penſez-vous que ce Prince l'a moins incommodé dans la guerre de Paris, que dans la Paix; & à votre avis, le combat de Vitry n'étoit-il pas plus indifferent à la Cour, que la négociation de l'Amirauté?

Dans cette guerre, il étoit toûjours en état, ou de s'enfuir, ou d'être battu, & jamais ſon courage & ſa ſureté ne s'accordoient enſemble: on n'alloit à la campagne qu'avec frayeur, on rentroit

peu

peu ſouvent dans Paris ſans honte, & les ſuccès les plus heureux étoient de faire venir du pain ſans combattre.

En ce tems-là Monſieur de Beaufort reduit avec vous aux dernieres neceſſitez, ne faiſoit, pour dire le vrai, ni beaucoup de peur, ni beaucoup de mal aux troupes de Saint Germain; mais aujourd'hui qu'il force la Cour, qu'il ôte quatre-vingt mille livres de rente à la Reine même, vous appellez cela réconciliation, & bonne amitié? Non, Meſſieurs, détrompez vous, je vous prie, & croyez, qu'il a exercé la plus fine de toutes les vengeances.

Si dans le compliment, qu'il fallut faire au Cardinal pour le remercier de cette affaire, il l'aſsûra d'avoir le même attachement à ſes interêts que Champfleury [a], il faut croire qu'il ajoûtoit la mocquerie au premier outrage; & c'eſt violer le reſpect, qu'on doit à ſa qualité de Prince, de s'imaginer, qu'il ait été capable de cette baſſeſſe. Ceux qui ſont dans le haut rang, peuvent bien ſe dire amis des Miniſtres, mais de deſcendre à l'attachement de Capitaine de leurs Gardes, cela ne s'eſt jamais fait: &

[a] *Capitaine des Gardes du Cardinal Mazarin.*

& pour vous ôter tous les ſoupçons, que vous avez injuſtement pris, je vous demande, ſi les défiances de Monſieur de Beaufort ſont moindres, qu'elles n'étoient auparavant. Lors qu'une perſonne de qualité le fait appeller, & qu'il renvoye ces Meſſieurs à Commeny, comme on renvoye des creanciers à un Intendant, ne faut-il pas dire, que c'eſt un artifice de la Cour ? Et n'a-t-on pas imprimé une lettre, qui témoigne aſſez le ſentiment, qu'il a dans toutes les affaires qui ſe preſentent ? Il cherche les précautions, que lui donne la défiance ; ſi l'on délibere au Palais-Royal, ſi l'on délibere à l'Hôtel de Montbazon, ils ont tous leur conſeil, & dans leur cabinet on réſout toutes les affaires d'importance.

J'avouë, que le Duc de Beaufort a ſollicité pour le Cardinal ; mais on ne me ſçauroit dénier, que c'étoit moins en ſa faveur, que contre les Princes, & ſi vous lui donnez moyen de perdre le Cardinal par les Princes, & les Princes par le Cardinal, il vous aura la derniere obligation. C'eſt le malheur de la ſituation où il eſt, plus que la malice de ſon naturel, qui lui fait craindre tout le monde, & n'aimer perſonne. La bonté, qui ſe peut conſerver parmi des inte-

rêts

rêts si délicats, lui reste encore. Il n'envie point à Monsieur le Prince la constance, qu'il témoigne au Bois de Vincennes, & comme il peut arriver tel désordre, qui feroit tort à sa gloire, il souhaite qu'il finisse promptement ses jours, pour mettre sa réputation à couvert.

Le temperamment du Prince de Conty est, à son avis, si foible & si délicat, que le moindre exercice, une chasse, une débauche, une petite agitation, seroit capable de le faire mourir s'il étoit en liberté. Dans la devotion où il est, il ne se peut lasser de loüer Dieu de la conversion du Duc de Longueville, & la joye qu'il a de lui voir dire son Breviaire, ne se sçauroit exprimer. Il est fâché, que le Cardinal soit occupé au gouvernement d'un peuple tumultueux, comme celui de France, & pour exercer la délicatesse de son esprit, il lui souhaite quelque bon emploi dans l'Italie. Outre les sentimens de bonté, qui le portent à desirer la gloire de ces Messieurs, il faut avoüer, que le soin du bien public ne lui laisse point de repos; l'interêt de l'Etat lui devient si précieux, qu'il ne le sçauroit souffrir entre les mains de personne, & la vie même lui semble inutile, s'il ne l'employe charitablement à nous gouverner.

Sans

Sans le flater, Meſſieurs, il y a peu de choſe, qu'on ne doive attendre de ſon zele & de ſa capacité. Faut-il empêcher, que l'autorité Royale ne ſoit reconnuë ? Faut-il en même tems s'oppoſer à la liberté des Princes, & tirer le Duc d'Eſpernon de ſon Gouvernement ? Faut-il exciter une ſédition pour le bien de l'Etat, faire tendre les chaînes, armer les factieux ? Faut-il ſe trouver à toute ſorte d'aſſemblées au Palais, à l'Hôtel de Ville, à tous les Conſeils ? Il n'y a fatigue ni danger, qu'il refuſe pour l'amour de vous. On peut attendre de lui ces grands ſervices ; & le moindre ſoupçon, qu'on auroit de ſa fidelité, lui ſeroit infiniment ſenſible. Il eſt prêt de ſacrifier ſon repos pour le vôtre.

Il me ſemble neanmoins, qu'on doit avoir de la conſideration, & ne rien exiger, qui ſoit au-deſſus de ſes forces. N'attendez-pas, qu'il aille imprudemment s'oppoſer à l'Archiduc ; on ſçait bien, que la guerre de la campagne lui eſt inconnuë ; & combattre avec des troupes reglées eſt pour ce Héros une choſe nouvelle. C'eſt à faire aux Gaſſions, & aux perſonnes peu conſiderables par leur naiſſance, de paſſer leur vie, comme des Cravates ; c'eſt à faire à des

gens

gens deſeſperez de commettre la fortune d'un Etat au hazard d'une bataille; pour lui, que ſa condition & ſa naiſſance rendent incapable de baſſeſſe & de folie, il tiendra glorieuſement ſa place dans les Conſeils, & employera tout ſon tems à former un avis, qui puiſſe être dans la bouche de tout le monde, après être ſorti de la ſienne.

Cette piéce eſt attribuée à Monſieur de Saint Evremont. Il eſt parlé de lui dans le Diſcours de la retraite de Monſieur le Duc de Longueville en Normandie.

LETTRE DE MONSIEUR le Cardinal Mazarin, à Mr de Brienne,

LA Reine a crû, à ce que j'apprens, que vous m'aviez ſimplement envoyé une lettre du Roi conformément à ce que l'on a accoûtumé de faire à tous les Cardinaux nationnaux, lors qu'on reçoit nouvelle de Rome, que le Pape ſoit en danger. Mais pour moi, j'étois privilegié, puiſque outre la premiere du Roi, & le *duplicata*, j'en ai reçû une autre, & trois de vos dépêches, le tout conçû en termes ſi preſſans, pour me faire

faire prendre ſans aucun délai, la route de Rome, que j'avouë d'en avoir été ſurpris au point que je devois, ne pouvant m'imaginer en quoi j'avois manqué à leurs Majeſtez, pour me preſſer à faire un voyage avec tant d'ignominie, tant de riſque, & ſans aucun moyen de ſubſiſter. De croire, qu'avec une lettre de recommandation pour le Pape l'on ſatisfait à tout, comme ſi à Rome on connoiſſoit ſi peu les choſes, qu'on ne ſçût pas inferer quelle ſorte de protection je pourrois avoir en ce lieu-là, puiſque j'étois abandonné à la perſécution de mes ennemis en France, où le Roi eſt maître. Avec tout cela, ſi j'euſſe eu l'honneur de recevoir un petit mot de la Reine, qui m'eût fait connoître, que l'intention du Roi & la ſienne étoit, que je m'y en allaſſe, ainſi qu'elle a eu la bonté de me le faire ſçavoir, lorſqu'elle a voulu que je ſortiſſe du Royaume, & que je m'éloignaſſe juſqu'au Rhin; je vous aſsûre, qu'après avoir mis mes niéces dans un Monaſtére, & licentié ma famille, je m'y en ſerois allé avec deux valets, pour confirmer en toutes rencontres à leurs Majeſtez, que mon obéïſſance eſt aveugle, & ma fidelité à toute épreuve. En effet, je ſuis prêt de

faire ſans aucune réplique, ce que la Reine m'ordonnera là-deſſus, quoique je ne puiſſe recevoir une plus grande mortification, que de faire ce voyage dans l'état où je ſuis, qui d'ailleurs ne peut être que préjudiciable à la dignité du Roi. Sur ce que Madame d'Aiguillon m'a fait dire par Rouzereau, je l'ai propoſé moi-même, demandant les conditions que vous ſçavez, & toute la négociation a abouti à des ordres de m'y en aller, ſans parler d'autre choſe. Ce qui eſt de malheur en cette affaire, c'eſt qu'on a eu l'adreſſe de la faire paſſer auprès de la Reine pour une grace, que l'on me faiſoit, afin que je reſſentiſſe encore quelque effet de la réjoüiſſance publique pour la majorité du Roi. Tout cela m'a accablé de déplaiſir, voyant à quel point mes ennemis ſe prévaloient de ma diſgrace; & avec quel bonheur ils employoient leur adreſſe, pour me faire recevoir des traitemens ſi rudes, dans un tems où je pouvois, avec juſtice, eſperer, qu'on donneroit quelque ſoulagement aux perſécutions violentes, que j'ai ſouffertes huit mois durant, avec un ſi notable préjudice de l'autorité Royale.

Mais tout cela n'eſt pas comparable à l'ex-

l'excès de douleur, dans lequel je ſuis, après avoir vû dans toutes les lettres de quantité de mes amis, qui ſont à Paris, & dehors, le plaiſir qu'on a du contenu en la Déclaration du Roi, qui avoit été enregiſtrée au Parlement, & que l'on crioit par la Ville ; tous, ſans avoir concerté enſemble, tombant d'accord, que depuis la Monarchie, on n'avoit jamais rien fait de ſi ſanglant contre qui que ce ſoit, quelque crime qu'il eût pû commettre. Perſonne ne me l'a oſé envoyer, & je vous puis jurer de ne l'avoir pas vûë. Mais c'eſt aſſez de ſçavoir, que le Roi a declaré, que j'ai empêché la Paix, & fait faire toutes les pirateries ſur les Alliez de la France, pour être perſuadé, que mon Maître veut que je ſois reconnu pour le plus infame & le plus ſcelerat de tous les hommes, & pour le fleau de la Chrétienté. Après cela, on m'envoye au lieu de ma naiſſance, pour faire parade à mes parens & amis des beaux titres, que j'ai remportez pour récompenſe de vingt-trois ans de ſervices auſſi fidéles & auſſi utiles, qui jamais ayent été rendus par quelque Miniſtre auſſi zelé & déſintereſſé que ce puiſſe être.

Tous mes ennemis ont travaillé ſix mois

mois durant, avec l'application que chacun ſçait, envoyant des Commiſſaires par tout, s'appliquant à toutes les recherches imaginables ; quelques-uns d'entr'eux ſuſcitant de faux témoins, pour voir, ſi l'on me pourroit noircir de quelques crimes, leſquels juſtifiant dans l'eſprit des peuples l'oppreſſion qu'on me faiſoit, augmentaſſent encore leur haine contre moi : ſans que tout cela ait rien produit que des effets très-avantageux pour les détromper, & faire connoître mon innocence, & l'injuſtice avec laquelle on l'attaquoit. Dans ce tems-là meſdits ennemis deſeſperant de pouvoir rien faire d'ailleurs, ont trouvé le moyen de me calomnier auprès de leurs Majeſtez, de faire donner une Déclaration contre moi en la forme la plus éclatante & la plus autentique, dont on puiſſe uſer envers un voleur.

Après cela, il me ſemble, qu'on devroit plûtôt me conſeiller de me cacher & de m'enſevelir pour jamais, que non pas d'aller à Rome, puiſque je ne dois pas ſeulement apprehender les peuples de France, mais encore tous ceux, qui ſont troublez par la continuation de la guerre, & qui doivent avec raiſon, jetter des pierres à celui qui en eſt déclaré la cauſe.

Je

Je ſçai bien, que leurs Majeſtez ne peuvent pas avoir eu connoiſſance en détail de tout ce qui étoit contenu en la Déclaration du Roi ; car je les crois trop équitables, pour m'imaginer, qu'elles euſſent voulu conſentir à me déclarer le plus méchant & le plus abominable homme du monde. Et c'eſt un grand malheur pour le ſervice du Roi, qu'il ne ſe ſoit trouvé perſonne qui ait fait connoître de quel avantage il étoit aux ennemis de la France, que par cette Déclaration toute l'Europe fût perſuadée, que le principal Miniſtre du Roi avoit empêché la Paix. Les Eſpagnols ne pouvoient obtenir rien de plus avantageux, que de pouvoir rejetter ſur la France la haine de la Chrétienté, pour les maux, que la guerre lui fait ſouffrir; & les Alliez de la Couronne auroient droit de demander le dédommagement des déprédations qu'on a faites, qui vont à des millions; & en cas de refus, de faire une querelle à la France, puiſqu'enfin il eſt certain que le Roi & l'Etat ſont reſponſables de la conduite de ceux, qui ont la direction des affaires.

Je ſçai auſſi, que ma conſideration n'étoit pas aſſez forte, pour obliger de parler en ma faveur ; mais l'interêt du Roi,

Roi, de l'Etat, & de la Reine même, étoit engagé par tant d'autres raiſons, outre celles ci, qui ſont très-preſſantes; qu'il faut avoüer, que ç'a été un étrange malheur, que perſonne n'ait oſé leur en dire un ſeul mot; & le mien eſt d'autant plus grand, qu'outre ce que je ſouffre dans mon particulier, la paſſion que j'ai pour leurs Majeſtez & pour l'Etat, me fait auſſi reſſentir dans le fond de l'ame le contre-coup qu'elles en reçoivent.

Vous voyez, qu'après les crimes, deſquels on a obligé le Roi de me déclarer coupable, je ne ſuis plus en état d'avoir participation d'aucune affaire. C'eſt pourquoi vous ne devez pas prendre la peine de m'en communiquer; & ſi mes ennemis n'ont pas le contentement de me voir aller à Rome, ils auront celui de me voir cacher, ſans me mêler de quoi quoi que ce ſoit, juſqu'à ce qu'il plaiſe au Roi de me faire juſtice: le ſuppliant très-humblement de trouver bon que je me mette priſonnier en tel lieu qu'il ordonnera, & même dans une des places de Monſieur le Duc d'Orleans; afin que ſi j'ai failli, j'en reçoive une punition exemplaire. Et pour ôter les difficultez, qui s'y pourroient rencontrer,

à cauſe de la dignité, dont je ſuis révêtu, je recevrai la ſinguliere grace, qu'il me ſoit permis d'en envoyer la démiſſion; car auſſi-bien, elle ne peut plus être en ma perſonne d'aucune utilité au Roi. Je vous ſerai fort obligé, ſi vous vous employez en ſorte, que cette grace me ſoit accordée, d'autant qu'elle peut contribuer à la réparation de mon honneur; & je vous prie d'excuſer encore cette ſeule fois mes importunitez.

ARTICLES ET CONDITIONS, dont S. A. R. & Monſieur le Prince ſont convenus pour l'expulſion du Cardinal Mazarin, en conſequence des Déclarations du Roi, & des Arrêts des Parlemens de France.

I.

PRemierement, que S. A. R. & Monſieur le Prince ſont prêts de poſer les armes, de rapprocher de la perſonne du Roi, de rentrer dans les Conſeils, & de contribuer tout ce qui dépendra d'eux, pour procurer la Paix génerale, remettre les affaires, & rétablir l'autorité du Roi, s'il plaît à S. M. de commander de bonne

bonne foi au Cardinal Mazarin de ſortir du Royaume, & des places de ſon obéïſſance ; & de l'éloigner de ſes conſeils, & d'auprès de ſa perſonne, ſes proches & ſes adherans, & d'éxecuter finalement les Déclarations, qu'elle a données ſur ce ſujet, en ſorte que Sadite A. R. & Monſieur le Prince ayent lieu d'être perſuadez, qu'on ne violera plus la foi publique.

II.

Que ſi au contraire le Cardinal Mazarin prévaut par ſes artifices ſur l'eſprit du Roi, & que contre les vœux & les ſentimens de toute la France, & au préjudice des Déclarations, l'on perſevere à le maintenir, la qualité d'Oncle de S. M. qu'a S. A. R. l'obligeant à veiller au bien du Royaume, & à s'oppoſer à ce qui le peut troubler pendant le bas âge de Sadite Majeſté ; & Monſieur le Prince ne pouvant ſe diſpenſer d'avoir les mêmes ſentimens, vû l'honneur qu'il a d'être du Sang Royal ; & conſiderant auſſi, qu'ils ne peuvent trouver aucune ſureté pour leurs perſonnes, pendant que le Cardinal Mazarin ſera maître des affaires ; ont promis & ſe ſont réciproquement obligez, & s'obligent tant pour eux,

eux, que pour Monſieur le Prince de Conty ſon frere, & Madame la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur, auſquels ils promettent & s'obligent de faire ratifier le preſent Traité au même tems que lui; comme auſſi, pour ceux qui ſont dans leurs interêts & union, de joindre leurs forces, employer leur crédit & leurs amis, pour procurer l'expulſion du Cardinal Mazarin hors du Royaume, & l'éloignement de ſes proches, & de ſes adherans, qui ſe ſont declarez tels par le continuel commerce, qu'ils ont eu avec lui hors de la Cour & des affaires.

III.

Ils promettent de ne point poſer les armes juſqu'à ce qu'ils ayent obtenu l'effet ci-deſſus, & de n'entendre directement ou indirectement à un accommodement, qu'à cette condition, & d'un commun conſentement.

IV.

Ils maintiendront & augmenteront les troupes qu'ils ont ſur pied, autant qu'il leur ſera poſſible, & les feront agir conjointement ou ſéparément, ainſi qu'ils le

le trouveront plus à propos; promettant pareillement d'apporter tous leurs ſoins, pour les faire ſubſiſter avec le moins d'incommodité qu'il ſe pourra pour les peuples.

V.

Ils promettent d'accepter volontiers tous les expediens raiſonnables, qui leur ſeront propoſez pour la pacification du Royaume, aux conditions de l'excluſion du Cardinal Mazarin, énoncées dans le ſecond Article; & de travailler inceſſamment pour l'établiſſement de la Paix générale, qui eſt une des principales fins du preſent Traité : à laquelle ſans doute il n'y aura plus d'obſtacle, quand celui qui a voulu la continuation de la guerre, ſera éloigné, & que la réünion de la Maiſon Royale, qu'il a empêchée ſi long-tems, ſera rétablie.

VI.

S. A. R. & Monſieur le Prince promettent de maintenir les Parlemens, les Compagnies Souveraines du Royaume, les principaux Officiers de l'Etat, la Nobleſſe, & toutes les perſonnes de condition, dans tous leurs privileges, & de

leur faire raiſon ſur les prétentions légitimes, qu'ils pourroient avoir; de ne faire aucun Traité ſans leur participation, & qu'on ne leur ait reparé les torts & les pertes qu'ils pourroient avoir ſouffertes en conſequence de celui-ci, & particulierement empêcher, qu'il ne ſoit donné atteinte à l'obſervation de la Déclaration du 22. Octobre 1648. & pour ce ils ſont conviez d'entrer en la preſente Union & de concourir aux fins pour leſquelles elle eſt établie.

VII.

Le Cardinal Mazarin, qui a toûjours gouverné en effet, quoiqu'il fût banni en apparence, ayant empêché l'aſſemblée des Etats Géneraux, dont le Roi avoit promis la convocation au 8. Septembre dernier, & ayant obligé les Députez, qui s'étoient rendus à Tours au jour préfix, de s'en retirer avec honte & confuſion, & ſçachant d'ailleurs, qu'il ne changera pas la conduite qu'il a tenuë, & qu'il empêchera par tous moyens, l'effet que l'on attend de leurs déliberations; ou que s'il eſt capable de conſentir qu'ils s'aſſemblent, ce ne ſera que pour les mettre dans un lieu, où il ſera le maî-

tre:

tre : S. A. R. & Monſieur le Prince, pour obvier à ces deux inconveniens, promettent & s'obligent de travailler inceſſamment, afin de les convoquer à Paris, ou dans la ville la plus proche & la plus commode; enſorte qu'ils puiſſent agir avec une pleine liberté, auquel cas ils déclarent, qu'ils ſoûmettent de très-bon cœur à leur déciſion tous leurs interêts, n'en voulant point avoir d'autres, que ceux du Roi & de l'Etat : dont il ſera dreſſé un Edit perpetuel & irrévocable, pour être verifié dans le Parlement de Paris, & dans tous ceux, qui ſeront entrez en la preſente Union.

VIII.

S. A. R. & Monſieur le Prince ne pouvant tenir pour légitime, ni reconnoître le Conſeil, qui a été établi par le Cardinal Mazarin, un de ceux, qui le compoſent, ayant acheté ſon emploi, avec une notable ſomme d'argent qu'il a donnée audit Cardinal; & étant obligez, chacun ſelon le degré du Sang, dont ils ont l'honneur de toucher S. M. d'avoir ſoin de faire ſes affaires, & de faire en ſorte qu'elles ſoient bien gouvernées; promettent de n'entendre à aucun ac-

commodement, que les créatures, & les adherans publics du Cardinal Mazarin ne ſoient exclus du Conſeil d'Etat, & qu'à condition qu'il ne ſera compoſé, que de ceux dudit Conſeil & autres qui ne pourront être ſoupçonnez d'avoir aucune part avec lui.

IX.

Et d'autant que les ennemis de Monſieur le Prince ſont capables de vouloir décrier ſa conduite, en publiant, qu'il a des liaiſons avec les Etrangers; S. A. R. & Mondit Sieur le Prince déclarent, qu'ils n'auront jamais aucun commerce ni correſpondance avec eux, que pour l'établiſſement de la Paix génerale; & qu'ils n'en prendront plus à l'avenir avec aucun Prince étranger, qu'autant que le Parlement & les perſonnes principales, qui entreront dans la preſente Union, le jugeront avantageux au ſervice du Roi & de l'Etat.

X.

Et afin que les mal-intentionnez, & les perſonnes les plus attachées à la perſonne du Cardinal Mazarin, ne puiſſent douter

douter avec raiſon des bonnes intentions de S. A. R. & de Monſieur le Prince, ils ont eſtimé à propos de déclarer expreſſément par cet Article particulier, qu'ils n'ont autre interêt, que celui de l'entiere ſureté de leurs perſonnes : & ſoit qu'ils faſſent des progrès, pendant que le malheur de l'Etat les obligera d'employer leurs armes pour l'expulſion dudit Cardinal Mazarin, ou que les affaires s'accommodent par ſon excluſion, ainſi qu'il a été ci-deſſus expliqué, de ne prétendre aucuns nouveaux établiſſemens, & de trouver leur entiere ſatisfaction dans celle, que la France aura de voir la fin des troubles, & la tranquillité publique aſſûrée.

XI.

S. A. R. & Monſieur le Prince ont eſtimé neanmoins à propos, pour bonnes conſiderations, de convenir qu'ils contribueront de tout leur pouvoir, dans l'accommodement qui ſe pourra faire, pour les ſatisfactions juſtes & raiſonnables de tous ceux qui ſont preſentement engagez dans la cauſe commune, ou qui s'y joindront ci-après, en ſorte qu'ils reçoivent des marques effectives de leur pro-

protection tout autant qu'il leur ſera poſſible.

Ce preſent Traité a été ſigné double par Son Alteſſe Royale, & par les Sieurs Comtes de Fieſque & de Gaucourt pour & au nom de Monſieur le Prince, Monſieur le Prince de Conty, & Madame la Ducheſſe de Longueville, en vertu du pouvoir, qu'en a donné Monſieur le Prince, & qui a été preſentement remis és mains de S. A. R. par ledit Sieur Comte de Fieſque. Leſquels ſe ſont obligez, & obligent de fournir à Sadite A. R. leurs ratifications dans un mois au plus tard. Fait à Paris, ce 24. jour de Janvier 1652. Signé Gaſton. Charles Leon de Fieſque. Joſeph de Gaucourt.

Fin du Tome II.
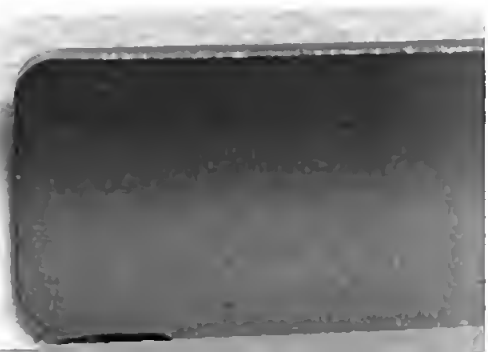
00566926